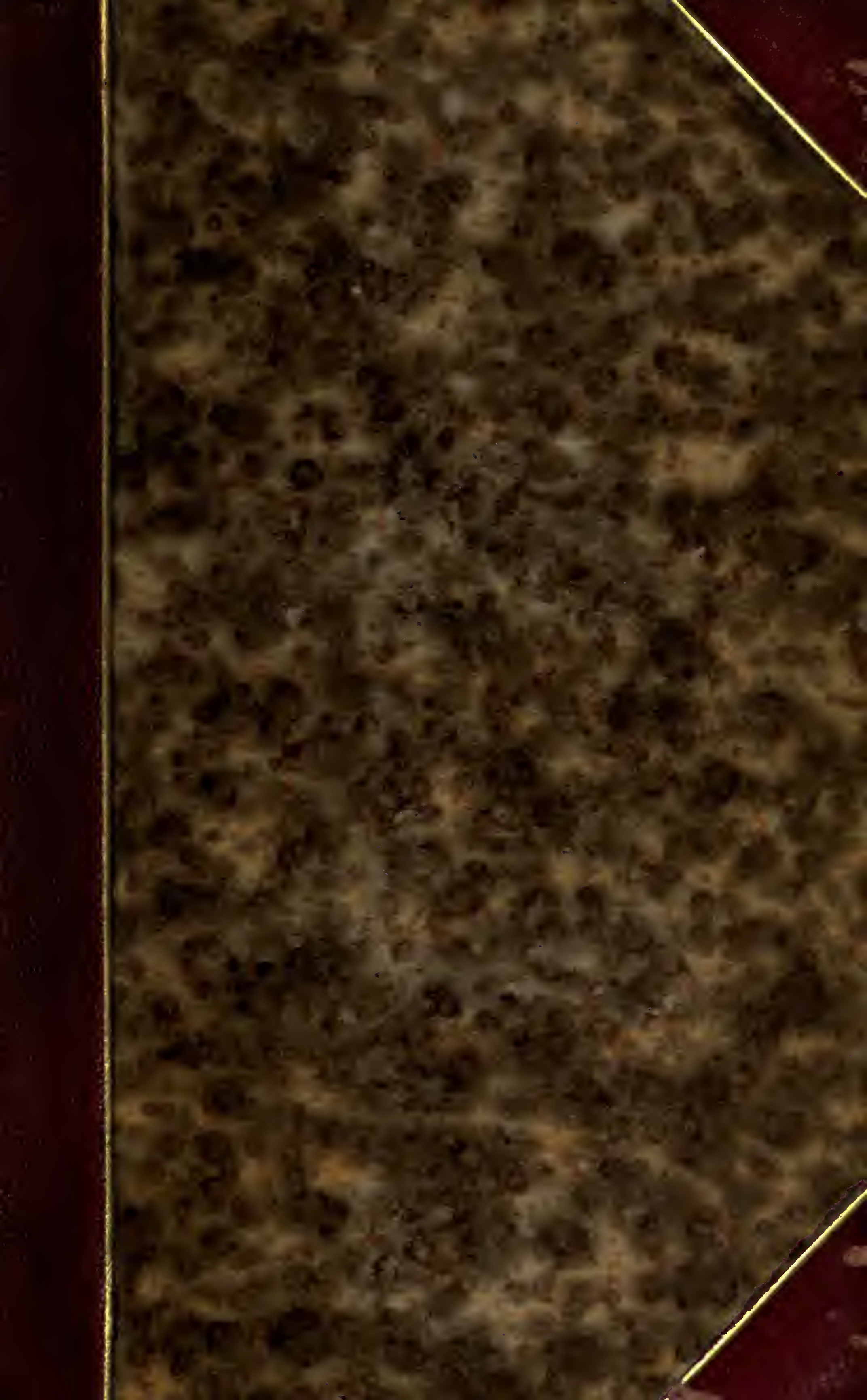
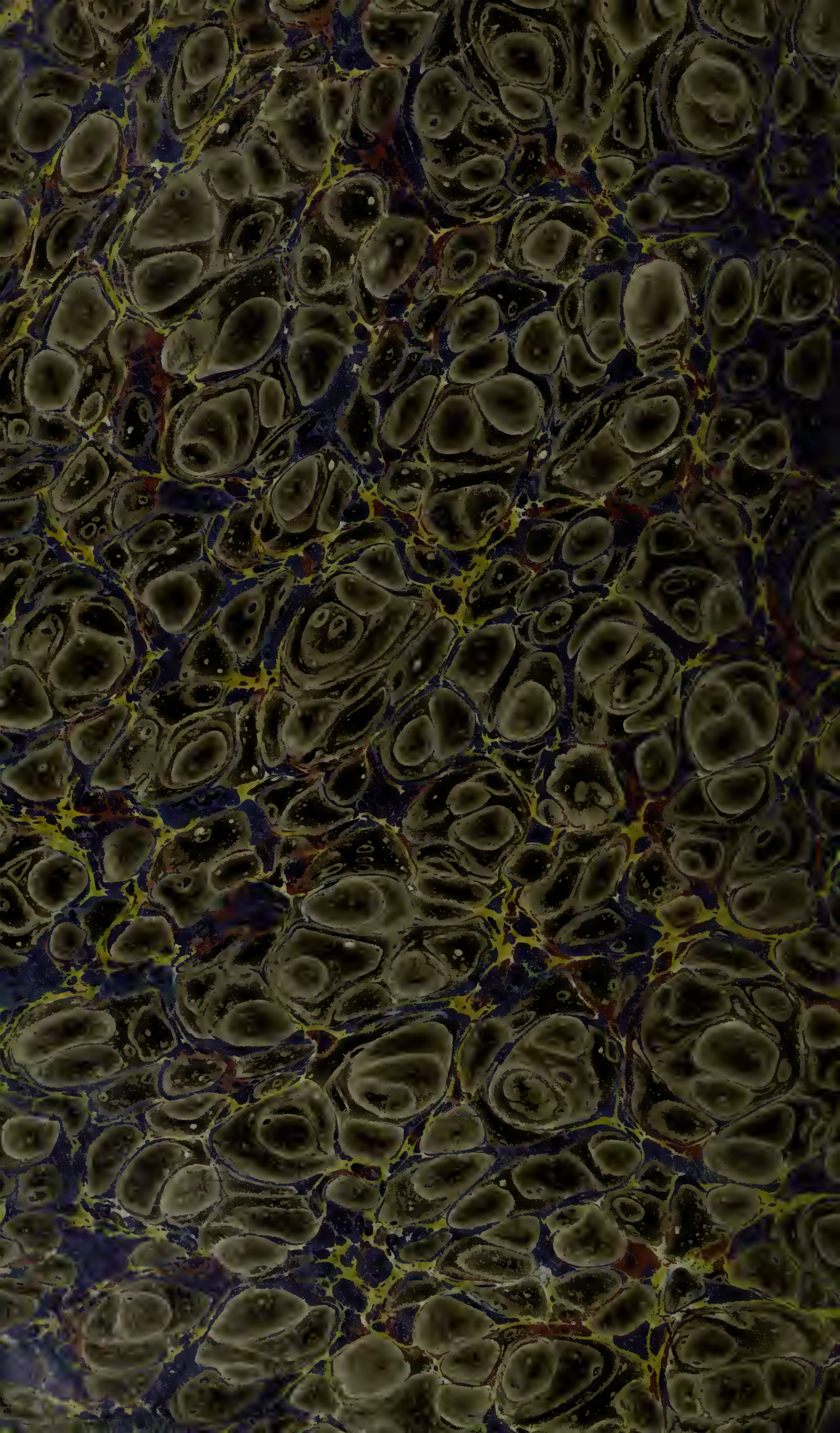
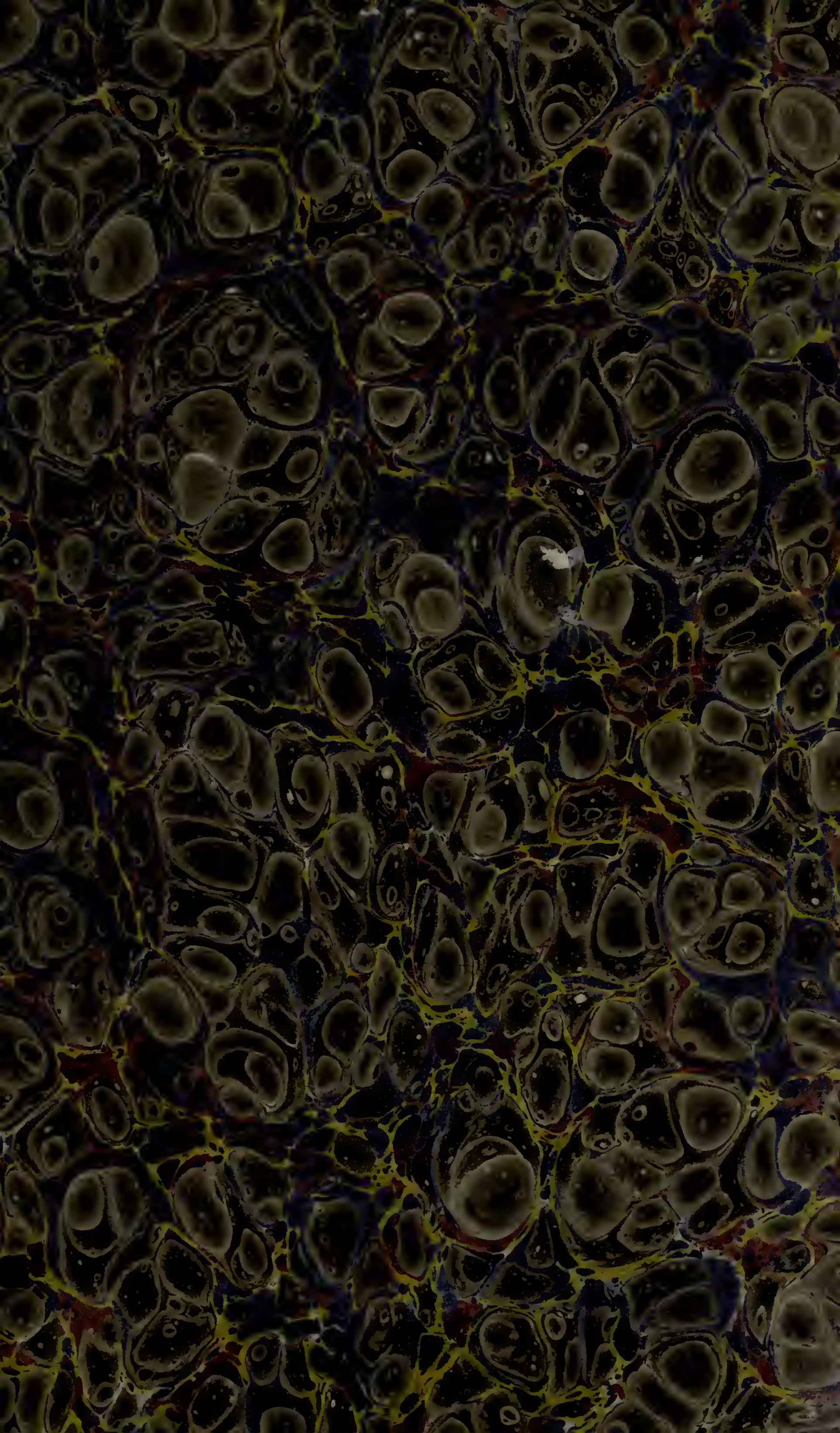






MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS.

Paris. — Imp. Lacour et Ce, rue Soufflot, 16.

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS

PAR

LE DOCTEUR L. VÉRON

COMPRENANT :

La fin de l'Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet,
et la République jusqu'au rétablissement de l'Empire.

—

TOME TROISIÈME.

—

PARIS
GABRIEL DE GONET, ÉDITEUR,
6, RUE DES BEAUX-ARTS,
MARTINON, libraire, rue de Grenelle-St-Honoré, 14.
—
1854

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS.

CHAPITRE PREMIER.

LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

LES ORDONNANCES. — LES TROIS JOURNÉES. — SAINT-CLOUD. — RAMBOUILLET. — MAINTENON. — CHERBOURG.

Les ordonnances. — Les trois Journées à Saint-Cloud. — Le Roi chasse à Rambouillet. — Déjeuner de la cour chez la comtesse de Cossé. — L'état de siége à Paris —Les dépêches du duc de Raguse, les dépêches de M. de Polignac. — Le jeu du Roi. — Revue des élèves de l'École de Saint-Cyr. — Le commandement est retiré au duc de Raguse. — Retrait des ordonnances, ministère Mortemart. — Dîner à la table d'honneur. — Arrivée du duc de Chartres à Montrouge. — Conflit entre le duc de Raguse et le Dauphin. — Le Dauphin veut désarmer le duc de Raguse et le met aux arrêts. — Réconciliation du duc de Raguse et du Dauphin. — Départ de Saint-Cloud de la famille royale. — Rambouillet. — Abdication de Charles X. — Arrivée de la duchesse d'Angoulême à Rambouillet. — Madame la Dauphine à Dijon. — Maintenon. — Voyage du Roi. — Envoi de 600,000 francs à Charles X.

Lorsque les ordonnances de juillet furent résolues, le samedi 24, le roi Charles X chassa dans le parc réservé de Saint-Cloud avec M. le Dauphin et M le duc de Luxem-

bourg. Les ordonnances ne furent signées que le dimanche 25. Le secret en fut bien gardé. En voici entre autres deux preuves assez curieuses : deux amis intimes de M. de Peyronnet, qui étaient aussi les miens, spéculaient à la Bourse ; en bons camarades, ils firent près de moi des instances, restées vaines, pour m'entraîner dans leurs spéculations. Ils jouaient à la hausse. Le succès à leurs yeux était sûr. Nous dînions ensemble le dimanche 25 par le plus beau temps du monde au café de Paris. « Il n'y aura pas d'ordonnances, me disaient-ils. Nous le tenons de M. de Peyronnet. »

M. Roger, secrétaire général de l'administration des postes, reçut le dimanche soir l'avis officiel de son élection comme député de la Corse ; il se rendit immédiatement au ministère de l'intérieur, et M. de Peyronnet lui déclara si nettement qu'il n'y avait et qu'il n'y aurait rien de nouveau, que le lendemain matin M. Roger n'ouvrit même pas son *Moniteur*. Ce fut un de ses amis qui vint lui annoncer les ordonnances et les lui lire. M. Roger, quoique boiteux, dansa de joie. Trois jours après, il n'était plus secrétaire général, et au bout d'un certain temps, il en était réduit à vendre sa bibliothèque.

Le duc de Raguse ne connut aussi les ordonnances que par *le Moniteur*. Vers la fin de juillet, le Roi avait souvent des conversations intimes avec le prince de Polignac et M. de Latil. Lorsque le duc de Raguse, alors de service à

Saint-Cloud, entrait, ces conversations intimes s'interrompaient subitement.

Dans le dix-septième volume de la *Revue de Paris*, que je dirigeais alors, j'écrivis et je signai un récit de tous les événements qui s'étaient succédé pendant les journées de juillet (1) ; mais les divers combats qui eurent lieu dans les rues de Paris ont été décrits dans les journaux du temps et par les historiens de la Restauration trop minutieusement, pour que j'y revienne ici. Il sera certainement d'un intérêt plus nouveau pour mes lecteurs de suivre du palais de Saint-Cloud les péripéties des 26, 27, 28, 29 et 30 juillet ; les renseignements les plus exacts et les plus détaillés m'ont été fournis à ce sujet par diverses personnes qui n'ont point quitté le roi Charles X pendant les trois journées, et qui l'ont escorté jusqu'à Cherbourg. La plupart de ces renseignements n'ont point même été mentionnés par les écrivains les mieux informés.

Rien ne transpira à Saint-Cloud le dimanche soir, même au jeu du roi, des ordonnances qui avaient été signées le matin. Sa Majesté devait le lendemain lundi 26 juillet chasser à Rambouillet. Ce jour-là le Roi entendit la messe à neuf heures, selon l'habitude des jours de chasse. Depuis le départ de madame la Dauphine, madame la duchesse de

(1) *Revue de Paris*, tome XVII, folio 5.

Berry habitait à Saint-Cloud pour tenir le salon du Roi et faire la partie de Sa Majesté.

A neuf heures trois quarts le Roi partit pour Rambouillet avec monseigneur le Dauphin, le duc de Luxembourg, le comte de Girardin, premier veneur. Le Roi ne devait rentrer à Saint-Cloud qu'à neuf heures du soir. Au déjeuner de la cour, chez madame la comtesse de Cossé (1), où se trouvaient M. le duc Armand de Polignac, le général comte Bordesoulle, le comte Trogoff, le comte O'Hegerthy, il fut question des ordonnances. Le duc Armand de Polignac donna sa parole d'honneur qu'il avait vu la veille le prince son frère, qui ne lui avait rien appris. Cependant *le Moniteur* avait été lu par quelques personnes ; le doute n'était plus possible. La préoccupation devint alors générale, et le silence réservé que chacun gardait abrégea beaucoup le déjeuner.

A neuf heures un quart du soir, le prince de Polignac vint à Saint-Cloud comme le Roi y arrivait; le premier ministre était déjà informé de l'esprit d'opposition qui animait Paris, et il craignait qu'on ne fît de pressantes tentatives auprès du Roi pour ébranler des résolutions qui devaient être immuables. Le Roi déclara au prince de Polignac que rien ne se déciderait et ne se ferait que par l'entremise du conseil des ministres responsables. Le conseil des

---

(1) Le comte de Cossé était aux eaux de Plombières.

ministres se tint en permanence, d'abord le mardi au ministère des affaires étrangères, et les jours suivants au château des Tuileries. Cet entretien de Charles X avec son premier ministre fut le dernier qui ait eu lieu avant la victoire de l'insurrection. Le Roi ne revit le prince de Polignac qu'à Saint-Cloud, le jeudi dans la matinée.

Charles X ne tint que trop bien la parole qu'il avait donnée au prince. Il n'a écouté, il n'a voulu savoir que ce qui lui parvenait par le conseil de ses ministres; il se reposait sur eux des résolutions à prendre. Il n'a rien prévu, rien ordonné de sa propre volonté.

Le mardi 27 juillet, la messe eut lieu à l'heure ordinaire. La journée se passa fort tristement à Saint-Cloud; tous ceux qui arrivaient de Paris apportaient des nouvelles diverses et souvent contradictoires, d'après leur appréciation personnelle des événements, d'après le quartier qu'ils habitaient: échauffourée suivant les uns, révolution suivant les autres. Plusieurs personnages, venus à l'ordre le mardi soir à Saint-Cloud, parlèrent des premiers troubles; mais dans la crainte de passer pour des alarmistes, ils adoucirent leurs récits, et l'opinion générale dans le salon du Roi fut que tout cela n'était qu'une émeute, un peu plus grave seulement que les troubles de la rue Saint-Denis et que les promenades de 1827 en faveur de la Charte.

Après l'ordre il y eut, comme de coutume, jeu chez le Roi dans les grands salons de réception. La partie de wisth de

Sa Majesté se composait de Madame, de M. le duc de Duras et de M. le marquis de Vérac, premier chambellan, maître de la garde-robe. A une table d'écarté jouaient ou pariaient M. le duc Armand de Polignac, le général Vincent, M. le comte Hocquart, M. O'Hegerthy, le comte de Bongars, les comtes Berthier, de Champagne-Bouzey, de Trogoff, de Diesbach, le marquis de Courbon et le duc de Luxembourg. Chacun était bien plus préoccupé des événements du jour que des incidents du jeu.

Le duc de Raguse, major général de la garde royale de service, avait aussi le titre de gouverneur de la première division militaire, et par conséquent de Paris (ce titre n'était plus qu'honorifique, les Chambres avaient supprimé les lettres de service et les appointements des gouverneurs). Néanmoins, comme aucune autorité supérieure ne se trouvait dans la capitale (le ministre de la guerre était à Alger), le duc de Raguse reçut du Roi des lettres de service comme gouverneur, et eut, par conséquent, le commandement de la garde royale et des troupes de ligne en garnison dans Paris. Il fut chargé de la mise en état de siége.

Le mercredi 28, de grand matin, on entendait distinctement à Saint-Cloud la fusillade. La compagnie de Luxembourg, qui occupait l'hôtel du quai d'Orsay, reçut l'ordre de se rendre à Saint-Cloud. La compagnie de Noailles y résidait déjà; et comme l'hôtel nouvellement construit ne pouvait contenir qu'une compagnie, gardes et che-

vaux, on doubla le nombre des gardes par chambre et les chevaux furent attachés aux grilles des cours. Les deux compagnies furent consignées. Le fourrage et les vivres commençaient déjà à manquer.

Les gardes à pied (Cent-Suisses) furent répartis à Saint-Cloud, moitié à une des portes de Paris, moitié au bas du jardin du Trocadéro, où ils bivouaquèrent. Des cartouches furent distribuées aux gardes. Vers une heure on aperçut un drapeau tricolore placé sur une des tours de Notre-Dame. Ce drapeau fut bientôt retiré et n'y resta définitivement arboré que le jeudi dans l'après-midi.

Ce mercredi, le général du Coëtlosquet vint dans la matinée offrir ses services. Il apportait des nouvelles de Paris ; on se pressait autour de lui. Ses récits étaient alarmants. Les nouvelles commençaient à devenir rares; on ne passait plus que difficilement aux barrières, la banlieue s'insurgeait et l'on entendait de toutes parts des coups de fusil. Le comte du Coëtlosquet se rendit auprès du baron de Damas, qui avait l'oreille du Roi. Le baron de Damas, de la part du Roi, informa le général que l'on utiliserait son zèle. Il fut en effet question, à cette heure, de l'envoyer à Alger pour remplacer le maréchal Bourmont que l'on voulait rappeler à Paris. On commençait à comprendre les indécisions, le désordre, qui résultaient de l'absence d'un ministre de la guerre. Mais les événements se succédaient avec une telle précipitation que ce

projet, comme beaucoup d'autres, n'eut aucune suite.

Ce mercredi encore, M. de Peyronnet, ministre de l'intérieur, parut vers onze heures du matin dans les salons du château de Saint-Cloud en costume de ministre. « Comment, lui dit-on, avez-vous pu, avec ce costume doré, traverser l'insurrection? Tout cela n'est rien, répliqua M. de Peyronnet, et ce sera fini ce soir. »

Ce même jour, vers midi, un homme capable et honoré, dont la conduite fut admirable dans ces tristes jours, tenait au Roi, vers midi, un langage tout différent. « Vous exagérez le mal, lui dit le roi. » — « J'exagère si peu, sire, que si dans trois heures Votre Majesté n'a pas traité, la couronne qu'elle porte ne sera plus sur sa tête. » Ce personnage était M. le baron Weyler de Navas, sous-intendant de la maison militaire du roi.

La cour prit un aspect fort triste. La maison civile était en émoi : tous les services manquaient à la fois. Vers le soir, le feu de la fusillade, qui n'avait pas cessé de la journée, se ralentit et s'apaisa. Plusieurs personnes accourues à Saint-Cloud, malgré tous les dangers, vinrent annoncer que le maréchal duc de Raguse avait promulgué l'état de siége, et que sur l'ordre de M. de Polignac il allait faire arrêter trente-six des députés les plus violents et les plus hostiles. Cette liste d'arrestations fut bientôt très réduite, et on n'arrêta même personne.

A six heures, pendant le dîner de madame la com-

tesse de Cossé, arriva le colonel Komierowsky, aide-de-camp du duc de Raguse, escorté par un piquet de grenadiers à cheval de la garde : il apportait des dépêches pour le Roi. Le duc de Duras conduisit cet aide-de-camp chez Sa Majesté. Le Roi le fit attendre une heure, et ne lui remit aucun message; il lui dit seulement quelques paroles pour le maréchal. Pendant ce temps, M. Komierowsky, qui mourait de faim, fut invité à prendre place à la table de madame de Cossé; on l'accablait de questions; il mit peu à peu les convives au courant de ce qui se passait à Paris. Il peignait avec raison la situation très en noir. Depuis vingt-quatre heures, la poste, ainsi que tous les autres services réguliers, avait cessé de fonctionner.

Les dépêches du maréchal duc de Raguse se bornaient au récit des événements, et des pourparlers qui avaient déjà eu lieu entre lui et MM. Casimir Périer, Laffitte et Gérard; elles témoignaient de la bonne attitude de la garde royale, qui, vers la fin de la Restauration, était en effet fort dévouée. Les dépêches du prince de Polignac, datées des Tuileries, où le conseil des ministres se tenait en permanence, et apportées par un courrier qui arriva une heure avant le colonel Komierowsky, étaient plus rassurantes. Elles attribuaient le ralentissement et l'apaisement de la fusillade pendant la journée à la lassitude et au découragement du peuple. On n'en sut que plus tard la vraie cause : c'était le manque de munitions. On cherchait à lire sur le visage de Sa Majesté

quelle était la situation des affaires. La physionomie du Roi se montra impassible. Le wisth de Sa Majesté eut lieu comme de coutume; seulement, le duc de Luxembourg remplaça le marquis de Vérac à la table de jeu. M. le Dauphin fit sa partie ordinaire d'échecs avec le général Bordesoulle. Le mercredi soir, quoique la fusillade fût presque éteinte, on entendait toujours le canon gronder de temps en temps; la soirée était magnifique, le ciel resplendissait d'étoiles, la chaleur était accablante.

On a accusé d'insensibilité Charles X, jouant au wisth pendant la bataille de Paris; mais il faut dire que, dans ces circonstances graves, le Roi, par sa contenance et par son impassibilité apparente, cherchait à calmer et à rassurer les esprits. Le Roi croyait encore qu'il ne s'agissait que d'une émeute, et il ne voulait pas que l'on pût dire qu'une échauffourée dans Paris l'avait fait trembler à Saint-Cloud. La vie des princes est, d'ailleurs, forcément régulière comme la vie des cloîtres. La présence du Roi à une table de jeu donne congé pour deux heures à la domesticité de l'intérieur, à nue foule d'huissiers et d'officiers subalternes de service qui, dans la journée, n'ont à eux que ces courts moments.

Les exactitudes de tous les jours deviennent pour les princes une seconde nature; le moindre changement dans leurs habitudes et dans certains usages établis cause les plus fâcheux dérangements, presque du désordre dans les divers services. Charles X continuait souvent à chasser par des

temps affreux, et il disait alors avec bonhomie à ceux qui l'entouraient : « Je me soucie de chasser comme de m'aller pendre; mais il y a trop de monde en train pour les planter là. » (Quatre cents traqueurs étaient souvent chargés de rabattre le gibier du Roi.) Pour expliquer le jeu du mercredi soir, ne doit-on pas aussi rappeler l'espoir que donnait au Roi la dépêche de M. le prince de Polignac, annonçant et interprétant favorablement la cessation de la fusillade.

Dès le mercredi, l'ordre fut donné à la compagnie de Grammont de quitter Saint-Germain; à la compagnie d'Havré, de quitter Versailles, pour se rendre le jeudi matin à Saint-Cloud. Dans la nuit du mercredi au jeudi, à l'insu du Roi, on doubla les sentinelles avancées placées sous ses fenêtres, qui donnaient de plain pied dans le jardin.

Le jeudi 29 juillet, le feu, qui avait cessé le mercredi soir faute de munitions, reprenait une nouvelle force; les insurgés venaient de recevoir des poudres d'Essone. Les décharges de l'artillerie se succédèrent toute la matinée sans interruption. On attaquait le Louvre. Vers onze heures du matin, après la messe, le Roi descendit dans les jardins avec Madame, Mademoiselle et monseigneur le duc de Bordeaux, pour passer en revue les élèves de l'École militaire de Saint-Cyr, qui venaient avec leurs pièces de canon s'offrir à défendre Saint-Cloud.

Pendant ce temps, on se battait avec acharnement dans Paris; diverses casernes avaient été assiégées, incendiées ou

prises d'assaut par les insurgés. Le Louvre tomba en leur pouvoir, et c'est alors que le maréchal se décida à faire évacuer les Tuileries. Le duc de Raguse, comme on sait, était loin d'approuver les ordonnances, et de là sa fausse position, ses hésitations, ses demi-mesures et sa retraite sur Saint-Cloud; il tenait à se rapprocher du roi pour échapper à une grande responsabilité politique. On suppose même que par cette retraite le maréchal espérait amener Charles X à une transaction, qu'il regardait sans doute alors comme le seul moyen de salut de la royauté. Quoi qu'il en soit, le maréchal a été hautement accusé de n'avoir ni arrêté, ni suivi de plan stratégique pour la défense de Paris. Les généraux chargés de l'exécution de ses ordres ont surtout fait entendre les blâmes les plus sévères.

Pendant sa retraite, après avoir franchi la barrière, le maréchal reçut des mains d'un aide-de-camp de M. le Dauphin la dépêche suivante :

« Mon cousin! le Roi, m'ayant donné le commandement en chef de ses troupes, je vous donne l'ordre de vous retirer avec toutes les troupes sur Saint-Cloud, vous y servirez sous mes ordres. Je vous charge en même temps de prendre les mesures nécessaires pour faire transporter à Saint-Cloud les valeurs du trésor royal (1), suivant l'arrêté que vient de

(1) Cet ordre ne put être exécuté.

prendre le ministre des finances. Vous voudrez bien prévenir immédiatement les troupes qu'elles sont passées sous notre commandement.

« Ce 29 juillet 1830.

« LOUIS ANTOINE. »

Le jeudi 29, dans la matinée, les ministres arrivèrent tous en bourgeois, pâles et effarés, dans une voiture sans armoiries, escortée par un peloton de lanciers en avant et par un autre peloton en arrière. Ils avouèrent que la situation était très grave.

Dans la journée du jeudi, plusieurs personnes influentes parvinrent à approcher du Roi : toutes tenaient le même langage. Leurs paroles, le récit des événements et surtout la retraite de la garde royale sur Saint-Cloud, ébranlèrent les résolutions du Roi ; le retrait des ordonnances et le ministère Mortemart furent décidés. Mais, par cette fatalité qui s'attache à toute entreprise conçue avec imprévoyance et mal menée, le pouvoir royal resta désormais de vingt-quatre heures en retard des événements. Au lieu de les diriger, il se traîna à leur remorque ; il ne fit plus que suivre le torrent qui emportait une royauté et une dynastie.

A l'approche de la garde royale, monseigneur le Dauphin monte à cheval pour se rendre, accompagné seulement de deux aides-de-camp, au devant des bataillons qui arrivaient par le bois de Boulogne. Le Dauphin leur adresse des paroles pleines de bienveillance et d'affection, il ne reçoit qu'un

froid accueil : « Du pain, du pain, Monseigneur; depuis trois jours nous nous battons sans manger. » Ces paroles qui se font entendre dans les rangs déconcertent M. le Dauphin; il s'adresse à quelques officiers qu'il connaît personnellement et qui font entendre les plaintes les plus vives sur les imprévoyances dont les troupes avaient souffert dans Paris : « Je vais prendre des mesures et donner des ordres, répond le prince. » A Saint-Cloud, les vivres manquaient aussi; aucun convoi ne sortait de Paris.

Des troupeaux de bœufs et de veaux venant de Poissy, ne pouvant entrer dans la capitale par le pont de Neuilly barricadé, traversèrent le parc de Saint-Cloud, sans qu'on pensât à s'en emparer, en les payant. Pour donner de l'argent aux patrouilles des gardes-du-corps qui parcouraient les environs afin d'y acheter du pain, il fallut puiser dans la caisse de la liste civile : on ne trouva chez le payeur de la maison du roi, à Saint-Cloud, que quatre mille francs en espèces, qui furent bientôt épuisés. M. de la Bouillerie, intendant de la liste civile, demanda une avance de fonds à M. de Saulty, receveur général de Seine-et-Oise; ce dernier se refusa à faire cette avance, n'ayant point, disait-il, d'ordre à ce sujet du ministre des finances, ni de crédit ouvert avec la liste civile; mais il proposa lui-même un expédient assez inattendu : « Envoyez piller ma caisse, » dit-il; et ce fut de son consentement qu'on lui expédia à Versailles un peloton de grenadiers à cheval avec un *coucou* pour faire

main-basse sur sa caisse. On n'en rapporta que seize mille francs. Ces détails peignent bien la situation. Le 29 juillet, après deux jours de combat seulement, le pouvoir royal était contraint à violer une caisse publique et n'avait plus assez de crédit pour contracter le plus modique emprunt.

Je suspendrai quelques instants ce récit pour faire remarquer l'attitude de la diplomatie pendant les trois journées de Juillet. Aucun ambassadeur des puissances étrangères ne se présenta à Saint-Cloud ; cependant, le corps diplomatique agita, dans une réunion, la question de savoir s'il ne conviendrait pas qu'il se rendît auprès de la personne de Charles X. Cette question fut longuement débattue, et, selon le prince de Polignac, sans la vive opposition de l'ambassadeur de Russie, elle eût été résolue affirmativement.

« Le comte Pozzo di Borgo, dit M. de Polignac dans le premier volume de ses *Études historiques, politiques et morales*, que nous avons déjà citées, exerçait une grande influence sur le corps diplomatique résidant à Paris. Je suis loin de prétendre, ajoute M. de Polignac, qu'il méditât rien de directement hostile contre le trône ; renverser le ministère était sans doute le seul but qu'il se proposât ; mais il ne pouvait ignorer qu'en rendant victorieux le principe anti-monarchique, il mettait la couronne en danger; tant est qu'il s'aboucha et intrigua avec les chefs de l'opposition des

deux Chambres législatives; il assistait à de secrets conciliabules qui se tenaient le plus souvent chez madame de B.... J'appris bientôt ce qui se passait dans ces réunions et le Roi en fut aussi instruit de son côté; il eut un instant la pensée d'écrire à ce sujet à l'empereur de Russie : il n'en fit rien.

« Le comte Pozzo di Borgo n'avait pas oublié qu'en 1815, ce fut sur les représentations de Monsieur, depuis Charles X, que le roi Louis XVIII abandonna le projet qui lui avait été suggéré par le prince Talleyrand d'appeler l'ambassadeur russe à la Chambre des pairs, puis de lui confier le ministère de l'intérieur. »

Le rapport que fit le comte Pozzo di Borgo à son souverain sur les événements de Juillet fut loin d'être favorable à Charles X et au ministre Polignac; mais, bientôt, l'ambassadeur russe dut se rendre à Londres pour y occuper le même poste qu'à Paris : c'était une disgrâce.

Le duc de Raguse, dans sa première entrevue avec le Roi, avait prié Sa Majesté de donner des ordres pour qu'on distribuât tout de suite vingt mille rations de pain et de viande aux régiments de la garde royale. M. le comte Hocquart, chambellan de l'hôtel, faisant les honneurs de la table de service en l'absence du comte de Cossé, fut vite appelé.

« Hocquart, lui dit le Roi, la garde royale meurt de faim

depuis trois jours; il faut lui faire distribuer vingt mille rations de pain et de viande. »

« Vingt mille rations, sire! répond le comte Hocquart : je n'ai que deux cents petits pains pour le service de Votre Majesté. »

Le Roi donna l'ordre de retrancher le plus possible sur le service de sa table et de sa maison et de distribuer des vivres aux postes du château.

Cependant la présence à Saint-Cloud de la maison militaire du Roi, de la garde royale, l'attitude des élèves de l'École de Saint-Cyr, avaient remonté les esprits et rendu un peu de confiance et de ressort au parti des ordonnances. Le Roi lui-même répondit alors à M. de Mortemart qui lui adressait quelques observations : « Je ne veux pas monter en charrette comme Louis XVI, mais à cheval. » Paroles caractéristiques, qui résument la politique qu'on suggéra facilement à l'esprit de Charles X, dominé par le souvenir des malheurs de toute sa famille.

La confiance ne fut pas de longue durée. Le Roi connut enfin toute la vérité. Sa Majesté manda de nouveau M. le duc de Mortemart. Bientôt, MM. les comtes d'Argout, de Sémonville, de Vitrolles, de Girardin, arrivèrent et purent parler au Roi. Il y eut dans le palais de Saint-Cloud, dans cette après-midi du jeudi 29, beaucoup d'allées et de venues, beaucoup de pourparlers. Le re-

trait des ordonnances fut signé, et le ministère Mortemart fut nommé.

Ces deux grandes mesures prises, Charles X crut les dangers conjurés, se fiant aux nouveaux ministres, le duc de Mortemart, Casimir Périer, le maréchal Gérard, pour réparer les fautes de ceux qu'ils remplaçaient. Il montra néanmoins beaucoup de mauvaise humeur au jeu; quoi qu'on en aït dit, le wisth du Roi eut lieu le jeudi 29 juillet. On voyait déjà Paris pacifié et rentré dans l'ordre.

MM. de Sémonville, d'Argout et de Mortemart partirent en toute hâte pour annoncer officiellement à Paris les nouvelles décisions du Roi.

Le dîner à la table d'honneur réunit, ce jeudi 29, tous les personnages importants qui se trouvaient au château. Le prince de Polignac était à ce dîner avec la princesse enceinte de plusieurs mois; il put à peine se faire servir à table par les maîtres-d'hôtel et par les valets de pied, lui naguère premier ministre et encore aide-de-camp du Roi. La pauvre princesse en pleurait. Toute la domesticité n'attribuait qu'au prince les malheurs du jour : M. de Polignac et sa femme quittèrent la table avant la fin du dîner.

Dans cette journée monseigneur le Dauphin reçut un grand nombre d'officiers généraux : tous se plaignaient du maréchal duc de Raguse.

Le vendredi 30 juillet au matin, aucune nouvelle récente de Paris; les barrières étaient barricadées. Tous

ceux que le Roi envoya à Paris avec des missions spéciales échouèrent dans leurs tentatives et ne revinrent pas à Saint-Cloud ; il faut pourtant excepter M. le comte de Girardin.

Il est de fait notoire que M. le duc de Mortemart avait éprouvé autant de répugnance à accepter le titre de premier ministre, que le duc de Raguse à se charger de la défense de Paris. Au moment où le ministère Mortemart venait d'être décidé, M. de Sémonville rencontre, dans un salon d'attente, le duc de Mortemart appelé par le Roi. Les premières paroles de ce dernier à M. de Sémonville furent celles-ci : « Qu'y a-t-il de nouveau ?— Vous êtes premier ministre.— Bah ! dit le duc en reculant de deux ou trois pas; jamais ! je n'accepte pas; j'arrive ! qu'irais-je faire dans ce guêpier ? » On sait, en effet, que les instances et la volonté du Roi triomphèrent avec peine de la résistance du duc de Mortemart.

Le vendredi matin, un envoyé du duc de Bourbon, le comte de Choulot, arriva à Saint-Cloud; personne n'y parvint de la part de monseigneur le duc d'Orléans. Son nom fut rarement prononcé à la cour pendant les trois journées ; on expliquait son absence par la crainte de compromettre sa popularité. Comme nous l'avons déjà dit, les rapports de la famille royale avec la famille du duc d'Orléans étaient cependant devenus plus intimes pendant le séjour du roi de Naples à Paris.

Le vendredi 30 juillet, le combat avait cessé dans la capitale; mais il continuait du côté de Chaillot et aux environs du bois de Boulogne et de Neuilly.

Ce jour-là, à dix heures du matin, une calèche attelée de deux chevaux de poste traversait la commune de Montrouge. La commune de Montrouge, comme toutes les communes environnantes, était en armes. Des postes veillaient sur tous les points, et on interrogeait chaque voyageur sur ce qui se passait dans les environs. On s'inquiétait surtout d'un régiment suisse qui, disait-on, avait été mandé en toute hâte d'Orléans et arrivait à marche forcée. On prétendait que déjà dans la matinée ce régiment dépassait Étampes.

Une calèche et des chevaux de poste durent exciter la curiosité. Aussi, à peine sur le territoire de la commune, la calèche fut-elle entourée. On demanda aux voyageurs d'où ils venaient, où ils allaient et ce qu'ils avaient vu ou appris sur la route. L'un des voyageurs répondit qu'ils étaient au terme de leur voyage, qu'ils venaient eux-mêmes aux informations; selon leur désir, on leur indiqua une auberge où ils pussent descendre.

Ces voyageurs étaient M. le duc de Chartres, le général Baudrand, M. de Boismilon et M. Uginet, depuis contrôleur général de la maison du roi Louis-Philippe.

Une grande effervescence régnait alors dans la ban-

lieue. Les esprits étaient divisés, et la présence du duc de Chartres pouvait donner lieu à de graves manifestations en sens opposés. Pour prévenir tout péril, M. Leullier, maire de Montrouge, s'arrêta au parti d'informer le gouvernement provisoire de l'arrivée du duc de Chartres, tout en offrant au jeune prince une hospitalité cordiale et pleine d'égards. Il fit part de son intention au duc de Chartres, qui le pria d'adresser directement sa lettre au général Gérard, membre du gouvernement provisoire. La lettre du maire au comte Gérard fut confiée à M. Uginet et à un officier de la garde nationale de Montrouge, qui partirent à l'instant pour l'Hôtel-de-Ville.

M. Leullier revint auprès du duc de Chartres pour l'engager à quitter l'auberge où il se trouvait et à se rendre chez lui. Quand M. Leullier entra dans la chambre de l'auberge, M. le duc de Chartres, en habit bourgeois, était étendu sur un lit. Il accepta immédiatement l'offre de M. Leullier ; il se leva et sortit accompagné de M. de Boismilon et du général Baudrand. Celui-ci prit sous les matelas du lit l'uniforme et les armes du prince, qui y avaient été cachés, et les enveloppa dans son manteau.

Peu à peu le bruit se répandit dans toute la commune et jusqu'à Paris que le duc de Chartres avait reçu l'hospitalité du maire de Montrouge. Les uns disaient qu'il venait se joindre à Charles X, que son régiment le suivait, qu'il fallait s'emparer de sa personne pour en faire un ôtage;

d'autres voulaient qu'on le fît monter à cheval et qu'il se mît à la tête des combattants de Juillet pour couper court à toute hésitation. A diverses reprises, M. Leullier dut employer son influence pour disperser des attroupements, où dominaient souvent des sentiments d'hostilité. »

Plusieurs heures se passèrent ainsi, heures longues et agitées par mille bruits divers, bien faits pour jeter de l'inquiétude dans l'esprit du prince.

Entre quatre et cinq heures, la réponse du gouvernement provisoire arriva.

C'était le général La Fayette qui écrivait. « En l'absence « du général Gérard, disait-il, je réponds à M. le maire de « Montrouge, et je suis sûr que le général Gérard n'eût « pas répondu autrement.

« La révolution qui se fait doit amener la liberté des « peuples et des individus, sans exception pour la famille « d'Orléans. C'est au duc de Chartres à juger du parti qu'il « veut prendre. »

Le duc de Chartres retourna à son régiment.

Dans la soirée du vendredi, il se produisit un événement grave, dont les détails sont peu connus. J'ai déjà dit que le duc de Raguse s'offensa de se voir dépouillé avant son arrivée à Saint-Cloud du commandement en chef, donné par le Roi à M. le Dauphin. Le maréchal

crut même devoir conserver, comme major-général, le commandement supérieur et sans contrôle des régiments de la garde royale. De là un conflit très regrettable : l'état-major de la garde royale servait toutefois d'état-major à M. le Dauphin; le prince surpris par les événements n'avait près de lui que deux aides-de-camp.

Le maréchal continua à prendre directement les ordres du Roi; il obtint même de Sa Majesté une gratification de deux mois de solde pour la garde royale de service qui venait de se battre à Paris. Dans un ordre du jour le maréchal, ignorant la pénurie du trésor royal à Saint-Cloud, prescrit aux divers régiments d'envoyer dans la soirée chez M. de la Bouillerie, intendant général de la liste civile, leurs officiers payeurs, leurs fourriers et leurs sergents-majors, pour toucher la gratification accordée.

Les officiers payeurs, des sous-officiers et des soldats se rendent à l'heure prescrite chez M. de la Bouillerie, si peu en mesure de pouvoir payer : plaintes et murmures. M. de la Bouillerie accourt tout troublé chez monseigneur le Dauphin et se plaint de l'ordre du jour qui le met dans le plus grand embarras. Déjà irrité contre le duc de Raguse, monseigneur le Dauphin s'étonne et s'indigne qu'on ne l'ait pas même consulté; il mande le maréchal chez lui, il était entre huit et neuf heures du soir.

Le comte de Champagne-Bouzey, le lieutenant des gardes-du-corps de service près de M. le Dauphin, atten-

dait le prince dans la salle de billard, pour l'accompagner au jeu du roi. Le duc de Raguse entre dans le salon du prince :

« Maréchal ! qu'est-ce que c'est qu'un ordre que vous avez donné ce matin pour faire toucher une indemnité à la garde, et cela sans m'en prévenir ? Vous oubliez que je commande !

— Non, monseigneur, mais comme major-général de la garde royale de service, j'ai pris directement les ordres du Roi ?

— Vous méconnaissez donc l'ordonnance qui m'a nommé généralissime, vous méconnaissez donc l'autorité du Roi ?

— Non, monseigneur, mais le pouvoir que j'exerce ici, je le tiens aussi de l'autorité du Roi.

— Ah ! vous me bravez ! Pour vous prouver que je commande, je vous envoie aux arrêts. »

Surpris et irrité, le maréchal hausse les épaules. Le Dauphin ajoute alors : « Est-ce que vous voulez faire avec nous comme avec l'autre ? »

Le duc de Raguse répond avec dignité que la calomnie ne peut l'atteindre. Le Dauphin hors de lui se jette sur l'épée du maréchal, en saisit la poignée et cherche à la sortir du fourreau. Le maréchal se défend alors et appuie une main sur la garde de son épée pour la faire rentrer. La lame effilée glisse dans la main du Dauphin qui eut trois doigts entamés. Le sang coule, le Dauphin appelle ; le comte de Champagne, qui attendait dans la salle voisine, accourt :

« Qu'on arrête le maréchal, dit le Dauphin, faites venir des gardes-du-corps, et qu'on le garde à vue chez lui. »

Huit gardes-du-corps et un brigadier emmènent le maréchal, passent par la salle des Cent-Suisses, et conduisent leur prisonnier dans ses appartements. Pour comprendre tout ce qu'avait de fâcheux cette espèce d'esclandre, il faut savoir qu'un bataillon de la garde royale était de service dans la cour que traversait son major-général, et qu'un escadron de lanciers de la garde, escorte du maréchal, bivouaquait dans cette cour d'honneur, les chevaux attachés contre le cabinet même du rez-de-chaussée où l'on gardait à vue le duc de Raguse. Un officier supérieur des gardes-du-corps, apprenant les détails de cette scène, tout ému, traverse les grands salons de jeu du Roi, éclairés et disposés comme de coutume; il donne l'ordre de tout éteindre. En ce moment, Madame, duchesse de Berry, accompagnée de mesdames de Bouillé et de Castéja, entre dans le salon du Roi, et d'après les ordres donnés demande si le Roi ne viendra pas au jeu. — Non, madame, répondit l'officier supérieur, le duc de Raguse vient d'être arrêté. — Est-ce qu'il trahit? répliqua vivement Madame. » Il était dans la destinée du maréchal d'être toujours soupçonné ou accusé injustement.

Bientôt cependant le Roi savait tout, et le duc de Luxembourg, renvoyant au nom du Roi les gardes-du-corps qui gardaient à vue le maréchal, lui adresse ces paroles pleines

de noblesse : « Monsieur le maréchal, le Roi vous rend par mes mains cette épée glorieuse que vous mettrez encore au service de Sa Majesté. — Non, répondit le duc, je ne reprends point cette épée, je veux être jugé par un conseil de guerre ! » Un peu calmé par les chaleureuses instances du duc de Luxembourg, le maréchal reprend son épée, et au bout de dix minutes se rend auprès du Roi.

On appelle alors les gardes-du-corps présents *aux armes*, pour le major-général de service. « Non, messieurs, non ! s'écrie le duc de Raguse, dont l'irritation reprenait le dessus, non ! je ne suis plus qu'un soldat déshonoré par la main d'un prince qu'il a servi ; point d'honneurs ; je demande justice ; rompez vos rangs. »

Le Roi, avec des paroles qui venaient du cœur, parvint à apaiser le maréchal et le décida à se rendre chez le Dauphin. Le Dauphin fit, dans son salon, plusieurs pas pour aller au devant du duc de Raguse au moment où il entrait : « Maréchal, oublions le passé ; vous avez eu tort de donner des ordres sans mon assentiment, et moi, j'ai été trop vif, trop emporté, j'en suis puni ; regardez ! et il lui montre sa main blessée. » — « Monseigneur, reprit le maréchal avec dignité, bien du sang vient de couler à Paris ; je n'aurais jamais pensé faire couler le vôtre à Saint-Cloud. » Le maréchal s'incline, sort et, malgré cette entrevue, il ne voulut plus donner aucun ordre. M. le Dauphin, qui n'aurait pu agir qu'avec les conseils d'un chef d'état-major expérimenté, cessa aussi

de commander. Ainsi, au moment où la situation se compliquait et s'aggravait, la garde royale n'avait plus de chef. A Saint-Cloud, à Trianon, à Rambouillet, on trouvait une réunion de troupes, mais on ne trouvait plus d'armée ; pas de vivres, pas de fourrages, pas d'argent, pas d'administration, pas de commandement.

A Paris, les nouveaux ministres n'avaient point encore pu se réunir.

Dans la nuit du vendredi au samedi, le Dauphin décida le Roi à s'éloigner de Saint-Cloud, où il ne devait plus revenir !

On fit enlever dans des caisses les munitions et les fusils, toujours en réserve dans les palais royaux. La maison militaire du Roi fut promptement sous les armes, prête à partir ; mais la maison civile présentait le plus effroyable désordre : chaque chef de service, arguant de sa responsabilité personnelle, voulait tout emporter. A une heure de la nuit du vendredi 30 au samedi 31 juillet, le Roi monta à cheval suivi du duc de Raguse, des ducs de Maillé, de Luxembourg, Armand de Polignac, de Duras, de Mouchy, de M. O'Hegerthy, du marquis de Courbon, du vicomte Berthier, du comte de Bongars, du comte du Coëtlosquet, du général Vincent, du marquis de la Maisonfort, du comte de Trogoff; Madame et ses deux enfants montèrent en voiture ; Madame, duchesse de Berry, était en costume d'homme : elle portait un pantalon et une redingote verts, un foulard en cravate, un gilet

noir et des souliers. Madame, pendant les trois journées, voulait se rendre à Paris; Charles X l'en empêcha. Elle n'avait pris un costume d'homme que pour défendre plus librement ses enfants, s'ils étaient menacés.

On descendait au point du jour la butte de Picardie, quand M. le marquis de Vérac, gouverneur de Versailles, le frère du premier chambellan, vint prévenir le Roi que la place d'armes de Versailles et ses avenues étaient encombrées de gardes nationaux très irrités et portant la cocarde tricolore. Il fut donc décidé qu'on tournerait Versailles et qu'on se rendrait à Trianon. A Saint-Cyr, les débris rassemblés des gendarmes à pied et à cheval de Paris, ayant à leur tête leur colonel, M. de Foucault, crièrent : Vive le Roi !

Vivres et fourrages manquaient plus que jamais. On prit les vaches de la laiterie royale; on les fit abattre. On trouva un peu de fourrage dans les greniers de la Vénerie. La batterie de cuisine du château de Versailles servit à faire la soupe; les fourgons qui contenaient les fusils emportés du palais de Saint-Cloud furent envoyés au loin pour chercher de l'avoine. Le major des gardes-du-corps avait donné l'ordre de jeter les fusils dans la grande pièce d'eau de Versailles, après en avoir démonté les batteries, faussé les canons et les baïonnettes; mais à onze heures du matin, le samedi, au moment où hommes et chevaux allaient prendre quelque nourriture, M. le Dauphin arriva

au galop à Trianon. L'ordre du départ fut donné pour Rambouillet; le service des écuries avait emporté tout son matériel de Saint-Cloud. Douze attelages d'apparat au complet, cent trente chevaux, cent chevaux de selle, ceux de la Vénerie, une foule d'équipages de toute espèce, s'étaient joints au cortége royal. Dans ces déplorables journées, partout et toujours les plus cruels contrastes, l'excès du superflu et le manque du nécessaire; partout et toujours la grandeur et la dignité des personnages, la tristesse et la misère des situations.

On arriva enfin, le samedi, à dix heures du soir, à Rambouillet. Comme on le pense bien, le Roi n'y était pas attendu; tout manquait.

M. le duc de Luxembourg, avec le plus grand désintéressement, avait avancé aux compagnies des gardes-du-corps quinze ou seize mille francs en billets de banque, qu'il portait sur lui. Mais à Rambouillet on ne put changer un seul de ces billets à aucun prix, ni contre or, ni contre argent; on avait répandu le bruit que la Banque avait été pillée!

Dans la nuit du samedi au dimanche 1er août 1830, le lieutenant-général comte de Girardin vint apporter au Roi, à Rambouillet, la nouvelle de ce qui s'était passé à Paris: la proclamation du duc d'Orléans, comme lieutenant-général du royaume, les efforts tentés pour la république contrairement aux vœux d'une réunion de la Chambre.

Dans la journée du dimanche, le deuxième régiment de grenadiers à cheval, prétextant le manque de vivres et de fourrages, quitta Rambouillet et se rendit sans ordre à son ancienne garnison de Meaux.

Le lundi 2 août, le Roi donna la permission de tirer tout le gibier dans les parcs de réserve. En un instant on tua une quantité immense de cerfs, de chevreuils, de lapins et de faisans. L'ordre fut donné de cesser de tirer vers le soir. On ne tirait qu'à balle, et un gendarme des chasses fut par maladresse blessé à la jambe; un garde à pied eut son bonnet traversé par une balle.

Dans cette journée M. Pocques, ancien garde-du-corps et alors aide-de-camp du général La Fayette, commandant un certain nombre de volontaires accourus de Paris, vint s'établir entre Cognières et le Perré, pour surveiller la marche du Roi et pour lui rendre impossible toute communication directe avec la capitale. Ses vedettes s'avancèrent même en vue de Rambouillet. Le lieutenant-général baron Vincent prit alors le commandement d'un régiment suisse de la garde et de la compagnie de Noailles qui formaient l'arrière-garde de la colonne royale sur la route du Perré. M. Pocques et les siens s'avancèrent vers les vedettes royales à portée de voix et cherchèrent à ébranler leur fidélité. A plusieurs reprises on les somma de se retirer : ils n'en tinrent aucun compte. Le général Vincent donna alors l'ordre de tirer. M. Pocques eut la cuisse fracturée d'un coup de feu et tomba au pouvoir des

troupes royales ; transporté à Rambouillet, il y reçut les soins du chirurgien du Roi.

Plusieurs ministres qui avaient fait partie du cabinet de Polignac et M. de Polignac lui-même suivaient le Roi depuis Saint-Cloud, pour sauver leurs jours menacés. Tout le monde accusait hautement le premier ministre et le blâmait de venir se mêler au cortége royal. Le prince se sacrifia, il quitta le Roi dès Trianon. Deux ministres, MM. de Montbel et Capelle, suivirent le Roi seulement jusqu'à Rambouillet. M. d'Haussez avait quitté le Roi à Saint-Cloud. M. de Peyronnet était parti pour le Midi.

On sait que, le samedi 31 juillet, les députés avaient proclamé monseigneur le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume. Ce prince fit alors venir secrètement M. le duc de Mortemart, pour lui demander si ses pouvoirs allaient jusqu'à le reconnaître comme lieutenant-général du royaume. Le duc d'Orléans protesta alors de sa fidélité au Roi devant le duc de Mortemart. Ce dernier, tout en reconnaissant l'opportunité, la nécessité de la mesure, ne donna cependant pas une adhésion pleine et entière. M. le comte de Girardin se rendit à la hâte à Rambouillet pour en référer au Roi. Il reporta à Paris une lettre signée par Charles X.

Dans la journée du dimanche, le Roi signa plusieurs promotions dans l'armée et dans l'ordre de la Légion-d'Honneur ; promotions que le gouvernement nouveau refusa de reconnaître et de régulariser. Le lundi 2 août, à six

heures du matin, arriva, dans la cour d'honneur de Rambouillet, une voiture à quatre chevaux, avec deux valets de pied de la maison d'Orléans, portant à leurs chapeaux de larges cocardes tricolores. M. de Berthois, aide-de-camp du duc d'Orléans, descendit de cette voiture et fut introduit dans le cabinet du Roi : il y resta une demi-heure. Il informa le Roi que, la veille, les Chambres avaient nommé le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume. Le Roi sanctionna le lendemain cette nomination, et sa lettre d'adhésion parvint au duc d'Orléans au moment où il était décidé qu'il serait proclamé roi des Français. A Saint-Cloud et à Rambouillet, le Roi et la cour étaient toujours en retard sur Paris de vingt-quatre heures. Voici cette lettre de Charles X au duc d'Orléans, *général du royaume :*

Acte adressé de Rambouillet (1er août) a S. A. R. le duc d'Orléans.

« Le Roi, voulant mettre fin aux troubles qui existent dans la capitale et dans une partie de la France, comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin le duc d'Orléans, le nomme général du royaume.

« Le Roi, ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet, approuve que les Chambres se réunissent le 3 août, et il veut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France.

« Le Roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette déclaration.

« Si l'on cherchait à attenter à la vie du Roi et de sa famille, ou à leur liberté, il se défendra jusqu'à la mort.

« Fait à Rambouillet le 1er août 1830.

« *Signé :* CHARLES. »

Bientôt le bruit se répandit que le roi et monsieur le Dauphin se décidaient à abdiquer la couronne en faveur du duc de Bordeaux, et à condition qu'on reconnaîtrait Henri V comme roi de France. Le Roi et le Dauphin signèrent donc leur abdication le 2 août, espérant que les Chambres, convoquées pour le 3 août, s'assembleraient ce jour-là, et que la royauté d'Henri V serait reconnue. Le Roi écrivit dans ce sens au duc d'Orléans. Cette lettre fut portée à Paris et remise au duc d'Orléans par le lieutenant-général vicomte de Latour-Foissac. L'acte d'abdication et la proclamation d'Henri V furent imprimés, répandus dans l'armée royale et affichés dans les rues de Rambouillet. Le Roi pria alors les pairs de France et les députés fidèles qui étaient auprès de lui de se rendre à Paris pour l'ouverture des Chambres.

Voici l'acte d'abdication :

ACTE D'ABDICATION DE S. M. CHARLES X, ET DE S. A. R. LOUIS-ANTOINE DE FRANCE, ADRESSÉ A S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU ROYAUME (1).

« Rambouillet, le 2 août 1830.

« MON COUSIN,

« Je suis trop profondément touché des maux qui affligent et qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de

(1) Cet acte, déposé dans les archives de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, a été transcrit, à la réquisition de M. le lieutenant-général du royaume, sur le registre de l'état civil de la famille royale.

les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux.

« Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

« Vous aurez donc, en qualité de lieutenant-général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions. C'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

« Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître, au plus tôt possible, la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom de Henri V.

« Je charge le lieutenant-général vicomte Foissac-Latour de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'entendre avec vous pour les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que les arrangements convenables pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

« Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance de mes sentiments, avec lesquels je suis

« Votre affectionné cousin,

« CHARLES.

« LOUIS-ANTOINE. »

Le découragement des troupes était général ; elles voyaient que la question des droits de la branche aînée ne se déciderait pas par les armes sur un champ de bataille, mais qu'elle serait résolue par la politique et par les pouvoirs parlementaires. L'infanterie de la garde royale

diminuait en nombre d'heure en heure ; pour en citer un exemple, le deuxième régiment à pied de la garde, arrivé à Rambouillet fort de plus de douze cents hommes, le 2, n'en comptait plus que neuf cent cinquante ; le 4, à Maintenon, il était réduit à cinq cents hommes. Les soldats se disséminaient dans les fermes des environs de Rambouillet et troquaient souvent pour un déjeuner leur bonnet à poil, et leur uniforme galonné en argent contre une blouse et une casquette. Certainement un chef résolu, dévoué, sachant commander, eût pu facilement contenir cette armée composée de soldats braves, fidèles et aguerris.

Cependant la blessure de M. Pocques, aide-de-camp de La Fayette, et les rapports de ceux qui l'accompagnaient, firent à tort croire à Paris que la résistance s'organisait à Rambouillet, que l'armée royale ralliée allait marcher sur la capitale.

Je ne crains pas d'entrer ici dans de minutieux détails d'intérieur qui attestent le contraire et qui prouvent bien les convictions et les dispositions d'esprit du Roi.

Après avoir abdiqué, le Roi quitta l'uniforme sans lequel il ne paraissait jamais en public, uniforme simple ou riche suivant les circonstances, mais comprenant toujours des épaulettes sur lesquelles la couronne de France était brodée ou figurée par des pierreries. Le Roi revêt un simple frac bleu sans décorations, et, précédé d'un

seul valet de pied, descend dans les jardins; il traverse ainsi, sans aucune suite, le parc de Rambouillet. Ce jour-là après le dîner, Charles X, toujours en habit de ville, tenant le duc de Bordeaux par la main, et suivi de toute la famille royale, se rend au bivouac des gardes-du-corps, défendant qu'on prît les armes pour le recevoir. Sa Majesté se place au centre de chaque compagnie et remercie les gardes de leur dévoûment et de leur fidélité. Le Roi leur demande de reporter leur affection et leur noble dévoûment sur son petit-fils qu'il leur présente comme leur roi futur. Madame la Dauphine, arrivée depuis deux jours à Rambouillet, comme nous le dirons tout à l'heure, semble presque heureuse de n'avoir jamais à porter le poids d'une couronne royale, et couvre de caresses le duc de Bordeaux; elle s'adresse avec effusion de cœur à tous les gardes, ne trouvant pour chacun d'eux que des paroles dignes et affectueuses. Madame, duchesse de Berry, contient sa joie par respect pour les membres de la famille royale qui venaient d'abdiquer en faveur de son fils. Le duc de Bordeaux, avec l'innocente insouciance de son âge, recevait tous ces hommages avec étonnement.

Avant huit heures du soir, on se réunit chez le Roi pour l'ordre; mais Charles X enjoint aux officiers de sa maison, à tous les chefs de corps, de se rendre chez le duc de Bordeaux. Selon l'usage, le prince étant mineur,

ce fut son gouverneur, le baron de Damas, qui, tenant S. A. R. par la main, donna le mot d'ordre en son nom.

Le 4 août arrivèrent à Rambouillet les quatre commissaires nommés par les Chambres et par le duc d'Orléans : MM. le maréchal marquis Maison, de Schonen, de la Pommeraye et Odilon Barrot. Le maréchal Maison portait la cocarde tricolore. Ils annoncèrent au Roi sa déchéance. Cette nouvelle changea entièrement la face des choses. Charles X et le Dauphin n'avaient abdiqué qu'à la condition qu'Henri V serait reconnu roi de France : ils ne voulurent pas admettre que les Chambres eussent le droit de disposer de la couronne; ils regardèrent l'acte d'abdication qu'ils avaient signé comme nul et comme non avenu. Charles X, le lendemain de l'arrivée des commissaires, reprit tous les insignes du pouvoir suprême, et tout le monde lui rendit les honneurs dus à la majesté royale. Les commissaires du nouveau gouvernement ne restèrent qu'une heure à Rambouillet; ils demandèrent que le roi licenciât son armée, et ils n'obtinrent rien de lui à ce sujet. On disait alors que le Roi et son armée se retireraient sur Tours et derrière la Loire; que les princes et le duc de Bordeaux se rendraient à Saumur ; on parlait d'une Vendée. Mais bientôt le lieutenant-général Donnadieu fit savoir à Rambouillet que la garnison et la garde nationale de Tours avaient déjà pris la cocarde tricolore, et que M. de Peyronnet venait d'être arrêté dans cette ville. Les quatorze mille

hommes de troupes réunis à Rambouillet manquaient de tout ; la pénurie était telle qu'on avait renvoyé à sa garnison un régiment de chasseurs à cheval amené à Rambouillet par le général de Montgardé pour défendre la cause royale.

Le 1er août au matin, madame la Dauphine était arrivée à Rambouillet, dans une chaise de poste sans armoiries attelée de quatre chevaux. C'est au château de Fontainebleau, dont le comte Melchior de Polignac était gouverneur, que madame la Dauphine avait appris les suites définitives des ordonnances ; elle n'avait eu que le temps, elle et madame de Béarn, sa dame d'honneur, de prendre un costume très simple. M. de Conflans, son chevalier d'honneur, et M. de Faucigny, son officier des gardes, étaient montés sur le siége de la voiture en tenue négligée. Madame la Dauphine avait rencontré bien des obstacles et subi bien des entraves pour tourner les environs de Paris révoltés, et pour arriver à Rambouillet.

« Oh ! mon père, dit-elle au Roi, en pleurant et en se jetant dans ses bras, qu'avez-vous fait ? Du moins nous ne nous séparerons plus ! »

On sait aujourd'hui que madame la Dauphine ne s'était rendue à Vichy, d'où elle revenait, que par ordre exprès de Charles X.

Madame la duchesse d'Angoulême, en quittant Vichy, s'était dirigée sur Lyon ; elle arrivait le jeudi au matin,

29 juillet, à Chalon-sur-Saône, et le même jour, entre quatre et cinq heures du soir, à Dijon où elle était attendue. Quelques fenêtres étaient pavoisées dans le quartier de la noblesse. Aucun cri ne se fit entendre sur le passage de madame la Dauphine à son arrivée. Un grand dîner avait été préparé à la préfecture; c'était le baron Devisme qui était alors préfet du département de la Côte-d'Or.

Le vicomte Jean de La Hamelinaye, lieutenant-général, commandait la 18e division militaire; mais il était absent de Dijon par congé; son commandement avait été confié par intérim au maréchal-de-camp qui commandait une subdivision militaire de la Côte-d'Or, au général Romeuf, ancien aide-de-camp de La Fayette. Tous les hauts fonctionnaires du département assistèrent au dîner; vers sept heures du soir, des fonctionnaires de tout rang vinrent à la préfecture saluer madame la Dauphine.

Les moyens de communication étaient loin d'être aussi rapides qu'aujourd'hui; mais, à l'heure du dîner, on savait déjà à la préfecture que les ordonnances avaient été rendues le 26, et que quelques attroupements et quelques désordres avaient eu lieu le lundi soir sur la place du Palais-Royal. La préfecture était très gardée, la cour était remplie de troupes.

Au milieu du dîner, un grand mouvement se produit dans la cour de la préfecture, un courrier arrive couvert de sueur et de poussière: la dépêche portait l'adresse du lieu-

tenant-général commandant la 18e division militaire, qui était absent. Le général Romeuf sort de table, descend sur le perron de la préfecture, décachette la dépêche et la lit en public : cette dépêche ne contenait que l'ordre de prendre des mesures pour la sûreté de madame la Dauphine.

Le général Romeuf mande aussitôt le chef d'état-major et l'intendant militaire Rabou. L'ordre est donné au régiment de hussards en garnison à Dijon de monter à cheval, de garder et de déblayer tous les abords de la préfecture. On décide que le capitaine de gendarmerie accompagnera madame la Dauphine pendant le cours de son voyage. Ce capitaine était le nommé Denest ; c'était celui qui, simple maréchal-des-logis dans la gendarmerie de Paris, avait, dans la Chambre, *empoigné* le député Manuel : on avait surnommé à Dijon ce capitaine *l'empoigneur*. Après le dîner, madame la Dauphine voulut paraître au théâtre. Le préfet insista pour l'en dissuader et ne lui laissa pas ignoe rrl'esprit d'opposition qui agitait toute la ville. Madame la Dauphine ne tint aucun compte de cet avertissement et de ces conseils, et elle se rendit, accompagnée de madame de Béarn, sa dame d'honneur, et du préfet, dans une loge d'avant-scène des premières, à droite de l'acteur. Tous les fonctionnaires occupaient la galerie et les loges situées en face de celle de madame la Dauphine ; le reste de la salle était vide : pas une femme de la ville n'assistait au spectacle, on s'attendait à du bruit.

A l'entrée de madame la Dauphine dans sa loge, le parterre se lève en masse, fait entendre ces cris : *Vive la Charte ! A bas les ministres ! Vivent les* 221 !

Lepeintre aîné était alors en représentation à Dijon, et jouait dans un vaudeville. Le tumulte s'apaise, et la pièce commencée continue. Lepeintre prononce bientôt cette phrase de son rôle : *Ah ! pour le coup les voilà enfoncés.* Cette allusion, saisie, fait éclater dans tout le parterre des hourras et des bravos. Au même instant, un personnage qui se tenait au balcon près de la loge de madame la Dauphine se penche vers elle, lui montre le poing en criant : *Vive la Charte ! A bas les ministres ! Vivent les* 221 ! Ce personnage ne craignit pas d'insulter ainsi lâchement une princesse qui commandait tant de respect par ses vertus et par ses malheurs.

La pièce finit, on baisse le rideau ; dans l'entr'acte le tapage, les cris continuent. Madame la Dauphine portait des plumes à son chapeau, et plusieurs voix crièrent : « A bas les plumes ! »

Madame la Dauphine attend que la toile se lève, qu'une seconde pièce soit commencée, et bientôt elle s'échappe brusquement de sa loge, qui avait une sortie particulière sur la rue ; mais le parterre, plus occupé de ce qui se passait dans la loge du préfet que de ce qui se passait sur la scène, s'élance en masse sur le passage de madame la Dauphine, et il faut que les principaux fonctionnaires fassent résolûment la haie

pour protéger la princesse. Elle put enfin monter en voiture et se rendre à la préfecture escortée par des hussards du régiment que commandait M. de Compiègne.

A son retour dans le salon de la préfecture, madame la Dauphine tombe éplorée sur un canapé et s'écrie au milieu des larmes : « Les malheureux ! les insensés ! »

Le lendemain, madame la Dauphine quitta la préfecture à quatre heures du matin ; mais à la porte Guillaume de Dijon une foule immense et matinale l'attendait, et les cris de : *Vive la charte ! A bas les ministres ! Vivent les* 221 ! la poursuivirent pendant un assez long trajet sur la route de Paris. Madame la Dauphine arriva à Semur vers onze heures du matin ; elle descendit à la sous-préfecture. C'était alors M. Capmas qui était sous-préfet. Pendant le déjeuner, un courrier apporte une dépêche qui apprend à madame la Dauphine tout ce qui s'est passé à Paris pendant les mardi et mercredi 27 et 28 juillet. Elle sut qu'on s'était battu dans Paris ; mais elle ignorait encore la victoire de l'insurrection, la défection de quelques régiments de ligne et la retraite de l'armée royale. Elle ne put contenir ses larmes ; tous ceux qui l'entouraient pleuraient avec elle. Lorsqu'elle put reprendre un peu de calme, elle ne fit entendre que cette parole : « Malheureux Paris ! »

Je reviens à Rambouillet. Les nouvelles les plus contradictoires y circulaient. Charles X faisait vendre de

l'argenterie pour payer les vivres qu'on pouvait acheter.

Le 4 août, à cinq heures du matin, le cortége royal entrait à Maintenon. La nouvelle venait de parvenir au roi que trente mille Parisiens commandés par le général Pajol accouraient en omnibus, en fiacres, en coucous, et qu'ils étaient déjà à Cognières. Le Roi fit alors appeler le maréchal Maison, et le pria de lui dire la vérité, foi de soldat. La réponse alarmante du maréchal (il portait à soixante mille hommes les cinq mille volontaires qui marchaient sur Rambouillet) décida le roi à licencier son armée, licenciement qu'il avait refusé à Rambouillet.

On fit une halte à Maintenon; tout ce qui restait de l'armée fut licencié. La compagnie des gardes à pied remit son étendard au Roi; les officiers furent admis à l'honneur de prendre congé de Charles X, ainsi que des princes et des princesses. Madame la Dauphine dit alors à plusieurs officiers supérieurs : « *Croyez-bien, Messieurs, que je n'ai été pour rien dans ce qui s'est fait. Les ordonnances étaient une entreprise, et les entreprises ne nous réussissent pas.* »

Nous empruntons à M. le duc de Noailles, propriétaire du château de Maintenon, le récit peu connu de l'hospitalité qu'y reçurent Charles X et sa famille.

« Au milieu de la nuit du 3 août 1830, le bruit se répandit tout-à-coup que Charles X, obligé de fuir sa capitale et résidant depuis trois jours à Rambouillet, allait venir demander un asile au château de Maintenon. Aussitôt les ordres furent donnés, les appartements préparés, et à deux

heures du matin, tout se trouva prêt à recevoir le triste cortége attendu.

« La nuit était calme et pure, la lune à demi voilée, et le silence n'était encore troublé que par les pas de deux régiments de cavalerie qui défilaient sur le pont de la ville, après lesquels défila, sur le même pont, l'artillerie de la garde, mèche allumée. Cette marche guerrière et silencieuse, le bruit sourd des canons, l'aspect des noirs caissons, l'éclat de ces torches au milieu des ténèbres, présentaient l'image, hélas! trop véritable, du convoi de la monarchie.

« A deux heures du matin, les premières voitures arrivèrent, ensuite M. le Dauphin et madame la Dauphine, madame la duchesse de Berri, M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle, enfin le Roi et toute sa suite.

« Cette royauté si éclatante dans la personne de Louis XIV, l'idéal d'un monarque puissant et fortuné, et depuis si outragée dans celle de Louis XVI, de qui le long martyre, l'héroïque résignation et l'innocence donnent à sa triste destinée la gloire unique d'avoir été ce qu'il y a eu sur la terre de plus semblable à la passion du Christ; cette famille si longtemps environnée de splendeur et de puissance, et que ses grandes infortunes auraient rendue chez les anciens un objet sacré, précipitée d'un trône dont la chute a ébranlé tous les trônes de l'Europe, errante pendant vingt-cinq ans dans l'exil, miraculeusement relevée par des événements auxquels tous les peuples ont pris part, renversée une seconde fois par un retour inouï de la fortune; rétablie encore au bout de quelques mois, comme si elle eût été constamment réservée par la Providence pour servir de bouclier entre la France et ses ennemis vainqueurs; c'était cette même royauté et cette même famille qui reprenaient, de nouveau, à pas lents, le chemin de la terre étrangère, à travers un peuple muet et étonné.

« En descendant de voiture, le Roi paraissait accablé, sa tête était penchée sur sa poitrine et pliait sous le poids de ses réflexions. Il monta avec peine l'escalier qu'avait jadis monté Louis XIV, et il fut conduit dans l'appartement de madame de Maintenon, qu'on lui avait destiné. Celui qu'avait occupé Louis XIV fait aujourd'hui partie de l'appartement public : il y resta quelques moments avec sa famille ; puis chacun des princes se retira chez lui, et Charles X, demeuré seul avec le maître et la maîtresse du lieu, leur adressa ces paroles : « Je ne veux pas qu'on fasse la guerre civile en France, et qu'on y verse du sang pour moi : je m'éloigne. Mon regret est de n'avoir pu la rendre heureuse, car ç'a tou-

jours été mon vœu le plus cher; je voulais sa puissance et sa tranquillité. Tout mon désespoir est l'état dans lequel je la laisse. Que va-t-il arriver! Le duc d'Orléans lui-même n'est pas certain d'avoir, dans quinze jours, sa tête sur ses épaules. On assure que tout Paris marche contre moi; je ne m'en suis pas fié cependant au rapport des commissaires : quand ils ont été sortis, j'ai rappelé Maison et je lui ai dit : Je vous demande de me dire, foi de soldat, si ce qu'ils m'ont dit est vrai; il m'a répondu : Ils ne vous ont dit que la moitié de la vérité. »

« La première cour du château se trouvait remplie par les voitures, les chevaux de main, et des soldats couchés par terre. Dans la deuxième étaient quelques voitures encore, avec la compagnie des Cent-Suisses qui bivouaquait sur le pavé, et dont les officiers déchirèrent et se partagèrent le drapeau. De temps à autre des détonations lointaines faisaient appréhender une attaque de nuit; mais ces détonations provenaient de quelques soldats qui déchargeaient leurs armes. Enfin le tumulte s'apaisa peu à peu, et le silence reprit par degrés l'empire qui lui appartient pendant la nuit.

« Un garde à pied était de faction au bas de la tour du grand escalier; un garde-du-corps se promenait sur le balcon de pierre qui communique de la grosse tour à l'appartement où couchait le roi. Aux premiers rayons de l'aurore, on vit cette figure guerrière se dessiner sur les murs brunis par le temps, et le bruit mesuré de ses pas sur ces pierres antiques rappelait ces preux bardés de fer qui peut-être autrefois les avaient foulées.

« Ces soldats couchés épars, ces faisceaux d'armes, ces chevaux, cette sorte de bivouac, tout ce désordre guerrier au pied de ces gothiques tourelles, formaient un tableau qui eût charmé les yeux, s'il n'eût affligé la pensée; mais ce roi fugitif devant son peuple, le petit-fils de Louis XIV venant demander asile dans une demeure encore empreinte des marques de la grandeur de son aïeul, cette halte de la monarchie en marche pour l'exil, en face du monument de son orgueil et de son faste passé, dont la ruine semblait regarder tristement la scène qui se passait à ses pieds : quel spectacle, sous le calme d'un ciel pur et en présence de la nature toujours immuable devant toutes les agitations des hommes !

« Le lendemain, à dix heures, Charles X entendit la messe dans la chapelle du château. Ce fut dans cette petite chapelle que l'infortuné monarque offrit à Dieu le sacrifice de la couronne qui lui était si douloureusement arrachée. C'est en effet à Maintenon que Charles X cessa

véritablement de régner : c'est là qu'il licencia la garde royale et les Cent-Suisses, ne gardant pour escorte que les gardes-du-corps, qui l'accompagnèrent jusqu'à Cherbourg. Après la messe, le roi remonta un instant dans sa chambre, et à onze heures, le cortége se remit en route. La fille de Louis XVI portait tous les malheurs et toutes les grandeurs de sa race empreints sur son visage, habitué dès l'enfance à l'expression de la douleur. Elle s'avança vers les gardes qui étaient rangés dans la cour, et leur présenta sa main, qu'ils baisèrent en versant des larmes. Ses propres yeux en étaient remplis, et elle répétait ces paroles d'une voix émue : « Ce n'est pas ma aute, mes amis, ce n'est pas ma faute! » M. le Dauphin embrassa l'officier qui commandait la compagnie des Cent-Suisses, et monta à cheval. Madame la duchesse de Berri, en demi costume d'homme, avec un certain appareil militaire qui faisait prévoir la prise d'armes de la Vendée, monta aussi en voiture, suivie de ses deux enfants, dont le visage gracieux et inquiet tour-à-tour souriait innocemment à leur malheur. Le roi partit le dernier. Il remercia avec une bonté touchante de l'hospitalité qu'il avait reçue; puis il s'avança vers les troupes et les remercia aussi avec cet accent du cœur qu'il possédait, et dont il usait trop rarement : « J'espère, leur dit-il, que nous nous reverrons bientôt. » Un gendarme des chasses se jeta à ses pieds, et lui baisa la main. Il la donna à plusieurs et, se tournant vers le garde à pied qui était de faction au bas de la tour et qui lui présentait les armes : « Allons, dit-il, je vous remercie : vous avez bien fait votre devoir, je suis content de vous; mais vous devez être bien fatigué! —Ah! sire, répondit le vieux soldat en laissant tomber de grosses larmes sur sa moustache blanchie, la fatigue n'est rien ; encore si nous avions pu sauver Votre Majesté !... » Un grenadier perça la foule et vint se placer devant le roi : « Que me voulez-vous? lui dit Sa Majesté. — Sire, répondit le soldat en portant la main à son bonnet, je voulais vous voir encore une fois. »

« Le roi, profondément attendri, se jeta dans sa voiture, et toute cette scène disparut bientôt, laissant dans les âmes une impression ineffaçable, et attachant à ces lieux, déjà pleins de souvenirs, une nouvelle et triste célébrité. »

A dix heures, on partit pour Dreux, précédé des commissaires du gouvernement. A Dreux, M. Odilon Barrot est forcé de haranguer le peuple, et d'invoquer le respect

dû au malheur, pour que le Roi et son escorte puissent entrer avec sécurité dans la ville. Les commissaires reviennent alors sur leurs pas. M. Odilon Barrot dit au Dauphin que le Roi pourra coucher le soir à Dreux, mais il faut qu'il se résigne à y voir arborées les couleurs nationales. « Cela ne me regarde pas, dit le prince, voyez le Roi. » Charles X répondit, sans aucune émotion, « que cela lui était indifférent. » Le 5 août on coucha à Verneuil; le 6 août à Laigle; le 7 août à Mellerault, à sept lieues de Laigle. A Mellerault, le Roi logea chez un ancien garde-du-corps, M. de La Roque; le Roi occupait une chambre au rez-de-chaussée. Un huissier de service en costume se tenait, comme à Saint-Cloud, à la porte du Roi. On vit arriver deux voitures appartenant à madame la Dauphine: ces voitures avaient été arrêtées à Tonnerre et le gouvernement nouveau les lui renvoyait. « Je suis très contente de l'arrivée de ces voitures, dit madame la Dauphine, à M. O'Hegerthy fils; au moins, à présent, *j'aurai des chemises.* »

En quittant Saint-Cloud, chaque garde avait reçu 50 fr. Chaque garde reçut 10 fr. à Mellerault; on finit par compléter à Cherbourg la solde de juillet (1).

---

(1) Nous empruntons quelques-uns de ces faits au *Journal de Saint-Cloud à Cherbourg*, par M. Théodore Anne, ex-garde-du-corps de la compagnie de Noailles.

Le 8 et le 9 août, on fit séjour à Argentan; le Roi entendit la messe dans la cathédrale.

Les deux pièces de canon qui suivaient la petite armée de Charles X restèrent à Argentan; une voiture fermée qui marchait derrière celle du roi disparut. Cette voiture s'arrêtait où logeait Charles X; mais elle ne s'ouvrait jamais. Dans cette voiture se cachaient madame de Polignac et ses enfants; ils purent s'embarquer pour l'Angleterre, à quelque distance de Valognes.

La famille royale poursuivit ainsi tristement, par Condé-sur-Noireau, par Vire, Saint-Lô, Carentan et Valognes, sa longue route à travers cette riche Normandie, toute resplendissante de gerbes dorées, de sites pittoresques et ombragés d'une végétation vigoureuse et luxuriante. Que de chagrins, que de regrets torturaient le cœur de la famille royale!

Chaque jour le Roi quittait en voiture la ville où il avait couché; à une demi-lieue, Charles X montait à cheval jusqu'à une demi-lieue de l'étape prochaine. Voici dans quel ordre marchait le cortége :

Une avant-garde, deux compagnies de gardes-du-corps, puis les voitures des princes; dans la première, monseigneur le duc de Bordeaux, avec son gouverneur, les deux sous-gouverneurs et M. de La Villate, son premier valet de chambre; dans la seconde, *Mademoiselle* avec sa gouvernante et madame la baronne de Charette, *Madame* avec son

premier écuyer, son chevalier d'honneur et madame la comtesse de Bouillé; dans une troisième voiture, Madame la Dauphine avec madame de Saint-Maur; M. le Dauphin à cheval, deux de ses menins près de lui; le Roi, dans sa voiture avec le capitaine des gardes de service; le maréchal duc de Raguse à cheval. La marche était fermée par une compagnie de gardes-du-corps.

Dans tous les bourgs qu'on traversait, on ne voyait que cocardes et drapeaux tricolores. L'attitude des populations inspirait de temps en temps quelques inquiétudes; mais MM. les commissaires du roi surent tout prévoir, tout prévenir; la famille royale fut partout respectée.

Pendant ce voyage, à chaque étape, bien des fidélités chancelaient et abandonnaient la famille royale. On arriva enfin à Cherbourg. Le port était couvert de vaisseaux pavoisés aux trois couleurs; un navire étranger avait arboré le drapeau autrichien. Dans la ville, on se pressait sur le passage de ce triste cortége; ces princes, ces princesses, le duc de Bordeaux et Mademoiselle, encore enfants, inspiraient à tous des sentiments de tristesse et de compassion.

J'ai à raconter ici avec détail une mission auprès du roi Charles X, qui fut confiée pendant les premiers jours d'août 1830, par le baron Louis, à M. Thomas, alors inspecteur général des finances. Je tiens de bonne source le récit exact et circonstancié de cette mission.

Le baron Louis mande un matin dans son cabinet M. Thomas : « *Mon cher enfant,* lui dit-il (il n'appelait jamais M. Thomas que *mon cher enfant*), j'ai une mission délicate à vous confier. Il s'agit de porter 600,000 fr. en or au roi Charles X, et de les lui remettre à Cherbourg au nom du lieutenant-général du royaume. Devrez-vous, ne devrez-vous pas demander un reçu? Votre tact, votre sentiment des convenances apprécieront la situation. Le caissier central du Trésor va vous remettre 600,000 fr. en quadruples d'Espagne. Vous voyagerez en poste; il faut que vous soyez parti ce soir. »

On emprunta à M. de Rothschild une de ses chaises de poste, contenant dans l'intérieur une caisse cachée et à double fond. Il existait au ministère des finances, sous l'Empire, un grand nombre de ces chaises de poste, destinées à porter de grosses sommes en or au quartier-général et aux payeurs de l'armée. Les 600,000 fr. en quadruples furent placés dans la première caisse; le double fond n'était disposé que pour recevoir des *napoléons*. Un employé de la caisse centrale fut désigné pour accompagner M. Thomas.

Les chevaux de poste étaient demandés, M. Thomas allait partir, lorsqu'il est appelé de nouveau dans le cabinet du baron Louis : « Mon cher enfant, lui dit-il, j'ai jugé prudent et utile de vous donner pour compagnon de voyage le général comte Alexandre de Girardin, ex-grand-veneur. Il vous aidera à vous faire admettre auprès du roi Charles X :

allez le trouver, il vous attend, et vous partirez ensemble. »

Le soir même, M. le comte Alexandre de Girardin montait dans sa voiture, et M. Thomas, en compagnie de l'employé de la caisse centrale, dans la chaise de poste de M. de Rothschild.

600,000 fr. en or représentent un poids de 193 kilog. 500 grammes, soit 387 livres (1). M. Thomas eut tout le long de la route la précaution de prendre trois chevaux.

Une question avait été discutée avant le départ entre le général de Girardin et l'inspecteur des finances.

Le général pensait qu'il fallait rejoindre au plus vite, sur la grande route, la famille royale. M. Thomas vit dans ce projet de graves difficultés d'exécution, plus d'un inconvénient et plus d'un danger. D'ailleurs, les ordres qu'il avait reçus étaient précis : il ne devait remettre les 600,000 fr. au roi Charles X qu'à Cherbourg.

Le voyage se fit sans encombre jusqu'à Bayeux ; seulement, à chaque relai, les postillons examinaient avec attention la chaise de poste de M. Thomas : ils étaient tous étonnés que même trois chevaux eussent tant de peine à l'enlever ; ils ne comprenaient pas qu'avec deux voyageurs seulement cette voiture fût si lourde.

---

(1) 1,000 fr. en or pèsent 322 grammes 500 milligrammes.

Tout le long de la route les populations étaient inquiètes, curieuses, animées; et à Bayeux nos deux voyageurs, pour obtenir des chevaux, durent se rendre à la mairie, où le conseil municipal tenait séance, présidé par le maire. Le général et M. Thomas se trouvèrent en règle; ils avaient un passeport et une commission signés par le ministre des finances et par le ministre des affaires étrangères.

Le reste du voyage ne se fit pas sans quelques inquiétudes; le bruit s'était répandu qu'un certain nombre de forçats s'étaient évadés et on pouvait craindre d'eux des attaques nocturnes.

On arrive enfin sans accidents à Cherbourg. M. Thomas fait transporter son trésor chez le payeur de la marine, qui lui en donne un récépissé.

Mais une nouvelle grave se répand : le général Hullot, qui commandait à Caen au nom du gouvernement nouveau, s'était rendu à Cherbourg; il avait sous ses ordres la garde nationale de cette ville, quelques compagnies de la ligne et même un peu d'artillerie. Le roi Charles X et la famille royale arrivaient à Valognes; on annonçai que le général Hullot se disposait à faire une pointe sur Valognes avec ses troupes et deux pièces de canon; on prétendait à Cherbourg que plusieurs régiments suisses accompagnaient encore le Roi comme escorte

La famille royale n'était entourée que des compagnies

de gardes-du-corps; mais malgré tout on pouvait redouter une collision sanglante.

M. le général Alexandre de Girardin se rendit à Valognes; il instruisit le maréchal Maison des dispositions et des projets du général Hullot; il pria en même temps le maréchal d'informer le roi Charles X que le lieutenant-général du royaume lui envoyait une somme de 600,000 fr. en quadruples d'Espagne.

Le maréchal Maison donna l'ordre au général Hullot de rester à Cherbourg, de cesser toute démonstration hostile; un délégué du roi Charles X, M. Bourlet de Saint-Aubin, l'un des cinq premiers valets de chambre du roi, fut envoyé à Cherbourg pour recevoir cette somme de 600,000 fr.

Le roi Charles X avait témoigné le désir qu'on lui procurât au moins 80,000 fr. en or français; le payeur de la marine put satisfaire ce désir.

M. Thomas fit transporter son trésor sur le vaisseau où devait s'embarquer Charles X, et en fit la remise à M. le baron Bourlet de Saint-Aubin.

On compta un des sacs de quadruples et on se contenta de peser les autres sacs. M. de Saint-Aubin donna un reçu à M. Thomas; mais ce dernier, avec des paroles pleines de convenance, fit comprendre à M. de Saint-Aubin que la signature du Roi lui était nécessaire. M. de Saint-Aubin n'avait même pas un titre en règle comme délégué de Charles X.

La famille royale et les commissaires du nouveau gouvernement arrivèrent à Cherbourg. Là, ils eurent à traverser des flots de populations calmes et silencieuses, pour se rendre au pont jeté entre le rivage et les deux bâtiments sur lesquels allait s'embarquer la famille royale. C'étaient le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll*, affrétés pour l'Angleterre.

Les dispositions les plus convenables avaient été prises; le Roi et les princes descendirent sur le *Great-Britain*. On se hâta de transporter sur les deux bâtiments les malles du Roi, des princes, des princesses, et de leur suite. MM. de Schonen, Odilon Barrot et le maréchal Maison restèrent un quart d'heure environ dans la chambre réservée au Roi; puis ils prirent congé de lui et rentrèrent en ville. Dans cet entretien, le maréchal Maison dit au Roi « qu'en acceptant la mission qu'il venait de remplir, il avait cru lui donner un dernier témoignage de dévoûment et de reconnaissance! — Brisons là-dessus, maréchal ! » répondit le Roi.

M. Thomas était demeuré sur le bâtiment avec les 600,000 fr., dans une petite chambre où il n'y avait place que pour une chaise : il attendait que M. de Saint-Aubin lui apportât un reçu en règle; mais ce fut Charles X lui-même qui vint trouver M. Thomas, et qui lui remit ce reçu.

La physionomie de Charles X était calme, pleine de di-

gnité et de bienveillance; il était alors vêtu d'un habit bourgeois sans aucune décoration.

« C'est vous, dit le Roi, qui venez de Paris? comment vous nommez-vous?

— Thomas.

— Qu'êtes-vous?

— Inspecteur général des finances.

— Sous quel ministère avez-vous été élevé à ce grade?

— Sous le ministère du comte Roy.

— La situation du pays est bien grave! »

Puis Charles X tendit la main à M. Thomas, et lui dit d'une voix émue : « Je vous remercie. Soyez heureux! »

On allait lever l'ancre, mais de nouveaux ordres sont donnés. Les gardes-du-corps qui avaient accompagné la famille royale demandèrent à lui faire leurs adieux. Plusieurs descendirent sur le pont, et ce fut alors un tableau à troubler l'esprit et à serrer le cœur! Tous pleuraient, baisaient les mains du Roi, et se jetaient à ses genoux. Charles X recevait avec une affectueuse émotion, mais avec noblesse, ces sincères témoignages d'amour et de fidélité. Toute la famille royale était près de lui; des gardes-du-corps entouraient aussi le duc d'Angoulême et lui disaient avec des pleurs leurs derniers adieux. On lisait sur la physionomie de madame la duchesse d'Angoulême la douleur la plus profonde; elle avait les yeux rouges, fatigués de pleurer! Madame la duchesse de Berry était agitée, et cachait avec

peine une vive irritation; ses deux enfants, le duc de Bordeaux et Mademoiselle, se montraient étonnés de tout ce qu'ils voyaient, émus de toutes ces larmes. Les cœurs les plus indifférents s'attendrissaient à cette scène si touchante qui réveillait tant de tristes souvenirs. On plaignait ce roi détrôné, et cette famille royale, où le malheur semble héréditaire, forcés encore une fois de partir pour l'exil, forcés encore une fois de dire adieu à leurs fidèles amis et à la France.

Bientôt tous ceux qui ne faisaient point partie de la suite de la famille royale quittèrent le bâtiment; on leva l'ancre.

Le 16 août à deux heures un quart les capitaines des navires firent retentir l'air de leurs commandements. Le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll*, emportant une royauté et une dynastie, sortirent du port, à trois heures précises, sous l'escorte d'une corvette et d'une gabarre de l'État.

La foule suivit longtemps de ses regards attristés ces princes condamnés à expier sur la terre étrangère la folle politique d'imprudents et d'imprévoyants conseillers.

La mission de M. Thomas avait été bien remplie; cette dépense de 600,000 fr. fut plus tard portée au budget et régularisée par un vote des deux Chambres.

Voici le procès-verbal d'embarquement rédigé et signé par MM. les commissaires du gouvernement provisoire:

PROCÈS-VERBAL D'EMBARQUEMENT DE S. M. CHARLES X ET DE LA FAMILLE ROYALE, A CHERBOURG, LE 16 AOUT 1830.

« Nous, commissaires délégués auprès du roi Charles X pour le conduire lui et sa famille à Cherbourg, et veiller à leur sûreté, nous étant transportés à bord du navire américain *la Grande-Bretagne*, avons constaté que le roi Charles X, LL. AA. RR. Louis-Antoine, Dauphin, madame la Dauphine, monseigneur le duc de Bordeaux, madame la duchesse de Berry et Mademoiselle, ont été embarqués sur ce navire, le 16 du mois d'août 1830, à deux heures, et à trois heures précises, ont quitté le rivage de France pour faire voile vers la côte d'Angleterre. De tout quoi nous avons dressé procès-verbal, et l'avons signé et fait signer par le préfet maritime du port de Cherbourg, présent au dit embarquement.

« Fait à Cherbourg, le 16 août 1830.

« Ont signé : *Le maréchal marquis* MAISON, DE SCHONEN
« DE LA POMMERAYE, ODILON BARROT.

« *Le préfet maritime :* POUYER. »

Dans ces Mémoires, je ne laisserai jamais échapper l'occasion de rappeler un de ces traits, un de ces mouvements généreux, qui honorent les hommes politiques si souvent accusés ou calomniés par l'esprit de parti. M. Bavoux, député de Paris (1), fut nommé préfet de police, le 29 juillet, par la commission municipale. Un employé vint, dès le 29 juillet, lui demander s'il ne pourrait pas accorder un passeport à madame Mangin, femme de l'ex-préfet de

(1) Le père de M. Bavoux, aujourd'hui mon collègue au Corps législatif.

police, qui avait été forcée de fuir précipitamment de l'hôtel de la préfecture, à peine remise de couches. « Où adresser ce passeport? — Madame Mangin s'est réfugiée chez moi; elle m'avait toujours protégé. » M. Bavoux ne donna que des éloges à celui qui n'avait pas abandonné ses anciens bienfaiteurs, le chargea d'offrir pour asile à madame Bavoux les appartements qu'elle occupait à la préfecture, et fit délivrer un passeport en blanc pour M. Mangin, encore caché à Paris.

Dans la nuit du 29 au 30, on voulut obtenir de M. Bavoux des ordres d'arrestation pour MM. Peyronnet et Guernon de Ranville, dont on connaissait le lieu de retraite; le préfet de police refusa l'ordre d'arrestation, et il invita ces dénonciateurs à aller presser les ministres de quitter la France, promettant de leur donner des passeports en blanc pour l'étranger. M. Bavoux fit également délivrer des passeports à MM. de Montbel, de Vaulchier, et à d'autres notabilités de la cour de Charles X.

La famille royale embarquée ne fit qu'un court séjour sur le brick.

M. Dumont d'Urville, commandant de la petite escadre, a publié dans une revue hebdomadaire, quelques années après la révolution de Juillet, tous les détails du voyage sur mer de la famille royale.

M. Dumont d'Urville demanda d'abord au Roi où il fallait le conduire. Le Roi, étonné, répondit : « Mais je ne suis

pas libre? — J'ai l'ordre, répliqua M. d'Urville, de conduire Charles X partout où il témoignera le désir d'être transporté, à l'exception, toutefois, de la Belgique, des îles de Jersey et de Guernesey. — Alors, dit le Roi, conduisez-moi à la baie de Spithead, rade de Portsmouth, d'abord, et je désire mouiller au fond du chenal devant Cowes. Le vent est-il bon? — Oui, Sire, nous avons vent arrière pour sortir de la rade et même du grand bassin. »

La duchesse d'Angoulême chercha parmi les divers bâtiments à l'ancre celui qui portait le nom du duc de Bordeaux. M. d'Urville le lui montra, mais en ajoutant que, dès la veille, il avait changé de nom et s'appelait *le Friedland.* Peu de temps après, admirant le bel aspect du *Charles-Caroll* et sa bonne marche, le Roi dit en souriant : « Voilà un beau navire, n'est-ce pas, capitaine? Est-ce que nous n'allons pas aussi bien dans notre marine? — Je ne crois pas, répondit M. d'Urville, que nous ayons dans notre marine marchande, Sire, un navire aussi bien gréé, aussi bien tenu et aussi richement aménagé. — Les Américains vont bien... — Oui, Sire, encore soixante ou quatre-vingts ans, et ils pourront disputer aux Anglais le sceptre des mers. — C'est pourtant à nous qu'ils doivent tout cela, répondit le Roi. — Oui, Sire, c'est au frère de Votre Majesté, au roi Louis XVI. Ils ne l'ont pas oublié. » Le Roi resta pensif, puis il reprit : « Ce fut une faute, une très grande faute de la part de Louis XVI; mais qui n'en fait point dans sa vie? »

Durant tout le voyage, dit M. Dumont d'Urville, le Roi se montra constamment l'homme le plus simple et le plus facile. Il prétendit que s'il n'était point parti pour l'exil, une révolution devait éclater à Paris le 17 septembre 1830.

Le jeudi 19 août, vers midi, un canot s'approcha du bord avec deux passagers : c'étaient MM. d'Haussez et de Latil. Le Roi et son fils lisaient les journaux anglais ; ils accoururent aussitôt sur le pont : « Ah ! Latil ! s'écria le Roi ; est-il encore déguisé ? » Les journaux anglais avaient annoncé que M. de Latil s'était déguisé en femme. Charles X et M. le Dauphin se jetèrent au cou de M. de Latil ; ils donnèrent une poignée de main à M. d'Haussez. M. d'Haussez parla aussi à M. Dumont d'Urville de la révolution qui devait éclater à Paris le 17 septembre 1830. « Nous avons tous les noms des meneurs, tous les détails du complot, » dit M. d'Haussez avec persistance.

Le duc d'Angoulême causa longuement avec M. Dumont d'Urville : « Je n'ai qu'un regret, lui dit-il, c'est de ne m'être pas fait tuer à Paris, à la tête de la garde. J'en avais la pensée ; mais mon père m'a contraint de rester à Saint-Cloud. »

A Valognes, le 14 août, le Roi avait écrit deux lettres autographes adressées, l'une au roi d'Angleterre, l'autre à l'empereur d'Autriche. Selon l'usage diplomatique, il fut fait un *duplicata* de chacune de ces lettres, pour être remis aux premiers ministres de ces souverains. M. le marquis de

Choiseul, maréchal-de-camp, aide-major-général de la garde royale, et dont la femme était par sa naissance liée aux premières familles d'Angleterre, fut chargé de porter à Londres la lettre adressée à Guillaume IV et le duplicata destiné au duc de Wellington. Le maréchal-de-camp baron de Kentzinger, attaché au cabinet du Roi, et ancien secrétaire-général des Suisses (lorsque MONSIEUR était colonel-général de cette arme), partit pour l'Autriche, chargé de la lettre pour l'empereur, et du duplicata pour le prince de Metternich. L'abbé de Kentzinger, frère du général et chanoine honoraire de Saint-Denis, avait donné au prince de Metternich ses premières leçons de droit public : on ne doutait pas que les deux négociateurs ne fussent favorablement accueillis. Dans ces lettres, Charles X demandait à être reçu en roi, et avec les honneurs dus à son rang.

Mais, dès les premiers jours d'août, M. de Talleyrand avait posé la question suivante à lord Stuart de Rothesay, ambassadeur d'Angleterre : « Si le duc d'Orléans accepte la couronne, sera-t-il reconnu par l'Angleterre ? » Lord Stuart transmit la question à Londres, et, courrier par courrier, il lui fut adressé une réponse affirmative. On informa donc M. de Choiseul que Charles X et la famille royale ne seraient reçus à Londres que comme simples particuliers.

Charles X ne connut cette réponse qu'en arrivant dans la rade de Spithead.

Le lundi 23, le Roi et les membres de sa famille s'em-

barquèrent à sept heures et demie du matin sur le bateau à vapeur qui devait les transporter à Lullworth. Le Roi alla s'asseoir sur un petit banc à dossier, placé au milieu du gaillard d'arrière et où le duc de Bordeaux et Mademoiselle vinrent immédiatement le retrouver. La jeune fille monta sur ses genoux, le petit duc de Bordeaux sur ses épaules, et l'un et l'autre, dans cette position, se livrèrent à des caresses, puis à des jeux auxquels se prêtait avec tendresse leur grand-père. M. Dumont d'Urville prit alors congé de la famille royale, qui lui fit ses adieux avec une affectueuse cordialité et lui adressa les remercîments les plus empressés.

CHAPITRE II.

CHARLES X ET LA FAMILLE ROYALE EN EXIL.

Lullworth. — Holyrood. — Goritz. — Mort de Charles X, de M. le Dauphin et de madame la Dauphine. — Nouveaux détails sur les derniers moments de Louis XVIII. — Les galanteries de Louis XVIII. — Conclusion.

Charles X, les princes et princesses s'installèrent au château de Lullworth, appartenant à une famille catholique dont le nom était Weld ; le cardinal Weld, mort depuis à Rome, était un des membres de cette famille. Charles X ne demeura au château de Lullworth que six semaines environ, et, pour ces six semaines, il eut à payer cinq cents livres sterling (12,500 fr.) comme prix de location. Ce château n'était pas assez vaste pour toute la famille royale et pour la suite trop nombreuse de Charles X.

M. le marquis de Barbançois, un des gouverneurs de S. A. R. le duc de Bordeaux, et M. Hervey, attaché à la chambre du roi, à Paris, au moment de la révolution de Juillet, se rendirent à Londres munis de lettres pour le gouvernement anglais. Ils y reçurent bientôt du duc de Wellington et de sir Robert Peel, alors ministres, des dépêches pour les autorités d'Édimbourg : elles contenaient l'ordre de remettre aux agents de S. M. Charles X, dans le plus bref délai, les appartements royaux d'Holyrood avec tout le mobilier qui s'y trouvait. Ce n'étaient que vieux tapis, lits, fauteuils, canapés, etc., etc., en très mauvais état. M. Hervey, d'origine anglaise, fut chargé de s'entendre avec l'architecte du roi d'Angleterre pour rendre le château habitable. Malgré l'activité et le zèle de chacun, lorsque Charles X arriva, les appartements royaux étaient remplis d'ouvriers. Charles X, tout en s'engageant les pieds dans des déchirures de tapis, trébuchant et manquant de tomber, n'en remerciait pas moins tout le monde, avec la plus aimable bienveillance, des soins qu'on avait pris, et du bon état de ses appartements. M. le cardinal de Latil, arrivé de la veille, M. le marquis de Barbançois et M. Hervey avaient eu l'honneur de recevoir Charles X et sa famille à la grille d'entrée du triste et sombre palais d'Holyrood.

M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle furent d'abord très mal logés et très à l'étroit. On avait loué deux maisons meublées pour M. le Dauphin et madame la Dauphine, et

pour madame la duchesse de Berry. On retint tous les appartements meublés qui étaient à louer pour la suite du Roi et des princes. Après sept ou huit mois de résidence de Charles X à Holyrood, le duc de Blacas arriva dans ce palais; il y vint offrir à Charles X la fortune considérable qu'il tenait de la générosité de Louis XVIII. Charles X refusa cette offrande, mais il accepta les services de M. de Blacas, qui prit l'administration des biens du Roi, et qui réduisit bientôt sa maison beaucoup trop nombreuse. C'était, d'ailleurs, tous les jours comme une émeute devant le château d'Holyrood; tous les pauvres de la ville et des environs venaient chercher, les uns un soulagement à leur misère, les autres un soulagement à leur douleur ou à leur maladie. Tous les jours, depuis sept heures jusqu'à onze heures du matin, M. Bougon, chirurgien du Roi, donnait des consultations gratuites, Charles X fournissait les médicaments et le linge. Au bout de quatorze mois, le Roi, monseigneur le duc de Bordeaux, M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mademoiselle quittèrent l'Écosse et se rendirent en Bohême, puis en Allemagne. Madame la duchesse de Berry avait quitté Holyrood bien avant eux; elle résidait à Londres, d'où elle entretenait une correspondance très active dans les intérêts de son fils. Une partie des meubles de l'habitation royale d'Holyrood se vendit aux enchères, et tout fut acheté le double de sa valeur. Le lit du duc de Bordeaux, qui avait coûté six cents francs environ, fut acheté dix-huit

cents francs. Le jour du départ de la famille royale, toutes les populations en larmes formaient une haie prolongée et faisaient entendre leurs prières et leurs vœux pour tous ceux dont ils avaient reçu tant de bienfaits.

Charles X vivait à Holyrood en simple particulier ; mais dans son intérieur il était roi. Les grenadiers écossais montaient la garde à sa porte, et lui rendaient les honneurs militaires.

Dans une de ses excursions, Charles X, fatigué, vint demander asile à la chaumière d'un montagnard. L'habitation était pauvre et nue. Le Roi, apercevant une porte, désira savoir où elle conduisait. « Cette porte ne s'ouvre pour personne, » lui répondit-on. Mais peu d'instants après, le montagnard se présenta tenant une clef à la main : « Sire, dit-il en s'inclinant, j'ignorais l'honneur que reçoit aujourd'hui ma pauvre maison. Cette chambre, qui ne s'ouvre pour personne, a pu, en 1745, abriter le dernier des Stuarts, dans ses jours de malheur : c'est aujourd'hui une pieuse demeure pour moi et les miens. Je supplie le roi de France exilé d'honorer de sa présence la retraite où reposa le prince Charles-Edouard; elle sera ainsi deux fois sanctifiée. » — Le roi Charles X attendri accéda à ce désir, et la famille du vieux jacobite rendit hommage encore une fois à un prince détrôné.

Le Roi avait près de lui à Holyrood le cardinal de Latil, archevêque de Reims, le duc de Blacas, la duchesse et leurs

trois enfants, quatre de ses anciens ministres, le comte de Montbel, le baron d'Haussez, le baron Capelle et le maréchal comte de Bourmont. Auprès de M. le duc de Bordeaux était M. le baron de Damas. Mademoiselle avait près d'elle comme gouvernante madame la duchesse de Gontaut.

Charles X quitta l'Ecosse et se retira en Bohême, lorsqu'il fut bien constaté que, malgré la révolution de Juillet, l'Europe resterait tranquille et se montrerait pacifique.

La famille royale habita d'abord le château de Butschiegrad, situé à peu de distance de Prague. Le Roi avait pris le nom de comte de Ponthieu; M. le Dauphin et madame la Dauphine avaient pris les noms de comte et de comtesse de Marnes; M. le duc de Bordeaux portait le nom de comte de Chambord, et Mademoiselle, celui de mademoiselle de Rosny.

Un congrès se tint bientôt à Prague. Charles X crut devoir quitter cette résidence, et ce fut alors qu'il se rendit à Goritz, après avoir passé deux mois dans le château de Kirchberg, situé en Basse-Autriche, à trente-six lieues de Vienne, et dont M. le duc de Blacas s'était rendu acquéreur.

Le doux climat de Goritz semblait plus favorable à la santé du jeune prince, de la jeune princesse, et au rétablissement de madame la Dauphine, après la maladie grave dont elle avait été atteinte aux eaux de Carlsbad.

Charles X arriva à Goritz le 21 octobre 1836. Dans cette résidence, comme dans celles de Lullworth et d'Holyrood, toute la famille royale ne put être réunie dans la même habitation. Le Roi occupa avec M. le duc de Bordeaux le château de *Grafenberg;* M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mademoiselle habitèrent l'hôtel *Strasoldo.* Le Roi faisait tous les jours aux environs de Goritz de longues promenades à pied. « J'ai, disait-il, en dépit de l'adversité, dépassé l'âge des rois mes prédécesseurs. Ma vie a été plus longue que celle de mes ancêtres; mais de cruels malheurs et trente années d'exil loin de mon pays l'ont souvent rendue bien amère! »

La mort du comte de Chabrol, ancien ministre de la Restauration, frappa vivement l'esprit de Charles X : « Chaque jour, disait-il, je vois disparaître des hommes honorables que j'ai connus, que j'ai aimés, et qui pour la plupart étaient nés longtemps après moi. Ces pertes douloureuses m'avertissent de ma fin prochaine !... Je l'attends avec calme; mais il est bien triste de penser que je ne reverrai plus la France. »

La température changea à Goritz. On eut à y subir un froid très vif; toute la colonie était malade, excepté le Roi. Le 1er novembre, Charles X ressentit une indisposition légère qu'il dissimula; il dompta le mal pour n'inquiéter personne. Le 2 novembre, il assista à la commémoration des morts, et, placé entre ses deux petits-enfants, il leur para-

phrasa le magnifique chant d'église le *Dies iræ*, avec une vivacité d'expression qui émut profondément ces jeunes intelligences et ces jeunes cœurs. Le soir, au milieu de sa famille, il parla encore de la mort : « C'est une pensée salutaire, dit-il, que celle de notre fin inévitable : elle nous fait veiller sur les actions de notre vie ; elle est la consolatrice de nos maux... J'ai subi de cruelles épreuves, et je les ai patiemment supportées dans l'espoir que Dieu m'en tiendrait compte dans l'avenir. »

Le 3 novembre, la veille de sa fête, Charles X vit arriver à Goritz le duc de Clermont-Tonnerre, ancien ministre de la guerre. Un corps de musique très nombreux vint donner une aubade sous les fenêtres de Grafenberg. Le duc de Clermont-Tonnerre parla de la France, des complots qui avaient menacé Louis-Philippe (Fieschi en 1835, Alibaud en 1836) : « Comment, s'écria la Dauphine, ne pas frémir d'horreur à la pensée de ces crimes odieux. — Je plains de tout mon cœur, ajouta Charles X, ceux qui sont maintenant en présence de haines aussi féroces et d'un si redoutable avenir. »

Le jour de la Saint-Charles, le Roi fut saisi de frissons pendant la messe ; il avoua qu'il souffrait depuis trois jours. Cependant il reçut les hommages de tous les Français présents à Goritz, ainsi que ceux du prince-archevêque et des personnages considérables de la ville ; mais il ne put assister au dîner, où ses enfants ne portèrent sa santé qu'avec un sentiment d'inquiétude et de tristesse. Il se rendit ce-

pendant le soir au salon, où tout le monde était réuni. Mais ce n'était plus le même homme, quelques heures avaient suffi pour donner à sa noble et gracieuse physionomie une caducité soudaine. « Je me sens bien faible, dit-il d'une voix éteinte ; mais j'ai voulu vous voir encore et vous remercier des vœux que vous venez de faire pour moi. »

Dans la nuit le mal empira ; les vomissements se déclarèrent, accompagnés de crampes qui gagnaient jusqu'au cœur. Le docteur Bougon reconnut tous les symptômes d'une attaque de choléra. Le docteur Marini, de Goritz, et le docteur Marculini furent appelés; M. le duc de Blacas courut à l'hôtel Strasoldo, situé à l'autre extrémité de la ville, prévenir M. le Dauphin et madame la Dauphine.

Ce fut le cardinal de Latil qui assista Charles X dans ses derniers moments. « Recevez mes remercîments, dit-il en serrant la main du cardinal : je vous dois la résignation de ma vie et le calme dont je jouis en présence de la mort..... je vous dois beaucoup. » Pendant qu'on préparait l'Extrême-Onction, car Charles X ne pouvait recevoir le Saint-Viatique, ses regards se portaient du cardinal vers le docteur Bougon, et il se rappelait cette nuit du 13 février 1820, où le même prélat administrait monseigneur le duc de Berry, et où le même docteur prodiguait au prince assassiné les soins les plus courageux.

L'évêque d'Hermopolis vint à son tour exhorter le Roi. Charles X se recueillit, pria pour la France... la bénit. Et

quand l'évêque lui demanda de nouveau si, dans ce moment suprême, il pardonnait à tous ceux qui lui avaient fait du mal : « Je leur ai pardonné depuis longtemps, répondit le royal octogénaire ; je leur pardonne encore de grand cœur..... que le Seigneur fasse miséricorde à eux et à moi! »

M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle arrivèrent tout éplorés auprès du mourant. Il les embrassa avec effusion, il étendit ses mains défaillantes sur leurs têtes et il put encore dire d'une voix éteinte : « Que Dieu vous protége, mes enfants..... Marchez devant lui dans la voie de la justice, ne m'oubliez pas, priez quelquefois pour moi. »

L'évêque d'Hermopolis, assisté des abbés Jacquart et Trébuquet, lut les prières des agonisants. Le Roi était calme : aucun gémissement, aucun râle ; il semblait s'éteindre doucement dans un profond sommeil.

Le 6 novembre 1836, à une heure un quart du matin, le docteur Bougon annonça que le Roi n'avait plus que quelques instants à vivre. Aussitôt toute la famille royale tomba à genoux ; seule debout aux pieds du Roi, les mains jointes, comme seize ans auparavant aux pieds du duc de Berry, madame la Dauphine semblait présider cette scène de désolation. A une heure et demie du matin, sur un signe expressif du docteur Bougon, M. le Dauphin, avec un pieux sentiment de vénération, ferma les paupières du Roi mort... puis, au milieu du plus religieux silence, éclatèrent des sanglots

déchirants..... c'étaient les sanglots de madame la Dauphine qui, par un effort surnaturel, était parvenue, jusqu'à cet instant suprême de la mort de Charles X, à dominer et à contenir sa douleur.

Madame la Dauphine emmena à l'hôtel Strasaldo M. le duc de Bordeaux alors âgé de seize ans.

Le 11 novembre eurent lieu les funérailles de Charles X. Le prince-archevêque de Goritz, assisté de son chapitre et de son clergé, présida à la cérémonie religieuse. Le comte de Gleisbach, capitaine du cercle de Goritz, suivit le convoi avec les chefs militaires, et avec la garde bourgeoise. Les notables se joignirent au cortége, qui se mit en marche à neuf heures et demie du matin dans l'ordre suivant :

Un détachement de troupes, avec leurs tambours drapés et leur corps de musique ; — vingt-quatre pauvres en deuil, portant des torches ; — les frères de la Miséricorde ; — les religieux capucins et les religieux franciscains, portant des flambeaux ; — le clergé des paroisses de Goritz ; — le chapitre ; — Sa Grandeur le prince-archevêque ; — le char funèbre, surmonté d'une couronne et attelé de six chevaux noirs ; — M. le comte de Marnes, en manteau noir, accompagné du duc de Blacas, premier gentilhomme de la chambre du Roi ; — M. le comte de Chambord, en manteau noir, accompagné de M. le comte de Bouillé, aide-de-camp du Roi et remplissant les fonctions de gouverneur du prince ; — M. le comte O'Hegherty, écuyer commandant ; —

douze valets de pied, portant des torches ornées d'écussons aux armes de France ; — M. le duc de Clermont-Tonnerre et M. le comte de Tonnerre, son fils ; M. le comte de Montbel ; M. Billot, procureur du Roi ; le docteur Bougon ; le baron de Saint-Aubin, premier valet de chambre du Roi ; l'abbé Jocquart, chapelain du Roi ; l'abbé Trébuquet, le colonel du génie Mounier, le chevalier Cauchy, membre de l'Institut de France, ces trois personnes attachées à l'éducation de M. le comte de Chambord ; M. de Sainte-Preuve, ancien garde-du-corps du Roi ; M. Henri Billot ; des valets de chambre du Roi, portant des flambeaux. Un détachement de la garnison suivait le cortége. Pendant tout le parcours, des troupes formaient aussi la haie.

Des descentes et des montées trop rapides forcèrent le cortége de faire de longs détours pour arriver à la cathédrale de Goritz. Dans la ville, les magasins étaient fermés, plusieurs maisons étaient drapées de noir ; une foule silencieuse remplissait la cathédrale, toutes les dames étaient vêtues de deuil.

La messe de *Requiem* fut exécutée par un puissant orchestre. Après les *Absoutes*, le cortége se remit en marche et gravit péniblement jusqu'à la hauteur qui domine la ville de Goritz et la belle vallée de l'Isonzo. C'est sur cette hauteur qu'est situé le couvent des franciscains où fut inhumé le roi Charles X. Les restes mortels du Roi furent embaumés ; on plaça le cœur dans une boîte de plomb soudée

et contenue dans une autre boîte en vermeil. Ces deux boîtes furent assujéties avec des vis sur un cercueil de chêne, renfermant le cercueil de plomb. A l'entrée du caveau où repose Charles X, on voit une tête de mort couronnée, et au-dessous une plaque en cuivre sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

CI-GIT
TRÈS HAUT, TRÈS PUISSANT ET BIEN EXCELLENT PRINCE
CHARLES, X^{e} DU NOM,
PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
MORT A GORITZ, LE 6 NOVEMBRE 1836,
AGÉ DE 79 ANS ET 28 JOURS.

Le provincial, en reconduisant les serviteurs du Roi, leur montra du haut de la plate-forme qui domine Goritz une place vide dans la ville : « C'est là, leur dit-il, que s'élevait autrefois notre ancienne demeure. Les Français la détruisirent; un de leurs chefs nous donna pour retraite l'établissement actuel qui avait appartenu à des carmélites: c'est au maréchal Marmont que nous devons notre couvent et l'église où vous venez de déposer les restes mortels de votre roi. » Le duc de Raguse fut en effet, sous l'Empire, gouverneur des provinces illyriennes. Il ne quitta ce gouvernement que pour venir gagner son bâton de maréchal sur le champ de bataille de Wagram. Il ne pensait guère alors qu'il serait un jour le dernier à tirer l'épée pour la défense du trône des Bourbons, et que Charles X devrait son dernier asile à son dernier défenseur.

Depuis la mort de Louis XV, en 1774, il s'est écoulé quatre-vingts ans. Pendant cette longue période de temps, cinq souverains ont régné sur la France, jusqu'à l'empereur Napoléon III : Louis XVI, Napoléon Ier, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe. Tous ces souverains ont su conquérir et détenir pendant plusieurs années l'autorité et le pouvoir. Quel prince fut plus vertueux que Louis XVI ? Quel génie plus puissant et plus entouré de gloire que Napoléon ? Qui fut plus loyal et plus français que Charles X ? plus libéral, plus expérimenté et plus habile que Louis-Philippe ? Et cependant aucun de ces monarques n'a pu mourir sur le trône. Louis XVIII seul est mort en roi dans sa capitale, et ses restes mortels sont réunis dans les caveaux de Saint-Denis à ceux des rois ses aïeux. Espérons que la fatalité qui depuis presqu'un siècle frappe tous ceux qui règnent sur la France est enfin épuisée. La mort régulière et paisible des souverains est un solennel témoignage de la paix et du bonheur des nations.

Le roi Louis XVIII mourut le 16 septembre 1824, dans la soixante-dixième année de son âge. Depuis quelques années il ne vivait plus, pour ainsi dire, que par la force de son âme et par l'énergie de sa volonté ; il était déjà gravement atteint à l'époque de la première Restauration, en 1814, et bien plus gravement encore à son retour de Gand. Cependant, depuis 1815 jusqu'à la dernière période de sa vie, il n'a pas gardé le lit un seul jour. Il disait qu'un roi de

France devait mourir dans un fauteuil. « Je voudrais pouvoir dire, ajoutait-il, qu'il ne devrait pas être malade. » Au milieu des crises de goutte les plus violentes, il se levait à son heure, travaillait avec ses ministres, et montrait dans ses entretiens la même vivacité, la même grâce, la même liberté d'esprit.

Plusieurs semaines avant sa mort, Louis XVIII ne pouvait plus soutenir sa tête; elle tombait sans cesse sur sa poitrine et ne pouvait être relevée que par les soins attentifs des serviteurs. Même dans cet état désespéré, le Roi allait régulièrement à la messe tous les jours, et le dimanche il s'arrêtait au retour dans son cabinet, pour *la réception d'étiquette*. Voici comment se passait cette réception :

Le Roi était assis dans son fauteuil devant la porte de la chambre dans laquelle il couchait; derrière le fauteuil, à droite et à gauche, se plaçaient ses grands-officiers et le chancelier. L'un d'eux nommait les personnes qui passaient, et le Roi répétait les noms de celles qu'il voulait distinguer, adressant à chacune quelques paroles bienveillantes dans une phrase élégante et bien tournée. L'honneur d'être nommé par le Roi était fort recherché; aussi se rendait-on très exactement à la *réception d'étiquette*. Plusieurs n'y ont jamais manqué.

La politesse et la galanterie de Louis XVIII ne s'éteignirent qu'avec le dernier souffle de la vie. Il avait l'habitude de recevoir les dames le premier lundi de chaque mois dans

la soirée. A sa dernière réception, le Roi ne pouvait plus relever la tête ni élever ses regards jusqu'aux visages des personnes présentes ; le premier gentilhomme de service prononça le nom de madame de *** : « Je l'aurais reconnue à son joli pied, » dit le Roi.

On a prétendu que le Roi ne consentit à se confesser que sur les instances de madame la comtesse de Cayla : c'est une erreur. Louis XVIII était religieux ; il communiait régulièrement aux quatre grandes fêtes de l'année ; il réclama spontanément l'assistance de son confesseur, auquel il demanda les derniers sacrements.

Un historien de la Restauration a raconté les derniers moments de Louis XVIII et les détails d'une dernière conversation qu'il aurait eue avec Monsieur. Le Roi aurait dit à son successeur que ce qu'il y avait de mieux à imiter dans Henri IV, c'étaient ses gasconnades. Il aurait ajouté : « Comme Henri IV, j'ai louvoyé entre les partis. » Cet historien a été trompé par de faux rapports. Louis XVIII sur son lit de mort n'a point eu avec le comte d'Artois une semblable conversation, et jamais il n'a qualifié ainsi la politique de son glorieux aïeul et la sienne propre (1).

Le roi Louis XVIII, alors comte de Provence, avait été marié dès l'âge de seize ans, en 1771, à la princesse Louise

---

(1) Voir la lettre politique de Louis XVIII au comte d'Artois, insérée dans le second volume de ces *Mémoires*, page 324.

de Savoie. Il n'eut point d'enfants. Je ne craindrai pas d'entrer ici dans quelques détails familiers, pour jeter la lumière de la vérité sur les relations connues que Louis XVIII, comte de Provence ou roi, entretint pendant plusieurs années avec des femmes distinguées par leur esprit, et qui durent à ces relations une certaine célébrité.

Ce que Louis XVIII aimait surtout chez les femmes, c'était leur conversation, leur voisinage, leurs parfums et, avec elles, certaines familiarités amicales, à peu près innocentes. « Rien n'est moins dangereux que l'amour de M. le comte de Provence, » disait la comtesse de Balbie, qui avait beaucoup connu le prince avant son exil. Il prit un jour avec elle certaines libertés qui lui déplurent ce jour-là : « Monseigneur, lui dit-elle, vous me traitez comme si j'étais votre maîtresse, et vous savez bien que je ne puis pas l'être. » A la cour, les femmes affirmaient toutes que les attentions de M. le comte de Provence ne tiraient pas à conséquence; il savait ce qu'on disait, et son amour-propre en souffrait. Depuis son retour en France, il aimait à parler de l'ancienne cour, et il racontait toutes sortes d'histoires pour refaire sa réputation. C'était surtout le matin que Louis XVIII aimait à se rappeler ses souvenirs de jeunesse. Après le déjeuner, le Roi et la famille royale passaient dans un salon où se trouvaient réunis en petit nombre quelques courtisans particulièrement favorisés, agréables au roi et à madame la duchesse d'Angoulême.

Louis XVIII parlait un jour, dans une de ces réunions, de ce malheureux qui s'était épris de la reine Marie-Antoinette jusqu'à en perdre la raison. « Nous nous promenions, dit Louis XVIII, la comtesse de Provence et moi, dans la grande avenue de Versailles; les femmes de la comtesse nous accompagnaient. Tout-à-coup, l'*amoureux de la Reine* s'élance de l'un des bosquets et se précipite vers nous; la comtesse de Provence, effrayée, tombe évanouie dans mes bras: on s'empresse autour d'elle, et l'on parvient, non sans peine, à la ranimer. Je fus d'autant plus troublé et inquiet des suites de cette aventure, que j'avais de bonnes raisons de croire que la comtesse était dans une situation qui exigeait beaucoup de ménagements. » La conclusion fort inattendue de ce récit fut accueillie par un immense éclat de rire, dont le signal fut donné par le comte d'Artois, et même par la duchesse d'Angoulême. Mais chacun redevint bientôt sérieux et craintif, lorsqu'on vit le Roi froncer le sourcil et lancer sur le cercle qui l'entourait un de ces regards dont personne n'osait braver l'imposante domination. Ses yeux cherchaient une victime, et, s'adressant à madame la duchesse d'Angoulême: « Voulez-vous bien, ma nièce, m'expliquer ce que vous trouvez de si plaisant dans mon histoire? j'ai parlé de la reine votre mère, et je ne pensais pas que son souvenir dût exciter vos rires. » Madame la duchesse d'Angoulême éclata en sanglots. Le lendemain la famille royale se retrouva dans le même salon; le Roi avait

oublié la scène de la veille, et avait repris le ton ordinaire de sa conversation.

Nous citerons encore ici une anecdote que nous tenons de source certaine, et qui semble venir confirmer les prétentions rétrospectives du Roi sur les galanteries de sa jeunesse.

On sait qu'au moment de la Restauration, la politique avait envahi même les coulisses du Théâtre-Français. Mademoiselle Mars était restée, comme on disait alors, *bonapartiste.* Mademoiselle Bourgoin s'était faite *royaliste.* Après les Cent-Jours, mademoiselle Bourgoin fut appelée dans le cabinet du Roi, qui avait entendu parler de son dévoûment et de sa beauté. Le Roi l'accueillit avec la plus gracieuse bienveillance, la fit asseoir tout auprès de lui; et après quelques-unes de ces innocentes familiarités qu'il aimait à se permettre : « Je n'ai jamais tant regretté qu'aujourd'hui, lui dit-il, d'avoir soixante ans. » Cette audience, à laquelle assistait, le dos tourné, le premier gentilhomme de service, dura presqu'une demi-heure, et en congédiant mademoiselle Bourgoin, le Roi lui dit en riant : « *Il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte enfin, disait Dagobert à ses chiens.* »

Le lendemain, le Roi envoya à mademoiselle Bourgoin, avec une élégante voiture à laquelle étaient attelés deux très beaux chevaux gris-pommelé, un immense et magnifique nécessaire en vermeil contenant une somme de trente mille francs. Louis XVIII s'était montré, envers les gracieux

attraits de mademoiselle Bourgoin, plus galant et plus généreux qu'entreprenant.

Après la mort de son père, de Charles X, M. le comte de Marnes prit le titre de roi ; mais ce n'était qu'une royauté nominale, la royauté de l'exil. « Le roi, dit-il, s'appelle aujourd'hui Louis XIX : le jour où la restauration se ferait, il s'appellerait Henri V. »

M. le comte de Marnes notifia aux souverains d'Europe la mort du roi Charles X et la résolution qu'il avait prise. Ces lettres furent reçues avec déférence et les cours prirent le deuil : l'Autriche pour vingt jours, la Russie pour vingt-quatre jours, la Prusse pour trois semaines, l'Espagne (Isabelle) pour le même espace de temps, ainsi que la Saxe et la Bavière ; le Wurtemberg pour quinze jours, le Danemark pour quatre semaines, Modène pour six semaines, Naples pour six semaines, l'Angleterre pour dix jours, et don Carlos, qui occupait les provinces basques, pour trois mois.

A Vienne, il y eut un service funèbre, auquel assistèrent l'empereur, l'impératrice et la famille impériale. Les Français qui résidaient à l'étranger témoignèrent aussi de leur douleur. Il y eut des services à Fribourg, à Nice, à Naples, à Rome, à Varsovie.

En France, les royalistes prirent le deuil pour six mois, comme si Charles X était mort aux Tuileries ; mais ils ne purent faire célébrer des messes en noir : l'autorité les interdit.

Ce fut madame la comtesse de Marnes qui, dans une lettre pleine de tendresse et de douleur, informa Madame, duchesse de Berry, de la mort de Charles X. Madame la comtesse de Marnes annonçait les résolutions prises par son mari pour le présent et pour l'avenir. Madame accourut aussitôt, et de ce moment date l'entier rapprochement de la famille royale.

M. le comte de Marnes mourut le 3 juin 1844 ; il succomba à une phlegmasie intestinale. Son cercueil fut placé à la droite de celui de son père dans le caveau du couvent des saints franciscains. Une plaque fixée sur le cercueil porte l'inscription suivante :

ICI EST DÉPOSÉ
TRÈS HAUT ET TRÈS EXCELLENT PRINCE,
LOUIS,
FILS AINÉ DU ROI DE FRANCE CHARLES X,
NÉ A VERSAILLES LE 6 AOUT 1775,
MORT A GORITZ LE 3 JUIN 1844.
Tribulationem inveni,
Et nomen Domini invocavi.

M. le comte de Marnes est mort, comme Louis XVIII, deux mois avant d'avoir accompli sa soixante-neuvième année.

Deux jours après les funérailles, le 10 juin, madame la comtesse de Marnes, agenouillée sur la tombe de son époux, célébrait, solitaire et avec des pleurs, le quarante-cinquième anniversaire de son mariage. Elle

versait des larmes sur le quatorzième cercueil des membres de sa famille : — le roi Louis XVI, — la reine Marie-Antoinette, — madame Élisabeth, — Mesdames de France, filles de Louis XV, mortes en émigration, — le duc d'Enghien, — Louis XVIII, — la reine, sa femme, — madame la comtesse d'Artois, — Charles X, — le duc de Berry, — le prince de Condé, — le duc de Bourbon, — le comte de Marnes, son mari.

Après la mort du comte de Marnes, madame la comtesse de Marnes quitta Goritz et fit l'acquisition du domaine de Frohsdorff.

Le 19 octobre 1851, à onze heures dix-sept minutes, la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette expira : la terre avait perdu un de ses anges de charité, le ciel avait conquis une sainte de plus. « Elle reçut les secours que la religion prépare à ceux qui vont quitter la terre (1), et du lit de ses dernières douleurs, elle pria pour ceux qu'elle laissait après elle. Une petite chambre étroite et longue, qui n'avait pour ornements que les portraits de *ceux qui ne sont plus ;* un lit plus simple que celui de ses femmes, quelques meubles sans ornement ; et, devant cette chambre, un cabinet plus grand, plus clair, mais aussi modestement meublé, dont quelques tableaux relatifs à la campagne d'Espagne déco-

---

(1) Nous empruntons ces détails à une notice du marquis de Pastoret sur madame Marie-Thérèse.

raient seuls les murs, formaient à Frohsdorff tout l'appartement qu'elle s'était réservé. Au pied de ce lit, où se livrait ce dernier assaut qu'on appelle l'agonie, dans cette chambre resserrée, en face de ces pieuses et chères images qui avaient été les compagnes de sa vie, M. le comte et madame la comtesse de Chambord étaient agenouillés; un prêtre, digne d'assister cette sainte, récitait les prières du départ; des femmes éplorées, des serviteurs au désespoir, pleuraient dans le cabinet. Depuis sept heures déjà la vie impuissante s'anéantissait par degrés devant la mort; un silence d'attente et d'effroi suspendit tout d'un coup les sanglots, les pleurs, les prières même. Le prêtre leva la main vers un crucifix placé au-dessus du lit funèbre, et, le rabaissant aussitôt, il fit le signe de la croix. La fille des rois, des saints et des martyrs était retournée auprès de madame Élisabeth, auprès de Marie-Antoinette et de Louis XVI. »

La comtesse de Marnes avait demandé à être enterrée à Goritz, près de son beau-père et de son mari : ses volontés furent exécutées, puis le Saint-Denis de l'exil se referma sur cette troisième tombe. Née le 19 décembre 1778 et décédée le 19 octobre 1851, madame la comtesse de Marnes parvint ainsi jusqu'à l'âge de soixante-douze ans et dix mois.

A dater de la mort de Charles X, elle fut toujours traitée à Vienne avec le rang et les honneurs de reine.

Je viens de raconter, non sans émotion, mais sans arrière-

pensée politique, de bonne foi, les événements des dernières luttes et des derniers jours de la Restauration. J'ai fait assister aussi le lecteur à toutes les tristesses et à tous les deuils de la famille royale en exil. Ma piété respecte et honore toutes les infortunes.

Quel contraste entre ces deux grandes infortunes historiques, celle de Napoléon et celle de Charles X !

Napoléon vivait du moins, à Sainte-Hélène, au milieu des souvenirs de ses grandeurs passées et de sa gloire durable. Charles X à Lullworth, à Holyrood et à Goritz, n'eut pour hôtes que les souvenirs des anxiétés de son règne et des fatalités héréditaires qui poursuivirent toute sa famille. Napoléon subit avec une légitime indignation le supplice de la grandeur et de l'orgueil humains trahis et outragés. Charles X se résigna en chrétien, et supporta en martyr les adversités les plus persévérantes et les plus cruelles.

Le spectacle de l'Empire et de la Restauration offre encore un ensemble et des mouvements plus contraires.

Napoléon ajouta beaucoup à la gloire de la France, en prétendant reculer ses limites ; il mit sagement en pratique cette conquête morale de la révolution de 89, ce principe humain de l'égalité.

La Restauration vint au contraire réveiller et satisfaire notre vieille passion pour la liberté, mais en s'efforçant, par respect pour le principe de l'hérédité, de ressusciter les priviléges de la naissance. Charles X se proposa avant

tout la sainte et politique mission de faire revivre dans nos mœurs les doctrines morales et religieuses, qu'avaient éteintes dans bien des âmes les écrits et les prédications révolutionnaires. Il voulut nous convertir et nous ramener au passé, espérant supprimer ainsi toutes les idées et effacer jusqu'aux dernières traces de la révolution de 89.

Ainsi dans nos révolutions, sous des changements de personnes, éclatent toujours des changements de principes et d'idées. On dirait qu'à certains intervalles plus ou moins éloignés, la France, détruisant souvent en quelques jours de fond en comble les institutions, les principes, les croyances qu'elle honorait la veille, est chargée de conduire le monde bien ou mal, de le faire marcher en avant ou en arrière.

Faut-il s'étonner que la France, qui aime par dessus tout les splendeurs de la victoire, du triomphe, du génie, entoure d'admirations le nom de Napoléon, et n'ait que de l'indifférence et de l'oubli pour celui de Charles X? Cependant la religion sait aussi comprendre et inspirer de grandes choses. La prise d'Alger restera une page mémorable dans l'histoire de la Restauration. Louis XVIII et Charles X, dans leur zèle religieux, ne laissèrent ni humilier ni outrager la France : l'expédition de Morée et la guerre d'Espagne mirent au contraire en relief le crédit et l'autorité de la politique française en Europe.

Le Code civil, la gloire impérissable de nos armes partout et si longtemps victorieuses, la société et la religion sauvés, de grands travaux et plus d'un monument : voilà ce que nous dûmes à l'Empire.

Nous devons à la Restauration une colonie africaine où s'aguerrissent nos jeunes soldats, les premiers progrès du crédit public en France, et le noble goût d'une sage liberté.

Après avoir montré justice et reconnaissance envers ceux qui ne sont plus, constatons ici, en devançant l'avenir, que Napoléon III, par la consécration du suffrage universel, par son respect pour le principe démocratique, par sa politique au grand jour, mérite déjà une haute place parmi les novateurs couronnés.

CHAPITRE III.

LA REVUE DE PARIS.

Mon enfance, le *Journal des Débats.* — Un voyage en Italie, M. Mazères et *Chacun de son côté.* — Une comédie en trois actes et en vers. — Une carpe à la Chambord. — Fondation de la *Revue de Paris.* — Conseils à la jeunesse. — Un roman devant un cercueil. — Les journaux du temps. — Mes courses du matin. — Cours de littérature comparée, MM. Sainte-Beuve, Saint-Marc Girardin, de Sacy, Loëve-Weimar, A. Malitourne, Scribe, Villemain, Cousin, Nodier, Jules Janin, Cuvillier-Fleury, Benjamin Constant. — Un prix de 2,000 fr. — Juges du concours. — Noms des lauréats. — Deux concurrences. — La *Revue des Deux-Mondes.* — *La Mode.* — M. Mauroy. — M. Buloz, correcteur d'épreuves, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, directeur du Théâtre-Français. — M. Emile de Girardin, sa vie militante. — Recettes pour se faire des ennemis. — Les réputations. — Beaumarchais. — J'ai toujours laissé dire et laissé faire.

A côté des grands événements, à côté des hommes importants ou célèbres que j'ai pu observer, étudier, je dois réserver aussi dans ces *Mémoires* une petite place pour le drame intime de ma vie; je dois dire comment se sont succédé, comment se sont enchaînés les incidents inattendus, les occasions opportunes qui m'ont frayé le chemin

d'une existence qu'on dit heureuse. Ce récit fournira peut-être à ceux qui entrent dans le monde quelques utiles enseignements et quelques bons conseils.

Je fus élevé rue du Bac, au fond d'un magasin de papeterie; le luxe, les plaisirs, les riantes et douces illusions ne firent point cortége à mon enfance; la vie de la veille ressemblait à celle du lendemain. Pour mettre ma jeunesse à l'abri de tous les dangers de l'oisiveté, on me faisait encore l'avenir moins gai que le présent : « Nous vivons modestement par nécessité, me disait-on; ne compte pour entrer dans le monde sur aucun appui, sur aucune fortune. » Mais, malgré ces avertissements sévères, on n'en était pas moins économe, moins industrieux, moins persévérant à amasser péniblement quelques épargnes; seulement par prudence on me cachait avec soin les progrès du petit trésor qui grossissait; on me parlait d'autant plus misère qu'on possédait presque déjà un commencement de fortune; on résistait au plaisir de m'initier à tous les calculs, à tous les efforts plus ou moins heureux d'une tendresse clandestine, et de peur de me jeter dans les mauvaises routes d'une trop confiante paresse, on se refusait la joie de faire briller à mes yeux dans le lointain un rayon de soleil et d'espérance.

Mon enfance et ma première jeunesse n'assistèrent qu'à la pratique de toutes ces vertus du foyer, dont la seule récompense est l'avenir assuré des enfants, vertus profitables

à l'honneur des familles et au repos de la société, vertus sans éclat et sans bruit, que les moralistes et les romanciers oublient trop dans leurs études, ou qu'ils ne mettent pas assez en vue dans leurs tableaux.

Que d'enfants pour ainsi dire trompés par la tendresse aveugle de parents imprévoyants et vaniteux! La soie et le velours sont tout au plus assez chatoyants pour les costumes grotesques dont on affuble ces petits millionnaires de cinq ou six ans; dès leur première jeunesse, ils ont leur cheval de selle, et ils paraissent deux ou trois fois par semaine coiffés, gantés, parfumés dans une première loge d'Opéra.

J'ai souvent envié ces jeunes heureux, Crésus dès le maillot. A leur majorité cependant combien se surprennent pauvres, et voient finir leurs rêves dorés! Combien de ces enfants gâtés, jetés souvent même sans un sou au milieu des routes encombrées de la société! La misère et l'ambition trompée troublent alors l'esprit et le cœur de ces fils, de ces filles de famille, et les poussent à tous les désordres. Ils paient du malheur de toute leur vie les joies confuses d'une enfance dont tous les désirs ont été satisfaits et prévenus.

Élevé avec des idées plus prudentes et plus raisonnables, je trouvai dans la petite fortune paternelle dont j'héritai un facile point de départ pour mes entreprises. Cette fortune, quoique modique, avait coûté à mes parents bien des privations; que leur tendre prévoyance reçoive ici en public les

témoignages d'une reconnaissance et d'une piété filiales, qu'aucune prospérité n'a jamais pu éteindre ni affaiblir au fond de mon cœur.

De l'histoire de ma vie, j'en suis resté à une saignée manquée et à mon divorce avec la pratique de la médecine. Je vécus quelques années, comme je l'ai déjà dit, du prix de mes articles dans *la Quotidienne* et du prix de mes leçons de physiologie à la *Société des Bonnes-Lettres.*

J'ajoutais bien de temps en temps à ces quatre ou cinq cents francs de revenus par mois quelques emprunts à des intérêts usuraires. Comme je remboursais toujours à échéance, je ne vis jamais chanceler mon crédit. J'ai rencontré souvent quelques-uns de ces banquiers de ma jeunesse, qui, après s'être enrichis dans l'usure, ont fait leur chemin comme membres de bureaux de bienfaisance, sont devenus chevaliers de la Légion-d'Honneur, et ont rang de notables dans leurs quartiers.

Dans cette situation précaire, toutes les ambitions qui pouvaient me traverser l'esprit étaient étouffées sur place par cette constante réponse qui me déconcertait : « *Mais vous êtes médecin.* » Ce fut vers 1828 que j'héritai de la petite part, déjà même un peu entamée, à laquelle j'avais droit dans la fortune paternelle. Découragé dans toutes mes espérances par ce continuel reproche et par cet arrêt d'exclusion : « *Mais vous êtes médecin,* » j'eus un instant le projet de me résigner à la vie pénible et

laborieuse de médecin de campagne. Dans un village, le nécessaire se serait trouvé assuré par ce qui me restait de mon patrimoine, et j'aurais grossi mes revenus en vaccinant tout l'arrondissement, en arrachant des dents aux paysans et en accouchant les paysannes. Je poétisais cet avenir de médecin de campagne, et je rêvais le bonheur d'un père de famille entouré d'une bonne ménagère et de gais enfants; une pointe d'ambition se mêlait peut-être aussi à cette idylle: je me voyais déjà maire de mon village.

Je ne tardai pas, dans mon irrésolution, à abandonner tous ces projets et tous ces rêves. Pour prendre le temps de la réflexion, je ne trouvai rien de mieux que de saisir l'occasion qui se présentait d'un voyage en Suisse et en Italie avec M. Édouard Mazères, le spirituel auteur du *Jeune Mari* et des *Trois Quartiers*. Je demandai à Charles Nodier, touriste passionné, de vouloir bien nous tracer notre itinéraire, à travers la Suisse et le nord de l'Italie qu'il avait souvent visités; il nous fit passer par Genève, par le mont Saint-Bernard, par le Valais pour arriver jusqu'à Milan. Il nous prescrivit ensuite de visiter le lac de Côme, de nous rendre à petites journées par Vérone, Vicence, Brescia, Padoue, jusqu'à Venise. D'après ses conseils, nous revînmes à Milan et nous rentrâmes en France par le Simplon.

Grâce à nos paysagistes et même à nos papiers de tenture, on sait la Suisse par cœur avant de l'avoir visitée. Dans le nord de l'Italie, la ville la plus originale, encore pleine de

grandeur et de richesses d'arts, malgré sa ruine, c'est Venise !

Je ne me poserai point ici en voyageur; les études qui plaisent le plus à mes habitudes d'esprit, ce sont des études morales de l'humanité. Je suis moins curieux et moins avide de grands spectacles de la nature. Eh bien ! en voyage, tout ce monde animé qu'on ne voit qu'en courant, ne pose pas assez devant vous; les gens qu'on rencontre, en majorité sans valeur et sans physionomie, passent trop lentement; on est forcé, au contraire, de quitter trop tôt ceux dont le savoir, l'esprit et le caractère vous inspirent quelque intérêt.

Pendant ce voyage qui ne dura guère que six semaines, M. Mazères médita et arrêta le plan d'une comédie en cinq actes et en prose, qui fut représentée avec succès au Théâtre-Français : *Chacun de son côté.* N'ayant rien de mieux à faire, et toujours en proie à cette idée fixe de faire oublier que j'avais été médecin, je méditai aussi le plan, et j'écrivis quelques scènes d'une comédie en trois actes et en vers ; cette œuvre plus ou moins dramatique n'eut à subir ni les votes chanceux d'un comité de lecture, ni les arrêts décisifs du public. J'invitai seulement à dîner chez moi (je demeurais encore alors rue Caumartin) M. Michelot, acteur et sociétaire de la Comédie-Française, avec mon ami M. Fariau de Saint-Ange, que j'avais pris pour confident de mes rimes de voyage. La lecture eut lieu avant le dîner;

M. Michelot loua quelques scènes assez intéressantes, quelques vers assez bien tournés, mais il ne reçut pour ainsi dire la pièce qu'à corrections; il trouva qu'il n'y avait point assez de passion chez les personnages et point assez d'action même pour trois actes ; il m'encouragea cependant à faire des changements et à présenter l'ouvrage au Théâtre-Français. Après cette lecture, je fus assez heureux pour pouvoir offrir à mes juges, qui étaient mes convives, la carpe du Rhin à la Chambord, la plus mémorable qui soit sortie des cuisines de Chevet. M. Michelot, gourmet exercé, se laissa aller en l'honneur de cette carpe du Rhin à des éloges bien plus expansifs et bien mieux sentis que ceux qu'il avait accordés à ma comédie en vers. Cet enthousiasme qu'excitait l'œuvre de Chevet, comparé aux froids applaudissements donnés à mon essai dramatique, acheva même de me convaincre que je n'avais reçu que des éloges de politesse et des encouragements de complaisance. J'en pris vite mon parti et, après avoir eu le courage de rimer plus de six cents vers, j'eus du moins la sagesse de jeter ma comédie au feu; je n'en possède, Dieu merci, aucune copie, et je ne me souviens que de deux vers d'une tirade sur les mœurs du jour :

« Ce qu'on veut, c'est bien vivre, à l'aise, avec éclat,
« Et c'est pour le quitter que l'on prend un état. »

Bien que je ne fusse resté absent de Paris que pendant

six semaines, partout ma place était prise ; à la *Société des Bonnes-Lettres* on avait supprimé mon cours de physiologie, et on l'avait remplacé par un cours de physique. J'écrivais à *la Quotidienne* tous les lundis une revue politique. M. Bazin, esprit fin, écrivain distingué, lauréat de l'Académie Française, mort il y a peu d'années, avait été chargé de cette revue pendant mon absence, et il la continua après mon arrivée sans un mot d'explication ni de regret ; n'a-t-on pas bien raison de dire qu'on s'instruit à voyager ?

M. Michaud de *la Quotidienne* fit toutefois des instances près de moi, pour que je ne m'éloignasse pas de son journal. Mais, en 1829, sous M. de Martignac, comme je l'ai déjà dit, je quittai *la Quotidienne* avec MM. Malitourne et Capefigue ; *le Messager* se fonda, et j'y fus chargé de la critique littéraire des théâtres.

J'aurais pu m'endormir dans cette situation douce ; je compris qu'il fallait avant tout s'arranger pour ne dépendre de personne, et qu'on rencontrait dans la vie des amis d'autant plus dévoués qu'on se trouvait dans une situation à leur être utile et à ne jamais solliciter leur dévoûment.

Il faut prendre le plus tôt possible ses mesures pour être quelque part et avec quelqu'un ; c'est un des moyens de devenir quelque chose.

Sous le ciel gris d'une enfance assez studieuse et rarement distraite ou égayée, j'avais eu cependant un ami de tous les ours qui m'apportait de piquantes excitations pour ma cu-

riosité, de charmants et vifs plaisirs pour mon intelligence: c'était le *Journal de l'Empire*, aujourd'hui le *Journal des Débats*. Mon père le recevait de seconde main, et tous les jours j'étais chargé d'aller le prendre dans le voisinage; je n'y manquais pas. Le long de la route je dévorais *les faits-Paris*, les articles littéraires et, comme on le pense bien, les feuilletons de Geoffroy; je m'étais pris surtout d'un goût assez vif pour les articles de Charles Nodier, qui, plus tard, devait être un de mes collaborateurs à la *Revue de Paris*. Le *Journal des Débats* fut pour moi un précepteur, dont j'aimais et je recherchais les leçons de littérature presque quotidiennes. Je pus pendant toute ma jeunesse suivre assidûment ces leçons; je ne fis mes études au Lycée impérial qu'en qualité d'externe, et je ne cessai ainsi de demeurer chez mon père.

Bien qu'attaché au *Messager des Chambres*, mes goûts pour les œuvres de l'esprit qui dataient de l'enfance, et le besoin de me créer une position indépendante, m'inspirèrent tout d'abord le désir de fonder une revue littéraire. Je crus devoir, avant tout, m'assurer un capital. Je le portai à 80,000 fr. : quatre-vingts actions de 1,000 fr. chacune. Je pris vingt actions de mes deniers personnels; le reste des actions se plaça facilement. J'avais de l'entrain et de la confiance, non par un excès de présomption, mais grâce à une prophétie qui m'avait été faite dans des circonstances sin-

gulières. C'est une simple et touchante histoire à vous raconter :

Je remplissais pour la seconde fois (1) les fonctions de chirurgien externe à la Charité. Avant d'entrer dans les salles de malades, on se rendait auprès des deux sœurs religieuses chargées de garnir *les appareils* de compresses, de bandes, de charpie, etc. Ces deux sœurs, auxquelles je ne donnerai ici que des noms d'emprunt, veillaient aussi aux soins de la chapelle pour les services funèbres. L'une d'elles était gravée de petite-vérole, d'un teint jaune, maladif et d'une physionomie bien peu sympathique : je l'appellerai sœur Cunégonde ; l'autre, que j'appellerai sœur Marguerite, était de la beauté la plus rare et la plus distinguée. Les austérités du couvent avaient dû la dépouiller de sa chevelure, mais n'avaient pu faire disparaître les sourcils noirs les mieux dessinés et les plus arqués, sous lesquels brillaient des yeux d'un iris bleu-clair, protégés aussi par de longs cils noirs. La naissance, les lignes et les ailes très mobiles du

---

(1) J'avais concouru une première fois avec succès pour l'externat et pour l'internat. Mais envoyé interne à Bicêtre, je donnai ma démission, et je fis sous la Restauration, pendant un an, le service de chirurgien à l'hôpital de la maison militaire du Roi. Ce service manquait d'intérêt. Je concourus une seconde fois pour l'externat, et je fus nommé le second externe. M. Philippe Boyer, le fils du baron Boyer, fut nommé le premier. L'année suivante, je concourus une seconde fois pour l'internat, et je fus nommé le premier interne.

nez étaient pures et gracieuses; ses lèvres, qui rappelaient le corail, se relevaient par de doux mouvements et donnaient souvent à sa physionomie une expression de gaîté douce et de bienveillants sourires. L'éclat du teint de cette jeune religieuse (elle avait à peine vingt-deux ans) et la blancheur de sa coiffe produisaient des jeux de lumière et de couleur à charmer la vue. Ses dents, qui ne se montraient pas, mais qui se laissaient voir, avaient le ton et l'éclat que donne la santé. On surprenait et on admirait sur cette figure, d'un ovale charmant, trois choses qui d'ordinaire ne vont guère de compagnie : la beauté, l'esprit et la vertu. Entre le bord inférieur de la coiffe et le bout de l'épaule, on remarquait une distance qui donnait de la dignité et de l'élégance aux mouvements de tête. Toute sa personne était harmonieuse. La voix douce et timbrée de sœur Marguerite parlait peut-être plus encore au cœur qu'à l'oreille.

Dans ces entraînements de jeunesse qui respectent peu les convenances, je n'adressais jamais la parole à la sœur Cunégonde, et je ne me lassais pas de prolonger le plus possible, avec sœur Marguerite, des causeries qui ne pouvaient cependant avoir d'intérêt que par des inflexions de voix discrètes, et par des regards aussi respectueux que possible. Tous ces manéges n'avaient point échappé à la sœur Cunégonde, et elle aussi, par ses regards sévères et par ses nuances de langage, ne me cachait ni son mécontentement ni ses tacites reproches.

La passion de la peinture et l'amour font lever de bonne heure : j'arrivais toujours le premier à l'hôpital de la Charité, heureux d'admirer, de contempler et d'aimer secrètement la noble et belle servante de Dieu.

A l'extrémité d'une des salles de mon service, s'élevait la chapelle où se célébraient les offices des morts. J'éprouvai un violent battement de cœur en y surprenant un matin sœur Marguerite seule, plaçant des cierges autour d'un cercueil; je m'approchai d'elle, et ma vive émotion suffit à lui apprendre que j'avais bien des choses à lui dire. La première, elle m'adressa la parole avec le plus spirituel sourire : « J'ai, monsieur, à vous faire ici un sermon... En face du tabernacle et en présence d'un cercueil, mes paroles et les vôtres ne peuvent manquer du respect qu'on doit à Dieu. Je ne me suis faite religieuse qu'après avoir vu expirer dans mes bras ma sœur plus âgée que moi, dont la vie avait été pleine de désordres. J'ai assisté à son agonie, à ses regrets et à ses remords, et je n'ai voulu vivre ni mourir comme elle. Je sais donc le monde plus que vous ne le pensez, et je viens franchement vous supplier de me traiter avec la même indifférence que sœur Cunégonde, ou de la traiter avec autant de politesse que moi. Les passions entrent dans nos cœurs de religieuses, comme dans le cœur de toutes les femmes : seulement nous les réprimons avec plus ou moins de ferveur pour plaire à Dieu. Votre conduite expose et excite sœur Cunégonde à pécher, en manquant de charité

envers vous, et surtout envers moi : laissez-nous toutes deux, pauvres religieuses, nous occuper de notre salut avec bonheur et avec joie : la religion, aussi bien que le monde, a ses joies et ses bonheurs. J'ai entendu dire que vous vous distinguiez dans vos études : eh bien ! soyez tout à la science, comme nous tout entières à Dieu. Je vous parle comme à un frère... En ce moment, la sœur Marguerite allumait le dernier cierge autour du cercueil. Éloignez-vous, j'ai deux prières à adresser au ciel : l'une pour ce mort que je ne connais pas, afin qu'il soit heureux dans l'autre vie ; l'autre pour vous que je crois connaître, afin que vous soyez heureux sur cette terre et que vous réussissiez dans toutes vos entreprises. »

Attendri, ému de tant d'esprit, de tant de grâce, de raison et de bonté de cœur, je répondis d'une voix presque entrecoupée de larmes : « Voilà, ma sœur, du bonheur pour toute ma vie ! Je me sens maintenant le courage de suivre tous vos conseils ; mais ne pensez pas que jamais je vous oublie. » Sœur Marguerite me pria de nouveau de m'éloigner : « Croyez à mes saintes prières, vous serez heureux ! »

Le lendemain, cinq heures du matin tardèrent bien à sonner. J'arrivai à l'hôpital impatient de retrouver les regards de sœur Marguerite ; mais pour la première fois elle était absente. Ce fut pour moi un coup bien douloureux et un triste pressentiment ; avant que j'eusse pris mon *appa-*

reil, la sœur Cunégonde me fit connaître que je devais me rendre auprès de madame la Supérieure. Plus de doute, j'avais été dénoncé. Je redoutais bien peu les paroles et même les décisions les plus sévères contre moi ; je ne me préoccupais que de la sœur Marguerite, si peu coupable et qui n'avait en rien failli à ses plus rigoureux devoirs. Madame la Supérieure me déclara que je ne pouvais continuer mon service à l'hôpital de la Charité, qu'elle avait fait son rapport à M. Péligot (alors administrateur des hôpitaux civils). Je fus forcé de quitter l'hôpital de la Charité, et j'entrai à l'hôpital des Enfants, sous M. Guersent. Mon cœur fut longtemps à souffrir de ne plus voir la sœur Marguerite : son souvenir agitait toutes mes nuits et tous mes rêves. Mes camarades d'hôpital et d'amphithéâtre, questionnés par moi, m'apprirent bientôt que la sœur Marguerite, qui m'avait souhaité et prédit tant de bonheur, payait bien cher ses fraternelles et innocentes prophéties : la communauté religieuse à laquelle elle appartenait l'avait envoyée à Cayenne ! Elle y rendit peut-être le dernier soupir, en me pardonnant de lui avoir causé tant de souffrances, supportées sans aucun doute avec la piété d'une sainte et la résignation d'un martyr.

Que j'ai souvent dit et pensé avec l'auteur des *Méditations*, chantant les étoiles :

Parmi ces astres brillants.....
... Il en est un, solitaire, isolé,
Qui dans mes longues nuits m'a souvent consolé,

Et dont l'éclat, voilé des ombres du mystère,
Me rappelle un regard qui brillait sur la terre.

Plein de confiance dans la sainte prophétie de sœur Marguerite, je m'engageai avec ardeur et assurance dans une première entreprise.

Mon projet de *revue*, que je méditai longtemps, rencontrait d'ailleurs plus d'une opportunité dans la situation politique, dans les mœurs et dans les préférences de la société d'alors.

De 1824 à 1829, il s'était fait un grand travail dans tous les sens, et des générations d'esprits, qui étaient trop jeunes pour être prêtes et debout lorsque l'Empire s'écroula, vinrent prendre rang à leur tour et profiter du mouvement littéraire de la Restauration en se soumettant aux influences nouvelles.

Lorsque j'entrepris, sous le ministère de M. de Martignac, la *Revue de Paris*, je ne fis que rassembler et rallier la plupart des talents rajeunis ou nouveaux, et leur fournir de plus fréquentes occasions d'œuvres rapides, d'un agrément varié et accessible à tous. Un coup d'œil général sur les écrivains, sur les poètes et sur les journaux littéraires de ce temps-là, n'est pas ici hors de propos.

M. de Lamartine, célèbre le premier jour par ses *Méditations*, ne vivait guère en France de 1824 à 1829 ; il résidait d'ordinaire en Italie, à Florence, où il suivait sa carrière diplomatique ; ses admirateurs ne le voyaient que

dans une sorte de lointain et dans le nuage. Ce ne fut que vers la dernière année de la Restauration qu'il revint à Paris, qu'il y publia ses *Harmonies* et qu'il fut reçu à l'Académie Française. Il ne régnait donc sur les jeunes imaginations que par le charme entraînant d'un talent plein de grandeur, d'élévation et d'une poétique opportunité.

En ce temps-là, vers 1824, *la Muse française*, recueil littéraire, ne réunit que momentanément des poètes et des gens du monde. C'était moins une *revue* qu'un salon ou même qu'un boudoir; le boudoir, à certains jours, avait des airs de sanctuaire, tant on y parlait les uns des autres avec mysticisme et adoration! On y respirait des vapeurs d'encens ou de musc qui portaient à la tête. Bientôt, ces talents divers, tout en restant amis, se dispersèrent. M. Soumet, retiré dans une sorte de clair-obscur et sous son auréole brillante, continuait d'écrire des tragédies richement versifiées et de méditer ses grands poèmes épiques. M. Guiraud courait se multipliant de Paris à Limoux et de Limoux à Paris, abandonnant l'élégie et les *Petits Savoyards*, qui avaient fait leur temps, pour le roman religieux et pour les ouvrages philosophiques qu'il devait publier vers la fin de sa vie: il voulait toucher à tout.

M. de Vigny, que le roman de *Cinq-Mars* venait de rendre célèbre, souffrait presque, comme poète, de son succès de romancier, et aspirait, dans la retraite, à élever ses deux

réputations au niveau l'une de l'autre ; il convoitait les applaudissements du théâtre.

Trop jeune encore pour oser autre chose que des vers et pour s'accorder tout l'esprit qu'elle avait déjà, mademoiselle Delphine Gay vivait en plein des succès de sa beauté ; elle disait alors, dans le salon de madame de Duras, *la veuve de Naïm*, *Velleda* ou *le Parthénon;* elle esquissait des poèmes de passion ou de religion, causait avec verve, observait avec malice, et attendait quelques années de plus pour oser montrer son talent dans toute sa variété et dans toute sa force ; elle attendait d'être femme pour montrer tout son esprit d'homme.

Un poète plein d'éclat et d'avenir, M. Victor Hugo, qui avait débuté dans les rangs des classiques par des odes, surpassant de beaucoup, aux yeux de ses admirateurs, celles de J.-B. Rousseau, aspirait à diversifier ses inspirations et ses formes poétiques, à raviver la physionomie et les allures de la langue française, à grossir son public ; il voulait s'adresser à la foule ; le cadre des salons lui semblait trop étroit. Cependant, les grandes places étaient prises : dans le parti libéral, par Casimir Delavigne et Béranger ; dans le parti royaliste, par le génie et la gloire de M. de Chateaubriand. M. Victor Hugo, avec la conscience de sa force et la patience d'une jeunesse qui se sentait puissante et féconde, vivait, au fond du faubourg Saint-Germain, dans la retraite et de la vie de famille ; il continuait par ses *Odes*

et Ballades ses premiers jeux lyriques; il était de ceux qui découvraient alors et révélaient le moyen-âge. Par la composition de son *Cromwell*, il affichait ses ambitions dramatiques futures, et, par la préface de ce drame, il plantait hardiment son drapeau; ses théories jetaient quelque trouble et des principes de désordre dans le monde jusqu'alors si uni des jeunes poètes *romantiques* et religieux. Il était impossible en effet à MM. Soumet, Guiraud, Ancelot, dont les œuvres avaient réussi avec les formes de l'ancienne tragédie française légèrement renouvelée, d'accepter un programme si étendu, et de brûler subitement ce qu'ils avaient adoré.

Sans qu'il y eût précisément de divorce avoué, ni d'éclat, tout en conservant les apparences de l'union et de la camaraderie, il se trouvait donc que ce jeune monde littéraire se divisait en réalité par le fond ; il s'y préparait un renouvellement de tentatives et un second mouvement littéraire dont M. Victor Hugo allait devenir l'inspirateur convaincu et le chef ambitieux. Le premier mouvement littéraire de la Restauration s'était accompli à la voix de M. de Lamartine ; un second mouvement littéraire s'essaya à la voix de M. Victor Hugo.

Cependant il n'existait alors aucun recueil littéraire périodique qui unît la variété, l'agrément au sérieux et à l'importance.

La *Revue encyclopédique*, recueil honorable et cosmo-

polite, fondé sous les auspices de M. Julien, et entretenu par son activité incessante, ne formait qu'une masse de documents plus ou moins utiles, mais indigestes, assemblés sans grâce, et sans que l'imagination vînt y mêler quelques fleurs.

Le Mercure, tant de fois ressuscité et toujours mourant, avait été abandonné aux célébrités libérales et à toutes les banalités du parti. En 1827, un bibliothécaire du roi au Louvre, immense de taille et assez fin d'esprit, M. Valery, essaya de s'entendre avec l'habile libraire Ladvocat et avec M. Gentil pour rallier au *Mercure* des talents plus vifs, dont quelques-uns marquaient déjà dans la critique. Je me rappelle un déjeuner chez Ladvocat, où se trouvaient réunis un grand nombre de gens de lettres; il fut question de leur collaboration au *Mercure*, mais toute cette nouvelle rédaction s'enfuit et se dispersa au dessert. J'entrai toutefois pour ma part en connaissance avec quelques-uns de ces jeunes gens dont la plume devait se faire une place dans la *Revue de Paris;* oserais-je le dire? je faisais déjà, comme plus tard à l'Opéra, j'écoutais et j'étudiais à l'avance mes ténors, mes barytons et mes basses-tailles. Les premiers ténors en littérature, c'est-à-dire ceux qui charment et qui émeuvent, sont aussi rares dans les journaux que sur nos théâtres lyriques.

Un journal sérieux, fort estimé dans les rangs de la jeunesse d'alors, *le Globe*, jetait en ces années un certain éclat

et produisait des talents graves, pleins d'idées, qui se posaient en rivaux de l'école religieuse et monarchique, et qui s'en faisaient estimer en la combattant. *Le Globe* aspirait surtout à sortir des lieux communs du libéralisme, et cherchait une philosophie nouvelle. La rédaction étoffée et solide de ce journal, ses sévérités de forme et de fond, ses austérités ingénieuses, lui donnaient une certaine originalité ; mais, du haut de cette tribune, on affichait le plus grand dédain pour les légèretés de l'esprit et pour les ivresses de l'imagination. Cependant M. de Rémusat et M. Vitet parlaient souvent dans *le Globe* avec charme et avec grâce. M. de Rémusat, qui joue en société les grands rôles de Molière, et qui ne dédaigne pas l'érudition en fait de vaudevilles, y préludait à ses études philosophiques, à son drame d'*Abélard*, à ses études politiques du parlement anglais et du ministre Bolingbrocke. M. Vitet s'y essayait aussi à cette critique des beaux-arts, critique pleine de goût, qui n'est restée ni stérile ni sans développement; mais dans leurs idées et dans leur talent, les écrivains du *Globe* manquaient trop souvent de cette souplesse, de cette légèreté qui doit toujours tempérer le règne du sérieux en France. Une revue, un recueil, un journal littéraire, doivent attirer et charmer; il ne faut pas surtout qu'en les lisant, les lèvres puissent s'entr'ouvrir jusqu'à ce mouvement involontaire et convulsif du bâillement; un recueil littéraire doit inspirer le goût et

l'amour des lettres ; il doit aider les muses à faire des prisonniers parmi les intelligences vulgaires et parmi les ignorants.

A côté du *Globe* se publia aussi un recueil professant les mêmes opinions, la *Revue française*, dirigée par MM. Guizot, de Broglie et par leurs amis ; elle donnait mensuellement d'excellents articles très sérieux et presque des traités sur diverses matières. On ne signait pas les articles, mais on se disait les noms des auteurs, souvent reconnus à l'avance ; c'était *le Globe* devenu brochure. Je viens de résumer la situation des recueils ou des journaux littéraires lorsque l'avénement du ministère Martignac fit révolution dans la disposition générale des esprits ; il sembla qu'on passait en un instant d'une saison âpre à une saison clémente, à une tiédeur de printemps. Ce fut le moment que je crus propre à recruter les talents les plus divers et à la création d'un organe impartial, rapide, élégant et ouvert à tous.

Voici la préface que je rédigeai, que je signai, et qui parut dans le premier numéro de la *Revue de Paris* :

« La littérature, dans le dernier siècle, sous des formes spirituelles et rivoles peut-être, travailla cependant à la conquête de la liberté politique. Dans un siècle aussi positif que le nôtre, dont la raison ne se passionne que pour des faits et des résultats, elle ne pouvait non plus mener une vie isolée, rester en dehors des intérêts sociaux, et ne pas recevoir un nouveau mouvement de toutes les ambitions si bien entendues de tous les peuples.

« Elever à une telle époque une tribune littéraire, c'est donc y susciter toutes les questions d'un intérêt général dont l'examen, partant d'un point de vue philosophique, peut conduire à des améliorations et à des progrès.

« Nous pensons toutefois que dans une carrière aussi vaste, pour tout embrasser, il faut admettre des classifications, et nous avons voulu être méthodique pour être plus complet. Les livraisons de la *Revue de Paris* offriront les divisions suivantes :

« 1° *Littérature ancienne.* Un nouvel examen critique de notre ancien répertoire littéraire depuis Homère jusqu'à Marmontel, etc., etc., nous a paru devoir être d'un intérêt nouveau. Nous avons cru utile aux progrès de l'art et à l'étude des doctrines, curieux surtout pour la controverse, d'appeler tous nos hommes de talent à juger, à travers les opinions du dix-neuvième siècle, les grands noms, les chefs-d'œuvre d'un autre âge; et puis c'est par cette critique impartiale et désintéressée de l'antiquité, qu'on arrivera peut-être à une critique plus conséquente, plus consciencieuse de la littérature de nos jours.

« 2° *Littérature étrangère.* Ces communications faciles et récentes de toutes les littératures, cette fraternité de tous les idiomes, de toutes les langues, rare bonheur de position pour les générations nouvelles, doivent être exploitées au profit de l'esprit humain. Nous donnerons donc une table bibliographique de l'Allemagne, de la Russie, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie; et nos mesures sont prises pour pouvoir souvent offrir des traductions fidèles ou des résumés des publications étrangères les plus curieuses et les plus importantes.

« 3° *Littérature moderne.* C'est surtout dans ce cadre que nous accomplirons toutes les promesses de notre titre : *Revue* ou *Magazine littéraire.*

« La critique, science toute moderne, bien qu'elle offre aujourd'hui plus que jamais un grand mouvement d'idées et un grand nombre d'aperçus nouveaux et philosophiques, commence peut-être cependant à perdre de son importance et de son intérêt. On comprend le règne despotique et absolu de la critique littéraire, à une époque toute de priviléges, à une époque où même l'instruction était surtout le plus rare des priviléges ; mais au temps où nous vivons, un savoir assez général, assez complet, est la fortune de tous, et si l'on pouvait réclamer pour les connaissances et les idées les répartitions de la loi agraire, nous ne doutons pas qu'on ne trouvât assez de connaissances diffuses, assez d'idées en circulation pour constituer à chacun un fonds de science qui le rendît apte à analyser et à juger. Dans nos livraisons successives, cet heureux état de

choses nous fera donc souvent préférer aux leçons de la critique les compositions inédites, les créations originales et les documents importants.

« Nous ne prétendons point, dans ce recueil, à l'unité de doctrines ni de systèmes; mais bien que nous ne cherchions pas à faire converger vers un même but les opinions individuelles que nous publierons, il est cependant impossible que les esprits distingués dont nous solliciterons la collaboration ne nous conduisent pas, quelque chemin qu'ils prennent, à des résultats de vérité. Le public d'ailleurs jugerait mieux encore, au besoin, par la controverse, de l'importance et du résultat de ces travaux particuliers, de même qu'il juge mieux des intérêts politiques par les débats animés de la tribune.

« Pour que le plan de la *Revue de Paris* soit plus facile à saisir, nous comparerons ici ce *Magazine* à ces biographies universelles, où chaque célébrité, chaque nom propre trouve un historien spécial, un juge compétent. La *Revue de Paris* différera seulement de ces biographies en ce sens, qu'au lieu de ne s'occuper que des hommes, elle s'occupera surtout des choses. On voit par toutes ces explications que ce n'est point un journal, mais un livre que nous publions.

« Le moment d'ailleurs est peut-être favorable à l'apparition d'une nouvelle *Revue;* les opinions en littérature semblent se passionner, la controverse s'étend et s'anime, et tout semble nous faire espérer une époque littéraire après toutes nos crises politiques. L'histoire ne nous montre-t-elle pas le Dante, Pétrarque et Boccace, succédant à des révolutions en Italie; Shakespeare et Milton succédant à des révolutions en Angleterre; Corneille et Molière succédant, en France, aux comédies sanglantes de la Fronde. Et quelle grande idée relative ne doit-on pas concevoir de l'ère littéraire qui se prépare, si on la mesure à l'avance sur les propositions gigantesques des grands drames politiques dont le dénoûment ne date que d'hier.

« La *Revue de Paris*, sans rendre compte de toutes les compositions qui se succèdent sur nos théâtres, ne laissera cependant point passer sans examen, sans critique les ouvrages nouveaux qui soulèveront quelques questions d'art, et qui pourraient toucher aux intérêts élevés de la scène française.

« Tous les articles de la *Revue de Paris* seront signés.

« Nous nous engageons envers nos souscripteurs à publier, à des intervalles assez rapprochés, des tableaux de mœurs de notre ancienne et de notre nouvelle société, par M. Scribe, et plusieurs compositions inédites de M. Rossini.

« Dans notre obscurité, nous ne pouvons attribuer qu'au but utile que se propose la *Revue de Paris*, l'empressement d'un grand nombre d'hommes de talent à honorer ce recueil de leur collaboration active, et c'est là déjà un premier succès dont on nous pardonnera de nous glorifier.

1829. « L. VÉRON,

« Directeur de la *Revue de Paris*. »

Dès le premier numéro, la *Revue de Paris* inventa, sous la plume pleine de savoir et d'élégance de M. de Sainte-Beuve, le portrait littéraire ; les plus saisissantes nouvelles de M. Mérimée furent aussi appelées, sollicitées et publiées par la *Revue de Paris*.

Le croira-t-on ? je regardai comme une première condition de succès d'un recueil littéraire d'avoir au moins deux chevaux dans mon écurie pour visiter le matin les gens de lettres, comme les agents de change visitent les banquiers. Je courais après l'esprit, après le talent, après le savoir de nos écrivains, comme les gens d'affaires courent après le bien d'autrui. Pour le dire en passant, c'est de la *Revue de Paris*, c'est de mon premier cheval et de mon premier harnais que datent mes premiers envieux et mes premiers ennemis, si toutefois j'ai l'honneur d'avoir des envieux et des ennemis.

Le *portefeuille* de nos écrivains d'aujourd'hui n'est plus qu'une métaphore. La plupart des gens de lettres célèbres que j'ai connus et que je voyais souvent avaient beaucoup d'idées, de projets, mais leurs œuvres étaient pour ainsi

dire *placées* avant d'être achevées, et souvent même avant d'être commencées. Je ne me lassais pas; j'allais de l'Arsenal, de chez Nodier, chez M. Mérimée au palais des Beaux-Arts, chez M. Saint-Marc Girardin dans le quartier Saint-Jacques; du quartier Saint-Jacques rue Bergère, chez Casimir Delavigne, ou rue Olivier, chez M. Scribe. Plus d'une fois par semaine, je faisais, pour ainsi dire, le matin, un cours de littérature comparée; les œuvres, ainsi sollicitées, provoquées, n'étaient pas celles qui offraient le moins de verve et d'à-propos.

Dans mes courses littéraires du matin, tantôt je surprenais M. Victor Hugo, le cou entouré de fourrures, très chaudement empaqueté, comme un homme qui vient de passer la nuit tout entière à écrire les beaux vers des *Orientales*, de *Marion Delorme* ou d'*Hernani;* tantôt prenant à côté de sa femme, et au milieu de ses enfants, un déjeuner matinal. Je me suis souvent prêté aux jeux des jeunes Charles et Victor Hugo, dont la plume de vingt ans devait plus tard, dans le journal *l'Événement*, combattre à outrance la politique que je soutenais avec conviction dans *le Constitutionnel.*

La conversation de ce poète, père de famille, était pleine d'idées et d'intérêt; il avait à cœur de démontrer qu'il ne se ferait jamais le poète d'un parti ni d'une coterie, qu'il entendait et comprenait son siècle aussi bien que personne, et que dans ses hardiesses littéraires et ses retours pittoresques vers les âges précédents, il ne fallait voir qu'une application

indépendante et poétique du vrai libéralisme aux œuvres de l'imagination et de la pensée. M. Victor Hugo, qui ne se sentait à cette époque d'ardeur que pour le théâtre, servit peu la *Revue de Paris* de sa plume, mais il l'appuyait volontiers de sa parole et lui donnait quelques rédacteurs de ses amis.

M. de Sainte-Beuve fut de ceux-là; âgé de vingt-cinq ans alors, il venait de publier un livre sur la poésie française au seizième siècle, et de risquer les poésies de *Joseph Delorme;* il préparait son recueil des *Consolations;* mais, au milieu de ses rêveries mélancoliques, il se sentait déjà entraîné par le goût de la critique; il s'y était longtemps exercé au *Globe;* M. Sainte-Beuve ne demanda pas mieux que de se produire dans un recueil tout nouveau; il publia dans la *Revue de Paris* plusieurs articles sur les grands écrivains du dix-septième siècle, sur Boileau, sur Racine, sur La Fontaine, etc., etc.

Ces divers morceaux de critique étaient écrits en vue de l'école nouvelle et des idées qui s'y discutaient. Au milieu de l'admiration que le jeune écrivain professait pour les anciennes gloires, son goût déclaré pour certains noms nouveaux introduisait une pointe de polémique, et excitait beaucoup de contradictions. J'avais d'ailleurs placé tous les articles de critique de M. Sainte-Beuve sous le titre général de : *Littérature ancienne.* On m'accusa (accusation singulière!) de ranger nos classiques dans le passé; il s'éleva toutes sortes de clameurs; MM. Etienne et Jay, indignés, fer-

mèrent hermétiquement les portes du *Constitutionnel* à la *Revue de Paris*. M. de Martignac, dès la lecture de la première livraison, me dit presque avec chagrin : « Vous avez arboré un drapeau. »

Vingt ans plus tard, M. Sainte-Beuve recommençait avec moi dans *le Constitutionnel* une seconde campagne littéraire. A son retour de Liége, après la révolution de 1848, je le sollicitai, je le pressai et je lui promis que le public s'intéresserait, surtout le lendemain de nos orages, à la pure et vraie littérature. Il m'en a souvent remercié depuis. La brillante carrière de critique que M. Sainte-Beuve a fournie depuis plusieurs années a certainement honoré *le Constitutionnel*, et a beaucoup ajouté à la gloire littéraire de l'écrivain.

Je multipliais aussi à plaisir mes visites chez M. Saint-Marc Girardin ; il appuya la *Revue de Paris* de son nom et de son talent. J'ai toujours aimé beaucoup l'esprit, et mes visites chez cet aimable professeur, aux aperçus neufs et ingénieux, d'une instruction solide, me donnaient un bien-être et des excitations d'intelligence pour toute la journée. D'une ambition honnête, raisonnable et patiente, M. Saint-Marc Girardin, dès sa plus tendre jeunesse, traça avec calme pour toute sa vie une ligne droite dont il ne dévia jamais.

D'ailleurs il fut élevé dans un de ces quartiers de Paris dont l'atmosphère n'est remplie que de science, que d'érudition, que de souvenirs de l'antiquité ; sous des noms modernes, on y coudoie Platon, Aristote, Cicéron, Newton et Ar-

chimède. A chaque pas ce sont des lycées, de grandes écoles, l'Ecole de droit, l'Ecole de médecine, le collége de France et la Sorbonne. A défaut d'une vocation, on ne prend guère pour idéal dans la jeunesse que le voisin dont le talent jette quelque éclat ou dont le nom a les honneurs d'une certaine célébrité. Ce pays latin, où se recueillit la jeunesse studieuse de M. Saint-Marc Girardin, est le quartier des sages. On y rêve surtout cette gloire durable que donne la science; on y rêve, en sortant du collége, l'éloquence de Cicéron si honnêtement fidèle au culte de la liberté; on y prétend à l'illustration de l'Institut. Sur la rive droite de la Seine, le niveau des intelligences s'abaisse et les passions les plus prosaïques étreignent les cœurs. Aux alentours de la Bourse, on ne prend guère pour idéal que M. de Rothschild, et on ne rêve volontiers comme illustrations que les vanités puériles et incessantes de l'opulence. Toute la vie de M. Saint-Marc Girardin n'a reflété que les passions calmes, dignes, studieuses du quartier qu'il habitait; l'Odyssée de cet honorable écrivain n'offre ni contrastes, ni épisodes dramatiques; il ne met le pied que là où le conduisent l'étude et le savoir; c'est une vie bien menée et bien remplie. Mais sur le fond de cette vie un peu uniforme, son talent vif, agréable et mondain, a su broder des variations originales et charmantes.

Après avoir jeté dans quelques recueils littéraires peu con-

nus les premières phrases échappées à l'inexpérience de son talent, M. Saint-Marc Girardin partagea ses écrits entre le *Journal des Débats* et la *Revue de Paris.*

En 1830, les portes de la Faculté des lettres lui sont ouvertes; il y remplace M. Guizot, et bientôt il entre comme maître des requêtes au conseil d'État.

En 1833, il succède comme professeur en titre à M. Laya.

En 1834, l'arrondissement de Saint-Yrieix le nomme député.

En 1837, il est fait conseiller de l'Université et conseiller d'État en service extraordinaire.

En 1842, il est élu membre de l'Académie Française.

Tels sont les honneurs et les fonctions qui viennent trouver M. Saint-Marc Girardin.

Énumérons maintenant les œuvres littéraires qui lui donnèrent des titres et des droits :

C'est d'abord un *Cours de littérature*, dont deux volumes ont déjà paru, et qui en aura quatre; cet ouvrage en est à sa quatrième édition.

Ce sont deux volumes d'*Essais de littérature et de morale* (deuxième édition). M. Saint-Marc Girardin a recueilli dans ces deux volumes ses articles des *Débats*, de la *Revue de Paris* et de la *Revue des Deux-Mondes.*

Ce sont encore deux volumes de voyages, de souvenirs et d'études publiés en 1852.

Depuis 1852, M. Saint-Marc Girardin n'est plus que pro-

fesseur à la *Faculté des lettres ;* il y continue son cours de littérature qui n'a été interrompu que pendant une année depuis 1833.

A côté de M. Saint-Marc Girardin, je me fais un plaisir et un devoir de citer comme écrivain modeste, studieux, faisant peu parler de lui et n'aimant que les lettres, M. de Sacy (1), d'un si bon esprit et d'un si bon talent ; toutes ses œuvres ne sont que dans le *Journal des Débats ;* il y fit de la politique tant que les discussions politiques furent à l'ordre du jour. Epris d'un amour sincère pour les maîtres du dix-septième siècle, il enrichit surtout aujourd'hui le *Journal des Débats* de petits chefs-d'œuvre littéraires où l'esprit et le bon sens font alliance pour dicter d'utiles conseils et de sages préceptes. Depuis quelque temps, ses articles arrivent même à la grâce et à l'agrément. M. de Sacy plaida tant bien que mal pendant dix ans, il n'était pas fait pour le barreau ; c'est un esprit droit, pénétrant, judicieux et n'admettant que l'équité ; je ne le connus que trop tard pour solliciter sa collaboration à la *Revue de Paris ;* mais, directeur de l'Opéra, je le priai de vouloir bien faire partie, comme avocat, du conseil judiciaire de mon administration ;

(1) Cette appréciation du caractère et du talent de M. de Sacy était écrite et imprimée avant qu'il fût appelé à remplacer, comme rédacteur en chef du *Journal des Débats*, Armand Bertin, dont la mort si rapide est venue nous surprendre et nous désoler tous.

il s'y rencontrait avec M. de Vatimesnil, Philippe Dupin et avec cet excellent Durmont, agréé si capable, si intelligent, si honnête, mort aveugle, regretté et pleuré par tous ses amis.

La *Revue de Paris* compta pour un de ses plus assidus collaborateurs un écrivain plus mondain, plus audacieux à l'attaque que MM. Saint-Marc Girardin et de Sacy ; c'était M. Loewe-Weimar, aujourd'hui consul à Caracas; il me donna des *proverbes,* des *nouvelles* et des articles bien renseignés sur la littérature étrangère, et surtout sur la littérature allemande. J'avais un jour à dîner chez moi mademoiselle Fanny Elssler, née à Vienne, dont le nom comme danseuse a retenti dans toute l'Europe ; je plaçai près d'elle à table M. Loewe-Weimar, en lui disant : « Vous pouvez causer en allemand. » Il partit d'un grand éclat de rire : « Je ne sais pas un mot d'allemand, me dit-il, mais mademoiselle Elssler sait le français, et je garde ma place. » C'était un homme de beaucoup d'esprit que M. Loewe-Weimar et qui, dans les articles de journaux, aimait assez à revenir aux vives attaques littéraires ou politiques du dix-huitième siècle. J'aurai à parler plus tard, à propos de l'Opéra, de cet écrivain qui rompit un beau matin avec les journaux et avec les lettres, et alla jusqu'au fond de l'Amérique du Sud pour se faire oublier de ses amis et de ses ennemis.

Enlevé à la littérature par la politique, dès ses premiers succès à l'Académie Française, chargé successivement de

travaux de cabinet par MM. le duc de Richelieu, Lainé, de Villèle, de Chateaubriand, de Martignac, mon ami A. Malitourne ne put pas profiter aussi souvent de la publicité de la *Revue de Paris* que la génération littéraire des Sainte-Beuve, des Mérimée, des Loewe-Weimar, des Saint-Marc Girardin, des Patin, des Philarète Chasles, des J. Janin, des Cuvillier-Fleury, parmi lesquels il avait marqué sa place. Ses communications, quoique plus rares, suffirent à la lui conserver avec un certain éclat.

Son premier travail : une *Étude sur Bossuet* contenait sur l'Histoire universelle des appréciations, des aperçus, des idées d'une singulière élévation ; plusieurs articles de mœurs, tels que : *la Vie d'hiver et la vie d'été depuis la Charte; De l'influence du gouvernement représentatif sur la santé*, montraient une profonde et heureuse étude de La Bruyère. Enfin mon ami Malitourne publia dans la *Revue de Paris* un travail plus étendu, comprenant huit à dix articles, sous ce titre : *Voyage autour du milliard d'indemnité des émigrés.* Les chiffres et les noms propres y étaient groupés avec toute l'exactitude d'un économiste et toute la finesse d'un penseur. Malitourne avait été nommé par M. de Villèle secrétaire de la commission pour la répartition du milliard d'indemnité.

Directeur de journal, directeur de théâtre, j'ai été frapper souvent à la porte de M. Scribe; il me semblait que nous avions tous deux un ami commun : c'était le public.

Le public n'a-t-il pas applaudi et enrichi l'auteur fécond de tant de pièces à succès? le public, en protecteur généreux, n'a-t-il pas aussi daigné sourire à mes entreprises de journaux ou de théâtre?

M. Scribe tiendra une grande place dans la galerie littéraire de notre temps; il n'a été toute sa vie qu'homme de lettres; sous aucun règne, sous aucun gouvernement, il n'a rempli d'emploi public; c'est tout au plus s'il a été autrefois électeur et garde national.

Orphelin et ayant hérité de 2,000 francs de rente à sa sortie du collége, il fut d'abord destiné au barreau par les parents qui lui restaient, mais une vocation l'entraîna vers le théâtre.

M. Scribe a travaillé tous les jours de sa vie depuis cinq heures en été, depuis six heures en hiver, jusqu'à dix heures du matin. A dix heures du matin, comme il le disait, il avait fini sa journée; mais le reste du temps, dans le monde, pendant les longues heures des répétitions, il ne vit que pour le théâtre; dans ses relations de plaisirs ou d'affaires, il cherche des personnages et des situations nouvelles de comédie ou de drame, il prend note des mots de caractères, des sujets de pièces, qui viennent le trouver. Il observe et il écoute plus qu'il ne parle, et dans la conversation il réclame moins de place pour lui-même que pour l'esprit d'autrui.

On ne peut dire avec exactitude combien il a écrit de

pièces de théâtre, mais ce qu'on peut affirmer, ce qui est authentique, c'est qu'il existe de lui trois cent trente pièces imprimées ; à ce nombre il faut peut-être en ajouter encore une quarantaine.

Je fus le premier à solliciter des *Proverbes* et des *Nouvelles* de cette plume féconde : « J'ai, me répondit-il, quelques sujets qui ne peuvent point se prêter aux exigences de la scène, j'en ferai des proverbes pour la *Revue de Paris.* » Il y publia, en effet : *Un ministre sous Louis XV*, 1er vol. ; *le jeune Docteur, ou le moyen de parvenir*, 2e vol. ; *le Tête-à-Tête, ou Trente lieues en poste*, 16e vol. ; *la Conversion, ou à l'impossible nul n'est tenu*, 19e vol. ; *Potemkin, ou un Caprice impérial*, 25e vol.

M. Scribe n'a jamais voulu jouer le rôle d'homme de génie ; il ne s'est jamais posé en novateur ; il n'a jamais montré l'ambition d'un chef d'école ; on ne peut lui reprocher aucun charlatanisme de gloire ; il n'a jamais écrit une préface, ce qui est assez rare dans ce temps-ci. Ses premiers ouvrages applaudis et remarqués datent de 1817 ; depuis cette époque jusqu'aux premiers jours de 1848, c'est-à-dire dans l'espace de trente-un ans, l'auteur de tant de vaudevilles, d'opéras, d'opéras-comiques, de comédies en cinq actes, et même de ballets, a gagné par sa plume, et surtout en droits d'auteur, environ trois

millions ! La révolution de 1848 lui fit subir des pertes d'argent assez considérables.

M. Poirson, le fondateur du théâtre du Gymnase, avait deviné cette veine comique et intarissable ; voici quelques détails curieux sur le traité de M. Scribe avec le théâtre du Gymnase.

M. Scribe s'engagea à faire pendant douze années, pour ce théâtre exclusivement, douze pièces par an ; il lui est même arrivé d'en présenter et d'en faire recevoir dix-huit dans une seule année.

Ces douze années expirées, M. Scribe était libre de ne plus faire représenter d'ouvrages au théâtre du Gymnase, mais il avait pris l'engagement pour toute sa vie de n'écrire de pièces pour aucun des théâtres secondaires.

Moyennant l'exécution de ce traité, outre ses droits d'auteur, à l'expiration des douze années, il avait droit à une pension viagère de 6.000 francs, qu'il a touchée et qu'il touche régulièrement. On le voit, la littérature emprunte déjà à l'industrie, ses usages, ses traités, ses associations commerciales. « Ce fut, me dit M. Scribe, cette impossibilité de travailler pour les théâtres secondaires, qui me décida à aborder la scène de nos grands théâtres. »

M. Scribe passe l'hiver à Paris, voyage chaque année pendant deux ou trois mois pour sa santé, pour son plaisir et surtout pour son travail. Dans la belle saison, il habita longtemps une maison de campagne près Meudon. Il n'ha-

bite plus aujourd'hui que son château en Brie, qu'il se plaît depuis quinze à dix-huit ans à agrandir, à embellir; c'est là que sa vieillesse s'écoulera tranquille et heureuse, au sein de l'étude, de sa famille et de quelques amis.

Voici la liste de ses principaux ouvrages qui tous ont à peu près atteint ou dépassé cent représentations.

M. Scribe a fait représenter :

AU GRAND-OPÉRA :

La Muette de Portici, le comte Ory, le Dieu et la Bayadère, le Philtre, Robert-le-Diable, Gustave III, la Juive, les Huguenots, Guido et Ginevra, le Lac des Fées, la Xacarilla, les Martyrs, la Favorite, Dom Sébastien de Portugal, le Prophète, l'Enfant prodigue, le Juif-Errant, etc.

Les *ballets* de la Somnambule, de Manon-Lescaut, de la Tarentule, etc.

AU THÉATRE-FRANÇAIS :

Valérie, le Mariage d'Argent, les Inconsolables, Bertrand et Raton, la Passion secrète, l'Ambitieux, la Camaraderie, les Indépendants, la Calomnie, Japhet à la recherche d'un père, Oscar, le Verre d'Eau, une Chaîne, le Puff, Adrienne Lecouvreur, les contes de la Reine de Navarre, Bataille de Dames, etc.

A L'OPÉRA-COMIQUE :

Leicester, la Neige, le Concert à la Cour, Léocadie, le Maçon, la Dame Blanche, la Vieille, Fiorella, la Fiancée, les deux Nuits, Fra-Diavolo, Lestocq, le Châlet, le Cheval de Bronze, Actéon, l'Ambassadrice, le Domino noir, Polichinelle, la Reine d'un Jour, Zanetta, les Diamants de la Couronne, le Diable à l'École, le duc d'Olonne, Cagliostro, le fidèle Berger, le Guittarero, Lambert Symnel, Ne touchez pas à la Reine, la Part du Diable, le Puits d'Amour, Régine, la Syrène, la Dame de Pique, la Chanteuse voilée, la Fée aux Roses, Giralda, la Nuit de Noël, Haydée, Marco Spada, le Nabab, etc.

Avant le traité avec le Gymnase.

AU THÉATRE DU VAUDEVILLE :

L'Auberge ou les Brigands sans le savoir, le Fou de Péronne, Gusman d'Alfarache, une Nuit de la Garde nationale, le Nouveau Pourceaugnac, le petit Dragon, une Visite à Bedlam, la Volière de frère Philippe, Frontin Mari-Garçon, Caroline, la Somnambule, etc.

AU THÉATRE DES VARIÉTÉS :

La Jarretière de la Mariée, le Solliciteur, les deux Précepteurs, le Combat des Montagnes, le Café des Variétés, l'Intérieur de l'Etude, l'Ennui, l'Ours et le Pacha, etc.

AU THÉATRE DU GYMNASE :

Le Secrétaire et le Cuisinier, le Colonel, le Gastronome sans argent, le Ménage de Garçon, la petite Sœur, le Mariage enfantin, l'Artiste, Michel et Christine, le Parrain, Philibert marié, les Mémoires d'un Colonel de hussards, la Demoiselle et la Dame, le vieux Garçon, les Eaux du Mont-d'Or, l'Ecarté, le Bon Papa, la Loge du Portier, l'Intérieur d'un Bureau, le Menteur véridique, la Pension Bourgeoise, la Maîtresse au Logis, Partie et Revanche, l'Avare en Goguette, les Grisettes, un dernier Jour de Fortune, l'Héritière, le Coiffeur et le Perruquier, la Mansarde des Artistes, le Baiser au Porteur, les Adieux au Comptoir, le Château de la Poularde, le Bal champêtre, Coraly ou le Frère et la Sœur, la Haine d'une Femme, Vatel, la Quarantaine, le plus beau Jour de la Vie, la Charge à payer, le Charlatanisme, les Empiriques d'autrefois, les premières Amours, le Confident, la Demoiselle à marier, es Manteaux, la Belle-Mère, l'Oncle d'Amérique, la Lune de Miel, Simple Histoire, l'Ambassadeur, le Mariage de raison, la Chatte métamorphosée en Femme, les Elèves du Conservatoire, le Diplomate, Yelva, le vieux Mari, la Manie des Places, les Moralistes, Malvina ou un Mariage d'inclination, la Pensionnaire mariée, la Marraine, les Héritiers de Crac, la Famille du Baron, les Actionnaires, Louise ou la Réparation, la Seconde Année, Zoé ou l'Amant prêté, Philippe, une Faute, Jeune et Vieille ou le Premier et le Dernier Chapitre, la Famille Riquebourg, les Trois Maîtresses, le Budget d'un Jeune Ménage, le Quaker et la

Danseuse, Rodolphe, le Soprano, la Vengeance italienne, le Chaperon, le Savant, une Monomanie, la Grande Aventure, Toujours, Camille, les Malheurs d'un Amant heureux, le Gardien, le Moulin de Javelle, le Lorgnon, la Chanoinesse, Salvoisy ou l'Amoureux de la Reine, Estelle, ou le Père et la Fille, Etre aimé ou Mourir! Avant, Pendant et Après, la Grand'Mère, Rebecca, le Veau d'Or, une Chaumière et son Cœur, Geneviève, la Protégée sans le Savoir, Jeanne et Jeanneton, Irène, ô Amitié! une Femme qui se jette par la fenêtre, Héloïse et Abeilard.

M. Scribe s'est plu, dit-on, par un jeu d'esprit, à épuiser à plusieurs reprises comme premières lettres du titre de ses pièces toutes les lettres de l'alphabet ; c'est peut-être ainsi que s'expliquent les titres suivants : *la Xacarilla*, *Yelva*, *Zoé*. Pour épuiser l'alphabet, il lui fallait un X, un Y et un Z.

M. Scribe eut, il est vrai, divers collaborateurs, entre autres MM. Mélesville, Mazères, Bayard, Dupin, Saintine, de Saint-Georges, etc., etc.

Voici comment s'établit, dans notre temps, une collaboration pour le théâtre : tout auteur qui apporte le sujet d'une pièce est de droit collaborateur, si la pièce est représentée ; les idées s'inscrivent en *doit* et *avoir;* la littérature dramatique tient des *comptes courants.*

D'ordinaire les collaborateurs discutent et font ensemble le plan de l'ouvrage ; mais toutes les pièces de théâtre auxquelles M. Scribe met son nom sont entièrement écrites par lui. C'est ainsi que son théâtre complet, quels que soient ses collaborateurs, offre des traits neufs, piquants et in-

génieux, des surprises de dialogue et des imprévus de scène qui jaillissent pour ainsi dire en abondance du talent individuel et de la veine spirituelle de M. Scribe.

Que de personnages vrais, que de situations du jour, nouvelles au théâtre et finement observées ce charmant esprit a su traduire sur la scène. Sous la Restauration, sous la monarchie de Juillet et depuis 1848, M. Scribe a fait rire tout Paris, la France entière et même toute l'Europe.

Son théâtre est en général d'une morale honnête, pratique et sensée; *le Mariage de raison*, petite comédie pleine de gaîté et d'intérêt, contient pour les cœurs sans expérience de sages conseils et de paternelles leçons. *La Demoiselle à marier* est une piquante satire des airs prétentieux, des airs apprêtés, et un utile éloge du naturel.

M. Scribe a parfois pris avec bonheur le contrepied de quelques ouvrages de Molière. Le *Nouveau Pourceaugnac* est un petit chef-d'œuvre en ce genre : c'est toute une leçon comique qui, en mystifiant les mystificateurs, avertit du danger des représailles nos habitudes moqueuses, l'un des plus vieux péchés du caractère français.

Les représentations théâtrales sont un plaisir pour M. Scribe; il se plaît à refaire dans son esprit, à sa manière, les pièces des autres auxquelles il assiste. Il s'intéresse vivement à la représentation de quelques-uns de ses anciens ouvrages qu'il a complétement oubliés; il s'applaudit, il se critique, il suit avec curiosité les péripéties et l'action,

et lorsqu'approche le dénoûment, il se dit volontiers : « Voyons, comment vais-je me tirer de là ? »

J'ai suivi dans toute sa vie M. Scribe, un peu plus âgé que moi ; c'est un très galant homme, généreux pour tous ceux qu'il aime ou qu'il a aimés, généreux pour tous ceux qui l'approchent, généreux pour ses parents, et ne refusant jamais un secours aux malheureux.

Il montre comme écrivain, comme auteur, la plus grande fidélité et une exactitude de montre à remplir ses engagements ; on a souvent dit que la maison Scribe était en littérature une maison régulière, honnête, où il règne autant d'ordre que d'activité ; ce qu'on ne peut nier, c'est que le directeur de théâtre dans l'embarras est toujours sûr d'y trouver à volonté et à heure fixe de l'excellent et du spirituel, un cadre heureux pour les débuts d'un acteur ou d'une actrice, un poème à tenter la verve ou le génie d'un compositeur.

M. Scribe ne se préoccupait guère dans sa première jeunesse des honneurs de l'Institut ; mais il fut élu par l'Académie Française, certainement avec des titres plus nombreux et avec autant de justice au moins que Marivaux, Picard, Andrieux, Roger et Alexandre Duval.

M. Villemain fut chargé de répondre au discours de réception de M. Scribe ; j'assistais à cette séance. Les séances de réception de l'Académie Française, de 1817 à 1840, furent pour ma jeunesse d'un grand intérêt et un plaisir

très vif; je n'en manquai pas une, j'arrivais même avant l'ouverture des portes. A la réception de M. Thiers, nous nous rencontrâmes quatre impatients à attendre qu'on voulût bien nous laisser entrer : le prince de Talleyrand, le comte Molé, M. Loëwe-Weimar et moi.

Dans sa réponse à M. Scribe, M. Villemain se montra sévère pour les nombreux succès du récipiendaire ; il se moqua même des *lauriers* et des *guerriers*. Ce n'était, selon moi, ni le lieu ni le moment d'une critique aussi railleuse; mais en littérature et en politique, il y a beaucoup de gens qui ne parlent des œuvres d'autrui qu'en riant et avec un ironique badinage, tandis qu'ils deviennent sérieux, graves, et prennent des airs de respectueuse admiration, dès qu'il est question de leurs propres œuvres.

A l'époque où je fondais la *Revue de Paris*, MM. Villemain et Cousin étaient en jouissance de toute leur popularité comme professeurs et comme alliés éminents du parti libéral. Ils s'intéressèrent peu à un recueil purement littéraire.

La politique, plus que la littérature, donne des honneurs, de l'importance et du pouvoir. Depuis le commencement du siècle, presque tous les grands et beaux esprits de notre temps ont, aussitôt qu'ils l'ont pu, déserté le culte des lettres, pour demander à la politique des occasions de triomphe comme orateur, ou des fortunes d'hommes d'État. Lorsque la faveur des cours, ou la faveur populaire, toutes deux aussi fugitives et aussi changeantes l'une que l'autre, leur

fait défaut ; lorsque sonne l'heure du *solus eris*, ils reviennent, en enfants prodigues, à leurs études et à leurs travaux. Les lettres consolatrices apaisent leurs ressentiments, calment leur ambition déçue et relèvent leur âme abattue et découragée. On m'assure que depuis le 2 décembre 1852, depuis que la tribune politique n'est plus debout en France, les réunions deviennent nombreuses aux séances intimes de l'Académie Française ; on m'assure que tous les académiciens *parlementaires*, moins M. Thiers, sont assidus à ces séances, qu'on y discute, qu'on s'y passionne à propos de questions littéraires, faute de mieux ; on y fait de l'esprit et de l'éloquence à huis-clos, tout en regrettant les discours imprimés à plus de 100,000 exemplaires, lus, applaudis, vantés et admirés.

Je pressai surtout M. Villemain de prêter l'appui de son talent à la *Revue de Paris ;* il me répondit qu'il vivait tout entier avec Grégoire VII. Il y a de cela vingt-cinq ans, et l'histoire de Grégoire VII n'a pas encore paru ; cette œuvre aura du moins été longuement et consciencieusement étudiée et méditée. J'ai suivi les leçons de MM. Villemain et Cousin, qui restèrent longtemps les oracles littéraires et politiques de la jeunesse : ce sont certainement les deux plus grands lettrés de notre temps. Ce mot de *lettrés* suppose beaucoup de qualités et quelques défauts ; mais quand on parle de ces deux écrivains, on ne leur dit d'ordinaire que leurs qualités. Dans mon entière indépendance, ne rêvant aucun des honneurs universitaires ou académiques, je me

hasarderai ici à parler respectueusement, mais en toute liberté, de ces deux hommes de talent, qui méritent à plus d'un titre d'être étudiés et discutés.

M. Villemain fut avec Harel et M. Mocquard l'un des plus brillants élèves du Lycée Impérial. Ils eurent tous trois pour professeur de rhétorique le poète Luce de Lancival. Le secrétaire perpétuel de l'Académie Française se produisit de bonne heure avec une fleur d'esprit, de vivacité, de bon goût et de talent, qui marquait à l'avance sa place dans la littérature de son temps. *L'Éloge de Montaigne*, écrit en quelques jours par M. Villemain, alors professeur et âgé de vingt ans, obtint le prix à l'Académie Française en 1812. Le brillant lauréat fut à l'instant recherché dans le monde, accueilli et encouragé par tous les gens d'esprit, y compris M. de Narbonne, dont il vient d'écrire, après plus de quarante ans, une biographie pleine de souvenirs intimes. Il attendit bien longtemps pour rendre cet hommage à l'ami et au protecteur de sa jeunesse; mais sa reconnaissance et son admiration semblent n'avoir rien perdu à sommeiller. M. Villemain cherchait sans doute un à-propos : il a toujours adoré l'*à-propos*, cette déesse capricieuse à la course rapide qui décida et protégea tant de succès ; il a toujours volontiers courtisé la faveur. C'est, bien entendu, la faveur populaire que je veux dire (*aura popularis*).

Appelé jeune à des fonctions administratives et politiques, par la protection de M. Decazes, directeur de la librairie

sous ce ministre, M. Villemain ne comprenait d'abord le libéralisme que dans une mesure de grande circonspection et de vigilante prudence : il savait opposer des restrictions, et au besoin des censures, à ce que l'esprit d'opposition inspirait et essayait alors de trop vif ou de trop transparent. Mais après la chute du ministère de M. Decazes, l'ex-directeur de la librairie comprit que le rôle de juste milieu et d'entre-deux n'exciterait guère en sa faveur l'enthousiasme de la jeunesse : il acquit et il se fit des principes libéraux, puis des principes constitutionnels; aujourd'hui il se voue aux principes parlementaires. M. Villemain, converti à l'amour de la liberté, se rattacha aux autorités et aux personnages austères ou brillants du parti libéral ; il rechercha l'intimité de M. le duc de Broglie et du général Foy, et dans ses cours de la Sorbonne il devint l'organe élégant, habile et applaudi des libres pensées, dites alors avec un grand honneur et sans trop de danger. Durant ce temps, il écrivait pour le *Journal des Débats* quelques articles politiques sous le voile de l'anonyme. Ces articles passèrent bien inaperçus. Il y a dans le talent si distingué de M. Villemain quelque chose d'évasif qui ne s'accommode point du tour net et décidé qui sied tant au journaliste ; il ne fut pas maître en ce genre d'escrime.

Les ouvrages du savant professeur n'ont aussi laissé que peu de souvenirs. Son *Histoire de Cromwell* fut écrite sous une vague pensée d'allusion. Cromwell, avec un peu de bonne volonté, c'était presque l'*usurpateur* laissant la place à une

restauration désirée et à la venue gracieuse de Charles II, en qui se dessinait un profil plus ou moins ressemblant de Monsieur, comte d'Artois.

Plus tard, au temps de la vogue de la Grèce, M. Villemain publiait son *Lascaris*, espèce de roman érudit, élégant et froid. M. Villemain a beaucoup lu et sa mémoire est une entrave, une gêne pour son imagination. Lorsqu'il pense et lorsqu'il écrit, des souvenirs de nos grands écrivains, hôtes importuns, voltigent autour de son esprit, le fatiguent et le harcellent.

Peut-être M. Villemain, au milieu de toutes les vicissitudes de la papauté depuis quinze ou vingt ans, attend-il encore un à-propos, qui semble lui échapper toujours, pour publier son *Histoire de Grégoire VII*, depuis si longtemps promise. Dans ces derniers temps, Grégoire VII dut nécessairement céder la place à M. de Narbonne, dont le langage posthume pouvait sans risque se permettre quelques malicieuses allusions contre les hommes et les choses du jour.

Le talent vrai et supérieur de M. Villemain s'est surtout révélé dans ses cours publics, pleins de grâce, d'instruction variée, d'aperçus brillants et ingénieux, et toujours empreints de ces sentiments généreux, qui émeuvent la jeunesse et peignent l'humanité en beau, sans faire tort à l'orateur.

Le cours de M. Villemain a certainement reculé les limites des études littéraires en France ; il sut diriger les esprits

avec prudence vers ce monde du moyen-âge, dédaigné par le XVIIIe siècle, mais tout en conservant du respect et une religion pour les grands écrivains du règne de Louis XIV. Ce fut en cela qu'il se sépara des novateurs littéraires de la Restauration.

Il porta aussi dans de nouvelles études de la littérature du XVIIIe siècle le goût le plus fin, le plus sûr, la raison la plus élevée; Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Buffon, ont été jugés sans passion et avec nouveauté par ce savant et spirituel critique. Il fut le premier à mettre en lumière le savoir éloquent des Pères de l'Église.

C'est surtout en étudiant l'histoire des grandes institutions de l'Angleterre, en retraçant les grands débats de son parlement d'alors, à l'époque de lord Chatam, puis à celle des Pitt, des Fox, des Burke, des Shéridan, qu'il charmait et passionnait la jeunesse. Il faisait ensuite un retour sur la Révolution française, sur les assemblées politiques commençant en France avec la révolution de 89 et avec Mirabeau, et arrivait enfin aux noms nouveaux qui honoraient les commencements glorieux de la littérature du XIXe siècle : madame de Staël, M. de Maistre, M. de Chateaubriand. Il saluait alors avec enthousiasme, comme dénoûment de tant de crises et de catastrophes, l'établissement du gouvernement constitutionnel en France. La plus habile opposition perçait çà et là dans ces leçons, sous la forme d'épigrammes amenées avec art, pleines de décence et de réserve dans

les mots, mais comprises dans toute leur portée avec la plus prompte sympathie par un jeune auditoire, dont on flattait ainsi les entraînements aveugles et la crédule inexpérience.

Nommé secrétaire perpétuel de l'Académie Française après Andrieux et Raynouard, M. Villemain excelle aussi dans ces rapports qu'il lit chaque année dans les séances solennelles. Il sait alors dans un cadre habile enchâsser mille sujets différents, les nuancer sans les confondre, ménager les fuites et les perspectives d'idées, aussi bien que des allusions aux choses présentes, avec un art accompli et incomparable. Son talent, dans ces derniers temps surtout et en toute occasion, s'est retrouvé aussi complet, aussi vif et aussi sûr que jamais.

Dans le monde des affaires, dans le monde littéraire et politique, on ne vit guère qu'en face et sous la préoccupation de deux ou trois rivalités. MM. Cousin et Villemain se sont toujours suivis avec émulation comme écrivains, comme professeurs, comme académiciens et comme ministres. M. Villemain n'est guère que d'un an ou deux plus âgé que M. Cousin. M. Cousin est d'une nature, sinon plus décidée et plus courageuse, du moins plus entreprenante et plus conquérante que M. Villemain. Né d'une famille d'artisans, il se fit remarquer très jeune par une précocité et une promptitude de facultés qui allaient au-delà du talent, et qui par des airs de grandiose simulaient presque le génie. Il acheva

ses études avec un grand éclat au collége Charlemagne. De bonne heure, le futur interprète de Platon conçut l'idée de régénérer la philosophie et de créer une grande école dont il serait le chef, en réfutant et en détruisant celle du XVIIIe siècle, parvenue à son plus grand épanouissement. M. Cousin se rattacha surtout à M. Royer-Collard, moins encore pour le suivre et le continuer que pour se couvrir de son nom dans la lutte audacieuse qu'il engageait, et dans laquelle il avait à dos le clergé et en face les partisans du XVIIIe siècle. S'il n'a pas créé une philosophie nouvelle, M. Cousin a du moins fait connaître, par des traductions ou par des éditions nouvelles, enrichies de notes, tous les grands mouvements philosophiques du passé; on lui doit une édition complète de Descartes, une édition de Proclus, et des *Commentaires sur Platon.*

Les premiers écrits philosophiques de M. Cousin, entachés de germanisme, lui firent en dehors des écoles une réputation d'obscurité. Ses cours en Sorbonne attirèrent cependant la foule, et excitèrent dans la jeunesse des factions contraires et ennemies. L'autorité prit le parti de suspendre le cours de M. Cousin, et la célébrité, l'influence du professeur, s'accrurent par une sorte de mystère. Il n'y a pourtant rien de mystérieux en M. Cousin, causeur éloquent et communicatif, s'il en fut, qui parle et improvise chaque jour avec une mobilité de physionomie et une pantomime presque italiennes, depuis neuf heures du matin jusqu'à minuit;

il suffit de lui donner de temps à autre la réplique. Dans ses improvisations, il prend pour auditeur, il interpelle le premier venu, au besoin son domestique, la dame de comptoir d'un restaurant ; il parle de tout, sur tout et d'un air d'intérêt passionné. Il y a en lui du grand acteur naturel, involontaire.

Après la révolution de Juillet, les esprits intimidés se refroidirent pour la philosophie, et comme M. Cousin avait alors épuisé le parti oratoire que sa verve sut en tirer, il s'adonna à la littérature avec une ambition nouvelle, et avec succès.

D'abord, on accorde volontiers à M. Cousin le rare privilége d'écrire la pure et belle langue du XVIIe siècle ; ses *Commentaires sur Platon* passent en ce genre pour un monument.

Quand M. Cousin ne traduit pas, quand il écrit de verve, il a des pages magnifiques, mais seulement des pages ; une sorte de fougue et d'entraînement qui tient au tempérament même, semble ne pas lui permettre de se soutenir au-delà. Il a des poussées de cinq minutes qui transportent, qui éblouissent. Il s'élève par instants et par saillies au-dessus du talent, il fait naître l'espérance du génie ; mais il ne la soutient pas, il ne la remplit pas, il reste en chemin, et après vous avoir entraîné et comme suspendu, il vous abandonne sans illusions dans une région moyenne et tempérée. Ses *Études* sur madame de Longueville et sur madame de Sablé,

sur Pascal et sur le XVIIe siècle, vous causent par instants de vives émotions d'intelligence, mais bientôt aussi d'imprévus et de tristes désappointements. Nul ne s'entend mieux que M. Cousin à parler sur une tombe, à se dessiner dramatiquement, à célébrer dans le langage le plus élevé et le plus digne la mort d'un de ses disciples ou d'un homme célèbre.

M. Cousin n'écrit pas, il dicte à un secrétaire. En dictant, il marche, s'arrête, s'agite, déclame et se monte ainsi physiquement à un certain degré d'exaltation.

Le tendre panégyriste de madame de Longueville s'est fait la plus riche bibliothèque française et la mieux choisie. Il fait des folies pour un livre. D'une économie peut-être exagérée pour tout ce qui touche à sa personne, il est prodigue lorsqu'il s'agit de sa bibliothèque. Il possède des trésors de rareté, de curiosité, et des documents d'un grand intérêt historique.

Nous ne pouvions esquisser ici un tableau de la littérature au XIXe siècle, sans y réserver une place à MM. Cousin et Villemain.

Nous les rencontrerons encore adversaires politiques et, dans des combinaisons presque ennemies, ministres sous la monarchie de Juillet. Mais revenons à la *Revue de Paris*, que MM. Villemain et Cousin ne daignèrent même pas protéger.

M. le duc de Choiseul, M. le comte de Montalivet, ne

crurent pas déroger en se mêlant aux écrivains de la *Revue de Paris* et en y publiant des documents historiques pleins d'intérêt. MM. de Lamartine, Arnault, de l'Académie Française; Casimir Delavigne, Auguste Barbier, la dotèrent de pièces de poésies dont plus d'une fut très remarquée. Les pages de la *Revue de Paris* furent aussi illustrées par la phrase artistement drapée de Jules Janin, par un petit chef-d'œuvre d'Étienne Béquet, *le Mouchoir bleu*, qu'on a depuis bien souvent réimprimé; par les études consciencieuses et neuves de M. Cuvillier Fleury sur *Horace*, par la prose riche et élégante et par les souvenirs peut-être un peu fantastiques de Charles Nodier.

Benjamin Constant fut aussi un de nos assidus collaborateurs; je l'ai vu avant et après la révolution de Juillet; il habitait un petit appartement plus que modeste, rue de la Ville-l'Évêque, et souffrait déjà de la maladie qui le conduisit au tombeau. C'était un homme doux, aimable, bienveillant, mais bien plus l'esclave de tous les despotismes de l'esprit de parti que les gens de cour ne sont les serviteurs obséquieux des volontés personnelles du souverain; il était bien moins de l'opposition qu'il n'en avait l'air; je l'ai entendu plus d'une fois se moquer des violences de la Chambre contre la *salle à manger* (1) de M. de Peyronnet, et donner souvent de justes éloges aux ministres dont il attaquait sans relâche

---

(1) Les dépenses faites pour la salle à manger du ministère de la jus-

la politique à la tribune. Après les journées de Juillet, en proie aux plus vives douleurs, il tenait à se montrer, et recherchait des ovations jusque sur la place publique ; il n'avait du tribun que ces faiblesses de popularité ; c'était un lettré au goût fin et délicat, parlant et écrivant la meilleure langue ; on oubliera le publiciste, l'orateur politique, mais il restera de Benjamin Constant le roman d'*Adolphe*, parce que ce roman respire une morale honnête et sensée, parce qu'il est plein d'intérêt, d'observations fines et vraies, parce qu'il est écrit d'un style sain et de la meilleure qualité. Dans mes jours de folies et pendant mon stage de *joueur*, j'ai dîné plus d'une fois avec cet orateur politique au *Cercle des Étrangers*, et plus d'une fois je l'ai vu risquer avec émotion de petites sommes sur la rouge et sur la noire.

Le 20 octobre 1829, la *Revue de Paris* fonda un prix de deux mille francs pour le meilleur discours en prose sur cette question : *Quelle a été l'influence du gouvernement représentatif depuis quinze années en France sur notre littérature et sur nos mœurs?*

Ce fut M. Thiers qui, sur ma demande, me donna cette question comme sujet du concours. M. Thiers était déjà plus homme politique qu'homme de lettres.

---

tice par M. de Peyronnet, alors ministre, furent un des grands griefs de la gauche, et donnèrent lieu au plus scandaleux éclat dans la discussion du budget.

Le jury appelé à juger du mérite du discours envoyé fut composé ainsi qu'il suit :

MM.

Alexandre de la Borde (le comte), membre de la Chambre des députés ;
Benjamin Constant, membre de la Chambre des députés ;
Bertin (aîné), rédacteur en chef du *Journal des Débats*
Bert ;
Casimir Delavigne, de l'Académie Française ;
Choiseul (le duc), pair de France ;
Dubois, rédacteur en chef du *Globe ;*
Du Closel ;
Etienne, membre de la Chambre des députés ;
Kératry, membre de la Chambre des députés ;
Lainé (le vicomte), pair de France ;
Malitourne ;
Marchand, avocat, aujourd'hui conseiller d'État ;
Mérimée ;
Michaud, de l'Académie Française ;
Pastoret (le comte A. de), conseiller d'État,
Poncelet, professeur à la Faculté de droit ;
Reydet, avocat ;
Scribe ;
Thiers ;
Victor Hugo ;
Villemain, de l'Académie Française.

Cinquante-neuf discours furent adressés à la *Revue de Paris* aux termes de rigueur qu'elle avait fixés.

Huit séances du jury furent consacrées à la lecture et à l'examen de ces discours. Un premier prix de quinze cents francs fut décerné par la majorité du jury à un discours de

M. Philarète Chasles déjà couronné deux fois à l'Académie Française. Un second prix de cinq cents francs fut accordé à M. Edouard Ternaux; MM. Pommier, Anquetin, Massé et Didron, obtinrent des mentions honorables.

J'ai passé dans ma vie par des émotions bien diverses, j'ai subi les émotions pleines d'anxiété du médecin près du lit d'un mourant; j'ai subi les émotions fiévreuses d'un directeur de théâtre dans l'embarras; j'ai subi les sérieuses et graves émotions de la politique dans des temps de crises et de dangers; j'ai subi les émotions aussi non moins vives d'un directeur de journal littéraire, manquant *de copie.* Dans toutes les situations sociales, il y a de bons et de tristes jours, mais la mauvaise fortune est souvent suivie de chances heureuses et inattendues. Comme directeur de la *Revue de Paris*, j'attendais souvent des mois entiers des articles qui ne m'arrivaient jamais, et plus d'une fois on m'apporta de petits chefs-d'œuvre sur lesquels je ne comptais pas : une nouvelle de Mérimée, *le Vase étrusque; la Curée*, d'Auguste Barbier. Pour un médecin, pour un directeur de journal, pour un directeur de théâtre comme pour un général d'armée, la première qualité et le premier mérite, au point de vue de la pratique des affaires et du succès, c'est d'être heureux.

La *Revue de Paris* eut bientôt deux concurrences : la *Revue des Deux-Mondes* et *la Mode.*

La *Revue des Deux-Mondes* fut fondée par M. Mauroy et par M. Ségur-Dupeyron au mois de juillet 1829. M. Mauroy fournit tous les fonds. M. Ségur-Dupeyron, employé alors au ministère de l'intérieur, était très répandu par ses relations particulières dans le monde politique. Nommé depuis 1830 inspecteur des établissements sanitaires, consul de France à Bucharest et à Damas, il remplit aujourd'hui les fonctions de consul général à Belgrade. D'autres collaborateurs, soit en France, soit à l'étranger, vinrent en aide à la *Revue des Deux-Mondes* : pour l'Irlande, O'Connell; pour l'Italie, Vieusseux, directeur de *l'Anthologie* à Florence, et Manzoni à Milan; pour l'Espagne, le comte Vallejo, ambassadeur à Naples; pour l'Amérique du Sud, le comte de Montézuma; pour l'Amérique du Nord, M. Warden; pour les Indes, le colonel Briggs, résident britannique à Satara (empire Mahratte); pour la Grèce, le marquis de Dalmatie, aide-de-camp du maréchal Maison. Ce qu'on remarqua peut-être le plus dans les premiers numéros de la *Revue des Deux-Mondes*, ce fut une série d'articles sur l'Orient, la Perse, la Turquie et la Russie. Ces articles non signés avaient été rédigés par M. Mauroy sur des documents presque officiels. Il en devait la communication d'une part à M. Jouannin, premier secrétaire interprète du roi, premier drogman de France à Constantinople pendant longues années, attaché à l'ambassade du général Gardanne en Perse (1807); d'autre part à M. le marquis de la

Rochejaquelein (1), aujourd'hui membre du sénat, et qui avait suivi l'armée russe pendant toute la campagne de 1828. Ces articles, je le répète, firent sensation. Avec ceux du marquis de Dalmatie sur la Grèce, ils préparèrent le changement complet qui s'est produit plus tard dans l'opinion publique, et commencèrent à l'éclairer sur la politique fatale adoptée depuis la Restauration par l'Europe à l'égard de l'empire Ottoman, politique dont Napoléon III sait aujourd'hui, par ses hautes vues et par ses courageuses résolutions, prévenir et conjurer tous les dangers pour l'équilibre européen.

Malheureusement on ne mettait aucune signature au bas des articles de cette revue; c'était une condition imposée par les collaborateurs. Si pour la direction de la *Revue* l'authenticité des documents ne soulevait aucun doute, pour le lecteur toujours soupçonneux, la garantie du nom manquait. La *Revue des Deux-Mondes* cessa de paraître. M. Buloz en reprit, au bout de quelques mois, la publication. C'est surtout à ses efforts que ce recueil doit son grand succès.

---

(1) En 1828, M. de la Rochejaquelein se trouvait en Russie comme aide-de-camp du général duc de Mortemart, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Il vit alors de près l'armée russe, car, si je ne me trompe, le duc avait accompagné l'empereur Nicolas sur les bords du Danube. On ne peut imaginer à quel point M. de la Rochejaquelein, tout légitimiste qu'il était, se montrait l'ennemi du gouvernement du czar.

Je me rendais tous les samedis rue du Cadran, chez Everat, qui imprimait la *Revue de Paris*, pour y revoir mes épreuves; j'avais à adresser souvent au correcteur des observations et à entendre les siennes. Ce correcteur d'épreuves était M. Buloz. Ce nom me frappa; il me rappela un de mes anciens maîtres de quartier, frère du correcteur. Je tiens à faire connaître ici tous les mauvais jours qu'eut à traverser M. Buloz avant d'atteindre la position honorable qu'il n'a pu acquérir qu'à force de travail, de luttes et de persévérance. Dans ce siècle d'argent et de cupidité, bien des gens s'écrient : « Que je voudrais avoir cent mille livres de rentes. » Il y a presqu'une recette infaillible pour arriver à la fortune; mais il faut se résigner à marcher dans la voie du travail d'un pas tout à la fois ferme et mesuré; on rencontre sur sa route bien des roches escarpées à gravir, et dès qu'on gagne du terrain, on trouve devant soi bien des inimitiés, bien des préventions qu'il faut vaincre; ne perdez pas courage, et au milieu des difficultés et des obstacles, montrez toujours un esprit résolu et un cœur droit; résistez surtout aux projets trop ambitieux. Si, avec cette bonne conduite, on peut dire de vous comme de quelques grands capitaines : « Il est heureux, » vous arriverez à une belle et honorable fortune, qui sera un jour dissipée par vos enfants ou par des neveux, mais qui du moins vous donnera droit aux honneurs magnifiques et à la joie posthume d'un enterrement de première classe.

Au sortir du collége Louis-le-Grand, en 1821, M. Buloz fit de la chimie expérimentale avec son frère; il eut pour associé M. Jouy, dans une fabrique de produits chimiques établie en pleine Sologne. Les hommes de lettres se faisaient déjà spéculateurs. Cette entreprise ne réussit point; revenu à Paris sans ressources, M. Buloz suit les cours de chimie de Thénard, et à l'aide de dictionnaires et de grammaires, apprend seul l'anglais; il entre bientôt à la *Biographie des Contemporains* par la protection de M. Jouy, et moyennant cinquante francs par mois, y rédige des articles, revus ensuite par MM. Jouy, Arnault et Jay. La *Biographie des Contemporains* vient à lui manquer; en 1825, il apprend le métier de compositeur: Pierre Leroux, représentant sous la république de 1848, était prote de l'imprimerie où travailla M. Buloz.

Typographe habile, il est admis comme correcteur à l'imprimerie de l'Archevêché; on l'y charge de relire, depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir, des épreuves de livres religieux et de livres latins. La nuit il traduisait de l'anglais *la Chimie appliquée à la médecine de Parish*, qui fut publiée par Beaudouin. Ces pénibles travaux lui firent défaut en 1828, et ce fut alors qu'il entra comme correcteur à l'imprimerie d'Éverat.

En 1830, M. Buloz rédige et fait insérer quelques articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, qui venait de se fonder. En 1831, un de ses camarades de collége se rend acqué-

reur de ce recueil qui ne paraissait plus depuis six mois; M. Buloz en devient le rédacteur en chef; sans en exclure les correspondances étrangères, il en fit surtout une revue littéraire et philosophique.

En 1834, il parvint à faire acheter aux enchères la *Revue de Paris*, que j'avais quittée depuis 1831, et les deux revues se publièrent alors par les soins de la même administration.

En France, avec les cercles nombreux de Paris, de nos provinces, avec les cabinets de lecture, on trouve tout au plus une population suffisante d'abonnés pour un seul journal littéraire, population que viennent cependant d'accroître les traités contre la contrefaçon signés entre la France et plusieurs gouvernements étrangers. La *Revue de Paris* cessa bientôt de paraître, pour laisser la place libre à sa sœur la *Revue des Deux-Mondes.*

Directeur d'un recueil aussi important, M. Buloz plut à M. Molé et fut nommé, en octobre 1838, commissaire du roi près le Théâtre-Français; il garda la direction de la *Revue des Deux Mondes.* Cinq cent cinquante mille francs ont été dépensés par diverses sociétés pour fonder cette revue, et il fallut plus de quinze années pour la mettre au dessus de ses affaires et pour vaincre la mauvaise fortune.

Je suivrai M. Buloz dans ses nouvelles fonctions de directeur du Théâtre-Français; le souvenir de sa direction rappellera quelques faits et quelques enseignements curieux et

dignes d'intérêt. M. Buloz, qui avait su conquérir pour la *Revue des Deux-Mondes* la précieuse collaboration de MM. Alfred de Musset, Prosper Mérimée, Alfred de Vigny, George Sand, rêva une régénération du Théâtre-Français par ces illustres écrivains. George Sand entra la première en lice et fit représenter *Cosima* en mai 1840. M. Buloz renonça à ses illusions et à ses espérances, il revint à MM. Scribe et Casimir Delavigne.

En octobre 1840, M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, étendit les pouvoirs de M. Buloz, et, toujours sous le titre modeste de commissaire, il eut dans la main tous les pouvoirs d'un directeur. Ce fut M. Buloz qui introduisit les *Proverbes* de M. Alfred de Musset sur la scène française, qui fit jouer *le Caprice*, et qui confia le principal rôle à madame Allan. Avec les recettes dues au talent de mademoiselle Rachel, avec les succès de *Mademoiselle de Belle-Isle*, du *Verre d'eau*, de *la Chaîne* et du *Caprice*, M. Buloz réduisit de beaucoup le passif considérable dont était grevée l'administration de la Comédie-Française au moment où il en fut chargé. En 1846 et 47 le théâtre fut réorganisé, la subvention fut portée de deux cent à trois cent mille francs; mais en 1848, une émeute de théâtre vint renverser le pouvoir de M. Buloz, comme l'émeute de la rue avait renversé le trône de Louis-Philippe.

M. Buloz, comme nous l'avons déjà dit, n'avait pas quitté la *Revue des Deux-Mondes;* n'ayant plus qu'à s'occuper exclusivement de la publication de ce recueil auquel

il sut donner un grand intérêt, il parvint dans ces derniers temps à en accroître beaucoup la clientèle et les revenus. Certes il y a dans toute cette vie pénible et courageuse d'utiles leçons et de bons exemples.

La mode fut la seconde concurrence faite à la *Revue de Paris.* Ce recueil élégant et à bon marché eut pour directeurs MM. Emile de Girardin et Lautour-Mézeray, aujourd'hui préfet d'Alger. Le premier numéro de ce journal hebdomadaire parut le 1er octobre 1829. M. Eugène Sue y débuta par plusieurs articles spirituels et par le roman intitulé *Plik et Plok;* Balzac s'y fit connaître comme écrivain par une nouvelle intitulée *El Verdugo*, et par des articles de mœurs : *la Théorie de la démarche*, *les Mots à la mode*, *Scènes de la vie militaire.* George Sand y publia *la Vierge d'Albano.* Madame Gabriel Delessert, dont le talent pour le dessin jouit dans le monde d'une réputation méritée, se chargeait des figures coloriées jointes à ce recueil : elle faisait ainsi une bonne œuvre; le prix de son travail était remis à la femme du général Lallemand, ruinée par la Restauration et réduite à peindre des écrans pour subsister modestement, mais honorablement, dans son petit entresol de la rue Saint-Lazare où elle mourut il y a peu d'années.

La Mode avait paru sous le patronage de S. A. R. madame la duchesse de Berry; un article qui touchait à la politique le lui fit perdre.

Cette concurrence à bon marché, habilement dirigée par deux hommes d'esprit, nuisit certainement, sinon au succès, du moins à la fortune de la *Revue de Paris.*

On ne peut, selon moi, écrire les mémoires de ce temps-ci, sans consacrer une certaine place à l'existence curieuse, persécutée, de M. Emile de Girardin.

Après la révolution de 1830, M. de Girardin, voulant se livrer à des travaux sérieux, vendit l'intérêt qu'il possédait dans la propriété des journaux *le Voleur* et *la Mode.* Il se maria en 1831 à une femme jeune et belle, sans fortune, dont le talent était déjà entouré de l'admiration des gens de lettres et du plus grand monde. En 1831, cet esprit entreprenant soumit à M. Casimir Périer un projet de réforme économique pour la presse périodique; il consistait à réduire à dix-huit francs par an (un sou par jour) le prix du *Moniteur.* M. Casimir Périer ne crut pas à la séduction du bon marché. C'est alors que M. de Girardin fonda le *Journal des Connaissances utiles*, qui ne tarda pas à compter plus de cent mille abonnés. L'écueil de cette publication fut la difficulté de recouvrer annuellement la modique somme de *quatre francs*, sans obliger les souscripteurs à des déplacements et à des frais considérables de ports de lettres.

M. Benjamin Delessert, dans un rapport public du 3 juillet 1834, disait :

« Nous devons faire une mention particulière des soins que M. Émile de Girardin s'est donnés dans le *Journal des Connaissances utiles* pour

propager les caisses d'épargne; il en a fréquemment entretenu ses lecteurs, et il a fait des efforts pour encourager la formation de ces caisses dans les villes où il n'en existait pas, et leur a offert de leur fournir gratuitement une collection de registres, de livrets et des imprimés nécessaires. »

M. le docteur J. Soviche, l'un des directeurs de la caisse d'épargne de Saint-Étienne, dans une instruction sur la caisse d'épargne, imprimait :

« ... Mais revenons à l'histoire des caisses d'épargne. Parmi ceux qui ont le plus puissamment contribué à leur création, il est juste de mentionner surtout la Société Nationale et son journal, si répandu, des *Connaissances utiles*, dirigé par M. Émile de Girardin. C'est grâce à l'immense publicité livrée par cette estimable feuille aux résultats avantageux des caisses d'épargne; c'est grâce à la générosité de ses administrateurs, qui ont offert et donné la somme de deux cents francs à chacune de ces banques qui était une fois instituée; c'est grâce à leur médiation, qu'ils ont si activement employée pour obtenir dans les ministères l'ordonnance royale nécessaire à la fondation de chaque caisse; c'est grâce à tous ces efforts aussi persévérants qu'éclairés, que beaucoup de villes jouissent des bienfaits de cette institution. Sans le *Journal des Connaissances utiles*, beaucoup de conseillers municipaux n'auraient jamais songé à proposer dans leurs cités l'établissement des caisses d'épargne, nous devons le dire hautement. »

M. E. de Girardin fit connaître les bases d'une nouvelle réforme économique de la presse quotidienne, dans un écrit publié en 1834, ayant pour titre : *De l'influence exercée par le Journal des connaissances utiles sur le progrès des idées, de l'instruction et des mœurs en France, et de quelques vues particulières sur la presse périodique et le commerce de la librairie.* Les prévisions de cet esprit chercheur et fécond étaient justes, ses calculs bien établis; les journaux à quarante francs, après quelques mauvais

jours, arrivèrent à une existence financière, non-seulement possible, mais encore brillante. En me chargeant de la gérance du *Constitutionnel* en 1844, je n'ai fait qu'adopter, pour la résurrection de ce journal, le système financier expérimenté par *la Presse* et par *le Siècle.*

On ne bouleverse pas toute une industrie, même pour l'améliorer, sans exciter contre soi des accusations et des animosités; on ne provoque pas une révolution économique et politique au sein du journalisme quotidien, sans s'exposer à ses vengeances. Aux mois de juillet et d'août 1836, les affiches *la Presse* à quarante francs sont arrachées, les prospectus lacérés, les hommes d'opinions ardentes demandent le bannissement de *la Presse* des lieux publics; à deux ou trois exceptions près, tous les journaux de Paris, des départements et de l'étranger, se liguent contre M. de Girardin pour perdre *la Presse*, en cherchant à perdre la personne de son rédacteur en chef dans l'opinion publique. Cet acharnement sans exemple nuisait à *la Presse;* mais les idées économiques de M. de Girardin, grâce à l'intelligente activité de M. Dutacq, faisaient la fortune du *Siècle.*

Les pamphlets, les provocations, les injures, poursuivirent longtemps M. de Girardin : il y en eut d'une telle nature, qu'il fut contraint à quatre rencontres, une à l'épée, trois au pistolet.

Ceux qui connaissent M. de Girardin le savent généreux, courageux et obligeant; il est aussi fidèle dans ses dévoû-

ments que persévérant et audacieux dans ses haines; il a l'honneur de compter un grand nombre d'ennemis. Tant d'idées neuves, longuement méditées et développées avec talent, ce courage personnel, tranquille et toujours prêt, dont tant de fois il a fait preuve, eussent certainement suffi à fonder et à gouverner un royaume. Journaliste, il n'a jamais eu qu'une vie troublée et militante. M. de Girardin se lève à cinq heures du matin. Si parfois son esprit s'égare, c'est qu'il se replie trop sur lui-même, et vit trop dans l'isolement; la solitude n'est pas toujours un bon conseiller.

Mon expérience de la vie et des hommes m'a appris qu'on se faisait une réputation comme on se fait une fortune; il y a même des gens qui ne se contentent pas d'une réputation et qui s'en font deux, prenant une attitude, un langage et un masque différents dans chaque quartier, et presque dans chaque salon. « Méfiez-vous des hommes vertueux, me disait souvent le spirituel M. Michaud, de l'Académie Française; pour arriver à une bonne renommée, ils ont souvent manqué d'honneur et de loyauté. » Je ne prétends pas dire que tous les hommes qu'on estime, qu'on honore, sont des coquins; mais, selon moi, il est beaucoup de gens qui valent moins que leur réputation, beaucoup qui valent mieux.

Le duc de Saint-Simon, ce grand peintre de l'humanité, nous montre dans M. le prince de Conti un de ces caractères s'acharnant à être estimés et à plaire; je ne puis résister

à reproduire ici, à l'appui de mon opinion, ce portrait si finement étudié, et tracé de main de maître.

« Galant avec toutes les femmes, amoureux de plusieurs, bien traité de beaucoup, M. le prince de Conti était encore coquet avec tous les hommes. Il prenait à tâche de plaire au cordonnier, au laquais, au porteur de chaise, comme au ministre d'État, au grand seigneur, au général d'armée, et si naturellement que le succès en était certain. Il fut aussi les constantes délices du monde, de la cour, des armées, la divinité du peuple, l'idole des soldats, le héros des officiers, l'espérance de ce qu'il y avait de plus distingué, l'amour du parlement, l'ami avec discernement des savants, et souvent l'admiration de la Sorbonne, des jurisconsultes, des astronomes et des mathématiciens les plus profonds!

« Chez lui, l'utile et le futile, l'agréable et le savant, tout était distinct et en sa place. Il avait des amis; il savait les choisir, les cultiver, les visiter, vivre avec eux, se mettre à leur niveau, sans hauteur et sans bassesse.

« Son esprit était naturel, brillant, vif, ses reparties promptes, plaisantes, jamais blessantes; le gracieux répandu partout sans affectation, avec toute la facilité du monde, de la cour, des femmes, et leur langage avec elles. Tout en lui prenait un air aisé.

« Cet homme si aimable, si charmant, si délicieux, n'aimait rien. Il avait et voulait des amis, comme on veut et comme on a des meubles. Encore qu'il se respectât, il était bas courtisan, il ménageait tout et montrait trop combien il sentait ses besoins en tous genres de choses et d'hommes; avare, avide de biens, ardent, injuste.

« Jamais homme n'eut tant d'arts cachés sous une simplicité si naïve, sans quoi que ce soit d'affecté en rien : tout en lui coulait de source; jamais rien de tiré, de recherché, rien ne lui coûtait. On n'ignorait pas qu'il n'aimait rien, ni ses autres défauts; on les lui passait tous, et on l'aimait véritablement, quelquefois jusqu'à se le reprocher, toujours sans s'en corriger. »

Il est certainement plus facile d'avoir beaucoup d'ennemis que d'avoir autant d'amis. J'ai pu observer, étudier de près, tous les oublis, toutes les négligences, tous les luxes, toutes les ostentations, qui arment contre vous, comme des

ennemis, votre voisin, les indifférents, ceux avec qui vous n'avez jamais échangé une parole, et même vos obligés et vos amis.

N'oubliez pas, si vous craignez les inimitiés et les haines, de répondre aux lettres inutiles, même d'inconnus; n'oubliez pas surtout de remettre votre carte à celui qui vous a envoyé la sienne; évitez d'avoir une place réservée dans les lieux publics, table gardée dans les salons d'un restaurateur, une loge en vue dans un théâtre; tous ceux à qui ces places réservées, cette table et cette loge gardées conviendraient, ne vous pardonnent pas d'être plus à votre aise qu'eux. Refusez-vous surtout le luxe d'une voiture bien attelée : on pourrait presque établir une règle de proportion entre les qualités, les *actions* d'un cheval anglais, et le nombre d'ennemis implacables que sa distinction et son élégance vous vaudront. Il y a quelqu'un qui fait encore plus d'ennemis qu'un cheval anglais, c'est la femme de théâtre.

Ne laissez pas soupçonner la plus innocente intimité avec une beauté célèbre ou une femme à la mode; beau ou laid, on calomniera votre esprit et votre cœur; des mots plus ou moins heureux, des épigrammes plus ou moins sanglantes, courront les salons contre vous. Tous les succès qui flattent votre vanité offensent et font souffrir celle d'autrui. Si cependant vous êtes né au milieu de toutes les joies de la fortune, toutes ces distinctions vous sont permises ou du moins

on les tolère ; mais si vous avez la faiblesse de montrer ou de laisser voir dans le train de votre vie une fortune qui date d'hier, on ne vous pardonnera point vos éclats de parvenu ; et pour peu que vous releviez de la publicité politique ou littéraire, les libelles, les articles de journaux vous poursuivront : la haine a plus d'imagination que l'amour !

Surtout ne faites pas trop de bruit dans le monde ! Gardez-vous de toucher à trop de choses diverses. Sur chaque rivage nouveau où vous aborderez, vous trouverez des ennemis inattendus.

« Avec de la gaîté, et même de la bonhomie, écrivait Beaumarchais, j'ai eu des ennemis sans nombre, et n'ai pourtant jamais croisé, jamais couru la route de personne. A force de *m'arraisonner*, j'ai trouvé la cause de tant d'inimitiés; en effet, cela devait être.

« Dès ma folle jeunesse, j'ai joué de tous les instruments ; mais je n'appartenais à aucun corps de musiciens, les gens de l'art me détestaient.

« J'ai inventé quelques bonnes machines ; mais je n'étais pas du corps des mécaniciens, l'on y disait du mal de moi.

« Je faisais des vers, des chansons ; mais qui m'eût reconnu pour poëte ? j'étais le fils d'un horloger.

« N'aimant pas le jeu du loto, j'ai fait des pièces de théâtre ; mais on disait : De quoi se mêle-t-il ? ce n'est pas un auteur, car il fait d'immenses affaires et des entreprises sans nombre.

« Faute de rencontrer qui voulût me défendre, j'ai imprimé de grands mémoires pour gagner des procès qu'on m'avait intentés, et que l'on peut nommer atroces ; mais on disait : Vous voyez bien que ce ne sont point là des factums comme le font nos avocats. Il n'est pas ennuyeux à périr ; souffrira-t-on qu'un pareil homme prouve sans nous qu'il a raison ? *Inde iræ*.

« J'ai traité avec le ministre de grands points de réformation dont nos finances avaient besoin ; mais on disait : De quoi se mêle-t-il ? cet homme n'est point financier.

« Luttant contre tous les pouvoirs, j'ai relevé l'art de l'imprimerie

française par les superbes éditions de Voltaire, entreprise regardée comme au-dessus des forces d'un particulier; mais je n'étais point imprimeur; on a dit le diable de moi. J'ai fait battre à la fois les maillets de trois ou quatre papeteries sans être manufacturier; j'ai eu les fabricants et les marchands pour adversaires.

« J'ai fait le haut commerce dans les quatre parties du monde; mais je n'étais point déclaré négociant. J'ai eu quarante navires à la fois sur la mer; mais je n'étais point armateur; on m'a dénigré dans nos ports.

« Un vaisseau de guerre à moi, de 52 canons, a eu l'honneur de combattre en ligne avec ceux de Sa Majesté à la prise de la Grenade. Malgré l'orgueil maritime, on a donné la croix à mon capitaine de vaisseau, à mes autres officiers des récompenses militaires, et moi, qu'on regardait comme un intrus, j'ai gagné de perdre ma flottille que ce vaisseau convoyait.

« Et cependant, de tous les Français, quels qu'ils soient, je suis celui qui ai fait le plus pour la liberté de l'Amérique, génératrice de la nôtre, dont seul j'osai former le plan et commencer l'exécution, malgré l'Angleterre, l'Espagne et la France même; mais je n'étais point classé parmi les négociateurs; mais j'étais étranger au bureau des ministres. *Inde iræ.*

« Lassé de voir nos habitations alignées et nos jardins sans poésie, j'ai bâti une maison qu'on cite; mais je n'appartiens pas aux arts. *Inde iræ.*

« Qu'étais-je donc? Je n'étais rien que moi, et moi tel que je suis resté, libre au milieu des fers, serein dans les plus grands dangers, faisant tête à tous les orages, menant les affaires d'une main et la guerre de l'autre, paresseux comme un âne et travaillant toujours, en butte à mille calomnies, mais heureux dans mon intérieur, n'ayant jamais été d'aucune coterie, ni littéraire, ni politique, ni mystique, n'ayant fait de cour à personne, et partant repoussé de tous (1). »

Je ne puis ressembler à Beaumarchais que pour avoir, au talent et à l'esprit près, commis presque les mêmes imprudences et les mêmes fautes.

---

(1) Voir les articles pleins d'intérêt de M. Louis de Loménie sur la vie et les ouvrages de Beaumarchais, dans la *Revue des Deux-Mondes.*

J'étudie la médecine pendant dix ans, et cela me mène à fonder un journal littéraire. Que vient donc faire ce médecin sur nos terres? dirent les journalistes.

Plus tard, mon titre de docteur me conduit à diriger l'Opéra : Retournez à la clinique, me crie-t-on de toutes parts.

A peine sorti des coulisses, une révolution me surprend gérant d'un journal politique, et pour ne point être accusé de fuir le danger, pour ne point déserter les intérêts de mes co-associés, qui ne pouvaient manquer de se montrer ingrats, je fais, avec conviction et courage, de la politique à outrance. « Que vient faire dans la politique ce directeur d'Opéra? » dirent avec amertume tous les partis violents que je combattais. Au lieu de me répondre, on m'injurie; au lieu de discuter avec moi, on me décerne, comme à un homme qu'on veut et qu'on croit perdre, les honneurs de la caricature.

Enfin, il n'est pas jusqu'à ces *Mémoires* sans fiel, sans malice, qui ne font de mal à personne, qu'on ne me pardonne pas. Faites de la médecine, dirigez l'Opéra, faites même de la politique, me crie-t-on, mais ne vous donnez pas le ridicule de faire des livres.

Mes ennemis ont toujours eu beau jeu avec moi, je les laisse dire. Il y a de la justice dans ce monde. Si vous n'avez réussi à rien, on vous oublie, au besoin même on ne vous marchande pas des éloges qui ne tirent

pas à conséquence. Si vous avez réussi en quelque chose, si vous avez quelque valeur, vos ennemis, en parlant de vous, même pour vous railler, vous donnent une certaine importance que vous ne cherchiez pas.

Je ne quittai la direction de la *Revue de Paris* que pour prendre immédiatement la direction de l'Opéra.

CHAPITRE IV.

OPÉRA.

Comment et pourquoi l'Opéra fut mis en régie. — Comment et pourquoi je fus nommé directeur. — La redevance des petits théâtres envers l'Opéra. — Le budget de l'Opéra sous Napoléon Ier, sous la Restauration et sous Louis-Philippe. — La commission de l'Opéra et M. le comte de Montalivet. — Un rendez-vous à minuit. — Une glace indiscrète. — L'audience du ministre. — Signature du traité. — Comment M. Lubbert apprit sa destitution. — Les ministres en parties fines. — Le premier supplément de M. le comte d'Argout. — M. Charlemagne, député de l'Indre. — Son discours contre le directeur de l'Opéra. — Second supplément imposé par M. Thiers. — Mésintelligence et conflit entre la commission de surveillance et la direction de l'Opéra. — Ma perte jurée. — Moyen ingénieux de rompre mon bail. — Combinaison Crosnier. — Rencontre de Loewe-Veimar. — Audience de M. Thiers. — La combinaison Crosnier rompue. — Les cent mille francs de M. Loewe-Veimar. — Générosité de M. Thiers. — L'engagement de mademoiselle Elssler. — Ma sortie définitive de l'Opéra. — Vie excentrique d'un directeur de théâtre.

Le cahier des charges de la direction de l'Opéra en régie intéressée, signé par M. le ministre de l'intérieur le 28 février 1831, contenait, dans son article premier, les dispositions suivantes : « L'administration de l'Académie royale de musique, dite *Opéra*, sera confiée à un directeur-entrepreneur qui l'exploitera pendant six ans à ses risques, périls et fortune. » J'ai à dire ici pourquoi et comment le ministre de

l'intérieur, alors M. le comte de Montalivet, se décida à cette grande mesure.

Il s'y décida sur le rapport d'une commission composée de MM. le duc de Choiseul, président; Hippolyte Royer-Collard, chef de la division des beaux-arts; le baron d'Henneville, secrétaire général du Conservatoire de musique et de déclamation; Edmond Blanc, secrétaire général du ministère de l'intérieur; Armand Bertin, directeur du *Journal des Débats;* Cavé, secrétaire de cette commission.

L'empereur Napoléon Ier assistait rarement aux représentations de l'Opéra. Il avait peu de goût pour la musique française; mais il attachait une sérieuse importance à la question des théâtres pour la ville de Paris; il regardait surtout comme nécessaires au progrès des arts et à la gloire nationale l'existence et la splendeur de l'Académie impériale de musique. L'Empereur n'aimait pas l'Opéra; mais il le subventionnait largement.

Pour payer les dépenses excessives de l'Académie impériale de musique, il rendit même, le 13 août 1811, le décret suivant sur une redevance au profit de l'Opéra.

DÉCRET SUR LA REDEVANCE AU PROFIT DE L'OPÉRA.

SECTION PREMIÈRE. — *De la quotité du droit et de ceux qui devront l'acquitter.*

ARTICLE PREMIER. — L'obligation à laquelle étaient assujétis tous les théâtres de second ordre, les petits théâtres, les cabinets de curiosités,

machines, figures, animaux, toutes les joûtes et jeux, et en général tous les spectacles, de quelque genre qu'ils fussent, tous ceux qui donnaient des bals masqués ou des concerts dans notre bonne ville de Paris, de payer une redevance à notre Académie impériale de musique, est rétablie à compter du 1er septembre prochain. Les panoramas, cosmoramas, Tivoli et autres établissements nouveaux, y sont de même assujétis, ainsi que le Cirque-Olympique, comme théâtre où l'on joue des pantomimes. Nos théâtres Français, de l'Opéra-Comique et de l'Odéon, sont exceptés de la disposition concernant les théâtres.

Art. 2. — Ne sont pas compris dans l'obligation imposée à ceux qui donnent des bals, tous les bals et danses qui ont lieu hors des murs d'enceinte, ou dans les guinguettes des faubourgs, même dans l'enceinte des murs.

Art. 3. — Cette redevance sera, pour les bals, concerts, fêtes champêtres de Tivoli et autres du même genre, du cinquième brut de la recette, déduction faite du droit des pauvres, et, pour les théâtres et tous les autres spectacles et établissements, du vingtième de la recette, sous la même déduction.

Section II. — *De l'abonnement.*

Art. 4. — Tous les individus soumis au paiement de la redevance pourront faire un abonnement avec notre Académie impériale de musique.

Art. 5. — La quotité de cet abonnement sera discutée et consentie contradictoirement entre les redevables, d'une part, et le directeur de notre Académie impériale de musique, conjointement avec l'administrateur comptable, d'autre part. Il ne sera obligatoire qu'après l'approbation de notre surintendant des théâtres.

Art. 6. — Il sera payable de mois en mois.

Art. 7. — Il aura lieu pour trois ans au plus, pour un an au moins pour les théâtres et pour les autres établissements; par mois ou même par représentation, ou par jour d'ouverture de fête, bal ou concert.

DU PAIEMENT QUAND IL N'Y AURA PAS D'ABONNEMENT.

Art. 8. — Le paiement, quand il n'y aura pas d'abonnement, se fera par douzième et par mois, pour les theâtres; pour les autres établissements débiteurs, il pourra être exigé par semaine et même par jour, selon le cas.

Art. 9. — Le directeur de notre Académie impériale de musique se concertera avec la régie du droit des pauvres pour rendre commune la

surveillance qu'elle exerce, et il nommera les employés nécessaires pour assurer la perception et opérer le recouvrement. En cas de contestation, elle sera portée devant les tribunaux et jugée sommairement à la chambre du conseil, comme il est dit à l'article suivant.

DES POURSUITES.

ART. 10. — L'administrateur comptable de notre Académie impériale musique, en cas de retard de paiement pour dette non contestée, dressera, sur les états arrêtés par le directeur, une contrainte qui sera rendue exécutoire, s'il y a lieu, par le préfet du département, et en cas de contestation sur l'exécution, elle sera portée devant nos cours et tribunaux, et jugée comme affaire sommaire à la chambre du conseil, sur simple mémoire, nos gens du parquet entendus.

ART. 11. — Aucun concert ne sera donné sans que le jour ait été fixé par le surintendant de nos théâtres, après avoir pris l'avis de notre directeur de l'Académie impériale de musique.

ART. 12. — Toute contravention au présent décret, en ce qui touchera l'ouverture d'un théâtre ou spectacle sans déclaration ou permission, sera poursuivie devant nos cours et tribunaux, par voie de police correctionnelle, et punie des peines portées à l'art. 410 du Code pénal, § 1er.

ART. 13. — Nos procureurs près nos cours et tribunaux sont chargés d'y tenir la main et de faire même d'office toutes poursuites nécessaires, selon les cas. (*Bulletin des Lois,* 4e série, B. 345, no 7157.)

On procédait en général pour la perception de cette redevance par voie d'abonnement : les théâtres secondaires payaient en moyenne 15,000 francs par mois à l'Opéra; les spectacles forains, exhibitions, curiosités, cirques, bals et concerts, payaient par mois comme redevance de 10,000 à 12,000 francs. Les produits de la redevance à l'Opéra s'élevaient donc annuellement à plus de 300,000 francs.

Aujourd'hui le droit des pauvres, perçu sur la recette brute des théâtres, rapporte 60,000 francs par mois. En prenant ce point de départ, tout calcul fait, toutes cir-

constances nouvelles appréciées, le droit de redevance à l'Opéra rapporterait au moins 540,000 francs par an.

Je ferai aussi remarquer que le décret du 13 août 1811 ne contenait pas seulement une mesure fiscale au profit de l'Opéra, mais une mesure administrative prévoyante et protectrice pour les représentations de l'Académie impériale de musique ; il est dit, dans ce décret : « Aucun concert ne sera donné sans que le jour ait été fixé par le surintendant de nos théâtres, après avoir pris l'avis de notre directeur de l'Académie impériale de musique. » L'Empereur ne voulait pas permettre qu'il se fît une concurrence musicale aux représentations de l'Opéra. Que les temps sont changés ! Sans parler des cafés chantants, les salles de MM. Herz, Pleyel, Erard, la salle Sainte-Cécile et tant d'autres, pendant la meilleure saison, donnent presque des concerts quotidiens. La critique musicale rend compte de ces concerts comme des représentations de nos théâtres lyriques ; c'est une concurrence d'orchestres, de voix, d'instruments, de compositeurs et de publicité sur la plus grande échelle.

Sous l'Empire, les sommes nécessaires, outre la redevance, pour couvrir les dépenses de l'Opéra, étaient prises sur divers fonds spéciaux.

Le décret du 13 août 1811 fut maintenu en vigueur pendant toute la durée de la Restauration. Les dépenses de l'Opéra, sous Louis XVIII et sous Charles X, étaient donc

ainsi payées : 1° la redevance des petits théâtres et des petits spectacles fournissait plus de 300,000 fr. ; 2° le ministre de l'intérieur versait à l'intendance de la maison du roi les 1,300,000 francs votés par les chambres pour la subvention des théâtres royaux, y compris le Conservatoire, et le Roi avait encore à prendre sur sa liste civile des sommes considérables pour couvrir les dépenses des théâtres royaux et surtout celles de l'Opéra; le dernier budget de la liste civile sous Charles X, celui de 1829, vérifié par la Cour des comptes, constate que cette année les théâtres royaux coûtèrent à Charles X 966,000,923 fr. 84 c. : près d'un million !

Les dépenses excessives de l'Opéra mettaient si souvent dans l'embarras le ministre de la maison du Roi, qu'après le sacre de Charles X, M. de Lauriston, chargé de ce département ministériel, eut recours à un coup d'État financier pour combler les *déficits* de l'Académie royale de musique et pour payer les dépenses d'un grand opéra de circonstance, ayant pour titre *Pharamond.*

Les règlements de l'Opéra ordonnaient une retenue de 5 0/0 sur le traitement de tous les artistes et employés. Vers l'époque du sacre de Charles X, la caisse de pensions de l'Opéra était devenue, à l'aide de ces retenues, propriétaire d'une inscription de 25,000 francs de rente 5 0/0 : M. de Lauriston fit vendre cette inscription, et combla avec le capital le déficit considérable du budget de l'Opéra.

A dater de ce jour, les pensions des artistes et employés de l'Opéra furent payées d'abord par la liste civile, puis bientôt après par l'État.

Pour tout dire, je ferai remarquer que les recettes de l'Académie royale de musique ne donnaient, dans les premiers temps de la Restauration surtout, que de faibles ressources. On ne montait que rarement de grands ouvrages; les premiers artistes eux-mêmes, peu payés (les plus hauts traitements ne dépassaient pas 15,000 francs), tenaient à arriver tranquillement, doucement, sans de fatigantes études, au jour de leur retraite et de la liquidation de leur pension. Mais, de plus, la maison du Roi disposait d'un très grand nombre de loges; et il était admis, dans la haute société, que les représentations de l'Opéra devaient être pour elle des spectacles *gratis*.

La révolution de Juillet vint jeter le plus grand trouble dans le budget de l'Opéra.

Le 24 août 1831, le roi Louis-Philippe rendit le décret suivant :

Considérant que le recouvrement de la redevance des théâtres secondaires établi par décret du 13 août 1811, au profit de l'Académie royale de musique, est suspendu depuis les événements de juillet 1830;

Attendu que cette redevance n'est point un impôt public, que les lois de finances n'en font aucune mention, et que par conséquent elle ne constitue qu'une charge particulière que le gouvernement avait imposée à ces théâtres en autorisant leur exploitation;

Sur le rapport de notre ministre d'État au département du commerce et des travaux publics,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — Les dispositions du décret du 13 août 1811, relatives à une redevance au profit de l'Académie royale de musique, resteront sans effet.

Art. 2. — Notre ministre, etc.

Ainsi, la redevance des petits théâtres, des exhibitions et des curiosités allait faire défaut au budget de l'Opéra pour une somme importante. Louis-Philippe ne se souciait guère de distraire de sa liste civile les sommes nécessaires pour compléter la subvention votée par les chambres, pour mettre ainsi en équilibre les recettes et les dépenses de l'Académie royale de musique.

Les premières années de la monarchie de Juillet, qui n'imposa aucune entrave à la liberté de la presse, furent, d'ailleurs, très difficiles, et inquiétées par d'incessantes émeutes; on se préoccupa de ne plus fournir, comme sous la Restauration, de nouveaux prétextes et un nouvel aliment à la polémique de l'opposition à propos d'affaires de coulisses. On chercha donc un directeur-entrepreneur qui offrît de suffisantes garanties pour l'exploitation de l'Opéra à ses risques, périls et fortune. Je fus présenté comme candidat par la commission à M. le comte de Montalivet, alors ministre de l'intérieur. Voici quels étaient mes titres.

La direction de la *Revue de Paris* m'avait créé des relations intimes avec tous les hommes éminents dans les lettres et dans les arts, avec les compositeurs célèbres, Rossini compris. J'avais même écrit dans le feuilleton du *Messager*

des Chambres des articles de critique musicale sur l'Opéra-Comique et sur l'Opéra. Enfin, il faut bien le dire, ce qui rendait surtout ma candidature sérieuse, c'est que je pouvais, en 1831 (époque où, comme au lendemain de toutes les révolutions, l'argent était rare), verser un cautionnement même de 250,000 fr. pour garantie de ma gestion. Sur ces 250,000 fr., M. Aguado déposait, à la caisse des consignations, une inscription de 10,000 fr. de rentes 5 p. 0/0, dont il touchait les semestres. Je fis de mes deniers personnels l'appoint des 50,000 fr.

Agréé par la commission, je le fus bientôt après par M. le ministre de l'intérieur. On rédigea un cahier des charges, et on convint que le ministre le signerait le 28 février 1831. Je reçus l'ordre de me rendre, ce jour-là, à minuit, au ministère de l'intérieur, afin d'entendre la lecture de ce cahier des charges, et de le signer en même temps que le ministre.

Mon expérience des affaires me décida à me rendre auprès de M. Edmond Blanc, dès cinq heures du soir, pour m'assurer si aucun incident imprévu ne venait renverser tous nos projets. J'appris alors qu'il s'était produit des faits nouveaux, et que des obstacles menaçants avaient surgi.

M. Lubbert, qui remplissait encore les fonctions de directeur de l'Opéra pour le gouvernement, comptait beaucoup d'amis. Informé de la révolution qui se préparait, il

rechercha et obtint la protection de monseigneur le duc d'Orléans. Le Prince, dans la journée du dimanche, s'était donc rendu auprès de M. le ministre de l'intérieur pour défendre les intérêts de M. Lubbert. Il avait insisté pour que l'Opéra fût laissé dans le *statu quo* et M. Lubbert maintenu dans ses fonctions.

Cette visite contraria vivement le ministre et fit chanceler toutes ses bonnes dispositions. Il hésitait entre le désir de ne rien signer qui pût déplaire au Prince et l'impérieuse nécessité de sauver l'Opéra. « Je crains bien, me dit M. Edmond Blanc, que nos plans ne soient renversés. Venez cependant à minuit, comme vous en avez reçu l'ordre ; plusieurs membres de la commission se rendront aussi à cette heure-là près du ministre, pour défendre leur rapport et leur projet. » Dans la conclusion de toute affaire, les dernières cinq minutes sont, le plus souvent, remplies de péripéties, d'imprévu ; mais aussi, près de toucher le but, les parties intéressées redoublent d'ardeur, de verve et d'arguments, et la nécessité d'en finir renverse souvent alors les plus graves obstacles pour un heureux dénoûment.

Depuis ces fâcheuses nouvelles jusqu'à minuit, ma perplexité fut grande.

J'avais d'abord refusé de me charger, au lendemain d'une révolution, d'un aussi lourd fardeau que celui de l'Opéra, alors abandonné du public, malgré le bel en-

semble de talents qui s'y trouvaient depuis peu de temps réunis. J'avais hésité près de quinze jours ; mais après réflexion, je m'étais dit : « La révolution de Juillet est le triomphe de la bourgeoisie : cette bourgeoisie victorieuse tiendra à trôner, à s'amuser ; l'Opéra deviendra son Versailles, elle y accourra en foule prendre la place des grands seigneurs et de la cour exilés. » Ce projet de rendre l'Opéra tout à la fois brillant et populaire me paraissait avoir de grandes chances de succès après la révolution de Juillet. Je tremblais donc de faire naufrage au moment d'entrer dans le port. J'arrivai exact, à minuit, au ministère de l'intérieur.

J'attendis assez longtemps dans un cabinet qui précédait celui du ministre, dont la porte resta ouverte. Une vive discussion s'engagea entre M. le comte de Montalivet et plusieurs des membres présents de la commission. De ma salle d'attente, j'entendais difficilement ce qui se disait ; mais je pouvais suivre, dans une glace favorablement placée, l'expression de plusieurs physionomies. Dans le premier quart d'heure tout était à l'orage ; mais bientôt les voix se calmèrent, les visages devinrent tranquilles et riants : il me semblait voir un rayon de soleil percer la nue, le cœur me battait. M. Edmond Blanc vint enfin me chercher pour m'introduire auprès du ministre. M. le comte de Montalivet me reçut avec cette physionomie spirituelle et bienveillante qu'on lui connaît.

Il me fut permis de lui exposer en peu de mots l'importance politique que pouvait avoir, au commencement d'un règne, une direction brillante et bien entendue de l'Opéra. « Il faut, ajoutai-je, que l'étranger soit attiré à Paris par la bonne exécution de chefs-d'œuvre de musique, et qu'il trouve les loges remplies par une société élégante et rassurée. Il faut que les succès et les recettes de l'Opéra soient un démenti donné aux émeutes. » M. le ministre de l'intérieur voulut bien approuver et encourager mes vues. « Seulement, me dit-il, on n'a porté votre cautionnement qu'à 200,000 fr. je l'élève à 250,000 fr. » Et nota de sa main, sur la minute du traité, cette augmentation de 50,000 fr.

On décida alors : 1° qu'il me serait expédié le lendemain, 1er mars, à neuf heures, un arrêté administratif qui me nommerait directeur de l'Opéra en remplacement de M. Lubbert ; 2° qu'il me serait adressé, dans le plus bref délai, une copie officielle du cahier des charges signée par le ministre, par la commission et par moi ; 3° que, dès le 1er mars, la commission de l'Opéra, prenant le nom de commission de surveillance, m'installerait comme directeur en présence de tous les chefs de services et de tous les artistes de l'Académie royale de musique.

Le lendemain matin, il se produisit un singulier quiproquo. Le pli qui contenait ma nomination avait pour uscription : « A M. Véron, directeur de l'Opéra. » Le

cavalier d'ordonnance chargé de la lettre la porta à la direction de l'Opéra, rue Grange-Batelière, au lieu de la porter à mon domicile. Cette lettre fut aussitôt remise à M. Lubbert, qui apprit ainsi sa destitution.

Le retard que causa cet incident doubla mon impatience, et après avoir vainement attendu jusqu'à dix heures, je me rendis au ministère. Mon cabriolet se croisa avec celui de M. Lubbert, qui en revenait, et sa physionomie attristée m'apprit qu'il savait tout. On me mit bientôt au courant de ce qui s'était passé, et le jour même j'étais officiellement installé dans mes nouvelles fonctions. Voici le texte de mon cahier des charges.

*Cahier des charges de la direction de l'*OPÉRA EN RÉGIE INTÉRESSÉE, *arrêté en commission et approuvé par M. le ministre de l'intérieur.*

ARTICLE PREMIER. — L'administration de l'Académie royale de musique, dite *Opéra*, sera confiée à un directeur-entrepreneur qui l'exploitera pendant six ans à ses risques, périls et fortune, aux charges, clauses et conditions suivantes :

ART. 2. — Les six années commenceront à courir du premier juin dix-huit cent trente-un. Néanmoins, l'entrepreneur entrera en jouissance le premier mars dix-huit cent trente-un, et pendant l'espace de temps qui précédera le terme ci-dessus fixé, il ne sera que gérant, et devant compter chaque mois avec l'autorité. Pendant cet intervalle seront faites les réparations et peintures de la salle jugées indispensables par la commission instituée par l'art. 3.

ART. 3. — La commission nommée par le ministre de l'intérieur, par arrêté du vingt-huit février dix-huit cent trente-un, sera chargée de surveiller l'exécution des conditions ci-après déterminées. MM. le duc de Choiseul, Edmond Blanc, Hippolyte Royer-Collard, Armand Bertin, d'Henneville, membres de cette commission, et M. Cavé, secrétaire, ne pourront être révoqués pendant la durée de l'entreprise.

Art. 4. — L'entrepreneur sera tenu de maintenir l'Opéra dans l'état de pompe et de luxe convenable à ce théâtre national.

Art. 5. — Il devra respecter les engagements valablement faits jusqu'à ce jour. En conséquence, à compter du jour de son entrée en jouissance, les traités ou conventions avec tous les auteurs, artistes, sujets et employés, seront à sa charge pour tout le temps qu'ils auront encore à courir.

Art. 6. — Le nombre des musiciens, chanteurs et danseurs, dans les proportions ci-après spécifiées, devra être toujours tenu au complet.

Un chef d'orchestre;

Soixante-dix-neuf musiciens, dont un premier violon capable de remplacer le chef d'orchestre;

Deux chefs du chant, accompagnateurs pour les répétitions et les études;

Soixante-six choristes, hommes et femmes, non compris les élèves du Conservatoire;

Un maître de ballets;

Quarante figurantes
Trente figurants } non compris les enfants;

Un professeur de danse et pantomime pour le corps de ballet.

Art. 7. — Les élèves du Conservatoire seront mis à la disposition de l'entrepreneur, en tant que leur présence sera jugée utile par la commission de surveillance.

Art. 8. — Il ne pourra être exploité sur la scène de l'Opéra que les genres attribués jusqu'à ce jour à ce théâtre :

1° Le grand ou le petit opéra, avec ou sans ballet;

2° Le ballet-pantomime.

Le directeur ne pourra introduire aucun autre genre, même dans les représentations à bénéfice, sans l'autorisation expresse et par écrit de la commission de surveillance.

Art. 9. — Dans chaque année d'exploitation, le directeur sera tenu de monter au moins le nombre d'ouvrages nouveaux ci-après spécifiés :

1° Un grand opéra en trois ou cinq actes;

2° Un grand ballet en trois ou cinq actes;

3° Deux petits opéras, soit en un acte, soit en deux actes;

4° Deux petits ballets, soit en un acte, soit en deux actes.

Néanmoins, les petits ouvrages pourront être remplacés par des ouvrages traduits.

Art. 10. — L'entrepreneur devra diriger les travaux de manière qu'il y ait au moins une représentation nouvelle tous les deux mois.

Toutefois, la commission de surveillance pourra dispenser l'entrepreneur de monter dans l'année une partie de ces ouvrages, lorsque le succès d'une ou plusieurs pièces suffira à la pompe et à l'éclat du spectacle.

ART. 11. — Les ouvrages nouveaux devront être montés avec des décorations nouvelles et des costumes nouveaux. La commission de surveillance sera juge suprême en cette matière, tant vis-à-vis du directeur que des auteurs, et pourra seule autoriser le directeur à se servir d'anciennes décorations, auxquelles elle pourra exiger toutes les réparations qu'elle croira convenables.

ART. 12. — Le directeur pourra donner par semaine autant de représentations qu'il lui conviendra; mais le nombre n'en pourra être au-dessous de *trois*.

Il aura, en outre, la faculté de donner des bals et concerts aux jours et heures qui lui conviendront.

ART. 13. — Le directeur aura, pendant la durée de son entreprise, la jouissance des décorations, costumes, accessoires, instruments, livres, partitions, et généralement de tout le mobilier appartenant actuellement à l'administration de l'Opéra.

Il sera fait immédiatement et à frais communs, par deux experts respectivement choisis, état de tout ce mobilier, au moyen de quoi l'entrepreneur pourra faire usage dudit mobilier comme bon lui semblera. Quant aux costumes, il pourra en disposer d'une manière absolue, sauf à rendre, à la fin de son entreprise, une quantité de costumes égale en valeur au montant de l'estimation, ou à payer la différence.

L'administration pourra, à son gré, conserver le surplus des costumes et décorations créés par l'entrepreneur, en lui en payant la valeur, à dire d'experts respectivement choisis.

Le mobilier reconnu inutile par la commission, sur la demande de l'entrepreneur, sera vendu au profit de l'État.

ART. 14. — L'entrepreneur aura la faculté de faire machiner le théâtre, selon les besoins de son service, après avoir obtenu l'autorisation de la commission, qui consultera, à cet égard, des gens de l'art, dans l'intérêt de la solidité et de la sûreté de la salle.

Dans tous les cas, tout ce qui sera scellé, ou de construction fixe, restera la propriété de l'établissement.

ART. 15. — L'entrepreneur ne sera tenu à conserver que les entrées de droit dont il lui sera donné état arrêté par la commission, qui restera annexé aux présentes. La loge dont jouissait l'intendant de la liste civile sera affectée au ministre de l'intérieur.

ART. 16. — L'entrepreneur sera tenu, pendant la durée de son entre-

prise, à donner, chaque année, quatre représentations au profit de la caisse des pensions. Il ne lui sera, pour ces représentations, tenu compte que de ses frais. La commission de surveilllance en fixera les jours et heures, et elle indiquera la composition du spectacle.

Art. 17. — Pour fournir à l'entrepreneur les moyens d'exploiter l'Opéra, il lui est accordé une subvention de :

Huit cent dix mille francs pour la première année;

Sept cent soixante mille francs pour les deuxième et troisième années;

Et sept cent dix mille francs pour les trois dernières années.

Cette subvention sera payée chaque année par douzième, à la fin de chaque mois, à l'entrepreneur.

Il sera tenu de remettre, à la fin de chaque mois, à la commission de surveillance, qui le transmettra au ministre de l'intérieur, un double de l'état émargé d'appointements des artistes pour les appointements du mois précédent.

Art. 18. — L'entrepreneur devra fournir, au moment de son entrée en jouissance, pour la garantie de l'exécution de ses engagements, un cautionnement dont le montant sera réglé du présent jour au premier juin, et qui ne pourra être au-dessous de cent cinquante mille francs, ni au-dessus de deux cent cinquante mille francs, en inscriptions de rentes sur l'Etat, qui seront déposées à la caisse des consignations.

Art. 19. — Pendant tout le temps de son exploitation, l'entrepreneur jouira des produits de toutes les locations faisant partie des bâtiments de l'Opéra, et sera seul chargé de tous les frais d'entretien de la salle et de ses dépendances, du chauffage, de l'éclairage, des frais de pompiers et de gardes de police. Il sera tenu d'entretenir les bâtiments en bon état de réparations locatives, et de prévenir la commission de surveillance des grosses réparations qui pourraient être nécessaires. Il sera tenu également de faire deux fois par an et sous la surveillance de la commission un nettoyage général de toutes les parties de la salle et du foyer.

Art. 20. — L'entrepreneur sera chargé du paiement des impositions de toute nature, présentes et à venir.

Art. 21. — Il sera responsable des accidents d'incendie qui pourraient survenir pour quelque cause que ce soit, sauf son recours envers la compagnie d'assurances avec laquelle il sera tenu d'entretenir l'abonnement tel qu'il existera au premier juin, et d'en former un nouveau lors de l'expropriation de celui actuel.

Art. 22. — Il sera également tenu des frais de garde et d'entretien des magasins servant actuellement aux décorations et costumes de l'Opéra.

ART. 23. — A la fin de la jouissance, il sera tenu de laisser les lieux en bon état de réparations locatives ou de payer celles qu'il y aurait lieu de faire.

ART. 24. — L'entrepreneur ne sera en aucune manière tenu de fournir, soit intégralement, soit en partie, les pensions auxquelles pourront avoir droit les artistes et employés de l'Opéra, en vertu des engagements antérieurs à sa gestion. L'administration y pourvoira seule et directement, ainsi qu'au paiement des anciennes pensions.

En conséquence, l'entrepreneur sera tenu de verser chaque mois entre les mains de la personne qui lui sera indiquée par la commission le montant des retenues qui, d'après leurs engagements, doivent être faites sur les traitements des artistes ou employés engagés avant son entrée en jouissance.

ART. 25. — L'entrepreneur ne sera tenu à observer les statuts et règlements particuliers à l'Opéra qu'envers les personnes engagées valablement sous ce régime. Dès lors, il sera libre d'imposer à ceux qu'il engagera à l'avenir telles règles et conditions qui lui sembleront plus convenables.

ART. 26. — En cas de contestation sur les différentes clauses du présent traité, l'entrepreneur sera jugé par voie d'arbitrage, en dernier ressort et sans recours aucun par voie de demande en cassation ou de requête civile, par les membres de la commission de surveillance, lesquels procéderont comme arbitres volontaires, conformément au Code de procédure civile.

Le délai de trois mois, fixé par l'art. 1007 du Code de procédure, n'aura cours que du jour où soit l'autorité, soit l'entrepreneur, aura fait signifier ses conclusions déposées ès-mains des arbitres.

ART. 27. — Chaque contravention aux présentes pourra entraîner contre l'entrepreneur une amende de mille à cinq mille francs, qui sera prononcée par la commission de surveillance et prise immédiatement sur le cautionnement, qui, dans ce cas, devra être complété dans les trois jours.

L'amende sera versée à la caisse des pensions.

Après trois contraventions constatées, la commission de surveillance pourra prononcer la résiliation du présent traité, le tout sans préjudice de tous dépens, dommages et intérêts.

Audit cas, les recettes pourront être saisies à la requête du ministre de l'intérieur, qui pourra, en outre, sur l'avis de la commission, prendre telles autres mesures conservatoires qu'elle jugera convenables, et aux frais, risques et périls de l'entrepreneur.

Le présent traité sera nécessairement annulé dans le cas où le pouvoir législatif refuserait au ministre de l'intérieur les moyens de l'exécuter.

Ce cas arrivant, une liquidation sera faite, et il sera tenu compte à l'entrepreneur des pertes qu'il aurait pu supporter jusqu'au jour où la résiliation aura lieu.

ART. 28. — Tous les frais d'enregistrement des présentes seront à la charge de l'entrepreneur.

ART. 29. — Aucune des décisions que la commission de surveillance est autorisée à prendre ne pourra être exécutée sans l'autorisation du ministre de l'intérieur.

Fait triple à Paris, le vingt-huit février mil huit cent trente-un.

Le pair de France, ministre secrétaire d'État au départemen de l'intérieur :

MONTALIVET.

Approuvé les écritures ci-dessus :

L. VÉRON.

Les membres de la Commission de surveillance :

Le duc de CHOISEUL-PRASLIN.

Hip. ROYER-COLLARD.

D'HENNEVILLE.

Armand BERTIN.

Edmond BLANC.

CAVÉ, secrétaire.

Ce cahier des charges eut à subir bien des vicissitudes; et je dois faire connaître tous les changements, tous les suppléments qui me furent proposés ou imposés.

Vers le mois de mai 1831, tous les théâtres, même les théâtres royaux, rentrèrent dans les attributions du ministre du commerce et des travaux publics. Ce département ministériel fut confié à M. le comte d'Argout. Tous les

ministres chargés des théâtres, qui se succédèrent pendant ma gestion, se sont préoccupés de l'Opéra, et ont même tenu à modifier, plus ou moins, les premières conditions qui m'avaient été faites.

En France, la plupart de nos hommes d'État montrent, quel que soit leur âge, un certain goût pour la galanterie. On désire surtout être ministre pour éblouir la vanité et le cœur des femmes, et même pour enlever d'assaut des bonnes fortunes de coulisses. Le secrétaire de la commission de l'Opéra, mon ami Cavé, fut plus d'une fois chargé par des ministres, Richelieux sournois, d'organiser secrètement, en bon camarade, à huis clos, des parties fines avec quelques beautés en renom de la danse ou du chant.

Le 3 juin 1831, M. le comte d'Argout signait, avec mon adhésion, un premier supplément au cahier des charges de l'Opéra. Ce ministre me fit venir un jour, et se plaignit des lacunes et des imprévoyances de mon premier traité : « Il « n'est rien dit de précis, ajouta-t-il, dans votre traité à « propos des costumes et des décorations des ouvrages nou- « veaux que vous devez représenter ; de sorte qu'à la fin de « votre bail, vous pourriez emporter ces décorations et ces « costumes. On m'assure que vous ne voulez pas monter « *Robert-le-Diable;* on ne vous en a point fait prendre l'en- « gagement. Je tiens à ce que *Robert-le-Diable* soit chanté « à l'Opéra. Je veux aussi me réserver le droit de disposer « du théâtre les jours de non-représentation pour des fêtes

« ou réunions que le gouvernement prendrait sous sa pro-
« tection. Je veux encore que vous ne puissiez pas modifier
« le prix des billets et des locations sans mon autorisation.
« — Je ne combattrai pas, répondis-je au ministre, les justes
« observations que vous me faites l'honneur de m'adres-
« ser ; mais j'ai une charte octroyée par un ministre du Roi,
« signée et jurée par moi, et vous ne pouvez me faire su-
« bir de nouvelles ordonnances de Juillet. — Je ne veux
« rien vous imposer, monsieur Véron; je veux, au con-
« traire, m'entendre avec vous. — Vous ne m'avez parlé,
« jusqu'ici, monsieur le ministre, que de modifications à ma
« charge : quelles indemnités m'offrez-vous en échange. —
« Eh bien! je vous accorderai, comme indemnité, et à
« titre de frais pour réparation de la salle, une somme de
« 100,000 francs, divisée en trois paiements, répartis sur
« vos six années de bail. Les deux premiers paiements seront
« de 30,000 francs chacun, et le dernier de 40,000 francs. »

Je n'avais rien sollicité : la fortune me venait encore cette fois en dormant. Il n'était point vrai, comme je le prouverai plus tard, que je ne voulusse point monter l'Opéra de *Robert-le-Diable.* Une partition en cinq actes ne s'improvise pas; j'étais trop heureux de trouver une œuvre d'un maître déjà célèbre, toute prête à être donnée à la *copie;* mais je laissai le ministre dire et faire, et je regardai comme un devoir de lui montrer dans cette circonstance la plus respectueuse soumission.

C'est ainsi qu'on a pu imprimer inexactement que la subvention de la première année de ma gestion s'était élevée à 910,000 francs.

Les libéralités imprévues et sages de M. le comte d'Argout ne furent point perdues pour l'Opéra. Je fis d'utiles changements à cette salle si bien dessinée. Je diminuai le nombre des loges de six places, et je multipliai celles de quatre places, dont le prix réduit pouvait mieux convenir à la fortune et aux habitudes d'économie des nouveaux grands seigneurs du tiers-état, de la nouvelle cour bourgeoise qui allait remplacer celle de Charles X. On ne ménagea ni l'or ni les peintures à fresque; j'augmentai l'éclairage en fixant sur les colonnes huit girandoles au gaz. Je fis ouvrir deux avant-scène de rez-de-chaussée qui n'existaient pas; elles eurent chacune, comme toutes les autres avant-scène, un assez grand salon. Ces loges de grande dimension, offrant beaucoup de places, devinrent toutes des loges *omnibus*. On commençait à demander à l'esprit d'association du luxe et des plaisirs à bon marché. Les clubs, dans Paris, se multipliaient. Il en fut des loges d'avant-scène de l'Opéra comme de nos courtisanes du jour, qui ne sont plus à un prince de Soubise ou à un marquis de Lauraguais, mais qui remplacent tout à la fois leur livrée héraldique par une élégance de fantaisie, et la fortune souvent chancelante d'un seul par les revenus plus assurés d'une clientèle. Aujourd'hui, la beauté et l'amour sont presque mis en *actions* et en *société anonyme*.

Un premier supplément fut donc fait et signé triple, de bon accord, entre M. le ministre du commerce, la commission de surveillance et moi.

Voici le premier supplément :

APPENDICE AU CAHIER DES CHARGES DE LA DIRECTION DE L'OPÉRA EN RÉGIE INTÉRESSÉE, CONTENANT LES ÉCLAIRCISSEMENTS ET ADDITIONS JUGÉES NÉCESSAIRES A L'EXÉCUTION DU TRAITÉ, ET CONSENTIES PAR M. VÉRON, DIRECTEUR-ENTREPRENEUR.

Eclaircissements en ce qui concerne le cahier des charges approuvé le 28 *février* 1831.

ARTICLE PREMIER. — Le directeur-entrepreneur a été nommé par l'article 1er de l'arrêté du 28 février, aux clauses et conditions du cahier des charges y annexé. Le ministre, en préférant ce mode, a voulu soustraire l'Opéra aux inconvénients inévitables d'une adjudication au rabais, et conserver au contraire à cet établissement les principaux avantages dont il jouissait. En traitant de gré à gré, sur des bases qui ont été puisées dans les errements de l'ancien budget, le gouvernement a eu principalement en vue la conservation et l'amélioration de sa propriété ; et il doit s'attendre, de la part de M. Véron, à une gestion qui réponde, sous ce rapport, à l'acte de confiance dont il est l'objet.

De cette explication, on doit conclure que le directeur-entrepreneur ne peut ni sous-traiter, ni céder, en tout ou partie, l'exploitation de son entreprise, et qu'agissant au nom et pour le compte du gouvernement, celui-ci rentrerait dans son droit d'administration directe, si M. Véron cessait personnellement de remplir ses fonctions de directeur responsable.

ART. 3. — Dans le cas de décès ou de démission d'un des membres, ou du secrétaire de la commission de surveillance, le ministre désignera verbalement trois personnes à l'entrepreneur, et celle des trois qu'il acceptera sera nommée par un arrêté spécial du ministre, sans indication des deux autres personnes.

Le secrétaire a voix délibérative, sauf le cas où la commission se forme en tribunal arbitral, conformément à l'article 26 : alors il a voix consultative seulement.

Le chef de la division administrative des beaux-arts peut assister aux délibérations de la commission, mais seulement avec voix consultative.

ART. 8. — Le maintien du genre étant un des premiers devoirs de la commission de surveillance, les manuscrits des ouvrages nouveaux lui seront communiqués cinq jours avant la représentation, et un rapport sur cette condition essentielle sera remis par elle au ministre, afin de juger si l'ouvrage peut être représenté. Si l'entrepreneur ne remplit pas cette formalité, ou ne tient compte de la désapprobation, il sera déclaré en contravention, et chaque représentation non autorisée sera considérée comme récidive.

L'entrepreneur ne pourra jouer, par an, à partir du 1er janvier 1832, plus de deux ouvrages, n'importe le genre, des mêmes compositeurs ou auteurs. Toutefois cette prohibition pourrait être levée, si quelques circonstances pouvaient y donner lieu, par une délibération de la commission approuvée du ministre.

ART. 12. — Le ministre se réserve de pouvoir disposer du théâtre les jours de non-représentation, pour des fêtes ou réunions que le gouvernement prendrait sous sa protection. Dans ce cas, aucuns frais ne seraient à la charge du directeur-entrepreneur.

Il serait même indemnisé, s'il y avait lieu, de tous les dégâts que pourraient causer lesdites fêtes ou réunions, ainsi que des représentations qu'elles pourraient lui faire manquer. L'arbitrage de la commission, approuvé par le ministre, déciderait de cette indemnité.

ART. 13. — Le matériel se compose de quatre parties distinctes :

1° Les meubles, tels que bureaux, tables, chaises, banquettes, pendules, bustes, glaces, lustres, candélabres, quinquets, pupitres, instruments, livres, partitions et accessoires quelconques constituant les mobiliers ordinaires ;

2° Les machines, telles que poulies, contrepoids, cordages, échelles, planchers, séparations, et généralement tout ce qui est consacré au mouvement des décorations et aux précautions contre les accidents ;

3° Les costumes avec tous leurs accessoires, boucliers, casques, épées, lances, drapeaux, insignes, corbeilles, fleurs, guirlandes, etc. ;

4° Les décorations.

Il sera fait immédiatement, et à frais communs, par deux commissaires respectivement choisis, inventaire descriptif de tout le mobilier meublant et de son état actuel, au moyen de quoi l'entrepreneur pourra faire usage dudit mobilier, selon sa destination, et à la charge de remplacer, à la fin de son bail, les objets adirés ou tout-à-fait hors de ser-

vice, par d'autres meubles qui seront conformes à la description de l'inventaire, et de réparer les détériorations qu'auraient subies ceux dont l'emploi pourra être continué. Les partitions et copies de musique des ouvrages nouveaux resteront à l'établissement sans indemnité.

Le même moyen de conservation sera adopté pour les machines. Il ne pourra y être fait de changements sans l'autorisation de la commission de surveillance.

Il sera fait, et à frais communs, par deux experts respectivement choisis, état descriptif et estimatif de tous les costumes actuellement existants et de leurs accessoires. L'entrepreneur pourra en disposer d'une manière absolue, sauf à rendre, à la fin de son entreprise, une quantité de costumes et accessoires égale en valeur au montant de l'estimation, ou à payer la différence. L'administration pourra, à son gré, conserver le surplus des costumes créés par l'entrepreneur, en lui en payant la valeur à dire d'experts respectivement choisis.

Quant aux décorations, il sera fait, comme pour le mobilier et les machines, un inventaire descriptif de tous les objets de cette nature qui existent au théâtre et dans les magasins. Le directeur-entrepreneur pourra en faire usage et sera responsable de la manière indiquée ci-dessus. Les décorations qui, avec l'approbation de la commission et conformément à l'article 11, auront subi des modifications, resteront, sous leur nouvelle forme, à l'administration à la fin de l'entreprise, et sans indemnité.

Les décorations nouvelles, qui s'exécutaient sur les fonds mis à la disposition de l'ancienne administration, appartenaient au gouvernement et accroissaient successivement la valeur de ce matériel. Mais M. Véron étant assujéti à monter un plus grand nombre d'ouvrages, il est juste d'avoir égard à l'augmentation de dépenses qui en résulte pour lui. D'un autre côté, la subvention qui lui est accordée ayant pris sa principale base dans les fixations d'un budget qui comprenait annuellement une somme considérable pour les décorations nouvelles, il est hors de doute que le gouvernement a droit à un accroissement de matériel proportionné, autant que possible, à celui qu'il obtenait du mode de régie administrative. Le moyen de concilier les deux prétentions a paru devoir consister dans un partage égal, à la fin de l'entreprise; et, comme il serait difficile de s'accorder sur une valeur d'objets qui dépendraït du succès des ouvrages ou du mérite d'exécution, le sort décidera du partage.

En conséquence, à l'expiration du traité passé avec M. Véron, les décorations neuves des grands opéras qu'il aura fait représenter formeront

six lots, composés chacun de tout ce qui aura été exécuté pour chaque ouvrage, et le sort en attribuera trois au gouvernement et trois à l'entrepreneur.

Il en sera de même :

1° Des six grands ballets,

2° Des douze petits opéras,

3° Des douze petits ballets,

Sans égard au plus ou moins d'objets nouveaux appartenant à chaque ouvrage.

Le gouvernement conservera les décorations échues à l'entrepreneur, en payant la valeur à dire d'experts, dans la forme ordinaire.

Art. 15. — La liste des entrées de droit est annexée aux présentes. L'entrepreneur en souffrira la jouissance, ainsi que de celles qui auraient été omises, et dont le droit serait reconnu par une délibération de la commission de surveillance approuvée par le ministre.

L'entrepreneur fera jouir les élèves du Conservatoire de la loge gratuite qui leur est actuellement attribuée. Il laissera jouir M. Lepaute, ou ses ayant-droit, de la loge qui lui est due une fois tous les dix jours, ainsi que toute autre personne qui justifierait d'un droit légitime de propriété comme immeuble.

L'entrepreneur tolérera les entrées gratuites des anciens premiers sujets de l'Opéra, à l'orchestre, à l'amphithéâtre et aux secondes de côté ; ainsi que des acteurs à pension entière, aux troisièmes de côté et aux quatrièmes. Il tolérera également les entrées dites d'échange, sauf à les réduire et à les épurer.

Le ministre se réserve d'autoriser les entrées qui seraient motivées sur des mesures sanitaires, d'inspection, de sûreté ou de police.

Indépendamment de l'exécution de ces clauses, la commission surveillera les entrées de faveur qu'accordera le directeur dans la salle et sur le théâtre, afin d'empêcher qu'il y ait abus.

Art. 17. — La subvention sera ordonnancée, sur production d'une déclaration de la commission de surveillance constatant que, pendant le mois précédent, le traité a été fidèlement exécuté, et que l'entrepreneur a justifié du paiement, aux époques convenables, des appointements des artistes et employés, des droits d'auteurs, des contributions, de la prime d'assurance et des droits des indigents.

La subvention est calculée dans la supposition de non-paiement de la redevance des petits spectacles : les anciens frais de recette de cette redevance ne peuvent être continués à la charge de l'entrepreneur.

ART. 18. — Le cautionnement est de deux cent cinquante mille francs en 5 0/0 au pair ou en 3 0/0 au taux de 75 francs.

ART. 20. — Le droit perçu ou à percevoir au profit des indigents est à la charge du directeur-entrepreneur.

ART. 21. — La responsabilité de l'entrepreneur, en ce qui a rapport aux accidents d'incendie, est limitée au capital reconnu par l'assurance actuelle.

ART. 22. — Le ministre garantit, autant qu'il en a le droit, au directeur-entrepreneur, la libre jouissance des ateliers de peinture et des magasins qui, de tout temps, ont été destinés et ont servi aux besoins de l'Opéra.

ART. 24. — Les pensions ne peuvent être cumulées avec un engagement d'activité pris avec le directeur.

ART. 25. — Les engagements nouveaux qui dépasseraient la durée du bail de l'entrepreneur, et les augmentations de traitements avec engagements au-delà de cette durée, devront être soumis à l'approbation de la commission et du ministre, pour être valables après l'expiration du bail. A cette condition, le gouvernement sera de droit au lieu et place de M. Véron. Dans tous les autres cas, les engagements pris par M. Véron, dans les limites de la durée de son bail, sont à ses risques et périls, et ils ne pourront jamais donner lieu à une action contre le gouvernement.

ART. 26. — Les arbitrages de la commission de surveillance ne seront exécutoires qu'après l'autorisation du ministre.

ART. 27. — Les amendes pour contraventions ou la résiliation du traité n'auront d'effet qu'après approbation par le ministre des délibérations de la commission de surveillance.

ART. 28. — Les frais d'enregistrement des conventions nouvelles réglées par les présentes, entre le ministre, au nom de l'État, et M. Véron, directeur-entrepreneur, seront à la charge de ce dernier.

ART. 29. — La commission de surveillance n'a d'action par elle-même, et sans avoir besoin de recourir à l'autorisation du ministre, que dans les cas prévus par les articles 7, 11, 13 (quant aux machines), 14 et 19. L'approbation du ministre est indispensable dans les cas prévus par les articles 8, 10, 12, 15, 16, 25, 26 et 27, tant du cahier des charges que du présent supplément.

Elle siégera au ministère du commerce, travaux publics et beaux-arts, lorsque le ministre jugera convenable de l'appeler ou de la présider.

M. Véron tiendra une salle et un bureau à la disposition de la commission, dans le local de l'Opéra, pour ses réunions habituelles et pour les travaux de son secrétaire.

Articles nouveaux et supplémentaires.

ART. 30. — Le récollement des inventaires descriptifs des meubles, des machines et des anciennes décorations, sera effectué tous les ans, par les soins de la commission de surveillance, aux frais du gouvernement.

Le ministre pourra, s'il le juge nécessaire, nommer un contrôleur de ce matériel et exiger son placement dans l'établissement.

ART. 31. — Le directeur-entrepreneur est tenu de conserver, jusqu'à expiration, la jouissance des loges et des entrées dont le prix a été versé dans la caisse du théâtre avant le 1er mars dernier. Mais il sera fait décompte à son profit de la portion du produit de ces locations et entrées qui se rapportera à la jouissance postérieure au 1er juin prochain.

ART. 32. — Le directeur ne pourra, sans autorisation, modifier les prix des billets et des locations tels qu'ils viennent d'être fixés, à partir du 1er juin.

ART. 33. — L'entrepreneur s'engage à donner les représentations gratis au prix de cinq mille quatre cents francs pour tous frais.

Fait triple à Paris, le 30 mai 1831.

Le pair de France ministre secrétaire d'Etat du commerce et des travaux publics,

O. D'ARGOUT.

Approuvé l'écriture ci-dessus,

L. VÉRON.

Les membres de la commission de surveillance,

Le duc de CHOISEUL. Edmond BLANC.
D'HENNEVILLE. KÉRATRY.
Armand BERTIN. CAVÉ.

Le 14 mai 1833, un second supplément me fut encore non point proposé cette fois, mais imposé par M. Thiers, alors ministre du commerce et des travaux publics. A cette

époque, l'Opéra jetait un grand éclat; j'avais eu le malheur d'être heureux, et un député de l'Indre, M. Charlemagne, demanda sérieusement à la tribune qu'un directeur de l'Opéra ne pût pas faire fortune en trois ans (1). M. Charlemagne, en 1834, se faisait l'interprète des sentiments d'un grand nombre de députés de nos provinces, sentiments déjà même exprimés plus d'une fois à la tribune. Si j'avais eu l'honneur alors de siéger à la Chambre, j'aurais souscrit au vœu de M. Charlemagne, pourvu qu'il fût dit aussi qu'un directeur de l'Opéra ne pourrait pas se ruiner dans le même espace de temps, et qu'il serait toujours indemnisé de ses pertes. Pendant le choléra, je dus, pour payer les dépenses courantes, ajouter chaque mois à la subvention 50,000 fr. de mes deniers personnels : je perdis ainsi pendant les sept tristes mois de l'épidémie 350,000 fr., beaucoup plus que je n'avais gagné dans la première année de ma gestion. Des indemnités furent accordées à tous les théâtres de Paris; l'Opéra n'obtint et ne sollicita aucun secours.

Ce second supplément à mon cahier des charges, tout en allégeant les obligations qui m'étaient imposées, diminuait

---

(1) Voir le *Moniteur* de 1834, page 1162 : « Où est la nécessité qu'un directeur d'Opéra s'enrichisse en moins de trois ans? Pourquoi ne mettrait-il pas dix ans à faire fortune? Serait-ce se montrer trop rigoureux que de le réduire à la condition d'un agent de change ou d'un banquier? »

ma subvention à partir du 1er juin de la troisième année de ma gestion jusqu'à la fin de mon bail, et la réduisait par an, à 670,000 fr.

M. Thiers comprend trop vite et trop bien les affaires, pour ne pas avoir senti que cette réduction était une injustice et une faute ; on sait que tous ceux qui m'ont succédé à l'Opéra, avec une subvention réduite, non-seulement n'ont fait aucun bénéfice, mais ont même perdu tous des sommes considérables. M. Thiers, ministre, tenait avant tout à donner des marques de la plus respectueuse déférence, même envers les erreurs et les inexpériences de la Chambre.

Que j'ai vu souvent sous le gouvernement parlementaire, des ministres, menacés par des conspirations de scrutin, prendre *in extremis*, sciemment, des mesures administratives qu'ils savaient désastreuses, laissant à leurs successeurs les difficultés, les désordres qu'ils créaient, et se disant, presque en se frottant les mains : « Ils se tireront de là comme ils pourront. »

M. le comte de Montalivet, en mettant l'Opéra en régie avec une subvention sagement calculée, s'était montré habile pour le présent et prévoyant pour l'avenir.

La commission de l'Opéra et le ministre de l'intérieur avaient puisé dans les anciens budgets de l'Académie royale de musique les éléments de la subvention qui me fut accordée. Cette subvention, bien que d'un chiffre élevé, eût été insuffi-

sante et m'eût exposé à des pertes considérables si les recettes de l'Opéra, dans les années agitées qui suivirent la révolution de Juillet, n'eussent pas dépassé de beaucoup les plus fortes recettes de ce théâtre pendant les plus brillantes années de la Restauration. Cependant, comme on l'a vu dans mon cahier des charges, ma subvention allait chaque année décroissant. On avait estimé que les troubles politiques ne tarderaient pas à se calmer, et qu'ainsi les temps deviendraient meilleurs pour les exploitations théâtrales. On admettait, en outre, que l'activité prévoyante de ma direction devait, chaque année, accroître les chances de prospérité de l'Académie royale de musique.

Pour plaire à la Chambre, quand il était ministre, ou pour conquérir le pouvoir quand il luttait dans l'opposition, M. Thiers a compromis bien autre chose que les intérêts des beaux-arts en France, que la fortune et l'avenir de l'Opéra.

Voici le second supplément signé par M. Thiers :

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

SECOND *supplément au cahier des charges de l'entreprise actuelle de l'*ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE, *contenant les modifications consenties par M. Véron et proposées par la commission de surveillance à M. le ministre, dans la vue de rendre l'exécution du traité plus facile et plus avantageuse, à la fois, à l'administration et à l'entrepreneur.*

(NOTA). — Les numéros du présent correspondent aux articles du cahier des charges du 28 février 1831 et de l'appendice en date du 30 mai suivant.

Article premier. — M. Véron pourra résilier son entreprise au 31 mai 1835, terme de la quatrième année de sa gestion, en prévenant six mois d'avance, et sauf liquidation, conformément aux clauses du traité.

Ce droit de résiliation n'est pas réciproque.

Art. 9. — Au lieu de six ouvrages par an, représentés de deux en deux mois, l'entrepreneur ne sera plus astreint, à partir de sa troisième année, qu'à quatre ouvrages nouveaux, savoir :

Un grand opéra en quatre ou cinq actes, non remplaçable par des ouvrages d'autre nature ou d'autre durée ;

Un second opéra de deux ou trois actes, ou deux opéras en un acte, pouvant être remplacés par des partitions étrangères traduites ;

Un grand ballet d'au moins deux actes ;

Un second ballet en deux actes, remplaçable par deux petits ballets d'un acte chacun, ou par un petit ballet d'un acte et un petit opéra d'un acte, ou même encore par un opéra en deux actes.

Tout ballet, quoique déjà joué en France, dont la partition et les pas de ballet seront nouveaux, sera considéré comme ouvrage nouveau.

Art. 10.—Le nombre d'ouvrages déterminé ci-dessus sera de rigueur. Le compte en sera réglé par la commission tous les deux ans. Pour les grands ouvrages, le grand opéra et le grand ballet, l'entrepreneur ne pourra être en retard; il aura cependant la faculté d'être en avance d'une année sur l'autre. Mais quant aux petits ouvrages, ou à leurs remplacements, l'entrepreneur pourra se mettre en avance ou rester en retard de la troisième année sur la quatrième ou de la cinquième sur la sixième. A la fin de la quatrième année de gestion, les huit ouvrages des deux années écoulées devront avoir été donnés au complet, et il en sera de même à la fin de la sixième année, si l'entrepreneur continue son exploitation pendant six ans.

Art. 11. — Les décorations du magasin sont séparées en deux parties, conformément aux listes descriptives ci-annexées.

La première comprend les décorations des ouvrages au répertoire, ou de ceux qui sont jugés susceptibles d'être remontés.

La deuxième comprend les décorations complètes ou partielles d'ouvrages abandonnés.

L'entrepreneur ne pourra disposer des premières que pour représenter les ouvrages indiqués sur la liste, ou pour les faire concourir partiellement à l'ensemble d'une décoration nouvelle ; mais sans les altérer en rien et en rafraîchissant seulement les peintures, si besoin il y a. La

commission de surveillance ne pourra pas donner de dispenses qui modifieraient ces clauses.

Les fermes, châssis et rideaux de la seconde liste sont à la disposition libre et entière de l'entrepreneur, soit pour être repeints, soit pour servir à la construction de fermes ou châssis nouveaux. Néanmoins, la commission de surveillance devra être prévenue de ces changements de forme, uniquement pour en faire mention sur les inventaires.

Les ouvrages nouveaux devront être montés avec des costumes nouveaux, et si l'entrepreneur se sert, en les modifiant, ou sans y rien changer, des costumes anciens, il devra obtenir, à ce sujet, l'autorisation de la commission de surveillance.

Quant aux décorations des ouvrages nouveaux, lorsque l'entrepreneur se servira, pour leur construction, du vieux matériel mis à sa disposition (liste n.° 2), les peintures devront en être nouvelles, surtout pour les grands ouvrages. Si, par exception, quelques fermes, rideaux ou châssis de cette liste n° 2, pouvaient concourir à l'effet général des décorations nouvelles, sans être repeints ou rafraîchis, l'entrepreneur pourrait les employer sous leur ancienne forme ; mais il devrait y être autorisé par la commission de surveillance. La même autorisation sera nécessaire pour l'emploi des décorations du magasin qui ne sont pas énoncées sur cette liste n° 2.

ART. 12. — L'indemnité due à l'entrepreneur pour les représentations que lui ferait manquer la retenue du local pour des fêtes ou réunions serait due également pour les répétitions que cette même circonstance ferait manquer aussi.

ART. 13. — L'entrepreneur, à la fin de son bail, ou à l'époque de résiliation prévue par l'article 1er ci-dessus, n'aura aucun droit de propriété sur les décorations des états ci-annexés, sous quelques formes qu'elles soient, ni sur les décorations qu'il aura fait construire à neuf pendant la durée de sa gestion : le tout appartiendra à l'Etat, sans indemnité ni répétitions quelconques, et nonobstant la disposition contraire insérée à l'appendice du 30 mai 1831.

ART. 16. — Les quatre représentations annuelles que l'entrepreneur doit donner au bénéfice de la caisse des pensions sont fixées, par abonnement, à quatorze mille francs par an, pour toute la durée du bail.

ART. 17. — La subvention est fixée à six cent soixante-dix mille francs par année, et uniformément, à partir du 1er juin 1833.

Le supplément de subvention de cinquante mille francs dû à M. Véron, d'après le traité du 28 février 1831, pour la troisième année de son bail,

au lieu d'être ordonnancé du 1er juin 1833 au 1er 1834, par douzièmes, ne sera payé qu'en quatre ans, et à raison de douze mille cinq cents francs, au 15 janvier de chaque année.

Néanmoins, si la résiliation avait lieu dans deux ans, les vingt-cinq mille francs qui resteraient dus sur ce supplément, pour cette troisième année écoulée, et dont l'échéance était reportée sur les cinquième et sixième années, seraient payés à M. Véron, au moment de la résiliation et avant la liquidation.

Art. 24. — Lorsque l'entrepreneur voudra mettre à la réforme un artiste, employé ou préposé de l'Académie royale de musique ayant droit à une pension proportionnelle, il devra en faire la proposition à la commission de surveillance, et si la commission est d'avis de la réforme, elle en fera l'objet d'un rapport au ministre, qui prononcera.

La même marche sera suivie lorsque le directeur désirera modifier la condition des artistes, employés et préposés de l'Académie, ayant droit à une pension proportionnelle, ou des premiers sujets ou remplaçants du chant et de la danse, engagés pour quinze ans en vertu des règlements.

M. Véron renonce à son pourvoi contre l'arrêté du ministre du 21 juin 1832, relatif à ces deux clauses.

Art. 27. — Les amendes pour contraventions seront de trois à dix mille francs, au profit de la caisse des retraites, au lieu de mille à cinq mille; mais quel qu'en soit le nombre, elles ne pourront faire prononcer la résiliation du présent.

En cas de refus de vote, total ou partiel, de la subvention, la liquidation prévue, pour ce cas, par le traité devra tenir compte à l'entrepreneur des pertes relatives qui pourraient résulter pour lui de cet événement de force majeure.

Art. 33. — Le prix stipulé pour les représentations gratis est porté à huit mille francs.

Art. 34 (nouveau). — Les conventions particulières en date du 14 mai 1831, relatives à la restauration de la salle et à la mise en scène de *Robert-le-Diable*, opéra en cinq actes, sont modifiées ainsi qu'il suit:

La somme de soixante mille francs reçue par l'entrepreneur en deux à-compte de trente mille francs chacun, à valoir sur les cent mille francs stipulés auxdites conventions, est définitivement allouée pour les travaux de restauration de la salle, exécutés en 1831.

L'indemnité pour la mise en scène de l'opéra qui est dû par l'entrepreneur, en remplacement de l'opéra de *Robert-le-Diable,* est réduite à vingt mille francs, au lieu de quarante mille francs.

L'entrepreneur s'engage, du reste, à représenter pendant la troisième année de sa gestion, indépendamment de cet ouvrage de remplacement, l'autre grand opéra auquel l'astreint l'article 9 du présent ; et, pour garantie de cet engagement, l'indemnité ci-dessus de vingt mille francs ne lui sera payée qu'au jour de la première représentation de ce second grand opéra pendant la troisième année ; à défaut d'exécution de cette clause, les vingt mille francs seront acquis au Trésor, et l'ouvrage de remplacement comptera comme grand opéra de la troisième année.

Fait triple, à Paris, le quatorze de mai mil huit cent trente-trois.

Le ministre du commerce et des travaux publics,

A. THIERS.

Approuvé les écritures ci-dessus.

VÉRON.

Etat nº 1 annexé à l'article 11 du présent.

DÉSIGNATION *des ouvrages du répertoire dont les décorations sont dans les magasins en mai* 1833, *et devront rester intactes et sans altération jusqu'à la fin du bail.*

SAVOIR :

OPÉRAS.		BALLETS.
Armide,	*Gluck.*	Les Noces de Gamache.
Orphée,	*Idem.*	L'Epreuve villageoise.
Iphigénie en Aulide,	*Idem.*	Nina.
Iphigénie en Tauride,	*Idem.*	La Servante justifiée.
Œdipe,	*Sacchini.*	Flore et Zéphyre.
Les Danaïdes,	*Salieri.*	Le Carnaval de Venise.
Fernand Cortez,	*Spontini.*	Mars et Vénus.
La Vestale,	*Idem.*	Les Pages du duc de Vendôme.
Le Rossignol,	*Lebrun.*	La Fille mal gardée.
Les Prétendus,	*Lemoine.*	Manon Lescaut.

OPÉRAS.		BALLETS.
Lasthénie,	*Hérold.*	La Somnambule.
La Lampe Merveilleuse,	*Boïeldieu.*	La Belle au bois dormant.
Le Siége de Corinthe,	*Rossini.*	Lydie.
Moïse,	*Idem.*	Joconde.
Guillaume Tell,	*Idem.*	Paul et Virginie.
Le comte Ory,	*Idem.*	Le Page inconstant.
La Muette de Portici,	*Auber.*	L'Orgie.
Le Dieu et la Bayadère,	*Idem.*	La Sylphide.
Le Philtre,	*Idem.*	La Tentation (ballet-opéra).
Robert-le-Diable,	*Meyerbeer.*	Nathalie.
Le Serment,	*Auber.*	
Gustave ou le Bal masqué,	*Idem.*	

Etat n° 2 annexé à l'article 11 du présent.

DÉSIGNATION *des ouvrages de l'ancien répertoire dont le matériel ou les fragments existant dans les magasins en mai* 1833 *sont mis à la disposition de l'entrepreneur.*

SAVOIR :

Aristippe : n° 68.
Alceste : n° 43, place publique.
Adrien : n° 78, vestibule.
Achille à Scyros : n° 152, tente. Les plafonds et rideaux sont détruits.
Alfred-le-Grand : n° 238, montagne, et n° 241, camp.
Abencérages : n° 204, cour des Lions. (Toutes les autres décorations sont détruites.)
Aline : n° 249, jardin ; 250, hameau ; et 251, tente (partie de ladite a été détruite sous l'ancienne administration).
Anacréon : n° 216, chambre du souper.
Adam : n° 178, habitation.
Les Bayadères : n° 190, harem ; 191, place publique ; 192, salle du trône.
Castor et Pollux : n° 161, temple de Jupiter.
L'Enfant Prodigue : n° 41, habitation ; 100, petite place publique ; 198, grande place publique ; 200, hameau.

La Mort du Tasse : n° 232, fortification.

Nathalie opéra *:* n° 213, palais. La partie de ce palais étant restée dans la cour du magasin est endommagée.

Olympie : n° 182, temple de Diane ; 184, bois sacré ; 186, camp d'Antigone ; 271, supplément du bois sacré, et 136, place publique.

Mystères d'Isis : n° 36, première décoration ; 113, chambre des conseils ; 114, allée des sphinx.

Psyché : n° 11, grand enfer; 63, 64, 65, palais extérieur, etc.; 105, palais de l'amour ; 185, petit enfer.

Sémiramis : n° 123, palais. (La partie de cette décoration qui est restée dans la cour est pourrie.)

Tarare : n° 40, jardin ; 42, place publique ; 49, avant-cour du sérail Tarare.

Trajan : n° 172, palais ; 173, cabinet ; 174, voie Triomphale ; 175, Capitole ; 176, le Forum.

Tamerlan : n° 127, arc-de-triomphe ; 129, chambre du visir.

Virginie : n° 248 et 19 m., première et troisième décoration.

Caravane : n° 23, chambre d'Astasie ; 50, montagne ; 89, bazar.

uadrillon : n° 246 et bis, galerie du prince ; 247, jardin de la fée.

Clary : n° 224, salon ; 225, vestibule; 226, laiterie.

A. THIERS. VÉRON.

Dans les affaires d'intérêt, comme dans les affaires de cœur, on peut toujours compter sur une lune de miel. Elle dure plus ou moins de temps : les protecteurs ne privent pas brusquement de leur appui l'entreprise qu'ils ont mise au monde; la reconnaissance du protégé survit toujours un certain temps au service rendu. Mais bientôt les exigences des *Mécènes* se choquent avec les résistances du pouvoir nouveau. On exagère trop, d'un côté, l'appui prêté ; de l'autre, on le déprécie, on le conteste. Les ingratitudes décentes prennent des airs de discussions d'intérêt, d'ap-

préciations diverses et contraires, d'erreurs de l'esprit, plutôt que de mauvais sentiments.

Bientôt, dès 1832, entre la commission de surveillance et moi, des mésintelligences et des conflits se produisirent. Je ne veux pas dire qui eut tort ; je ne puis être juge dans ma propre cause.

Le 21 septembre 1832, je fis représenter un opéra en deux actes, *le Serment,* paroles de M. Scribe, musique de M. Auber. Ce fut à propos de cet opéra qu'éclata le premier conflit.

L'article 11 de mon cahier des charges disait : « Les ouvrages nouveaux devront être montés avec des décorations *nouvelles* et des costumes nouveaux. »

L'opposition de la commission de surveillance à ma direction ne montra plus aucun ménagement, et, prenant le langage connu de toutes les oppositions, elle parla très haut, ce jour-là, de ses devoirs et de sa responsabilité. Je fus accusé de m'être mis en contravention à l'article 11 de mon traité, et jugé en dernier ressort sans recours aucun, par les membres de cette commission. M. Cavé porta la parole comme procureur du roi, et je présentai moi-même ma défense.

J'avais fait une décoration nouvelle. J'argumentai sur la différence entre des décorations nouvelles et des décors neufs. Je soutins que des décors anciens, disposés d'après de nouveaux plans, pouvaient constituer une décoration nou-

velle, tandis que des décors (bois, toile et peintures neufs) pouvaient ne représenter qu'une décoration ancienne. Mon cahier des charges ne m'imposait que des décorations *nouvelles;* il n'y avait donc point de contravention. Avant l'audience, on ne parlait que du maximum de l'amende, qui pouvait s'élever à 5,000 francs; sur ma plaidoirie je ne fus condamné qu'au minimum, à 1,000 francs.

Après trois contraventions constatées, la commission de surveillance avait le droit de prononcer la résiliation de mon traité, le tout sans préjudice de tous dommages, dépens et intérêts; c'est en cela que ma première condamnation prenait de la gravité.

Mais l'Opéra continuait à prospérer, et j'acquis la certitude qu'il valait quelquefois mieux faire pitié qu'envie. Quand les sociétés changent de mœurs, beaucoup de proverbes sont à refaire.

Vers la quatrième année de ma gestion, l'histoire administrative de mes rapports avec le pouvoir s'assombrit encore. Tous les journaux me prêtaient l'appui le plus dévoué; j'avais aussi le public de mon côté, et l'espèce d'autorité que me donnait cette situation blessait la commission de surveillance, et même le ministre, qui était alors M. Thiers. On ne chercha plus que des moyens honnêtes et plausibles de rompre mon traité. La prospérité de l'Opéra tentait, d'ailleurs, de nombreuses ambitions. Voici le moyen ingénieux auquel on s'arrêta. M. Véron n'a plus que deux

années de bail à faire à l'Opéra. En fait d'administration théâtrale, il faut s'y prendre à l'avance : eh bien ! nommons dès à présent le successeur de M. Véron. L'administration de ce dernier ne sera plus viable devant l'héritier, à jour fixe, de son pouvoir expirant.

Ce parti une fois pris, les candidats ne manquèrent pas. Le candidat choisi par M. Thiers était M. Crosnier, aujourd'hui mon collègue au Corps législatif, et qui dans cette circonstance, je tiens à le reconnaître, ne fit qu'accepter ce qu'on lui offrait. Le cahier des charges de mon successeur fut convenu, rédigé et envoyé à la copie, pour être signé le lendemain. Mais la veille de la signature, Nourrit, qui n'avait qu'à se louer de moi, vint dès midi me prévenir de tout ce qui se passait. Son récit me fut confirmé par Rosman, que j'allai vers quatre heures questionner à sa promenade quotidienne des Tuileries. Je n'avais pas de temps à perdre : j'avisai.

Le hasard me fit rencontrer, en quittant Rosman, mon ami Loëwe-Weimar. « Veux-tu, lui dis-je, te faire directeur de l'Opéra, ou au moins m'autoriser à te proposer comme mon successeur à M. Thiers, ministre du commerce? Je ne peux pas à l'heure qu'il est t'en dire davantage. » Il accepta de grand cœur cette ouverture, et je courus aussitôt rue de Varennes, à l'hôtel du ministère. M. Thiers était sorti ; mais il devait rentrer dîner. Je ne me trouvais pas alors en bons termes avec lui. Je ne voulus point l'attendre dans le salon du

ministère : une fois rentré il aurait pu refuser de me recevoir. Je me mis donc en sentinelle à la porte de l'hôtel. Du plus loin que j'aperçus M. Thiers, j'allai au devant de lui, et je l'abordai ainsi : « Vous devez demain, monsieur le ministre, engager l'avenir de l'Opéra. Si vous voulez bien m'écouter, je vais vous offrir une combinaison qui vous permettra de faire de plus grandes et de plus promptes économies que celles que vous voulez obtenir. Il s'agit plutôt encore des intérêts de l'État que des miens : pouvez-vous refuser de m'entendre ? » M. Thiers m'admit dans son cabinet, et d'un ton peu encourageant : « Quelle est, me dit-il, cette combinaison ? — J'ai encore deux ans de bail à faire, lui répondis-je : si vous voulez accepter un successeur de mon choix, vous pouvez dès aujourd'hui réaliser une économie qui ne sera possible que dans deux ans avec le traité que vous allez signer demain. — Quel est ce successeur de votre choix ? — J'éprouve quelque embarras à vous le nommer : c'est un homme d'esprit dont la plume vous a souvent été hostile. » La physionomie de M. Thiers devint alors plus calme et plus bienveillante. Ce spirituel homme d'État aime à pardonner. « Je n'ai jamais eu de rancune contre personne, pas même contre les écrivains qui m'attaquent tous les jours. Quel est donc votre successeur ? — C'est M. Loëwe-Weimar, que je vous amènerai demain matin si vous voulez. M. Loëwe-Weimar accepterait en prenant immédiatement ma place la réduction de subvention dont vous ne pourriez profiter avec M. Cros-

nier que dans deux ans; mais il faut alors que vous vous engagiez vis-à-vis de moi à rompre dès aujourd'hui la négociation Crosnier ? — Cela est fort embarrassant; car nous devions tous deux signer le traité demain matin. — Les propositions que je viens d'avoir l'honneur de vous faire de vive voix vont vous être adressées immédiatement par écrit. » Le ministre avait changé de ton et de langage : nous commencions à nous entendre ; je sentais que M. Crosnier avait déjà perdu beaucoup de terrain. « Mais M. Loëwe-Weimar serait-il en mesure de faire son cautionnement ? me dit M. Thiers. — Je le ferai de mes deniers personnels. — Je n'ai plus rien à dire. Venez donc demain matin avec M. Loëwe-Weimar, dès sept heures, afin que je puisse causer avec lui avant de rompre avec M. Crosnier, qui vient à huit. »

La partie était gagnée, et, ce qui était bien plus important encore, ma paix était faite avec le ministre.

Le lendemain matin dès sept heures, M. Loëwe-Weimar et moi nous étions au rendez-vous convenu ; mais M. Crosnier avait été encore plus matinal que nous : nous le trouvâmes déjà installé dans le salon d'attente. Notre présence lui fit pressentir ce qui se passait. M. Thiers, d'ailleurs, nous reçut les premiers, et il alla bientôt annoncer lui-même à M. Crosnier que tout était rompu avec lui.

C'était un grand pas de fait. La conversation entre M. Thiers, M. Loëwe-Weimar et moi fut presque amicale. Notre concurrent une fois éloigné, on convint qu'on prendrait

tout son temps et toutes ses aises pour conclure le nouveau traité. En sortant du cabinet du ministre, nous nous trouvâmes de nouveau face à face avec M. Crosnier, dont la courtoisie nous dit pour tous reproches : « Bien joué ! »

La nomination de M. Loëwe-Weimar comme directeur de l'Opéra rencontra un obstacle bien imprévu. Cet élégant et spirituel écrivain avait publié une notice biographique sur le maréchal Sébastiani, et l'orgueil de ce dernier s'était profondément irrité des appréciations du jeune publiciste. Le maréchal jouissait d'une grande faveur à la cour; M. Thiers tenait à conserver de bonnes relations avec lui ; et le maréchal le menaça presque d'une rupture, s'il nommait M. Loëwe-Weimar directeur de l'Opéra. La vie militante de journaliste expose à toutes les inimitiés, à tous les malheurs, et même à être pendu.

J'interromprai un moment ce récit pour prouver, par un fait personnel, qu'un journaliste peut en effet être menacé de la corde.

Le 2 décembre 1851 au matin, je venais de féliciter, au ministère de l'intérieur, M. le comte de Morny. Au détour d'une rue voisine du ministère, on me frappe sur l'épaule; c'était M. Emile de Girardin. « Paraissez-vous demain, me dit-il? — Je parais. » Un jeune homme à moustaches, assez élégant, que je n'avais jamais vu, m'interpella ainsi : « Mais, paraître, c'est adhérer. — J'adhère, dût-on me couper le cou ! — Il ne faut couper le çou à personne, répondit M. de

Girardin. — Mais si fait, répliqua le jeune homme à moustaches ; à cinq heures, le président de la république sera mis à Vincennes, et à six heures je me charge, monsieur Véron, de vous pendre. — Monsieur, lui répondis-je, je suis heureux de faire votre connaissance ; à qui ai-je l'honneur de parler ? » Il se nomma. « Eh bien, monsieur, lui dis-je en lui donnant la main et en le quittant, à six heures ! Nous verrons alors qui de nous deux aura le plus de tranquillité d'esprit. » Je tairai le nom de cet ennemi que je ne me connaissais pas et qui, je l'espère, pour lui et pour moi, ne veut plus la mort de personne.

Revenons à l'Opéra.

On proposa une combinaison nouvelle au ministre. Dans cette combinaison, je me retirais. M. Duponchel seul devenait mon successeur en titre, mais ayant pour associé M. Loëwe-Weimar. Je conservais même dans cette association une part dans les bénéfices. Cette combinaison fut approuvée, adoptée et signée par M. Thiers, au mois d'août 1835. J'étais donc resté directeur de l'Opéra seulement pendant quatre ans et quelques mois. M. Thiers, usant dans cette circonstance d'un pouvoir dictatorial, décida sans autre forme de procès que, sur les 40,000 fr. qui m'avaient été alloués par M. le comte d'Argout et qui m'étaient encore dus, je ne toucherais que 15,000 fr. « Vous faites Charlemagne, me dit-il, il faut que vous payiez rançon. » Je consentis sans objection à cette perte d'argent, heureux

de n'avoir plus à redouter ni les attaques de la tribune, ni les rapports et les condamnations de la commission de surveillance, ni le despotisme administratif et peu parlementaire de M. Thiers.

Pendant un mois tout au plus, l'Opéra fut donc administré conjointement par M. Duponchel et par M. Loëwe-Weimar. J'avais entrée au conseil, mais seulement avec voix consultative. Nous étudiâmes d'abord ensemble le budget, et on fit entendre alors quelques reproches contre moi à l'occasion de l'engagement de mesdemoiselles Elssler; on regarda cet engagement comme trop onéreux. « Mais lisez le traité, répondis-je, et vous verrez qu'en prévenant ces deux artistes trois mois d'avance, vous pouvez rompre leur engagement. » Mesdemoiselles Elssler touchaient chacune 20,000 fr. par an. « Nous ne voulons point rompre avec elles, me répondit-on; nous voulons seulement diminuer leurs appointements. — Mais, monsieur Duponchel, vous êtes éloquent, persuasif; votre direction commence: on trouvera tout naturel que vous songiez à des économies. Allez traiter cette question d'intérêt avec les demoiselles Elssler, et je ne doute pas que vous n'obteniez d'elles des concessions qui m'ont été refusées. » Au conseil suivant, qui se tint huit jours après, M. Duponchel vint nous dire : « *Veni, vidi, vici!* » Sur les dix-huit derniers mois de l'engagement, mon successeur avait obtenu une diminution de 15,000 fr. Je l'en félicitai; mais il triompha tellement de cette victoire remportée que je

crus devoir le rappeler à des sentiments un peu plus modestes. « Tenez, monsieur Duponchel, voulez-vous que je vous explique pourquoi et comment vous avez réussi? Ma visite chez les demoiselles Elssler a précédé la vôtre, et je leur ai dit : « C'est moi qui ai signé votre engagement. Je veux tout à la fois qu'il soit maintenu et que vous viviez en bonne intelligence avec la direction nouvelle : acceptez donc toutes les réductions qu'on vous proposera, et, de mes deniers personnels, je compléterai votre traitement réduit. Vous pouvez m'accuser de générosité, de prodigalité, monsieur Duponchel, mais non du moins aux dépens de la bourse d'autrui (1) ».

Je dois faire connaître que la nouvelle administration n'abusa point, pour la réduction d'autres engagements, de mes confidences et de ma générosité.

L'unité de pouvoir a de grands avantages, même pour la direction de l'Opéra. Dans nos conseils privés, on discutait plus qu'on n'administrait. M. Duponchel pensa bientôt à nous désintéresser, M. Loëwe-Weimar et moi, mais pour prendre

---

(1) Voici les termes du reçu des demoiselles Elssler, que j'ai encore entre les mains :

« Nous reconnaissons avoir reçu de M. Véron la somme de quinze
« mille francs, comme supplément de traitement qu'il a bien voulu nous
« accorder à partir du 1er décembre 1835 jusqu'au 31 mai 1837.

« Approuvé l'écriture ci-dessus.

« Thérèse ELSSLER.

« Fanny ELSSLER. »

un associé beaucoup plus millionnaire que nous. M. Aguado fut cet associé; il voulut, du fond de sa loge d'avant-scène, à l'Opéra régner et gouverner. J'acceptai pour ma part d'intérêts l'indemnité qu'on m'offrit; M. Loëwe-Weimar réalisa pour la sienne, bien plus considérable, un bénéfice de 100,000 fr. Je m'applaudis de ce dénoûment. Ce ne fut pas la seule bonne fortune que lui valurent sa rencontre fortuite avec moi et sa présentation à M. Thiers : ce ministre, qui n'était point généreux à demi envers ceux qui l'avaient offensé, donna la croix, le titre de baron et une mission en Russie à M. Loëwe-Weimar. C'est ainsi que commença la carrière diplomatique de cet écrivain.

J'ai dû montrer comment et pourquoi j'étais entré à l'Opéra, comment et pourquoi j'en étais sorti. Les sévérités administratives qui s'exercèrent contre moi, je dois le confesser ici, s'expliquent peut-être un peu par l'ivresse que me causaient une situation, des succès, une fortune, un pouvoir si inattendus. J'avais, moi aussi, le tort de triompher un peu trop au milieu de cette vie de plaisirs continus et d'affaires qu'une fée protectrice menait toujours à bien. Il n'est pas si facile qu'on le pense à un directeur d'Opéra de cacher sa vie. Ses amis et ses ennemis, par des sentiments contraires, s'empressent de donner une publicité exagérée et ridicule à ses faits et gestes, aussi bien qu'à ses paroles. Un directeur d'Opéra est nécessairement condamné à une vie excentrique, puisqu'il n'est pas classé dans la société. L'orgueil

roturier de M. Thiers, ministre, affectait même de ne jamais inviter un directeur de théâtre à ses réunions ou à ses bals officiels ; il est vrai que M. Thiers dédaignait le ministère de l'intérieur, parce que, selon lui et selon les siens, les préfets qu'il fallait recevoir n'étaient, en général, ni d'assez bonne compagnie ni d'assez bonne maison.

Dans les chapitres suivants, je ferai assister le lecteur à cette vie d'affaires que je menai pendant ma direction de l'Opéra, vie d'affaires qui fut aussi pour moi une vie de plaisirs.

CHAPITRE V.

OPÉRA.

MA VIE DE PLAISIRS ET D'AFFAIRES PENDANT MA DIRECTION DE L'OPÉRA.

Installation à l'Opéra. — L'ancien agréé de l'Opéra et l'agréé Durmont. — Comment je m'y pris pour diriger l'Opéra. — Le service de la scène. — Le service de la salle. — L'administration, le matériel, le personnel de l'Opéra. — Diminutions d'appointements. — Réceptions pénibles pendant cinq à six jours. — Les artistes de l'orchestre. — Pétition à Louis-Philippe. — Note du Roi. — Un envieux. — Mes relations de tous les jours avec Cavé. — *Robert-le-Diable.* — Nouvelle distribution de rôles. — Changement de mise en scène du troisième acte. — M. Duponchel. — Une répétition de la scène des Nonnes. — Lettre de M. Meyerbeer. — *Le Philtre, l'Orgie.* — Les répétitions générales à l'Opéra. — Les ballets. — La guerre entre deux généraux. — Un congé de madame Damoreau. — Les frères Gambetti. — La séance des suppressions et des coupures. — La salle de l'Opéra un jour de première représentation. — Les émotions, les perplexités d'un directeur. — Les trois événements à la première représentation de *Robert-le-Diable.* — *La Sylphide.* — Mes terreurs. — L'automne de 1831, l'hiver de 1832. — Prospérité et adversité. — Une salle pleine. — Une salle vide. — Le choléra. — *La Tentation.* — Les indispositions du dimanche. — Madame Pouillet. — M. Lafont. — Mademoiselle Dorus et mademoiselle Falcon. — Mademoiselle Taglioni et les chefs de service. — *Le Serment.* — *Gustave.* — Rossini et M. Auber. — *Alibaba.* — *La Juive.* — La chaudière de *la Juive* et M. Duponchel. — Nourrit et le quatrième acte. — Reprise d'*Armide,* de *la Vestale.* — *Don Juan.* — Ma politique à l'Opéra. — Les représentations à bénéfice. — Mademoiselle Mars. — Mademoiselle Duchesnois. — Madame Branchu. — Madame Pradher. — Les amendes, les procès, les visites de médecin. — Un directeur amoureux. — Conclusion.

Le mardi 1er mars 1831, je pris possession du cabinet de la direction de l'Opéra ; l'ameublement, plus que modeste,

était fourni par le mobilier de la Couronne; une des portes de mon cabinet s'ouvrait sur un vaste salon où devaient se tenir les séances de la commission, et où tous les jours travaillait Cavé, secrétaire de cette commission.

Les solliciteurs affluèrent dès le premier jour de mon installation, et je placerai ici le récit d'une scène qui ne s'est jamais effacée de ma mémoire. On m'annonça l'agréé de l'Opéra; je le reçus, et mes premières paroles furent brusques et sévères. Il n'y avait pas deux heures que je trônais comme directeur, et j'avais déjà pris ce ton blessant d'autorité que donne trop vite le pouvoir. « Monsieur, dis-je à cet agréé, l'Opéra perd tous ses procès, et mon intention n'est pas de vous confier la clientèle de ma direction. » Un monsieur à lunettes, qui se tenait à l'écart, s'approcha de moi. « Monsieur le directeur, me dit-il, je viens d'acheter la charge de mon confrère, et vous pouvez compter sur mon zèle. — Ainsi, répliquai-je, vous allez débuter devant le tribunal de commerce. Les débutants ont toujours de l'ardeur et le désir de réussir; je compte sur vous, et je vous nomme agréé de l'Opéra; cela vous portera bonheur.» Ce monsieur à lunettes était Durmont, qui a laissé de si honorables et de si brillants souvenirs au tribunal de commerce. Durmont était le meilleur esprit et le meilleur cœur. Toute sa vie il fut reconnaissant envers moi, et me rendit, comme ami et comme agréé, d'incessants bons offices. Je n'ai pas toujours si heureusement choisi; il m'est arrivé d'ar-

racher à la misère et à la plus fâcheuse situation des gens qui, après avoir dû leur fortune à ma protection, se sont montrés envers moi ennemis perfides, acharnés et implacables. Il est des êtres infimes à qui même le bonheur et le bien-être ne sauraient inspirer un bon sentiment. On peut leur donner des places, une certaine importance, et l'occasion de faire une quasi-fortune ; mais on ne peut leur donner ni un cœur honnête, ni un esprit droit.

Il me fallut toutefois fermer ma porte aux solliciteurs, me recueillir et me demander comment j'allais m'y prendre pour diriger l'Opéra. L'anatomie crée des méthodes, établit des classifications pour l'étude du corps humain : elle étudie les os (ostéologie), les muscles (myologie), les nerfs (névrologie), les vaisseaux sanguins (angéiologie), les viscères (splanchnologie). Pour administrer l'Opéra, me dis-je, il faut aussi avoir recours à la méthode et aux classifications. J'admis d'abord trois grandes divisions : le service de la scène, le service de la salle et le service de la comptabilité générale, en un mot l'administration.

1° *Service de la scène.*

Ce service comprend d'abord la partie musicale : l'orchestre, les chœurs, les coryphées, les sujets du chant, les maîtres de chant et le souffleur; puis la chorégraphie : le corps de ballet, hommes et femmes, tous les sujets de la danse, les professeurs de danse et les maîtres de ballet;

puis la partie des costumes : le personnel des tailleurs et des couturières, et un magasin de chaussures et de maillots pour le service courant ; puis enfin le service des machines, des décorations et des accessoires. Aux différents services de la scène, danse et chant, sont préposés des avertisseurs, et se rattache le personnel de l'éclairage et des pompiers.

2° *Service de la salle.*

Ce service comprend le personnel des préposés au contrôle, des préposés à l'entrée du parterre et de l'orchestre, des ouvreuses de loges, des inspecteurs de la salle, le préposé à la location, et enfin le personnel des claqueurs, l'éclairage et la garde.

3° *Service de la comptabilité.*

Ce service comprend l'administration proprement dite (correspondance, archives, affiches, avis au public, service des journaux) : des expéditionnaires, un teneur de livres, un caissier et un garçon de caisse.

Toutes ces divisions admises, j'appelai successivement près de moi les différents chefs de service ; je leur demandai, à chacun, un travail sur les réformes et les améliorations à tenter, sur les économies à faire, et des notes confidentielles sur le personnel placé sous leur surveillance.

En très peu de jours je fus mis au courant, par ces notes confidentielles, et par de longues conversations avec tous les

chefs de service, des économies possibles, des réformes nécessaires et des améliorations urgentes. Depuis un certain temps, j'assistais assidûment aux représentations de l'Opéra, et j'avais bien aussi mes opinions personnelles sur beaucoup de questions. Ma direction succédait immédiatement à une direction toute royale, riche, généreuse; ma subvention était limitée; il fallait donc, par prévoyance, réduire les dépenses inévitables, puisque les recettes pouvaient plutôt descendre que monter. Je pus obtenir de grandes économies sur le matériel, tout en dépensant pour les décors et pour les costumes beaucoup plus qu'on ne dépensait avant moi.

Quant au personnel, les sujets de la danse et du chant se trouvaient liés avec l'Opéra, soit par des traités particuliers, soit par les règlements du théâtre, qui leur garantissaient la durée de leur engagement et le chiffre de leurs appointements. L'orchestre, les chœurs et le corps de ballet pouvaient seuls subir des diminutions de traitement sans violation des contrats. Ces réductions avaient seulement l'inconvénient de frapper un personnel nombreux, et de diminuer de quelques centaines de francs des appointements déjà très modiques. Je pouvais m'y prendre de deux manières pour arriver à ce résultat, soit par lettres administratives et individuelles, soit en recevant chaque artiste personnellement. J'adoptai ce dernier parti. C'était d'abord me former à cette sévérité directoriale, à cette nécessité de

savoir dire *Non*, sans lesquelles l'administration d'un théâtre marcherait à sa ruine. Un directeur serait perdu qui rechercherait la popularité de ce surnom, *le Débonnaire*. Ces réceptions individuelles m'offraient aussi un sûr moyen de bien connaître le personnel, d'apprécier les sentiments, le caractère et la situation de chacun. Ces réceptions pénibles, attristantes, et pour lesquelles je fis appel à tout mon courage, ne me prirent pas moins de cinq ou six jours. Il me fallait apprendre à chacun une mauvaise nouvelle, et je ne pouvais entendre que des plaintes, que des regrets, que des prières, auxquels je devais me montrer insensible. Beaucoup d'artistes de l'orchestre et du chant venaient déjà de perdre les appointements du service de la *Chapelle*.

Par mes paroles affectueuses et par des promesses d'augmentation d'appointements que je fus assez heureux pour pouvoir tenir au bout d'un certain temps, je pris à tâche de rassurer, de consoler ceux qui n'opposaient à ma décision que de la résignation et de la tristesse. Ceux-là surtout faisaient chanceler mes résolutions et ma fermeté administratives; il en est même quelques-uns dont la position me parut si intéressante, que la diminution de leurs appointements ne fut qu'apparente sur les états d'émargement. Je redevenais sûr de moi lorsque je rencontrais des résistances, des contradictions, des paroles hautaines et amères. Un instrumentiste, qui dès la seconde année de ma gestion cessa de faire partie

de l'orchestre de l'Opéra, m'adressa cette apostrophe banale : « Mais vous êtes médecin, monsieur, vous n'êtes pas musicien; comment a-t-on fait de vous un directeur d'Opéra? — Je suis assez musicien, monsieur, répondis-je, pour savoir que, comme instrument à vent, vous n'avez qu'un très petit son, et que, si vous concouriez aujourd'hui pour l'Opéra, plus d'un concurrent peut-être l'emporterait sur vous. » Ma réplique le confirma sans doute davantage dans cette opinion, que je n'étais pas musicien. Un autre artiste du corps de ballet me fit encore, contre la diminution qu'il allait subir, la plus plaisante objection et dont je ne pus m'empêcher de rire : « Comment, monsieur, vous voulez me diminuer, moi qui, il y a quelques années, vous avais choisi pour mon médecin, moi que vous avez même saigné! — Allons, répondis-je, votre réclamation me touche, et, bien que je ne vous aie pas coûté d'honoraires, je ne peux pas traiter comme le premier venu un de mes anciens clients. »

Les mécontentements des artistes de l'orchestre furent les plus persévérants. Il faut presque d'aussi longues études pour devenir un habile instrumentiste que pour devenir un habile chanteur. Il n'y a que la *rampe* qui sépare l'orchestre des artistes du chant; eh bien! l'instrumentiste ne touche que les plus modiques appointements, et le chanteur est souvent payé de façon à faire en peu d'années une fortune. Les mauvaises situations expliquent le plus souvent les caractères fâcheux et récalcitrants.

Parmi les artistes de l'orchestre, des complots se formèrent, une pétition se signa, et fut présentée au roi Louis-Philippe, par ceux qui remplissaient les fonctions de musiciens dans la garde nationale, ou qui y avaient obtenu l'épaulette d'officier. Cette pétition priait le Roi de remettre l'Opéra sur l'ancien pied. Elle fut renvoyée au ministère de l'intérieur avec la note suivante écrite de la main de Louis-Philippe : « La révolution de Juillet a détruit assez de choses pour ne pas encore détruire l'Opéra. » Cette pétition me revint ; elle ne portait que quelques signatures, celles des artistes que j'avais le plus ménagés et qui m'avaient parlé le plus haut de leur reconnaissance. Enfin, grâce à la fermeté d'Habeneck, au dévoûment intelligent de mon ami Halévy, l'orage se calma, les études, les répétitions, prirent une nouvelle activité, et les représentations un nouvel éclat.

Mon voisin de cabinet et de travail, Cavé, le secrétaire de la commission de surveillance, était un homme d'esprit ; tous les matins je tournais le bouton de sa porte ; je me faisais un devoir et un plaisir de causer avec lui des affaires de l'Opéra.

J'ai pu dès ma jeunesse observer bien des intelligences malades de l'envie. J'ai même multiplié des expériences curatives sur ce mal incurable du cœur humain. Je remarquai que toutes les fois que la recette de la veille s'était élevée à 8 ou 9,000 fr., Cavé me recevait durement et se plaisait à me faire les plus sinistres prophéties : « Les Chambres, me

disait-il, ne voteront point votre subvention : on ne vous l'a point donnée pour que vous fassiez des recettes. Je prépare, pour le ministre, un rapport sur cette question. » Moins pour désarmer sa colère que pour calmer ses souffrances, je réduisais le plus possible le vrai chiffre des recettes; après la première représentation de *Robert-le-Diable*, je lui donnai surtout l'assurance, malgré mes convictions contraires, que ce grand succès ne serait pas de longue durée. Mes craintes pour l'avenir le consolaient un peu du présent; je le soulageais, mais je ne le guérissais pas.

Ces scènes pénibles pour tous deux avaient heureusement une contre-partie. Cavé souffrait du mal de l'envie; mais il suffisait qu'il vous sût ou qu'il vous crût malheureux, pour devenir protecteur bienveillant. Les recettes faibles et presque nulles de l'Opéra faisaient du bien à ce pauvre malade et le rendaient meilleur; si, la veille, la salle était restée vide, il me plaignait, me consolait à son tour, et adoptait de sa propre autorité, sans dépasser les limites de ses devoirs, toutes les décisions qui pouvaient m'être favorables. Je pris donc le parti de ne plus paraître devant Cavé les jours où mes affaires allaient bien, et je lui donnai en ami, peut-être aussi un peu par calcul, la joie de ma tristesse et de mon abattement, les jours où mes affaires allaient mal. Je parvins ainsi, jusqu'au moment où la prospérité de l'Opéra fut de notoriété publique, à vivoter en bonne intelligence avec le secrétaire de la commission de surveillance, et avec la com-

mission elle-même; mais alors, comme je l'ai dit, éclatèrent les querelles et les conflits.

Je raconterai même ici un fait qui témoigne du bon cœur de Cavé; il me fit appeler un matin. Comme les recettes de *Robert-le-Diable* allaient chaque jour en augmentant, je m'attendais à des reproches et à la menace de quelques rapports sévères contre la prospérité de l'Opéra; je le trouvai souriant, prodiguant des éloges à l'œuvre de Meyerbeer et aux succès de mon administration. Cavé avait à me demander mon appui pour un de ses protégés bien digne d'intérêt. Il voulait faire nommer M. Gentil, ancien directeur du journal *le Mercure*, inspecteur du matériel de l'Opéra. Je promis tout ce qu'il désirait. Cavé venait de rendre un service, il était content et heureux.

A peine installé dans ma direction, j'éprouvai une vive impatience de lire le poème de *Robert-le-Diable*, le seul ouvrage qui pût être immédiatement mis à l'étude. Je fus frappé de la grandeur et de l'originalité du sujet; tous les rôles me parurent intéressants, ce qui est toujours d'un bon présage pour le succès d'une œuvre dramatique. Après de longues réflexions, je soumis cependant plusieurs observations importantes à MM. Scribe et Germain Delavigne, auteurs du poème, et à M. Meyerbeer, l'auteur de la partition. Les rôles étaient déjà distribués, et celui de Bertram, le roi de l'Enfer, appartenait à Dabadie. Cet artiste avait

une voix de baryton, et je m'étonnai que le rôle de Bertram ne fût pas chanté par une basse. J'insistai pour qu'on le confiât à M. Levasseur, dont la voix, la physionomie et toute la personne, pleine de noblesse et de distinction, représenteraient si bien le personnage poétique de Bertram.

Les auteurs se convertirent à mes idées et je me chargeai tout à la fois, de la mission délicate de retirer le rôle à M. Dabadie, et de la mission plus facile de le faire accepter à M. Levasseur. M. Meyerbeer eut donc à transposer dans sa partition tout ce qui était écrit pour un baryton, et il se félicita beaucoup d'avoir consenti à ce changement.

M. Meyerbeer me témoigna le vif désir que madame Schrœder-Devrient fût engagée pour chanter le rôle d'Alice. Je fis de sincères et de pressantes propositions à cette artiste, qui ne prononçait et ne parlait que très mal le français; madame Schrœder-Devrient eut le bon esprit de résister à mes instances. Le rôle d'Alice fut décidément confié à mademoiselle Dorus, qui le créa avec beaucoup de talent et de succès.

La scène de pantomime et de danse du troisième acte, pendant laquelle Robert va cueillir le rameau-talisman, ne représentait d'abord qu'un tableau du vieil olympe de l'Opéra avec des carquois, des flèches, des gazes et des amours. M. Duponchel, que j'avais chargé de la direction des décors

et des costumes, se livra aux plus plaisantes colères contre les vétustés, contre les friperies de l'olympe classique ; il proposa la scène des nonnes sortant de leurs tombeaux au milieu de cette décoration du cloître que l'on connaît. Je louai beaucoup M. Duponchel de sa création. Je fis, la salle éclairée, une répétition générale de ce tableau et de cette scène, avec décors et costumes ; je priai M. Meyerbeer de vouloir bien y assister. Je m'attendais à ses applaudissements et j'espérais m'être rendu digne de sa confiance : « Tout cela est très beau, me dit le maëstro, d'un air presque fâché, mais vous ne croyez pas au succès de ma musique, vous cherchez un succès de décorations. » Le génie de M. Meyerbeer est modeste et défiant.

J'ouvris à M. Duponchel un crédit sans limites pour la mise en scène de *Robert-le-Diable.* Eh bien ! malgré mes prodigalités bien entendues, malgré tous mes efforts, malgré tous les changements heureux sur lesquels j'insistai pour le succès de l'ouvrage, on n'en a pas moins imprimé cent fois que j'avais monté *Robert-le-Diable* à contre-cœur et malgré moi. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire même des directeurs de l'Opéra.

Pour en finir avec cette question, je suis heureux de pouvoir publier ici une lettre que m'écrivit de son propre mouvement M. Meyerbeer, après avoir lu les deux premiers volumes de mes Mémoires.

Voici cette lettre :

« Paris, le 9 février 1854.

« Monsieur,

« J'ai eu pour principe constant, pour habitude invariable, de ne jamais relever les faux bruits répandus sur mon compte.

« Cependant, je l'avoue, ma conscience m'a souvent reproché de n'avoir pas dérogé à cette règle dans une circonstance où il ne s'agissait plus de moi seul; mais où, à propos d'une de mes œuvres, on voulait faire tort à quelqu'un dont je n'avais eu qu'à me louer et qui méritait de ma part une réciprocité de bons offices; je veux parler de ces fausses rumeurs accréditées par une foule de journaux, d'après lesquelles vous n'auriez monté l'ouvrage de *Robert-le-Diable* que malgré vous et à contre-cœur, d'après lesquelles j'aurais même été obligé de payer de mes deniers personnels l'orgue employé au cinquième acte de cet ouvrage. Ma conscience me tourmentait souvent de n'avoir pas contredit dans les journaux ces faussetés; mais le temps marchait toujours : des années s'étaient écoulées, et je craignais qu'il ne fût bien tard pour réveiller un souvenir si lointain.

« Maintenant une occasion se présente, et c'est vous qui me l'offrez, monsieur, en publiant vos *Mémoires*, dont quelques lignes peut-être seront consacrées à l'ouvrage dont vous avez fait un des événements de votre brillante direction. — Cette occasion, je la saisis et je déclare que les faits en question sont complétement faux.

« L'orgue a été payé par vous, fourni par vous, comme toutes les choses que réclamait la mise en scène de *Robert-le-Diable*, et je dois déclarer que, loin de vous tenir au strict nécessaire, vous avez dépassé de beaucoup les obligations ordinaires d'un directeur envers les auteurs et le public.

« Je n'oublierai jamais le grand service que vous m'avez rendu en changeant la distribution du rôle de Bertram, que j'avais eu la faiblesse de donner à un artiste d'ailleurs fort honorable, à Dabadie, et que je ne me sentais pas la force de lui retirer. Vous eûtes heureusement le courage que je n'avais pas; la négociation réussit et le rôle fut confié à Levasseur. Massol, artiste distingué, fut chargé, par vous, d'un simple bout de rôle : celui du héraut d'armes.

« Les élèves du Conservatoire, appelés par vous, venaient chaque soir renforcer les chœurs; enfin rien ne fut épargné pour la mise en scène, pour les costumes et pour les accessoires. Si je rappelle ces faits, c'est pour reconnaître et constater, autant qu'il m'est possible, la part si

grande, si intelligente et si dévouée, que vous avez prise au succès de *Robert-le-Diable*.

« Ce que je regrette de ne pouvoir rappeler également, ce sont les mille soins ingénieux, les attentions délicates, qui s'adressaient au compositeur aussi bien qu'à l'ouvrage, et pour lesquels ma reconnaissance doit être plus vive et plus profonde, que si le public eût pu les apprécier comme moi.

« Veuillez agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

« G. MEYERBEER. »

Tous les changements de distributions de rôles, de mise en scène décidés, nous reconnûmes, les chefs de service et moi, qu'il fallait au moins six mois pour mener à bien les études, les répétitions et toute la mise en scène de *Robert-le-Diable*. Tous les lundis, les chefs de service se réunissaient dans mon cabinet pour me renseigner et pour entendre mes avis. Dans ces réunions, je tenais à faire prendre à chacun un engagement sérieux et précis sur l'époque, sur le jour et presque sur l'heure auxquels il serait prêt pour les ouvrages nouveaux; mais la réponse de tous était la même : Le machiniste disait : « Soyez tranquille, je serai prêt avant le chant. » — « Je serai prêt avant les décorations, » répondait le chef des costumes. Je déjouais par mes exigences et par ma surveillance personnelle toutes ces fins de non-recevoir, et je gagnais ainsi beaucoup de temps. Le temps, à l'Opéra, est aussi précieux que l'argent : comme on ne peut rien répéter les jours de représentation, pour les études et les répétitions, les mois n'ont que quinze jours et les années n'ont que six mois.

Au moment où je succédai à M. Lubbert, il montait deux ouvrages : l'opéra d'*Euriante*, traduit par M. Castil-Blaze, et l'ancien ballet de *Flore et Zéphyre*. Le rôle de Flore devait être dansé par mademoiselle Taglioni, et celui de Zéphyre par M. Perrot. Ces répétitions furent continuées. Trente-sept jours après mon installation, l'opéra d'*Euriante* et le ballet de *Flore et Zéphyre* étaient représentés.

Comme on l'a vu dans mon cahier des charges, du 1er mars au 1er juin, j'administrais pour le compte du gouvernement. Ces deux ouvrages eurent peu de succès, malgré le grand talent des artistes chargés des principaux rôles : Nourrit et madame Damoreau chantaient dans *Euriante*.

Une circonstance bien imprévue ramena toutefois pendant ces trois mois la foule à l'Opéra. Vers les premiers jours de mars, Paganini, dont les *études de violon* avaient été jusque-là une énigme pour beaucoup d'artistes, arriva enfin à Paris. Rossini donna à la commission de l'Opéra l'assurance que ce grand artiste produirait une vive impression sur le public ; un traité fut fait avec lui pour plusieurs concerts, le prix des places fut très augmenté, les stalles furent portées à 20 francs ; le premier concert de Paganini eut lieu le 9 mars 1831, et le public vint en foule applaudir les prodiges de ce violon célèbre.

Bientôt les travaux de la salle commencèrent, et, le 1er juin 1831, je rouvris l'Opéra avec une salle splendide, devant une assemblée nombreuse.

Tout en poursuivant les études de *Robert-le-Diable*, je montais un petit opéra et un ballet, *le Philtre* et *l'Orgie*. *Le Philtre*, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber, fut représenté le 20 juin 1831 ; les deux principaux rôles avaient été écrits pour Nourrit et madame Damoreau ; mais depuis plusieurs mois madame Damoreau souffrait d'une maladie de poitrine et était condamnée au plus complet repos. Elle fut remplacée dans les répétitions et même à la première représentation, à son grand regret et au mien, par mademoiselle Dorus. Après sa convalescence madame Damoreau reprit avec le plus brillant succès le rôle qui lui était destiné.

La première représentation de *l'Orgie*, ballet en trois actes, paroles de MM. Scribe et Coralli, musique de Carafa, eut lieu le 19 juillet 1831 ; le sujet de ce ballet était emprunté à l'opéra comique de *Léocadie*, de M. Scribe. Je donnai le principal rôle, celui de Marie, à mademoiselle Legallois, dont les débuts à l'Opéra avaient été protégés par le général Lauriston. Mademoiselle Legallois ne manquait pas d'un certain talent comme mime, mais, jusque-là, elle avait vu tous les rôles de pantomime importants donnés de préférence à mademoiselle Noblet, protégée par le général Claparède; c'était entre les deux généraux une guerre acharnée.

J'eus une composition de spectacles assez attrayante avec les deux ouvrages nouveaux. J'acquis toutefois la certitude

que les ballets représentant une action dramatique ne peuvent jamais compter sur un grand succès.

J'étudiai les recettes de tous les anciens ouvrages et je constatai que les deux ouvrages chorégraphiques qui avaient le plus réussi, c'étaient *les Filets de Vulcain*, et le ballet de *Flore et Zéphir*. Les ballets de *Clary*, d'*Alfred-le-Grand*, de *Manon Lescaut*, de *la Somnambule*, n'ont jamais *fait d'argent*, comme on dit en langage de théâtre. *La Sylphide*, avec ses vols nombreux et le grand talent de mademoiselle Taglioni, *le Diable Boiteux*, pièce féerique avec le charmant talent de mademoiselle Fanny Elssler, ont au contraire obtenu un succès populaire et durable. Les drames, les tableaux de mœurs ne sont pas du domaine de la chorégraphie ; le public exige avant tout dans un ballet une musique variée et saisissante, des costumes nouveaux et curieux, une grande variété, des contrastes de décorations, des surprises, des changements à vue, une action simple, facile à comprendre, mais où la danse soit le développement naturel des situations. Il faut encore ajouter à tout cela les séductions d'une artiste jeune et belle, qui danse mieux et autrement que celles qui l'ont précédée. Quand on ne parle ni à l'esprit ni au cœur, il faut parler aux sens et surtout aux yeux.

Bientôt mes études de *Robert-le-Diable* avancèrent, et ce fut surtout pendant ces études, que je fis un utile apprentissage, et que je commençai mon éducation pratique de directeur d'Opéra; je tins à ce qu'on mît en place les

décorations avant qu'elles fussent peintes, afin de bien s'assurer si elles répondaient à toutes les exigences des situations; il ne faut pas, par exemple, qu'une porte par laquelle doivent entrer les chœurs soit trop étroite; cela importe à la bonne exécution musicale. Si les chœurs doivent chanter dans la coulisse, il faut penser à leur réserver une assez large place.

Des scènes intimes où figurent un très petit nombre de personnages perdraient tout leur effet au milieu d'une vaste décoration. Nous en fîmes, M. Duponchel et moi, une triste épreuve dans l'opéra de *Gustave*. Au troisième acte de cet opéra, une scène d'amour avait lieu entre Gustave III et la femme d'Ankaström, son premier ministre. Gustave était bientôt surpris par le mari. M. Duponchel adopta pour ce troisième acte une immense décoration s'étendant jusqu'au dixième ou douzième plan; elle représentait des montagnes couvertes de neige; dans le lointain, et sur la hauteur étaient dressés de nombreux gibets. On ne peut se figurer combien l'immensité de ce désert, son aspect triste et sombre qui exigeait la nuit de la rampe et du lustre, nuisirent à l'effet de la situation dramatique et musicale. Il faut encore ne pas oublier que les grandes décorations doivent être précédées de plus petites, pour qu'on puisse préparer à l'avance et sans faire de trop longs entr'actes, *les châssis*, *les fermes* et les *rideaux* des derniers plans; c'est ainsi que la toile de fonds

du troisième acte de *Robert-le-Diable*, qui précède le cloître, dut tomber pour le changement à vue, au deuxième ou au troisième plan. La plantation des décors en blanc essayée, il faut encore étudier l'éclairage des décors peints. Ce travail est important et se fait d'ordinaire entre les peintres et les machinistes pendant les nuits qui précèdent la première représentation. Je présidais à toutes ces études, et il m'est même arrivé de donner à souper aux machinistes dans le foyer de la danse, afin de les retenir plus longtemps pour les travaux du théâtre.

Je jouais une grosse partie sur l'opéra de *Robert-le-Diable*. Mes transes s'augmentaient à mesure que j'approchais de la première représentation. Très peu de jours avant cette dernière épreuve, madame Damoreau, qui avait répété assidûment le rôle de la princesse Isabelle, vint un matin pimpante, m'annoncer gaîment que son engagement lui donnait droit à deux mois de congé, et qu'elle comptait partir au plus tard le 1er décembre. *Robert-le-Diable* ne pouvait être représenté que dans les premiers jours de novembre. « Je trouve tout naturel, dis-je à madame Damoreau, qu'à peine rétablie d'une maladie de poitrine, vous choisissiez la saison la plus rigoureuse pour courir les grandes routes : jouons cartes sur table. Vous voulez que je vous rachète votre congé ? Vous avez choisi le bon moment pour me contraindre à traiter avec vous, je ne vous en fais pas de reproches,

je m'intéresse plus que vous à votre santé, et croyez bien que je ne vous laisserai pas vous exposer aux glaces et aux neiges du mois de décembre. Combien vous achetait-on deux mois de congé sous Charles X ? — Le dernier congé de deux mois m'a été acheté dix-neuf mille francs. — Je ne veux point avoir avec vous de discussion d'argent, je vous donnerai donc dix-neuf mille francs, et je m'en rapporte à votre délicatesse et à votre honneur pour rendre à l'Opéra pendant ces deux mois tous les services que votre santé vous permettra de lui rendre. » J'avais été généreux ; madame Damoreau se montra dévouée : elle soutint la fatigue des nombreuses représentations de *Robert-le-Diable*, et grâce à son rare talent de chanteuse, dans le second et dans le quatrième acte de cet ouvrage, elle obtint constamment les honneurs de deux ou trois salves d'applaudissements : ovations méritées auxquelles le vrai public prenait la plus grande part. Le public, qui applaudit avec joie et admiration, revient de nouveau admirer et applaudir.

Deux Italiens, les frères Gambatti, avaient été engagés à l'Opéra comme trompettes à piston, par un traité particulier, sur la recommandation de Rossini ; l'un d'eux jouait un solo très important au cinquième acte de *Robert-le-Diable ;* ils vinrent tous deux me prévenir, après la dernière répétition générale, qu'ils feraient défaut à la première représentation, si je n'augmentais pas leur traitement trop modique; il s'agissait d'un sacrifice bien moins considérable que le rachat

des deux mois de congé de madame Damoreau. Je ne me préoccupais que d'assurer la première représentation de *Robert-le-Diable* et le succès des représentations suivantes : des discussions, des procès seraient devenus plus dispendieux que des sacrifices d'argent faits de bonne grâce. M. Meyerbeer eut d'ailleurs été inquiet et affligé du remplacement des frères Gambatti, et je m'exécutai sans avoir l'air de m'apercevoir qu'on me faisait violence ; j'y mis presque la bonhomie de ce voyageur qu'un bandit dépouillait de sa montre et qui l'avertit obligeamment qu'elle retardait un peu. Je dis à l'un des frères Gambatti : « Vous vous contentez d'une augmentation de traitement? vous ne voulez pas de feu pour votre *solo?* » Cet excès de générosité lui fit perdre un peu contenance.

Ce ne fut qu'après quatre mois de répétitions d'orchestre, de musique, de danse, que nous arrivâmes enfin aux répétitions générales. Les répétitions générales, à l'Opéra surtout, sont de grandes fatigues et de vives émotions pour tout le monde, pour les compositeurs, pour les artistes, pour les chefs de service et pour le directeur. M. Scribe, aidé des maîtres de chant et des maîtres de ballet, montre autant d'ardeur que d'habileté et d'esprit dans la mise en scène de ses ouvrages. Il y a de bonnes et de mauvaises répétitions, et on en sort plein d'espérance ou découragé. J'avais déjà pu faire, pour les ouvrages précédents que j'avais montés, des observations

qui ne furent point perdues pour moi. Lorsqu'une répétition générale a lieu avec les chœurs, avec les sujets, avec tout l'orchestre, sans décors, sans costumes et sans éclairage, l'exécution musicale y gagne beaucoup et produit toujours un grand effet dans l'obscurité et dans le silence de la salle vide et plus sonore. Sans aucune distraction pour les autres sens, on est pour ainsi dire *tout oreilles;* on ne perd rien des plus fines nuances du chant, des plus fines broderies de l'orchestre ; mais à la première représentation, le désappointement est grand, dans cette salle immense, splendidement éclairée, remplie par une foule curieuse et distraite; toutes les élégances et toutes les richesses de détails de la partition vont s'éteindre dans les étoffes des femmes parées et dans cette salle rendue moins sonore par un public pressé à l'orchestre, au parterre et dans les loges. Il n'y a plus alors que les grandes idées musicales, que les grands effets de partition, qui puissent émouvoir. C'est ainsi qu'à la première représentation de *Robert-le-Diable*, le public, après avoir applaudi les deux premiers actes, ne fut surpris et profondément ému qu'au chœur des démons du troisième. L'admiration, l'émotion, l'enthousiasme furent portés au comble pendant tout le cinquième acte.

Une de nos répétitions générales dura jusqu'à trois heures du matin, et nous en sortîmes tous abattus et désespérés. C'était une répétition générale avec les décors, les costumes et la salle entière éclairée. La salle était vide, mais toute la

partition n'était exécutée à l'orchestre que par un quatuor d'instruments à cordes. Cette richesse de lumières, cet éclat de costumes, ces effets de décors, l'insuffisance et la pauvreté de cet accompagnement produisaient le plus insupportable contraste.

Les derniers jours qui précèdent une représentation importante sont, pour le directeur, une suite d'émotions, de perplexités, de péripéties qui le poursuivent jusqu'au dernier moment. Une dernière séance inévitable a lieu dans son cabinet, c'est celle où il faut obtenir des auteurs des paroles, du compositeur, des suppressions et des coupures. Les auteurs du poème prétendent que retrancher une phrase, un mot, c'est rendre leur poème inintelligible, tant leur œuvre est fortement liée. Le musicien résiste avec non moins d'opiniâtreté; sa partition, dit-il, ne peut se découper par fragments; tout y est combiné, préparé; tout s'y tient; un morceau fait repoussoir à un autre morceau, un chœur fait valoir un air: ce sont des discussions à outrance. J'avais fini par me montrer impassible pendant ces tempêtes et ces orages, et je consacrais tout le temps que duraient ces querelles à ma correspondance polie et affectueuse avec tous les rédacteurs de journaux. C'était encore travailler au succès de l'ouvrage. Enfin on arrivait à une conclusion; et tout le monde finissait par s'entendre. Le chef de la copie de musique faisait tous les changements, toutes les suppres-

sions, et le public du moins ne critiquait jamais les paroles et la musique supprimées.

Mais, lorsque le directeur a veillé comme un général qui commande une armée sur tous les détails du service de la scène, ses ennuis commencent pour le service de la salle. Chacun devient exigeant envers lui pour une première représentation, et celle de *Robert-le-Diable* excitait au plus haut point la curiosité publique. Il faut penser à tout et à tous; il faut par le choix des places ne déplaire à personne et n'exciter surtout aucune jalousie, afin de n'avoir pas d'ennemis irrités dans la salle. Tel journaliste ne vous pardonnerait pas d'avoir donné à son confrère une meilleure loge que la sienne. Il faut contenter les auteurs, les premiers sujets, les claqueurs. Dans un des chapitres suivants, je dirai tous les soins, toutes les prévoyances, toutes les conférences, toutes les recommandations indispensables pour le service des claqueurs à chaque représentation et surtout aux jours des grandes épreuves. Il faut se souvenir du numéro de la loge qui convient à madame ***, du numéro de la stalle que préfère un ami d'un ministre ou du rédacteur en chef d'un grand journal, il faut surtout témoigner son respect à l'omnipotence du journaliste inconnu comme du journaliste en crédit; ce jour-là se révèle l'existence d'une foule innombrable de journaux ignorés.

Le 22 novembre 1831, l'affiche annonça enfin la première représentation de *Robert-le-Diable*. Les émotions se succé-

dèrent pour moi à compter de l'heure de mon réveil; d'abord, j'eus la visite des chefs de chant et des maîtres de ballet dont le rapport était si impatiemment attendu. — N'y a-t-il pas de maladies, d'enroûments, chacun sera-t-il à son poste? — Dans *Robert-le-Diable* tous les premiers sujets avaient un rôle. Rassuré sur ce point important, je menfermai pour échapper aux lettres pressantes et aux visites des retardataires qui, au dernier moment, couraient après une stalle ou une loge. La journée me parut longue.

La première représentation de *Robert-le-Diable* ne fut qu'une suite d'événements graves et qui pouvaient avoir les conséquences les plus funestes. Au troisième acte, un *portant* sur lequel étaient accrochées une douzaine de lampes allumées tombe avec fracas sur le théâtre presque au moment où mademoiselle Dorus entre en scène; les verres de ces lampes se brisent. Ce *portant* faillit tomber sur la tête de mademoiselle Dorus; mais elle ne s'effraya point, recula de quelques pas, et continua son rôle sans être le moins du monde troublée.

Après les belles scènes chantées du troisième acte, après le chœur des démons, un rideau sortait *du dessous* et s'enlevait vers les cintres, au moyen de fils de fer assez nombreux; plusieurs de ces fils furent mal attachés et lorsque le rideau de nuages arriva à une assez grande hauteur, tout près des frises, il se détacha, tomba sur l'avant-scène; mademoiselle Taglioni, étendue sur son tombeau, en sa qualité

de statue non encore animée, n'eut que le temps de revenir à la vie et de sauter au loin pour n'être pas gravement blessée. Je donnai l'ordre de baisser immédiatement le grand rideau de service, et il se releva bien peu de temps après, aux applaudissements du public, sur la décoration du cloître si originale et si habilement éclairée.

Un accident bien plus effrayant se produisit au cinquième acte ; à la suite de l'admirable trio qui sert de dénoûment à l'ouvrage, Bertram devait se jeter seul dans *une trappe anglaise* pour retourner vers l'empire des morts; Nourrit, converti par la voix de Dieu, par les prières d'Alice, devait au contraire rester sur la terre pour épouser enfin la princesse Isabelle; mais cet artiste passionné, entraîné par la situation, se précipita étourdîment dans la trappe à la suite du dieu des enfers. Il n'y eut plus qu'un cri sur le théâtre : « Nourrit est tué. » Mademoiselle Dorus, que n'avait pu émouvoir le danger qu'elle avait couru personnellement, quitta la scène pleurant à sanglots; il se passait alors sur le théâtre, dans le *dessous* et dans la salle, trois scènes bien diverses. Le public, surpris, croyait que Robert se donnait au diable et le suivait aux sombres bords. Sur la scène, ce n'étaient que des gémissements et du désespoir. Au moment de la chute de Nourrit on n'avait point encore heureusement retiré l'espèce de lit et les matelas sur lesquels tomba M. Levasseur. Nourrit sortit de cette chute sain et sauf. Dans le *dessous* du théâtre, M. Levasseur, calme, regagnait

tranquillement sa loge : — Que diable faites-vous ici, dit-il à Nourrit, en le rencontrant; est-ce qu'on a changé le dénoûment? — Nourrit se pressait trop de venir rassurer tout le monde par sa présence, pour entamer une conversation avec son camarade Bertram ; il put enfin reparaître entraînant avec lui mademoiselle Dorus, pleurant alors de joie. D'unanimes applaudissements éclatèrent dans toute la salle, le rideau tomba, et les noms des auteurs furent proclamés au milieu d'un enthousiasme frénétique.

Nourrit se fit saigner le soir même, après cette première représentation.

La seconde représentation de *Robert-le-Diable* fut retardée d'un jour; les émeutes du public et les spéculations des marchands de billets commencèrent aux portes du bureau de location. Le tableau animé de cette espèce de bourse de stalles et de loges est assez curieux pour que je réserve un chapitre spécial à l'étude de ce commerce alors nouveau.

M. Levasseur montra tant de distinction, tant de talent comme chanteur, et obtint un si grand succès dans le rôle de Bertram, que le lendemain de la première représentation, je l'informai spontanément, par une lettre administrative, que j'élevais ses *feux* au même taux que ceux de Nourrit et de madame Damoreau, c'est-à-dire de cinquante francs à cent francs.

On sait l'éclatant et durable triomphe du premier chef-d'œuvre de Meyerbeer exécuté à l'Académie royale de

musique. *Robert-le-Diable* fit le tour de l'Europe. Dans les premiers temps, le luxe de la mise en scène, l'originalité des décorations, contribuèrent peut-être à attirer la foule; mais bientôt cette grande et belle partition fut comprise et admirée. Tous ceux qui l'avaient entendue une fois voulurent l'entendre et l'applaudir de nouveau. Les fastes du théâtre à aucune époque ne citent un pareil succès.

La scène des nonnes, dans laquelle dansait mademoiselle Taglioni, se passait dans la nuit de la rampe et du lustre. Elle me demanda à se faire remplacer dans ce rôle, et j'y consentis après avoir obtenu l'adhésion de M. Meyerbeer. Je tenais à préparer à la grande danseuse un rôle plus digne de son talent.

Nourrit, homme d'esprit et d'imagination, vint un jour m'apporter le petit poème du ballet de *la Sylphide;* l'action était simple, facile à comprendre, le dénoûment touchant. *La Sylphide* et son cortége devaient nécessairement se jouer dans les danses les plus gracieuses, les plus variées, et pour mieux justifier le titre de l'ouvrage, on inventa des vols nombreux de sylphides et surtout un vol tournant; il y avait du fantastique dans ce ballet; le premier acte qui faisait contraste avec le tableau poétique du second, égayait le spectateur par plus d'une surprise. Une scène de sorcières précédait la décoration de la forêt; mais comme M. Duponchel se passionnait déjà pour les diableries de la *Tentation* qu'on allait mettre à l'étude, il marchanda les diables à M. Ta-

glioni, et ce maître de ballet vint souvent pleurer devant moi de la mesquinerie de son enfer et du petit nombre de sorcières qu'on lui accordait.

La première représentation de *la Sylphide* eut lieu le 14 mars 1832. Je ne dormis point de toute la nuit qui précéda cette représentation. Dans les vols aériens, tous les premiers sujets étaient remplacés par des figurantes, et bien que j'eusse visité moi-même tous les porte-mousquetons, les anneaux et les corsets à l'aide desquels les sylphides étaient suspendues à de nombreux fils de fer; bien que j'eusse assisté à toutes les répétitions préliminaires, faites avec des poids bien plus pesants que nos jeunes danseuses, je tremblais que quelque accident n'exposât à des dangers les douze ou quinze figurantes qui volaient dans les airs. Un *feu* de dix francs leur fut accordé; aussi presque tout le corps de ballet, femmes et enfants, plein de courage et d'audace, sollicitait-il la faveur d'être accroché. Pas une représentation de *la Sylphide* n'eut lieu sans que le matin, ne me fiant à personne, je n'assistasse moi-même à la répétition de ces vols et à l'inspection des appareils qui rendaient tout accident impossible. Grâces à cette surveillance, pendant toute mon administration, il ne s'est pas produit le moindre événement fâcheux dans les représentations de cet ouvrage. *La Sylphide* eut le plus grand succès : c'est à dater de ce ballet que la réputation de mademoiselle Taglioni devint européenne.

L'automne de 1831 et l'hiver de l'année 1832 furent très brillants pour l'Opéra ; on se disputait toutes les loges ; on ne se lassait pas d'entendre *Robert-le-Diable;* on accourait en foule à *la Sylphide;* l'Opéra était à la mode et les anciens ouvrages du répertoire qui, avant ma direction, étaient souvent représentés devant une salle vide, faisaient de sept à huit mille francs de recette. Je citerai surtout *le Dieu et la Bayadère*, où dansait mademoiselle Taglioni ; *le comte Ory*, chanté par MM. Nourrit, Levasseur et madame Damoreau ; *Guillaume Tell*, qu'on avait réduit en trois actes ; l'opéra de *la Muette*, dans lequel mademoiselle Taglioni dansait souvent des pas nouveaux. Rien ne réussit comme le succès. Plus on recevait dédaigneusement au bureau de location l'argent du public, plus il se pressait, plus il s'agitait pour obtenir la faveur d'une loge ou d'une stalle. Un locataire à l'année, dans une lettre qu'il m'adressa, se plaignit à moi d'avoir, tous ses jours de loge, à peu près le même spectacle; je lui répondis que l'administration s'offrait à lui rembourser la somme qu'il avait payée, s'il voulait bien renoncer à sa location. Il s'empressa de m'écrire qu'il tenait beaucoup à sa loge, qu'il voulait la garder, et que ses observations ne contenaient aucun reproche.

On me remettait tous les soirs un rapport sur ce qui s'était passé et même quelquefois sur ce qui s'était dit dans la salle. Un abonné qui avait acheté ses entrées cinq cents

francs pour l'année (prix de location), se plaignait de ne jamais trouver de place; quand il voulut renouveler son abonnement, le préposé s'y refusa pour ne plus exposer l'administration à ses plaintes, et cet abonné alors de se justifier près de moi par écrit et verbalement, de me témoigner les plus vifs regrets, et pour me prouver son affectueuse sympathie de m'envoyer même une opulente bourriche de gibier tué sur ses terres. Lorsque, pendant ces jours brillants, j'entrais dans la salle en passant devant les préposés du contrôle, ils me regardaient avec joie et avec orgueil; on lisait sur leur physionomie : « La salle est pleine. » Sur la scène, c'était aussi fête à chaque représentation. Les artistes sont toujours heureux de paraître devant une assemblée nombreuse, et la prospérité du théâtre ne leur inspire que plus d'affection et plus de respect pour le directeur. On le salue, on se range sur son passage; les plus séduisantes beautés du corps de ballet semblent même lui dire par leur plus gracieux sourire :

Ah! vous avez des droits superbes,
Comme seigneur de ce canton!

Toutes ces joies, toutes ces fêtes, tous ces triomphes cessent au jour où commence l'adversité; les contrôleurs évitent alors le regard du maître, et le directeur lui-même détourne la tête pour cacher son désappointement. En traversant les couloirs, j'appréciais avec assez de précision jusqu'à quel point la salle était vide, d'après sa sonorité.

Sur le théâtre on ne rencontre alors que du silence et de la froideur; j'étais bien sûr dans ces jours d'adversité qu'on ne viendrait rien me demander, tant on pouvait compter sur un refus.

Le 7 avril 1832, comme par un changement à vue, la désolation remplaça l'ivresse de la prospérité. J'avais affiché pour ce soir-là une représentation de *Robert-le-Diable;* dès la veille six mille francs de location annonçaient la foule pour le lendemain; le 7 avril au matin la foule se pressait de nouveau, mais cette fois pour redemander son argent: le choléra venait d'éclater à Paris. J'aurais pu refuser cette restitution; mais je donnai l'ordre qu'on satisfît à toutes les demandes. M. de Rothschild lui-même vint me prier de suspendre la location courante de sa loge, s'engageant à la reprendre lorsque le choléra aurait cessé. C'était un sauve-qui-peut, pour le public comme pour les artistes. Je fis bonne contenance, et je remplaçai immédiatement sur l'affiche *Robert-le-Diable* par un spectacle insignifiant; je regardais comme un devoir de sauver à ce chef-d'œuvre le déshonneur d'une recette manquée, d'une salle vide. MM. Nourrit, Levasseur, madame Damoreau et mademoiselle Taglioni prirent alors leurs congés de trois mois; ils furent engagés au grand théâtre de Londres. On y exécuta même *Robert-le-Diable.* Ces engagements eurent bien vite mon adhésion; je pouvais compter sur le retour de ces grands artistes à Paris pour des jours

plus heureux. Le choléra avait cessé à Londres, ils y vivraient donc plus en sûreté qu'à Paris.

Pendant tout le temps que dura le fléau, ma situation fut bien triste et bien pénible; les recettes de chaque jour atteignaient à peine cinq cents francs; le nombreux personnel de l'Opéra m'exposait à apprendre à chaque instant la maladie ou la mort de quelques-uns des employés ou des artistes. Les répétitions et les représentations étaient assombries et quelquefois interrompues par des récits qui inspiraient autant d'effroi que de compassion.

Il me fallait, par mon attitude ferme et par une ponctuelle régularité dans tous mes paiements, ranimer les courages et inspirer la plus grande confiance dans les ressources et dans la solvabilité de mon administration. J'avais eu le bon esprit de regarder mes premiers bénéfices comme n'étant pas à moi, de me refuser à une foule de spéculations qui, au lendemain de la révolution de Juillet, pouvaient offrir des gains considérables; j'avais converti une somme de trois cents cinquante mille francs en bons du Trésor, fuyant ainsi toutes spéculations et me mettant à l'abri de toutes pertes. Je n'eus besoin, comme je l'ai déjà dit, pendant les sept mois du choléra, de demander de secours et d'appui à personne, pas même au gouvernement.

Dans ces jours de désolation, je ne voulus compromettre ni user aucun ouvrage important du répertoire; nous nous

préoccupâmes surtout de hâter les répétitions de *la Tentation*. Cette grande féerie en cinq actes ne représentait qu'une suite de tableaux, dont les chœurs chantants et le corps de ballet étaient les principaux personnages. Les choristes et figurants peuvent toujours être remplacés, et les décors ne sont jamais malades. *La Tentation*, opéra-ballet, devenait donc un ouvrage toujours prêt à être représenté. Par malheur, le succès fut très contesté; mademoiselle Duvernay, pleine de grâces et de charmes, aujourd'hui mariée, et menant la plus grande existence en Angleterre, remplissait comme mime le premier rôle, celui de Miranda. Le poëme de M. Cavé disait que l'enfer en goguette, avant de créer Miranda, ne donnait d'abord la vie qu'à un petit monstre tout vert. Je fis supprimer cette scène après la première représentation; mais beaucoup d'Anglais, assidus au bureau de location, se plaignirent de cette suppression, et pour le plus grand succès de l'ouvrage, on me demanda d'annoncer sur l'affiche, que *la scène du monstre serait rétablie comme à la première représentation*. Des fragments, des actes entiers de *la Tentation* purent du moins me servir longtemps à compléter des spectacles variés.

Enfin le fléau cessa. Nourrit, M. Levasseur, madame Damoreau, mademoiselle Taglioni, me revinrent, et la foule reprit assidûment sa place à l'Opéra.

Comme à chaque représentation de *Robert-le-Diable*, la salle était toujours pleine, l'indisposition subite d'un des

principaux artistes devenait un grand événement et un grand embarras. Une représentation de ce chef-d'œuvre fut annoncée pour un dimanche. Madame Damoreau fit prévenir le matin seulement qu'il lui était impossible de chanter. Mademoiselle Jawureck, redoutant sans doute, par trop de modestie, la sévérité d'un parterre de dimanche, bien que très zélée pour le service du théâtre, refusa énergiquement ce soir-là de remplacer madame Damoreau, donnant avec franchise, pour prétexte de son refus, la défiance de soi-même et la peur. Il fallait aviser; on courut dans tout Paris chercher une princesse Isabelle. Madame Pouillet, qui avait été longtemps applaudie à l'Odéon, consentit à se charger, même devant un parterre du dimanche, du rôle important de la princesse de Sicile; elle s'en tira avec honneur, et obtint des applaudissements mérités; mais à l'entrée de madame Pouillet au second acte, il se passa une scène assez comique; cette artiste était séparée de son mari, et M. Pouillet, artiste des chœurs de l'Opéra, faisait partie de l'escorte de la princesse Isabelle; il n'avait point lu l'affiche, et selon son habitude, avant le lever du rideau, croyant comme à l'ordinaire trouver madame Damoreau, il s'empressa d'écarter le voile de la princesse, et de lui présenter ses plus respectueux et ses plus empressés hommages. Quelle fut sa surprise et sa déconvenue de trouver, sous ce voile, madame Pouillet, sa femme, qu'il n'avait pas vue depuis plusieurs années, et qu'il ne tenait guère à revoir!

A une autre des représentations du dimanche de *Robert-le-Diable*, ce fut pour le rôle d'Alice que j'eus les plus vives inquiétudes. Ce rôle était partagé par mademoiselle Dorus et par mademoiselle Falcon, qui débuta dans *Robert-le-Diable*, le 20 juillet 1832, et dont les débuts avaient été si brillants. Alice, jeune fille au premier acte, ange inspiré au cinquième, est une des plus belles créations de MM. Scribe et Meyerbeer. Aucune des deux artistes n'était disposée à céder son tour; ce dimanche là, c'était celui de mademoiselle Dorus. Mon ami Halévy vint m'informer dès le matin que mademoiselle Dorus promettait bien de chanter le soir, mais qu'elle était enrouée au point de ne pouvoir même parler : « Prenez garde, me dit mon ami Halévy, nous pourrions bien nous trouver dans le plus grand embarras. » Je réfléchis sur le parti à prendre : « Tenez, répondis-je, mademoiselle Falcon, je me le rappelle, m'a demandé ma loge sur le théâtre pour une des représentations de *Robert-le-Diable*, qui serait donnée un dimanche et où elle ne chanterait pas; elle veut y conduire sa sœur. Je vais écrire à mademoiselle Falcon que ma loge est à sa disposition ; elle acceptera, elle me remerciera, elle sera sur le théâtre dès le lever du rideau, et nous aurons ainsi une seconde Alice sous la main, sans compter que mademoiselle Dorus à la vue de mademoiselle Falcon prête à la remplacer, fera des efforts surhumains et trouvera en elle de nouvelles forces pour chanter le rôle jusqu'au bout. » Le danger

fut donc ainsi conjuré. Je confessai le lendemain, à mademoiselle Falcon, tout ce qu'il y avait de calculs dans mon obligeance de la veille, et nous convînmes que cette loge donnée ne compterait pas.

Enfin à l'une de ces représentations du dimanche, Nourrit, au commencement du quatrième acte, reçut sur la tête un cordage qui tombait du cintre; il en fut étourdi et il ne put reparaître ni dans le quatrième ni dans le cinquième acte. La recette s'élevait à plus de dix mille francs. Nous nous concertions avec Halévy sur le parti à prendre, lorsque la mauvaise étoile de Lafont le fit apparaître au même instant sur le théâtre; Halévy me quitta pour décider Lafont à finir le rôle; la discussion s'animait; Lafont s'effrayait de cette terrible tâche; je m'approchai alors de lui : « Je trouve, lui dis-je, vos hésitations toutes naturelles, je ne veux point que, pour mes intérêts, aucun des artistes de l'Opéra puisse courir les risques d'un mauvais accueil du public. Je ne me plaindrai pas de votre refus, je vais prendre mes mesures pour qu'on rende la recette. » Lafont, comme tous les artistes de l'Académie royale de musique, était un galant homme : « Je ne le souffrirai pas, monsieur le directeur, répliqua-t-il, je vais m'habiller; arrivera que pourra. » Et pendant quelques instants ce fut un assaut de générosité entre le directeur, soigneux avant tout de la réputation d'un artiste de talent, et le chanteur, qui voulait résolûment se sacrifier pour les intérêts du

théâtre. Lafont parut et à ma grande joie fut très applaudi.

Je citerai encore ici une de ces transes de directeur de théâtre où il lui faut tout à la fois sauvegarder ses intérêts et sa dignité. Dès le samedi, j'avais annoncé pour le lundi suivant, un spectacle ainsi composé : *le Dieu et la Bayadère* et *la Sylphide*. Mademoiselle Taglioni ne dansait, bien entendu, que dans *la Sylphide*; mais comme son engagement portait qu'on ne pourrait la remplacer dans aucun de ses rôles tant qu'elle ne serait pas malade, elle attendit le lundi matin pour m'écrire que j'eusse à faire effacer de l'affiche l'ouvrage dans lequel elle ne danserait pas ; c'était un changement de spectacle tardif, qui, en compromettant la recette, compromettait même jusqu'à un certain point le talent de mademoiselle Taglioni. On comptait déjà pour le soir cinq à six mille francs de location ; j'assemblai immédiatement tous les chefs de service ; je leur appris à mon grand regret, qu'il me fallait changer le spectacle, et que, pour ne point faire jouer des ouvrages en faveur, pour ne point faire paraître des artistes qui attirent la foule, devant une salle à moitié vide, j'aimais mieux perdre une représentation ; je priai donc tous les chefs de service, M. Taglioni compris, de préparer pour le soir *Fernand Cortès* et *la Fille mal gardée*. Tout le monde blâma le procédé de mademoiselle Taglioni, et chacun m'engageait à lui écrire pour la faire renoncer à ses prétentions : « Non messieurs, répondis-je, mademoiselle Taglioni est

dans son droit; je rends des services aux artistes, mais je ne leur en demande jamais. Mademoiselle Taglioni, pour ses congés, au lieu de ne prendre que trois mois, prend presque toujours trois mois et demi. Lorsque mademoiselle Taglioni est souffrante, je suis le premier à l'empêcher de rentrer trop tôt; lorsque je prévois pour elle une recette faible, je ne la mets point sur l'affiche; je me consolerai facilement de perdre huit à neuf mille francs, puisque tous les bons procédés sont de mon côté. On jouera ce soir *Fernand Cortès* et *la Fille mal gardée.* » Mademoiselle Taglioni fut bientôt instruite de ce qui se disait et de ce qui se passait; elle vint presqu'en larmes s'excuser de sa lettre irréfléchie et me prier de la laisser danser dans la *Sylphide*, sans rien changer au spectacle.

Après *Robert-le-Diable*, *le Philtre* et *le Serment*, je ne montai plus pendant ma direction que trois grands opéras, *Gustave*, ou *le Bal masqué*, *Ali-Baba* et *la Juive.*

Un traité assurait à Rossini une prime de dix mille francs par chaque opéra et une pension de six mille francs après avoir fait exécuter un certain nombre de partitions. Je présentai un poème à Rossini; je lui proposai le poème si intéressant de *Gustave*, dont le plan et le scénario lui furent lus dans une réunion chez M. Scribe; il s'émut surtout de la situation du quatrième acte. Cette situation était celle-ci: Ankastrom, ayant surpris le roi aux pieds

de sa femme, se rend auprès des conspirateurs qui lui étaient connus, et dont il avait, comme ministre, découvert et surveillé les complots; il réclame de leur confiance une active complicité. Ankastrom, d'abord repoussé, est bientôt choisi comme chef. Pour les développements du quatrième acte, dit Rossini à M. Scribe, vous m'appartenez et vous vous soumettrez à toutes mes exigences; pour le reste de l'ouvrage, c'est moi qui vous suivrai et qui me soumettrai.

Rossini était las de gloire; au lieu d'écrire la partition de *Gustave*, il demanda immédiatement la liquidation de sa pension, l'obtint et quitta la France, qui du moins n'avait pas été ingrate envers son génie.

M. Scribe revint à son ami et collaborateur, M. Auber; une seconde lecture du scénario eut lieu devant ce fécond et spirituel compositeur; M. Auber accepta le poème de *Gustave,* mais l'ouvrage lui paraissait peut-être trop dramatique pour être musical. Le cinquième acte du *Bal masqué* lui inspira des airs de danse et de galop du tour le plus original, le plus vif et le plus charmant. Les scènes populaires du second acte furent traduites par des chœurs pleins de verve et de gaîté. Un petit rôle de page confié à mademoiselle Jawureck fit fortune; le rôle dramatique de la femme d'Ankastrôm était chanté par mademoiselle Falcon; les décorations et les costumes des quatre premiers actes nuisirent certainement aux effets des situations et de la musique. Les

principaux personnages portaient la poudre. Les acteurs poudrés et en costumes Louis XV éprouvent de la gêne, un certain embarras à exprimer des sentiments passionnés; les élégances, les coquetteries de cette époque, qui ne prenait rien au sérieux, se prêtent mieux au ton de la comédie; c'est ce que me confirma plus tard mademoiselle Mars qui en avait fait l'expérience, et qui ne voulut plus jouer un rôle dramatique en coiffure poudrée; le moindre geste violent peut exciter le rire en provoquant l'explosion d'un nuage blanc. Les artistes sont donc contraints de se tenir dans une réserve et dans une immobilité qui jettent du froid sur toutes les situations.

Nous nous efforçâmes, M. Duponchel et moi, de réparer, dans le cinquième acte, dans le bal masqué de *Gustave*, les fâcheux effets de notre inexpérience et des fautes commises à propos des costumes et des décors des actes précédents. Rien ne fut ménagé pour donner de l'éclat à la mise en scène de ce bal; les quadrilles furent des plus variés et des plus brillants, les travestissements offrirent de la nouveauté et une originalité comique. La décoration, pleine de richesse, donnait, par sa plantation, le moyen de placer beaucoup de monde sur le théâtre; un très grand nombre de lustres garnis de bougies répandaient des flots de lumière. Tout ce cinquième acte était royal et digne de l'Opéra.

Le nom de Cherubini jouissait d'une célébrité méritée

parmi les musiciens ; pour le rendre populaire, tous les journaux voulurent bien publier, à ma demande, une notice sur ce maître avant la première représentation d'*Ali-Baba* ; cet opéra en trois actes n'eut cependant qu'un très petit nombre de représentations, bien qu'on y applaudît des morceaux d'un grand style, bien que l'orchestration surtout fût riche et brillante.

Le dernier ouvrage en cinq actes que je montai, ce fut *la Juive*, paroles de M. Scribe, musique d'Halévy. La partition de *la Juive* est un des chefs-d'œuvre dont j'ai doté le répertoire de l'Opéra ; comme dans *Robert-le-Diable,* tous les principaux rôles ont du caractère, du relief, et ajoutent à la réputation des artistes chargés de les chanter. Le rôle de la Juive fut créé par mademoiselle Falcon, qui commençait déjà à ressentir les premières atteintes de sa maladie de voix. Pendant près de quinze jours après la dernière répétition générale, nous nous rendions tous les matins, Halévy et moi, près de mademoiselle Falcon, pour savoir si elle pourrait chanter le lendemain. Nous vivions ainsi dans la plus grande anxiété. Le public se plaignait de ces retards contre lesquels ni l'intelligence, ni la volonté ne pouvaient rien ; le succès de cet opéra fut grand et durable. Toutes les fois que les principaux rôles auront pour interprètes des artistes éminents, la foule accourra pour applaudir *la Juive,* comme elle accourt applaudir *Guillaume Tell*

et *Robert-le-Diable.* Rossini donnait de sincères éloges à cette partition d'Halévy.

Le quatrième acte de *la Juive* finissait par un chœur; Nourrit, le personnage le plus intéressant du poëme et de la partition, comprit qu'un grand air chanté par lui traduirait avec plus d'effet la situation de la fin de ce quatrième acte. Il composa les paroles de l'air dont Halévy eut bientôt écrit la musique :

« Rachel! quand du Seigneur,
« La grâce tutélaire..... »

Nourrit était un bon juge et un bon conseillar aux répétitions générales, et ses propres rôles gagnaient toujours aux heureux changements qu'il proposait. Dans *les Huguenots*, ce fut encore lui qui eut l'idée du grand duo de la fin du quatrième acte.

La mise en scène du dénoûment de *la Juive* ne plut guère au public de l'Opéra. Cette mise en scène n'excita l'admiration que de M. Duponchel. Comment, disait-il à M. Scribe, c'est vous qui avez inventé ce dénoûment dans une chaudière! c'est vous qui avez imaginé de faire bouillir la Juive au lieu de la faire brûler vulgairement sur un bûcher! Les classiques n'auraient jamais trouvé ce trait de génie! Ce dénoûment, monsieur Scribe, vous fera toute votre vie le plus grand honneur.

En moins de cinq années, j'ai donc créé un répertoire musical assez riche et assez varié : *le Philtre, le Serment, Robert-le-Diable*, *Gustave* et *la Juive*..

Robert-le-Diable, *la Juive*, comme *la Muette*, ayant pour interprètes de grands artistes, attireront la foule dans tous les temps comme *la Favorite*, comme *les Huguenots,* comme *le Prophète,* comme *la Reine de Chypre.*

On remarquera que les poèmes de presque toutes les belles partitions que je viens de citer sont de M. Scribe ; on a longtemps pensé que rien n'était plus facile à composer qu'un poème d'opéra ; grande erreur littéraire. Un opéra en cinq actes ne peut vivre qu'avec une action très dramatique, mettant en jeu les grandes passions du cœur humain et de puissants intérêts historiques ; cette action dramatique doit cependant pouvoir être comprise par les yeux comme l'action d'un ballet ; il faut que les chœurs y jouent un rôle passionné, et soient pour ainsi dire un des personnages intéressants de la pièce. Chaque acte doit offrir des contrastes de décorations, de costumes et surtout des situations habilement préparées. C'est un des malheurs du poème de *Guillaume Tell*, que cette uniformité de décors, de sites, de vues et de costumes. *La Muette*, *Robert-le-Diable*, *Gustave*, *la Juive*, *les Huguenots*, *le Prophète*, de M. Scribe, offrent cette fécondité d'idées, ces grandes situations dramatiques, et remplissent toutes les conditions de variété de mise

en scène que réclame la poétique d'un opéra en cinq actes. Quand on peut disposer du plus vaste théâtre, ayant quatorze plans de profondeur, d'un orchestre de plus de quatre-vingts musiciens, de près de quatre-vingts choristes, hommes et femmes, de quatre-vingts figurants sans compter les enfants, d'un équipage de soixante machinistes pour manœuvrer les décorations, le public attend et exige de vous de grandes choses. Vous manquez à votre mission si tant de ressources ne vous servent qu'à jouer des opéras-comiques ou des vaudevilles.

Je ne crains pas de le dire ici, M. Scribe est de tous les auteurs dramatiques celui qui comprend le mieux l'opéra ; il excelle dans le choix des sujets, il excelle à créer des situations intéressantes et musicales, selon le génie du compositeur; et sans admirer autant que M. Duponchel la chaudière de la Juive, j'ai toujours trouvé dans les scénarios qu'il m'a présentés d'heureux prétextes de mise en scène originales et variées, et d'ingénieux à-propos pour toutes ces dépenses justement exigées d'un directeur d'Opéra.

Armide, *la Vestale*, furent aussi remontés par moi. Le goût du public avait changé, la musique avait pris de nouvelles formes; ces deux grands ouvrages ne furent exécutés qu'un petit nombre de fois. Enfin, je fis représenter *don Juan;* cette partition n'avait point été écrite pour un aussi grand cadre, et, bien que des parties de cette belle œuvre eussent été admirablement chantées par madame Damo-

reau, mesdemoiselles Dorus et Falcon; par Nourrit et M. Levasseur, le chef-d'œuvre de Mozart n'attira point la foule à l'Opéra.

La liste des ouvrages nouveaux représentés pendant ma direction serait incomplète si je ne rappelais le ballet de *Nathalie* ou *la Laitière Suisse*, *la Révolte au sérail*, qui fut montée pour mademoiselle Taglioni; *la Tempête et l'Ile des Pirates*, pour mademoiselle Fanny Elssler.

Le ballet de *Nathalie* avait déjà été donné au théâtre de la Porte-Saint-Martin; c'était pour mademoiselle Taglioni un ouvrage de repos. Un mardi-gras, toute malade, elle consentit à danser dans ce ballet, avec des souliers en pantoufles. Je trouvais, dans les premiers sujets, comme un dévoûment de famille : c'était pour tout le théâtre du meilleur effet et un entraînant exemple.

Le livret de *la Révolte au sérail* me fut présenté par M. Taglioni père; on y applaudit des pas réglés avec nouveauté et avec talent, des ensembles dessinés avec d'heureux développements, et des tableaux bien composés. Mademoiselle Taglioni dansait au premier acte un pas avec M. Perrot. Le talent, la légèreté, l'*élévation* de ces deux artistes excitaient l'admiration de la salle et obtenaient plusieurs salves d'applaudissements.

En 1834, je fis un voyage à Londres; j'y vis mademoiselle Fanny Elssler dont j'avais déjà beaucoup entendu

parler; elle me séduisit surtout par sa physionomie charmante, spirituelle, pleine d'expression, et par son talent de danseuse d'une certaine individualité. Thérèse, unie aujourd'hui en Prusse par un mariage de la main gauche avec un prince royal, prévenait moins en sa faveur; sa taille était plus élevée que celle de sa sœur. Fanny désirait beaucoup venir à Paris; elle m'accueillit avec bonne grâce. Ces deux artistes ne touchaient à Londres que de faibles appointements, et encore à cette époque le grand théâtre ne payait qu'assez irrégulièrement. Thérèse, au contraire, redoutait pour elle des débuts à Paris, et jusqu'au dernier moment elle résista à mes propositions d'engagement pour elle et pour sa sœur, qu'elle dominait. Je leur offris cependant, comme je l'ai déjà dit, quarante mille francs par an. Je cherchai pour réussir dans mes projets à leur donner une bonne idée de l'administration de l'Opéra de Paris. Je les invitai à dîner à Clarendon's hôtel en haute compagnie; le dîner fit grand honneur au maître de l'hôtel, et au dessert on plaça sur la table un plateau d'argent où s'amoncelaient pour près de deux cent mille francs de bijoux et de diamants. On passa le plateau en même temps que les corbeilles de fruits, et les deux demoiselles Elssler, assez empressées de faire leur choix, ne voulurent cependant accepter que deux des objets les plus modestes, et représentant à peine six à huit mille francs. De tous ces bijoux, je rapportai aussi à Paris quelques parures destinées aux pre-

miers sujets du chant et de la danse. L'engagement des demoiselles Elssler ne put être signé que le jour fixé pour mon départ, et qu'après y avoir introduit cette clause exigée par mademoiselle Thérèse : que l'engagement de trois ans serait résiliable au gré de chacun après les quinze premiers mois.

La première représentation de *la Tempête* eut lieu le 19 septembre 1834. Mademoiselle Fanny ne parut qu'au second acte de ce ballet, réglé par M. Coralli; elle éblouit le public par sa beauté, par sa grâce et par toute l'élégance de sa personne. L'émotion de la salle fut très vive ; on redemanda mademoiselle Fanny Elssler après la représentation, sorte d'ovation que le public n'accordait pas alors avec autant d'indulgence qu'aujourd'hui.

Mademoiselle Thérèse ne débuta que le 1er octobre 1834. Les Elssler dansèrent un pas dans le bal masqué de *Gustave*, pas composé et réglé par mademoiselle Thérèse; les deux sœurs, dont les qualités de danseuses ne se ressemblaient point, se montrèrent ravissantes. Mademoiselle Thérèse semblait se sacrifier avec tendresse pour faire briller toutes les séductions de Fanny. L'Opéra comptait deux talents et deux célébrités de plus.

Le 12 août 1835, Henri, qui avait obtenu d'assez grands succès comme chorégraphe au théâtre Nautique, monta à l'Opéra *l'Ile des Pirates*, ballet en trois actes, pour les demoiselles Elssler; j'étais alors à la veille de quitter la direction de l'Opéra, et ce fut plutôt M. Duponchel que moi qui

présida à la réception, à la mise en scène et aux répétitions de cet ouvrage.

Lorsque j'engageai mademoiselle Fanny Elssler à l'Opéra, elle jouissait déjà d'une réputation européenne. Un diplomate d'un grand esprit, M. de Gentz, qui avait assisté au congrès de Vienne, dans un volume de correspondance qu'il publia, consacra plusieurs pages pleines de doux souvenirs et d'admiration à la jeune danseuse viennoise. M. de Gentz se plut même à lui apprendre le français, qu'elle baragouinait agréablement.

Le bruit se répandit par quelques journaux allemands que mademoiselle Fanny Elssler avait inspiré une grande passion au duc de Reichstadt; j'interrogeai à ce propos l'ex-danseuse de Vienne avec une vive curiosité; je l'ai toujours trouvée sincère, sans pruderie, et elle m'assura que cette passion du fils de l'empereur pour elle n'était qu'un conte fait à plaisir.

Mademoiselle Fanny Elssler eut surtout un succès populaire à Paris dans le ballet féerique du *Diable Boiteux*. On se rappelle ses triomphes en Amérique; elle fut applaudie, non moins que mademoiselle Taglioni, sur tous les grands théâtres de l'Europe. Elle vit aujourd'hui retirée dans un château en Allemagne, ayant toujours près d'elle une cousine fidèle qui ne l'a jamais quittée, et dont le dévoûment désintéressé a quelque chose d'aussi original que les qualités de son esprit.

D'après le récit sincère des actes les plus importants de ma direction, on peut voir que dans le gouvernement de mon petit empire, ma politique fut toujours la même : à force d'égards, de délicatesse, de procédés et de services rendus, je n'éveillais dans le cœur des artistes que leurs meilleurs sentiments; j'honorai les premiers sujets, sûr qu'ils se rendraient toujours dignes des preuves d'affectueuse déférence que je leur prodiguais.

Nourrit, M. Levasseur et madame Damoreau entrèrent un matin dans mon cabinet et me dirent : « Pellegrini, qui fut notre maître, vient de mourir; il ne laisse pas un sou pour se faire enterrer. Prêtez-nous donc deux mille francs qui paieront le service funèbre, vous nous trouverez zélés, tout prêts pour une représentation extraordinaire à votre bénéfice. » Je donnai les deux mille francs et je n'exigeai jamais de leur dévoûment cette représentation extraordinaire. Leur reconnaissance ne me fit pas défaut.

Les artistes qui ont à défendre et à sauvegarder les intérêts de leur réputation aussi bien que ceux de leur fortune (pour eux fortune et réputation sont synonymes), ont aussi dans le cœur, comme tous les hommes, de mauvaises passions. Si vous jetez un défi à leurs intérêts en péril ou à leur orgueil blessé, vous leur inspirez le désir incessant de vous nuire, de vous créer des difficultés, des perplexités de tous les jours; ils ont tous assez d'esprit pour trouver les plus cruels à-propos. Je demandais un jour en

riant à mademoiselle Jawureck : Les chanteurs parviennent-ils à simuler un complet enrouement? — C'est ce qu'on nous apprend au Conservatoire à notre dernière leçon, lorsque nous avons fini nos classes. — Je suis certain que MM. Chérubini, Auber et tous les professeurs du Conservatoire auraient été les premiers à blâmer de telles comédies ; mais il n'est pas impossible qu'il se rencontre des professeurs particuliers d'enrouement.

Ma direction à l'Opéra n'a été signalée par aucun de ces procès scandaleux, par aucune de ces guerres intestines qui portent toujours le plus grand préjudice au théâtre, aux artistes et au directeur. Je m'imposais la règle et la loi de faire en toute occasion pencher la balance du côté des intérêts d'autrui. Les amendes trop fréquentes, les assignations sous le plus léger prétexte, les visites trop vite soupçonneuses de médecin n'ont jamais que de fâcheuses conséquences. Lorsqu'un artiste cédait à de mauvais conseils ou à de mauvais instincts, je conservais toujours sur lui l'ascendant irrésistible de l'équité, de la droiture de mes habitudes d'indulgence, et sans procès, sans esclandre, il finissait par rentrer dans le devoir.

Cependant il se produisait encore, malgré tout, de ces petits conflits d'amour-propre qui désorientaient ma diplomatie et mon esprit conciliant. Une de nos danseuses, qui n'était ni sans talent, ni sans beauté, ni sans protecteurs, entra un jour dans mon cabinet avec sa mère, toutes deux éplorées : « Nous ne danserons pas demain,

me dirent-elles, dans le ballet nouveau, nous venons de constater que le pas de mademoiselle Pauline Leroux dure cinq minutes de plus que le nôtre. » J'ai pu observer plus tard dans la politique, chez quelques orateurs et chez quelques hommes d'Etat, de ces chagrins, de ces jalousies, de ces dépits de danseuses.

Ce que je faisais pour les artistes, je le faisais aussi pour les auteurs : je prenais les mêmes soins de leurs intérêts et de leur amour-propre.

Cavé avait des antipathies, mais il avait aussi des admirations. Un compositeur espagnol, Gomis, mort il y a quelques années, comptait parmi les admirations de Cavé. Je dus lui demander une partition. M. Carmouche fut prié d'écrire pour ce compositeur le poëme d'un opéra en deux actes. Voici le titre de cet opéra : *Botany-Bay*. Nourrit éprouva de la répugnance à jouer le rôle qu'on lui destinait ; c'était celui d'un voleur. Je tardai à mettre l'ouvrage à l'étude ; Gomis me disait : « Je sais bien ce qui vous inquiète, c'est le poëme. » Carmouche, de son côté : « Je sais bien ce qui vous fait peur, c'est la partition. » Nous aurions perdu un temps précieux à monter cet ouvrage, qui n'eût peut-être pas été représenté ; j'appelai donc les deux auteurs dans mon cabinet, et laissant ignorer à chacun d'eux ce que disait de lui son collaborateur, je leur offris comme indemnité six mille francs à se partager ; le musicien et l'auteur des paroles étaient satisfaits ; Cavé lui-même me remercia de ma géné-

rosité. Un procès m'eut pris du temps et m'eut coûté au moins aussi cher.

Un ancien secrétaire du comité de lecture de l'Académie royale de musique sous la Restauration (qu'il se rassure, je ne le nommerai pas) vint un jour me demander à quelle époque je prétendais jouer un opéra reçu par l'ancien comité de lecture. « Je suis, me dit-il, l'auteur des paroles; j'ai pour collaborateur un ancien chef d'orchestre de l'Odéon, dont il me dit le nom. » Mon cahier des charges, lui répondis-je, ne m'impose pas l'obligation de monter les anciens ouvrages reçus par la Restauration. Mais c'est un procès, répliqua-t-il, nous sommes disposés à nous arranger. Il me demanda trois cents francs; je les lui donnai. Ce fut la seule réclamation de ce genre qui me fut faite.

Toutes ces concessions n'étaient ni du laisser-aller, ni de la faiblesse. On n'ignorait pas qu'après avoir épuisé toutes les voies de conciliation, je savais défendre mon bon droit avec fermeté.

La mère de la danseuse, mademoiselle Duvernay, ne manquait pas d'exigences pour les intérêts de sa fille, et, tout en me demandant un billet d'orchestre pour la représentation du soir, elle me disait majestueusement : « Le talent de ma fille n'a besoin de la protection de personne. » Je ne répondis à cette sortie qu'à la représentation du soir; je donnai au chef des claqueurs l'ordre de ne point permettre à ses hommes un seul applaudissement pour les *écots* de made-

moiselle Duvernay. Comptant sur la ritournelle ordinaire des bravos *de la claque*, mademoiselle Duvernay, en terminant sa pirouette, souriait gracieusement au public et semblait déjà le remercier à l'avance des applaudissements sur lesquels elle comptait; il se fit dans la salle le plus profond silence: embarras et désappointement de la jeune danseuse et fureur de sa mère qui se trouvait outragée. « Une fois ne sera pas coutume, lui dis-je; mais vous voyez bien que le talent de votre fille a besoin de quelqu'un. »

Quel que soit le pouvoir qu'on exerce, ce n'est pas par des paroles, mais par des actes, que l'on conquiert une autorité morale et que l'on se crée une situation forte et respectée.

Grâce à cette autorité morale, on écoutait mes avis, mes conseils; on les savait sincères, pratiques, et jusqu'à un certain point désintéressés. C'est ainsi que mademoiselle Taglioni accepta, sous ma direction, un engagement de six ans avec des appointements de trente mille francs par an et trois mois de congé, conditions raisonnables, dont la seule proposition blesserait peut-être aujourd'hui l'orgueil de nos célébrités de la danse. C'est ainsi que Nourrit et Levasseur se contentaient d'appointements fixes qui, pour chacun d'eux, n'atteignaient pas trente mille francs. Madame Damoreau seule touchait près de cinquante à soixante mille francs, les feux compris. Madame Dorus s'est longtemps trouvée satisfaite de quinze mille francs par an. Mademoiselle Falcon, d'après les réglements du Conservatoire et de

l'Opéra, pendant ses débuts, n'eut, pour la première année, qu'un engagement de trois mille francs ; il fut élevé graduellement à quinze mille francs, et ne dépassa pas, sous ma direction, vingt-cinq mille francs.

Je me garderais bien de blâmer rien de ce qui s'est fait à l'Opéra depuis mon administration ; mais je ne mets en opposition les anciens traitements des artistes de l'Académie royale de musique, les plus célèbres par leur talent, de ceux qui ont laissé dans le public de brillants et durables souvenirs, avec les traitements fastueux des artistes célèbres d'aujourd'hui, que pour montrer que la subvention de huit cent mille francs de la première année de mon bail, serait presque insuffisante en 1854, par les gros traitements qui courent.

Par ces souvenirs de ma direction de l'Opéra, je viens d'expliquer ce qu'on appella mes succès, ce qu'on appella mon habileté. Je m'efforçais de montrer toujours de l'équité, du bon sens et même de la patience dans toutes les affaires. Le hasard qui me protégeait faisait le reste.

Il est encore un devoir que je m'imposais : l'assiduité. Je passais toutes les journées dans mon cabinet ou dans la cour de l'Opéra ; ma porte était ouverte et je donnais audience à tout venant. Le dimanche même, lorsqu'on ne jouait pas, je ne quittais mon bureau qu'à cinq heures, et je me suis plu à compter le nombre des représentations du lundi qui eussent été manquées, le déficit des recettes compromises, sans ma

présence du dimanche ; je n'exagère rien en disant que, pendant toute mon administration, ce déficit de recettes se fût élevé au moins à cent mille francs. Dans les premières représentations de *la Sylphide*, aucun artiste de la danse n'eut pu, sans inquiéter mademoiselle Taglioni, doubler M. Mazilier, artiste plein de talent et plein de zèle pour ses devoirs. Je reçus de lui, un dimanche, à quatre heures, un billet m'annonçant qu'il ne pouvait jouer le lundi; il venait de perdre son père. Si j'eusse été absent, la représentation du lundi était manquée; présent, je fis en sorte que tout alla pour le mieux ; j'appelai M. Taglioni père. Son fils, le danseur, M. Paul Taglioni, que nous avons applaudi à Paris, venait d'arriver la veille; il consentait à remplacer M. Mazilier, mais à la condition que sa femme jouerait le rôle d'Effie. Il fallut donc négocier avec mademoiselle Noblet, qui avait créé ce rôle ; tout se passa bien, et la représentation n'en fut que plus brillante.

Ces préoccupations, cette activité de tous les jours et de tous les moments me plaisaient, et je faisais mon métier de directeur, si je puis ainsi dire, avec verve ; d'ailleurs, tout ce monde d'Opéra se composait en général de gens bien élevés, spirituels. Toute la population des coulisses, jusqu'aux lampistes et aux machinistes, montre de l'intelligence et parle un langage gai, plaisant et plein de bons mots. Après les répétitions générales, je tâchais de surprendre les avis et les jugements de tous les gens de service, même du pom-

pier : ils étaient toujours heureusement, laconiquement, vivement formulés.

Comme je l'ai déjà dit, il faut savoir prononcer le mot *non* pour mener à bien les affaires d'un théâtre, pour résister aux abus, aux prières, aux séductions ; on a recours à tout pour livrer assaut à la volonté d'un directeur. Il y eut néanmoins des circonstances dans lesquelles ce terrible mot *non* était pour moi une pénible réponse à faire. Mademoiselle Mars, avec laquelle j'avais toujours eu de bonnes relations; mademoiselle Duchesnois, qui laissa dans la tragédie d'éclatants souvenirs; madame Branchu, la gloire de l'Opéra sous l'Empire, et qui créa le rôle de *la Vestale* avec le plus grand talent, car elle y montrait la plus profonde sensibilité, vinrent toutes trois, à des intervalles peu éloignés, me demander de donner une représentation à leur bénéfice. Je fus contraint de la leur refuser, et voici pourquoi : une représentation à bénéfice est, pour ainsi dire, un accès de fièvre pour un théâtre ; la représentation qui la précède et celle qui la suit s'en ressentent, et les recettes en souffrent. Mais ce qui est bien plus grave pour l'administration, c'est que les répétitions indispensables pour cette représentation à bénéfice interrompent toutes les études, éloignent de leurs travaux les maîtres de ballet, les maîtres de chant et les machinistes, et mettent le plus grand désordre dans le bureau de location, lorsque le théâtre d'ordinaire attire la foule. J'étais fort étonné en moi-même de voir tous les

grands noms qui, dans ma première jeunesse, avaient excité mon admiration, et qui m'avaient fait battre le cœur dès le collége, venir modestement, mais avec bien des années de plus, solliciter ma bienveillance. Je ne me montrai cependant pas inflexible : « Donnez, leur disais-je, votre représentation à bénéfice sur tout autre théâtre que celui de l'Opéra, et je mettrai à votre disposition le répertoire et les artistes de l'Académie royale de musique. » Mademoiselle Mars était riche; mais madame Branchu et mademoiselle Duchesnois n'avaient acquis ou conservé qu'une fortune bien modeste. Elles échouèrent à organiser sur tout autre théâtre cette représentation.

Madame Pradher seule profita de mon désir d'obliger, pour une représentation à son bénéfice, qui se donna à l'Opéra-Comique. Nourrit, madame Damoreau et M. Levasseur chantèrent pour elle dans *Zémire et Azor*. Mais, dans cette partie de mes Mémoires, que je pourrais appeler *Confessions d'un directeur d'Opéra*, je dois dire que madame Pradher montra, comme solliciteuse, de la pénétration, de l'esprit et de l'habileté. Les directeurs d'Opéra ont un cœur comme les autres hommes, et toutes les ressources de la coquetterie sont souvent mises en jeu pour se rendre maître de la place. L'amour d'un directeur de théâtre trouve d'incessantes excitations dans les succès de celles qu'il préfère et dans les réserves décentes qui lui sont imposées en présence d'un monde curieux et ami du

scandale. Madame Pradher devina que mon cœur était pris, et, de l'air le plus innocent du monde, après m'avoir demandé de lui accorder Nourrit, M. Levasseur et madame Damoreau: « Ce n'est pas tout, ajouta-t-elle, vous avez aussi une danseuse charmante qui, selon moi, a presqu'autant de talent que mademoiselle Taglioni, je veux qu'elle danse à ma représentation. » Elle me nomma, bien entendu, celle qui obtenait mes préférences plus ou moins cachées et de mes attentions plus ou moins discrètes. Je trouvais ainsi une flatteuse excuse de mes faiblesses dans ces éloges et dans cette admiration plutôt insidieuse que méritée. Madame Pradher avait surpris le secret d'un attachement que je combattais sans espoir de le vaincre; elle faisait sourire mon amour-propre et me réjouissait le cœur. Madame Pradher avait gagné sa cause; je lui accordai tout ce qu'elle me demandait, heureux de mettre ainsi ma protégée sur le même plan que les plus grands artistes de l'Opéra.

Je recouvrai toutefois ma liberté d'esprit et ma raison: un directeur qui laisse tomber son pouvoir en quenouille est tout à la fois la dupe et la victime de ses entraînements aveugles et passionnés. L'artiste, objet de tant de protection et cause de tant d'injustices, se voit bientôt entourée d'ennemis; le public la prive de ses faveurs et de ses encouragements, et, comme il voit que par tous les moyens on veut surfaire son talent, il lui refuse même des applaudisse-

ments mérités. Cette reine du théâtre en éloigne tous les grands talents, qui craignent d'être sacrifiés à la favorite. L'artiste et le directeur se perdent ensemble, et leur passion ne fait que s'accroître par tous les sacrifices, par tous les dévoûments mutuels auxquels elle les entraîne. Pendant ma direction, j'ai toujours régné et gouverné seul à l'Opéra.

CHAPITRE VI.

LES DEMOISELLES D'OPÉRA.

Thucydide. — Les courtisanes de la Grèce. — Athènes et Rome. — Les mères d danseuses. — Une lettre de Voltaire. — Leçons d'une mère à sa fille. — Une erreur de mot. — Les vœux contraires de la fille et de la mère. — Lettres patentes de Louis XIV. — Les mariages à l'Opéra. — Le pouvoir des larmes. — Les jolies femmes et les femmes laides. — Les *haut* et les *bas* de la danse. — Les superstitions. — Les *marcheuses*. — Les cours publics de danse. — Prétentions à la famille. — La bienfaisance à l'Opéra. — Le chant et la danse, le foyer du chant et le foyer de la danse. — Les deux grandes écoles de danse Vestris et M. Taglioni père. — Le côté sérieux de l'Opéra.

Thucydide a écrit que la femme la plus vertueuse était celle dont on parlait le moins. Les femmes d'opéra sont celles dont on parle le plus.

C'est peut-être aux demoiselles d'opéra en particulier qu'on pourrait appliquer cette définition ingrate et injuste de la

femme en général : « La femme est une créature humaine qui *s'habille*, *babille* et se *déshabille*.

Toutefois la morale sévère et exigeante de Thucydide n'a pas dans tous les siècles et sous tous les climats pesé sur la destinée des femmes. Dans les plus beaux temps de la Grèce, à Athènes surtout, les courtisanes jouèrent un très grand rôle. La déesse de la beauté, qui avait des autels, semblait les protéger et imposer en leur honneur une espèce de culte. On croyait alors ou l'on feignait de croire que Miltiade, Thémistocle, n'étaient devenus de grands hommes que parce que les Glycère et les Laïs chantèrent pour eux des hymnes à Vénus.

Les courtisanes tenaient encore à la religion par les arts. On raconte que Phryné servit de modèle à Praxitèle pour sa Vénus de Gnide; on raconte que, pendant les fêtes de Neptune auprès d'Eleusis, Apelle ayant vu Phryné sur le rivage de la mer sans autre voile que ses cheveux épars et flottants, fut tellement ébloui de sa beauté, qu'elle lui inspira l'idée de sa Vénus sortant des eaux.

La plupart des courtisanes de la Grèce étaient musiciennes; elles ajoutaient à toutes leurs séductions, celles de la musique.

Vivant publiquement dans Athènes au milieu des philosophes, des généraux et des poètes, elles prirent peu à peu du goût pour la philosophie, pour la politique et pour les vers. Elles avaient l'esprit orné; aussi Socrate et Périclès se

rencontraient-ils chez Aspasie, comme Saint-Evremond et Condé chez Ninon; elles tenaient école d'esprit, de finesse et de grâce; les hommes distingués qu'elles recevaient leur donnaient en échange la célébrité. On disait de Démosthène, si terrible aux tyrans : « Ce qu'il a médité un an, une courtisane le renverse en un jour. » Le vice, qui respectait le seuil de la maison, ne révoltait pas; le vice qui troublait la paix des familles, passait pour un crime. Les hommes pouvaient être corrompus, les mœurs domestiques étaient austères; et, tandis qu'on n'estimait les autres femmes que par leur vertu, on n'estimait les courtisanes que par leur beauté et leurs agréments.

Plus d'un écrivain célébraient les courtisanes d'Athènes; plus d'un peintre vouaient leur pinceau à les représenter sur la toile; plus d'un poète grec les chantaient dans leurs comédies et dans leurs vers. Le voyageur qui approche d'Athènes, écrivait un philosophe, voyant sur le bord du chemin un riche mausolée, s'imagine que c'est le tombeau de Miltiade ou de Périclès, ou de quelque grand capitaine qui a sauvé la patrie; il approche, il s'informe, et il apprend que c'est une courtisane d'Athènes qui est ensevelie avec tant de pompe. Obéissant plutôt à des lois qu'à des principes, la Grèce exilait ses grands hommes, honorait ses courtisanes, faisait périr Socrate, se laissait gouverner par Aspasie, veillait à la sainteté des mariages, et élevait à Delphes une statue d'or à Phryné, entre les statues de deux rois.

Rome put avoir des Messaline ; mais elle n'eut pas d'Aspasie. L'excès des fortunes, la fureur des spectacles, amenèrent sous les Empereurs la corruption des mœurs et tous les désordres de la plus profonde licence. Les vices furent plus puissants que les lois. Quand Septime Sévère monta sur le trône, il trouva trois mille accusations d'adultère inscrites sur les rôles ; il renonça à la répression, voyant autant de dangers que de honte à dénoncer tous les coupables. Sénèque dit qu'à Rome, on comptait ses années par le nombre des maris; on divorçait pour se remarier, on se remariait pour divorcer.

En mettant le pied dans les coulisses de l'Opéra, je fus surtout curieux d'observer les mœurs exceptionnelles des demoiselles du chant et de la danse. Allais-je me trouver transporté à Athènes ou à Rome?

Dans tous les siècles, dans tous les pays, les mœurs des femmes sont ce que les font la religion, les lois, et surtout l'éducation. Les leçons et les exemples reçus pendant la première jeunesse s'impriment profondément dans les âmes, et à part quelques vocations irrésistibles, qui entraînent au théâtre des jeunes filles en révolte contre la volonté de leurs parents, les mères qui destinent leurs enfants à l'Opéra leur donnent souvent les plus déplorables leçons, leur mettent souvent sous les yeux les plus scandaleux exemples ; elles leur inspirent des idées et des espérances d'ambition, d'orgueil et de fortune, pour leur donner de la persévérance

et du courage. Elles les forment de bonne heure à tous les manéges de la coquetterie, et, pour toute morale, pour toute religion ne leur enseignent que l'art d'être belles et de plaire. Ces mères éprouvent volontiers pour les attraits de leurs filles les anxiétés et les transes que Voltaire, en 1715, dans une lettre à madame la marquise de Mimeure, exprime au sujet d'une demoiselle Aubert.

« J'ai vu, Madame la marquise, votre petite chienne, votre petit chat et mademoiselle Aubert ; tout cela se porte bien, à la réserve de mademoiselle Aubert qui a été malade, et qui, si elle n'y prend garde, n'aura point de gorge pour Fontainebleau ; à mon gré, c'est la seule chose qui lui manquera et je voudrais de tout mon cœur que sa gorge fût aussi pleine et aussi belle que sa voix. »

J'ai entendu un singulier sermon fait par la mère d'une artiste à sa fille. Elle lui reprochait de montrer trop de froideur à ceux qui l'aimaient. « Sois donc pour eux plus aimable, plus tendre, plus empressée ! si ce n'est pour ton enfant, pour ta mère, que ce soit au moins pour ta voiture. »

Dès leurs plus tendres années, ces jeunes filles, artistes en herbe, entendent aussi murmurer à leurs oreilles les mots de rentes, de contrats, et, pour ainsi dire, tout un argot de petits ménages et d'affaires qu'elles parlent souvent de la façon la plus plaisante. Je demandais un jour à une jeune danseuse quel était le monsieur avec qui je l'avais rencontrée ; elle me répondit avec orgueil : « C'est un monsieur très riche, qui a des maisons, des terres, et tout cela très bien hypothéqué ! »

Quelques mères d'actrices disent cependant le plus sérieusement du monde, qu'elles ne veulent entendre parler pour leur fille que d'un mariage, elles ne l'espèrent et ne le désirent même pas. Lorsqu'une jeune artiste compte déjà seize ans, lorsqu'elle a franchi la terrible épreuve de ses débuts, la mère et la fille forment toutes deux alors des vœux contraires. La fille se montre impatiente d'échapper au despotisme maternel et de voler de ses jeunes ailes; la mère, au contraire, tient à rester la tutrice de la vertu et des appointements de celle qui lui a coûté tant de soins. Le premier attachement devient le plus souvent l'occasion et la cause d'une émancipation morale et financière, et cette émancipation est aussi convoitée par l'une que redoutée par l'autre.

Je m'aperçus qu'une jeune figurante se trouvait dans une position intéressante. Je l'engageai à suspendre son service, et je lui dis avec intérêt : « Quel est donc le père de cet enfant? » Cette pauvre fille, dont les premières années furent certainement privées de sages leçons et de bons exemples, me répondit naïvement : « *C'est des messieurs que vous ne connaissez pas.* »

Je m'empresse de le dire, je ne viens de citer ici que des traits et des mœurs exceptionnels, parmi les demoiselles de l'Opéra; mais je ne dois cependant pas, courtisan et flatteur du corps de ballet, faire croire qu'il règne plus d'austérité et de pruderie dans les coulisses de l'Opéra, qu'on n'en rencontrait chez les demoiselles de Saint-Cyr. Toutefois,

j'estime que la figurante du plus modeste talent ne mérite pas d'être traitée avec le même dédain que ces oisives beautés, ne vivant que de leurs attraits et de leurs tendresses. Les artistes du corps de ballet, et surtout les artistes du chant, ont cette distinction qu'elles sont capables d'études, de travail, et assidues à certains devoirs. Dans la danse, et surtout dans le chant, plusieurs ont été élevées avec le plus grand soin, touchent du piano, savent l'orthographe, l'anglais; j'en ai même rencontré qui lisaient madame de Sévigné, J.-J. Rousseau, Chateaubriand, et qui avaient du style.

Les lettres-patentes délivrées en 1672 par Louis XIV concernant la *non dérogeance* pour les demoiselles et gentilshommes appelés à chanter sur le théâtre de l'Opéra, sont pour les artistes de l'Académie de musique des titres de noblesse, et *noblesse oblige.*

Dans ces lettres-patentes, il est dit, *amplissimis verbis :*

« Que les sciences et les arts étant les ornements les plus considérables des États, le Roi n'a point de plus agréable divertissement depuis qu'il a donné la paix à ses peuples, que de les faire revivre en appelant auprès de lui tous ceux qui se sont acquis la réputation d'y exceller, non-seulement dans l'étendue de son royaume, mais aussi dans les pays étrangers.

« Pour les obliger davantage à s'y perfectionner, dit Sa Majesté, nous les avons honorés des marques de notre estime et de notre bienveillance ; et, comme entre les arts libéraux, la musique y tient un des premiers rangs, nous avions, dans ce dessein de la faire réussir avec tous ses avantages, par nos lettres-patentes du 28 juin 1669, accordé au sieur Perrin une permission d'établir en notre bonne ville de Paris et autres de notre royaume, des académies de musique, pour chanter en public des pièces de théâtre, comme il se pratique en Italie, en Alle-

magne et en Angleterre, pendant l'espace de douze années ; mais, ayant été informé que les peines et les soins que ledit sieur Perrin a pris pour cet établissement n'ont pu seconder pleinement notre intention, et élever la musique au point que nous nous l'étions promis, nous avons cru, pour y mieux réussir, qu'il était à propos d'en donner la conduite à une personne dont l'expérience et la capacité nous fussent connues, et qui eût assez de suffisance pour former ses élèves, tant pour bien chanter et actionner sur le théâtre, qu'à dresser des bandes de violons, flûtes et autres instruments. A ces causes, bien informé de l'intelligence et grande connaissance que s'est acquises notre cher et bien-aimé Jean-Baptiste Lulli au fait de la musique dont il nous a donné et donne journellement de très-agréables preuves depuis plusieurs années qu'il s'est attaché à notre service... Nous avons, audit sieur Lulli, permis et accordé, permettons et accordons par ces présentes signées de notre main, d'établir une Académie royale de musique dans notre bonne ville de Paris, qui sera composée de tel nombre et quantité de personnes qu'il avisera bon être, que nous choisirons et arrêterons sur le rapport qu'il nous en fera, pour faire des représentations devant nous, quand il nous plaira, des pièces de musique qui seront composées tant en vers français qu'autres langues étrangères... et pour le dédommager des grands frais qu'il convient de faire pour lesdites représentations, nous lui permettons de donner au public toutes les pièces qu'il aura composées, même celles qui auront été représentées devant nous ; faisant très-expresse inhibition et défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, même aux officiers de notre maison, d'y entrer sans payer; voulons et nous plaît que tous gentilshommes et demoiselles puissent chanter auxdites pièces et représentations de notre dite Académie royale de musique, sans que pour ce ils soient censés déroger audit titre de noblesse, ni à leurs priviléges, charges, droits et immunités... Si, donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement, etc., etc., etc.

« Car, tel est notre plaisir, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours. »

Aussitôt que la plus pauvre figurante de l'Opéra peut chausser un brodequin élégant, se draper d'un châle, égayer sa physionomie par les rubans coquets et chiffonés d'un chapeau, elle trouve du même coup des airs distingués, presque

des allures de femme comme il faut, et un certain langage posé et honnête.

Les demoiselles de l'Opéra sont susceptibles d'amour vrai. Il n'est pas sans exemple que leur cœur se soit ouvert à quelque grande passion. Il ne reste pas moins certain que, comme à Rome, on rencontre aussi à l'Opéra quelques cœurs inconstants, comptant leurs années par le nombre des maris, divorçant pour se remarier, se remariant pour divorcer; mais à côté de ces mœurs légères, se forment des unions qui commencent par l'amour, se continuent par une exemplaire fidélité et finissent par le mariage. Je demandais un jour à un de ces nouveaux Saint-Preux depuis quand celle qu'il aimait était partie en congé; il tira sa montre : « Elle est partie, me répondit-il en soupirant, depuis douze jours trois heures vingt-cinq minutes. » Son cœur comptait les *secondes.*

Des mariages sont assez fréquents entre les artistes de l'Opéra et les musiciens de l'orchestre, mariages le plus souvent heureux et honorables : un de ces musiciens, second violon, fort assidu à son service, dans son émotion ne trouve plus la force de jouer de son instrument dès que sa femme paraît sur la scène et danse; l'amour et l'admiration rendent son archet immobile.

Duclos disait que les jolies femmes sont, comme les spectacles, courues ou désertées.

Dans les coulisses de l'Opéra, comme dans le monde, la fortune répand ses faveurs et ses dons souvent les yeux fermés, mais aussi quelquefois les yeux ouverts. Plus d'une danseuse, dont je protégeai les débuts à l'Opéra, ont fait de très riches et très brillants mariages, dont elles sont dignes par leurs talents, leur esprit et leur beauté; elles portent un nom honorable, vivent au sein de l'opulence, et se font respecter par leur bonne conduite et par une inépuisable bienfaisance. Quelques-unes n'ont accepté le mariage qu'avec une certaine résistance; d'autres ne sont arrivées à ce dénoûment qu'à force de persévérance et d'habileté. Voilà comment s'y prit une de mes anciennes pensionnaires pour transformer son petit ménage en une union régulière et durable.

Une grande dame de l'Angleterre venait de mourir, et laissait libre une dame de compagnie, aux mœurs sévères et connue pour sa bonne tenue et pour ses principes. La jeune danseuse tint à se donner le luxe moral d'une aussi grande dame de compagnie : le théâtre inspire le goût de tous les luxes. Cette fantaisie fut satisfaite, et l'on ne regarda pas au prix élevé des appointements. Un jour que dans ce petit ménage, on avait réuni à dîner quelques amis, ma spirituelle ex-pensionnaire refusa d'assister au dîner; l'amant et les amis accourent près d'elle; on la trouve en larmes. « Je ne puis, dit-elle, vivre plus longtemps dans le mépris public; ma dame de compagnie a appris que je n'étais que votre

maîtresse; elle se refuse à rester près de moi. Je ne supporterai pas un pareil affront. Demain je vous quitterai si vous voulez faire durer une pareille situation. » Attendri par cette politique indignation d'un cœur honnête, on s'empressa de mettre fin à une si vive douleur; on promit le mariage; il se célébra au bout de peu de jours, et la dame de compagnie ne craignit plus de compromettre ses principes et sa réputation près d'une femme mariée; elle dut même se réjouir et se pavaner de ce dénoûment exemplaire, qui était son ouvrage.

Cette jeune danseuse, élevée par une mère habile, avait surtout étudié le pouvoir des larmes. Un jour qu'elle devait danser un pas avec mademoiselle Lise Noblet, je vais la voir et je la trouve dans les sanglots; je demande la cause d'un si vif chagrin; on oppose à ma curiosité inquiète le plus obstiné silence; témoin de mes supplications, sa mère tout en riant me rassure : « Je vais tout vous dire, elle danse ce soir à côté de mademoiselle Noblet ; mademoiselle Noblet a de très beaux bijoux, et ma fille n'en a pas. » Malgré ma longue expérience, les larmes d'une femme m'émeuvent toujours, et j'envoyai à l'instant même chercher chez madame Janisset le remède souverain de si profondes souffrances et de si cuisants chagrins. J'étais dans un de mes jours de faiblesse administrative.

Un sort heureux et brillant n'échoit pas seulement aux jolies femmes, et vient quelquefois surprendre des femmes

laides; une jolie femme exige qu'on l'aime, une femme laide se donne la peine de se faire aimer. Pendant ma direction, tous les mois je passais presque une revue du corps de ballet : dans ses rangs se trouvait une figurante d'une laideur remarquable et d'un certain âge; à chaque inspection j'ordonnais qu'on la rayât des contrôles, et je la retrouvais toujours continuant son service pendant les répétitions et les représentations; elle inspirait de l'intérêt et de la compassion à tout le monde, et même aux maîtres de ballet. Elle m'aborda un jour sur le théâtre. « Ne me renvoyez pas, me dit-elle, je vous en supplie, ce serait me jeter dans la plus profonde misère; je suis très exacte, je sais danser et je remplace celle de mes camarades qui manque le matin aux répétitions ou le soir aux représentations; je me place derrière tout le monde pour qu'on ne me voie pas; ayez pitié de moi. » Cette pauvre fille toucha ma sensibilité, et je la maintins sur les contrôles; je lui adressais même de temps en temps des paroles rassurantes; mais elle s'approcha de moi un soir, me remercia de mes bontés, et maintenant, ajouta-t-elle, vous vous débarrasserez de moi quand vous voudrez. Elle portait des boucles d'oreilles, des bagues, une chaîne en or, à laquelle était suspendue une montre qu'elle me fit voir. Sa physionomie respirait la joie et le bonheur. — Oui, monsieur Véron, je suis parvenue enfin à me faire aimer, et c'est à votre compassion que je dois ma nouvelle fortune; si vous m'aviez chassée du théâtre, je serais restée abandonnée dans

le malheur. Elle avait rencontré un cœur tendre et fidèle; elle eut plusieurs enfants et se maria avec celui dont elle avait su mériter une durable affection.

C'était pour moi une plaisante et continuelle comédie que *les hauts* et *les bas* qui se produisent dans l'existence de ces troupes légères de l'Opéra; telle qui la veille recevait avec joie de la bienfaisance de ses camarades, de vieux chaussons de danse qui lui servaient de souliers, arrivait au théâtre deux jours après dans une élégance et dans une toilette improvisées, avec ses gens, des chevaux anglais et une voiture sortant de chez Erlher. Deux sœurs, exactes à leurs leçons de danse et aux représentations, manquèrent plusieurs jours de suite à leur classe et au théâtre; elles revinrent non avec l'abattement de l'enfant prodigue, mais avec la joyeuse fierté de jeunes princesses. Pendant cette absence, elles avaient su conquérir le cœur de deux jeunes princes du sang, qui vécurent quelques mois avec elles en petits ménages.

Le luxe et l'éclat ne parviennent pas plus à étonner ces pauvres filles, que la misère ne parvient à les décourager et à les abattre.

L'inconnu de leur destinée les rend toutes superstitieuses: il n'en est pas qui ne portent au cou ou aux doigts quelques amulettes; presque toutes vont à la messe et font brûler à l'autel de la Vierge un grand nombre de cierges, sous les plus étranges prétextes, montrant ainsi plus de goût pour le culte extérieur et pour les cérémonies de l'Église, que pour

les devoirs qu'elle impose. Quelques-unes affichent cependant un certain penchant pour les rigueurs et la vie du cloître. Une de mes plus charmantes pensionnnaires, ne pouvant plus supporter la despotique contrainte à laquelle on la condamnait, s'enfuit de la maison maternelle; on crut à un enlèvement ou à un suicide. L'éveil fut donné à la police; mais vers le soir un musicien du théâtre la rencontra rue du Faubourg-Montmartre, donnant le bras l'emmenait à son couvent. Elle fut bientôt rendue à une religieuse, qui, sur sa prière, à sa famille et à l'Opéra.

L'imagination de nos romanciers est impuissante à reproduire dans leurs tableaux, les étranges métamorphoses et tous les invraisemblables romans dont les femmes de théâtre deviennent les héroïnes. J'aimais à suivre la destinée de toutes ces jeunes filles d'Opéra, dont j'avais protégé les premiers pas et l'avenir; plusieurs sont mariées : laides ou belles, quelques-unes sont heureuses ou riches.

La direction qui succéda à la mienne, porta un rude coup à la bonne renommée, à la fortune et à l'avenir du corps de ballet; elle créa pour ainsi dire une légion étrangère dans l'armée de l'Opéra, légion recrutée dans tous les taudis, et composée, si l'on veut, de femmes plus ou moins belles, mais sans conduite, incapables d'assiduité, d'études et de travail; aussi le corps de ballet tout entier, dans son indignation, a-t-il flétri d'un sobriquet toutes ces femmes

venues de je ne sais où ; il les a appelées *les marcheuses*. Un homme d'esprit a aussi donné, comme on sait, un pittoresque sobriquet à ces enfants élèves de la danse, qui ne sauraient jamais rester en place, et qu'un insatiable appétit entraîne sans cesse à grignoter toutes espèces de choses ; il les a appelés *des rats*.

Un déplorable abus s'est encore introduit dans les mœurs de l'Opéra ; des professeurs tenant des écoles particulières de danse ont, même à prix d'argent, attiré à leurs cours des artistes du corps de ballet, de telle façon que le premier venu en prenant quelques leçons de danse, de galop ou de masurka, devient le familier et quelquefois le séducteur des demoiselles de l'Opéra. N'est-ce pas là un bien grand oubli des lettres-patentes de Louis XIV, qui toutefois n'avaient décrété la *non dérogeance* des demoiselles de l'Opéra que pour celles qui chantaient, que pour la musique.

J'ai pu observer parmi les artistes de l'Opéra et parmi les femmes de théâtre en général, une singulière prétention, la prétention d'avoir des parents et une famille. Lesage peint avec finesse et vérité, cet orgueil moral des coulisses, lorsque Laure présente Gil-Blas comme son frère aux comédiens.

« Je n'en fus pas quitte, dit Gil-Blas, pour les accolades des acteurs et des actrices ; il me fallut essuyer les civilités du décorateur, des violons, du souffleur, du moucheur et sous-moucheur de chandelles, enfin de tous les valets du théâtre qui, sur le bruit de mon arrivée, accoururent pour

me considérer. Il semblait que tous ces gens-là fussent des enfants trouvés, qui n'avaient jamais vu de frères. »

Les demoiselles de l'Opéra sont presqu'heureuses de vous surprendre par une tenue de deuil; elles vous apprennent avec tristesse et avec vanité, qu'elles ont perdu un cousin, un oncle, une tante, ou une grand'mère; j'en ai vu prendre le deuil à la mort de leur bonne, de leur portière ou d'un petit chien, profanant ainsi, pour faire croire à une douleur de famille, les honneurs réservés à la parenté.

Le cœur des artistes de l'Opéra compâtit à tous les malheurs, se plaît à soulager toutes les misères, toutes les infortunes. Au théâtre, la coquetterie et la séduction sont toujours au service de la bienfaisance. Les plus jolies et les plus à la mode se mettent à la tête des entreprises de secours; elles vont droit à leurs soupirants et à leur nombreuse clientèle. Ce ne sont que des quêtes, des souscriptions et des loteries; les artistes de talent ne se refusent jamais à une bonne action. On organise des concerts, des représentations à bénéfice, tantôt pour sauver un jeune artiste de la conscription, tantôt pour nourrir une famille pauvre, un convalescent, un blessé; tout le monde donne, les petites bourses comme les grandes; aux vertus près, il y a dans le cœur des demoiselles de l'Opéra de la sœur de charité.

Le jeune fils d'un machiniste apportant le déjeûner de son père, courait sur un des ponts du cintre ; il ne s'aperçut pas qu'une trappe était ouverte, il tomba sur le théâtre de plus

de vingt mètres de haut. Une souscription vite ouverte donna environ une somme de six cents francs. Au bout de deux jours, cet enfant vint avec gaîté me faire ses remercîments; il demandait presque à recommencer.

Les erreurs de la physique proviennent souvent de ce qu'on opère sur de trop petites quantités. Directeur de l'Opéra, j'ai pu voir, observer un grand nombre de femmes, artistes du chant et de la danse, je n'ai donc point laissé échapper cette occasion d'études morales et physiologiques, et je me suis plu, après Lemontey, de l'Académie Française, à comparer l'action sur les femmes du chant et de la danse cultivés comme art.

Tertullien, dans son *Traité des spectacles*, s'écrie :

Quæ denique pantomimus a pueritiâ patitur in corpore, ut artifex esse possit!

« Combien un danseur, dès son enfance, n'a-t-il pas à souffrir pour devenir un artiste ! »

Cette jeune sylphide, qui bondit sur la scène, vous attendrirait de pitié, si vous saviez ce que lui coûtent vos applaudissements. Lemontey prétend *que, chez la danseuse, les esprits destinés à nourrir le feu des passions et le travail du cerveau sont détournés de leur route;* croyez-moi, dit-il, *l'espèce d'enchantement qui environne une danseuse, n'a rien de réel; aucun stimulant moral ne réveille l'engourdissement où l'excès de la danse jette les organes de la sensibilité.* La logique de Lemon-

tey est contredite par des faits nombreux, mais que la pruderie de notre langue défend de rapporter ici avec preuves et développements ; la pudeur de la statistique elle-même n'a pas encore osé appliquer ses chiffres à l'étude de l'amour des sens.

Est-il plus vrai de dire que l'art de la danse *refroidit, éteint le cœur, l'esprit et l'imagination.*

Dans tous les arts, même dans celui de la danse, le cœur, l'esprit et l'imagination sont des conditions indispensables de succès ; il y a, il est vrai, des danseurs et des danseuses, des chanteurs et des chanteuses, *qui dansent bête et qui chantent bête*, selon le langage du théâtre. Mais tous les arts exigent du goût, et la pantomime surtout veut que, pour exprimer, sans le secours de la parole, des émotions et des passions, on montre beaucoup de cœur, d'imagination et d'esprit.

Dans *la Révolte au sérail*, pendant les manœuvres militaires du corps de ballet, il se formait sur la scène un conseil de guerre composé des officiers supérieurs de l'armée ; le programme n'en disait pas plus ; lorsque mademoiselle Duvernay fut chargée d'un des principaux rôles, elle imagina, par la pantomime la plus spirituelle, par les gestes les plus expressifs et les plus passionnés, de représenter tous les incidents d'une discussion des plus animées, et de donner une idée d'un conseil de guerre tenu par des femmes. Un rire général et des applaudissements accueil-

lirent ces jeux de scène gais et comiques. La jeune danseuse avait ajouté au *scenario* un effet des plus heureux et des plus piquants.

Une danseuse ne se fatigue pas sans quelques bénéfices pour ces beautés de formes qui se dérobent à l'œil de celle qui les possède, et qui méritèrent des autels à la Vénus de Syracuse, à la Vénus Callipige. Le haut du corps souffre des développements luxueux des régions inférieures ; la poitrine prend peu d'ampleur ; mais plus les muscles thorachiques, dorsaux et pelviens ont un poids léger à enlever, plus la danseuse a de légèreté et d'élévation.

Si nous partagions les opinions et si nous parlions le langage de Lemontey, nous dirions ici : « *Passons des glaciers de la danse dans les bocages de la musique. En suivant à chaque pas que j'imprime sur cette terre hospitalière*, ajoute ce fleuri et spirituel écrivain, *je vois les chiffres enlacés de Vénus et de Polymnie, je rencontre les monuments d'une alliance éternelle entre l'art de chanter et l'art d'aimer.* »

« *Oh! Jupiter*, s'écrie un poète grec, *il est bien glorieux de mourir au son de la flûte, il n'est permis qu'à ceux qui meurent ainsi de jouir du plaisir de l'amour dans le Tartare. Mais pour ces gens grossiers que l'art de la musique n'a point polis, on les condamne au tonneau percé.* » On voit que les anciens regardaient aussi la musique comme sœur de l'amour : Zénon, ce rustre de la philosophie, disait

que la voix était la fleur de la beauté ; il existe, en effet, entre les organes de la voix et les développements de la virilité chez l'homme, et de la beauté chez la femme, des rapports sympathiques secrets, mais incontestables. Le fameux docteur Graham, l'inventeur du lit céleste et du temple de la santé, ordonnait aux époux de chanter ensemble comme moyen de vaincre la stérilité.

Dans un des chants de l'Odyssée, Homère s'exprime ainsi à propos de la musique : « Les chanteurs doivent être honorés et respectés de tous les hommes qui habitent sur la terre ; la Muse leur enseigne l'harmonie, elle chérit la race des musiciens. » On a remarqué, et j'ai constaté ce fait, que dans le commerce de l'amour, les danseuses font souvent fortune, tandis que les chanteuses vivent souvent dans la misère ; *on dirait que la chanteuse reste pauvre,* dit Lemontey, *en vertu de ce vieux divorce qui fut signé jadis entre la fortune et l'amour.* La chanteuse se donne, elle n'obéit qu'aux vives passions qui partent du cœur.

Parmi les choristes femmes que compte l'Opéra, le plus grand nombre ne se sont jamais occupées de leurs intérêts et de leur avenir ; elles ont aimé, mais elles ne se sont pas enrichies. Quelques-unes se sont mariées modestement ; plusieurs très bonnes musiciennes, outre leur service à l'Opéra, donnent pour vivre des leçons de musique. Ce sont en général de bonnes pâtes de filles, qui ne refusent rien à celui qui leur plaît et qui les aime, elles ne croient

qu'à l'amour; on dirait que, comme les oiseaux aux gaies chansons, elles ne sont sur la terre que pour aimer.

Dans le corps de ballet, au contraire, on rencontre tout à la fois la plus profonde misère et, comme je l'ai dit, des fortunes subites avec contrats de rentes, voitures et diamants. Dans le langage des coulisses, tout contrat de rente, toute pension s'appelle *un papier*, et la jeune figurante pour excuser sa première faute vous dit avec fierté : « *Mais j'ai un papier.* » On ne peut se faire une idée des privations, des souffrances, des fatigues et du courage de ces pauvres filles auxquelles la fortune n'a pas encore souri. L'espérance les soutient, elles se disent en riant : « Je souffre aujourd'hui, je serai peut-être riche demain. » Plusieurs viennent à pied de Montmartre, des Batignolles ou du quartier de l'Hôtel-de-Ville pour leur leçon de danse, pour les répétitions, pour les représentations; elles retournent à plus de minuit dans ces contrées lointaines par la pluie et par la neige. Quelques-unes trouvent en outre moyen de donner des leçons de danse à domicile. Je faisais à une mère l'éloge de sa jeune fille qui gagnait tous les jours en beauté. « Nous sommes bien malheureuses pourtant, me dit-elle, et je la donne à qui la veut, seulement pour la nourriture. »

Sous ma direction, j'ai toujours vu les jeunes gens ou les vieillards qui forment la clientèle du corps de ballet se montrer généreux envers celles dont ils avaient obtenu la défaite; mais on m'assure que depuis quelques années le niveau des

fortunes chorégraphiques s'abaisse; quelques-unes même ont subi des banqueroutes; on cite une danseuse qui avait reçu d'un étranger les plus beaux diamants, mais qui, au bout d'un certain temps, fut forcée de les rendre; l'étranger était parti sans les payer. Quelques-unes enfin ont été abandonnées dès qu'elles sont devenues mères; elles n'ont fait que redoubler de soins et de tendresse pour l'enfant qui leur était né. Le corps de ballet n'est pas sans principes, et l'on jetterait la pierre à celle qui ne montrerait pas un cœur de mère.

Dans les liaisons d'Opéra qui s'improvisent, le corps de ballet, comme je l'ai déjà dit, ne fait pas toujours preuve de constance et de fidélité; un de ces amants trompés auquel on apportait la preuve de son malheur répondit très philosophiquement : « J'ai fait pour celle-là tous les frais de premier établissement, il faudrait en faire de nouveaux pour une autre dont la tendresse ne m'offrirait pas plus de garanties; ne venez donc plus m'ouvrir les yeux sur des malheurs dont je tiens à ne pas m'apercevoir. » Les frais de premier établissement ne s'arrêtent pas à des bijoux, à de riches étoffes et à des dentelles; ils descendent le plus souvent jusqu'à des nécessités moins poétiques, de bas, de chemises et de jupons. L'argent qu'on donne aux jeunes filles du corps de ballet ne leur plaît guère qu'à la condition d'en faire un libre usage, et elles préfèrent toujours le superflu au nécessaire : le premier emploi que fit l'une d'elles d'un billet de banque, ce fut d'acheter des ananas, un *King's-Charles* et un perroquet. — Je

remis une pièce d'or à un jeune élève de la danse, pour qu'il pût s'acheter des souliers et un chapeau. « Je vous remercie bien, me dit-il, je pourrai aussi m'acheter une canne. » — Une de ces enfants, grande dame de la veille, après m'avoir décrit tout son luxe, agite deux fois de suite sa sonnette; deux domestiques en livrée accourent : « Pierre, Jean, leur dit-elle, n'est-ce pas que vous êtes mes domestiques? » Elle n'avait pas encore de chemises, mais elle avait pris tout de suite deux laquais.

Au milieu de ces saturnales gaies et assez décentes des coulisses de l'Opéra, je n'ai rencontré ni des Aspasie comme à Athènes, ni des Messaline comme à Rome. Je n'ai guère vu que de petits ménages plus ou moins bourgeois. On trouve une grande philosophie dans tout ce jeune monde que la pompe et l'éclat des représentations de l'Opéra amusent, que les changements de costumes divertissent, que les faux diamants de théâtre entraînent de bonne heure à en convoiter de vrais, que l'histoire des princes ou des princesses d'Opéra émeut et intéresse, qui gazouille sans cesse de l'Auber, de l'Halévy, du Meyerbeer, de l'Adam ou du Rossini, qui passe tout le jour à chanter, à danser ou à manger, à pleurer ou à rire, qui craint les amendes, respecte les maîtres de ballet, et tâche de plaire au directeur. Dans les nids de ces jeunes colombes, tantôt l'amour remplace le luxe, tantôt le luxe remplace l'amour. Il en est même qui ne se montrent en public, qui ne s'affichent qu'avec de riches Anglais ou de grands

seigneurs, mais qui ne se plaisent qu'avec la plus humble roture et la misère. Fidèles aux mœurs de leur enfance, elles aiment, disons le mot, à s'encanailler.

De mon temps, c'était une concierge du théâtre de l'Opéra, bonne femme d'assez d'esprit, qui me mettait au courant de toutes les intrigues amoureuses des coulisses; quand je la voyais triste, je savais à l'avance la cause de son chagrin. « Monsieur le Directeur, me disait-elle, voilà encore une de mes enfants qui a sauté le pas! » A chaque catastrophe de ce genre elle ajoutait: « Je ne me serais jamais attendue à une pareille conduite de celle-là. »

Pendant ma direction, plus d'un homme politique, sournoisement ou même publiquement, se laissaient aller à des intimités de tendresse et de protection avec le chant ou la danse. Rien ne met plus de désordre dans l'administration de l'Opéra que ces chanteuses ou ces danseuses *politiques*. Je ne pouvais me décider à commettre des injustices en leur faveur, et pour faire parade de leur pouvoir, ces protégées ne demandent jamais que des injustices. Le général Claparède entretint au grand jour avec mademoiselle Lise Noblet une liaison dont la durée inspirait un certain respect. L'amour de ce général ne s'éteignit qu'avec sa vie. Quand il me rencontrait, il me vantait pendant des heures entières toutes les qualités, toutes les vertus de cette bonne Lise, et en finissant il ne manquait pas de me dire :

« Je ne vous cacherai pas que je l'aime beaucoup. » Malgré toute la bienveillance du général pour moi, je ne pus jamais me décider à accorder aucune faveur administrative à mademoiselle Noblet.

Se croyant sûre de l'impunité, une jeune danseuse protégée manqua son service pendant plusieurs représentations; je prononçai contre elle une amende de 500 francs. Le protecteur était un pair de France. M. Thiers mit à certaines décisions ministérielles, que cependant il trouvait justes, pour condition expresse, que je lèverais cette amende. Si je ne punis pas celles qui manquent à leur devoir, il faudra, lui dis-je, que je donne des gratifications à toutes celles qui le font. Je résistai aux instances de M. Thiers. La discipline sévère des règlements appliquée avec équité devient aussi indispensable pour diriger l'Opéra que pour commander une armée. Un ministre des finances, sous la Restauration, se montra plus grand seigneur. Il ne songea jamais à payer en protections onéreuses à l'Opéra une dame des chœurs qui avait su faire sa conquête; il lui donna des cachemires, des diamants, et, à la dernière page du roman, un bureau de tabac dans une grande ville du Midi.

Le personnel du chant et le personnel de la danse vivent séparés sur le théâtre de l'Opéra. Ces deux populations ont leurs loges distinctes, et rien ne se ressemble moins que le foyer du chant et le foyer de la danse. Je conduirai le lecteur dans ces deux foyers.

Le foyer du chant, auquel on descend par un escalier situé derrière le théâtre, est très spacieux; le plafond et les panneaux de cet ancien salon de l'hôtel Choiseul sont blanc et or. Au milieu de cette pièce un piano et de chaque côté du piano de nombreuses banquettes. Là viennent chanter les artistes et les choristes qui veulent se faire entendre, dans l'espoir d'être engagés. C'est aussi dans ce foyer du chant que les artistes et les chœurs commencent et achèvent les études musicales des partitions d'opéra. Aux premières répétitions, le compositeur tient le piano, et indique aux maîtres de chant et aux artistes les divers mouvements des morceaux d'ensemble. Les principaux rôles étudient séparément avec le maëstro les airs, les duos, les trios, tout ce qu'ils ont à chanter. Lorsqu'un acte est déchiffré, les répétitions au quatuor commencent, sous la direction du chef d'orchestre; tous les instruments à cordes, violons, altos, violoncelles et contrebasses, viennent successivement exécuter cet accompagnement au quatuor. Aussitôt que tout l'ouvrage est su par les chœurs et par les sujets, on aborde les répétitions générales pour l'orchestre. Tout le *chant* répète assis. Pendant ces deux ou trois répétitions pour l'orchestre, on corrige les fautes de copie. Les études d'un opéra se terminent par de nouvelles répétitions au quatuor, auxquelles s'ajoute un piano pour accompagner le récitatif, avec l'action et la mise en scène; puis enfin avec l'orchestre complet, avec les décors, avec

l'éclairage, avec les costumes. Toutes ces études fatigantes, pénibles, exigent une grande fermeté de la part du chef d'orchestre et des maîtres de chant. De tous les compositeurs, M. Meyerbeer est celui qui apporte aux répétitions la sévérité la plus inflexible, mais au profit de l'exécution et du talent des artistes eux-mêmes.

Le foyer du chant offre un aspect calme et tranquille. Les dames des chœurs sont contraintes à une attention soutenue ; il n'y a parmi elles ni luxe ébouriffant, ni coquetterie tapageuse ; elles se rendent la plupart au foyer du chant avec des socques et un parapluie ; elles se signalaient toutes de mon temps par la plus grande exactitude à leur devoir et par un infatigable dévoûment à ma direction. Il y avait là de très belles voix, et même des artistes d'un grand talent comme chanteuses. Je citerai mesdames Bouvenne, Baron, Sèvres, Proche, et bien d'autres. Pendant les représentations, lorsqu'elles ne sont point en scène, les choristes n'ont point de foyer où elles se réunissent, elles se retirent dans leurs loges.

Entrons maintenant au foyer de la danse. Le foyer de la danse est situé derrière le théâtre ; pour y arriver, il faut descendre seulement cinq ou six marches : deux portes battantes en ferment l'entrée. Ce foyer n'a pas une très grande élévation ; c'est la partie supérieure d'un grand salon coupé en deux. Ce foyer, le soir, est très éclairé ; partout des glaces nombreuses et de grandes dimensions ; le

plancher offre une pente très déclive. Devant les glaces, un peu plus haut qu'à hauteur de ceinture, sont fixés des rouleaux de bois blanc d'une moyenne dimension. Avant de *se mettre en train* (c'est le mot consacré), les danseuses élèvent l'une après l'autre chaque jambe jusqu'à pouvoir poser le pied horizontalement sur ces rouleaux de bois et l'y laisser étendu un certain temps; puis elles quittent cette position et, saisissant d'une main un de ces rouleaux, elles s'appliquent à des battements et à des jetés-battus. Après ces exercices préliminaires, elles arrosent le parquet avec un petit arrosoir coquet; puis, se posant devant les glaces qui sont de plain-pied, elles essaient de nombreuses pirouettes, des entrechats, et répètent plus ou moins sérieusement avant de paraître en scène le pas qu'elles vont danser. Pour ces répétitions, les premiers sujets prennent assez souvent d'anciens chaussons de danse et portent de petites guêtres en toile blanche presque flottantes pour ne point salir leurs bas ou leur maillot de soie. Au premier avis de l'*avertisseur*, elles se hâtent d'ôter leurs guêtres et de remplacer leurs vieux chaussons par des chaussons neufs; mais doux, souples, et dont elles ont elles-mêmes à l'avance *piqué* le voisinage des coutures. Pendant cette petite toilette de chaussure, qui exige des mouvements de corps et des attitudes un peu risquées, les curieux, les adorateurs, les soupirants, ou l'amant heureux, ne cessent de caqueter autour des danseuses, le chapeau bas; comme avance des

applaudissements, ils leur prodiguent avec gaîté des éloges et des madrigaux d'une forme plus ou moins nouvelle et plus ou moins heureuse. Bientôt le dernier mot des *avertisseurs* se fait entendre : « Mesdemoiselles, c'est à vous! le rideau est levé! » On dirait alors d'une nichée de colombes prenant leur volée et laissant dans la solitude une foule de pigeons ébahis qui ne peuvent les suivre. Les Saint-Preux de toutes les femmes artistes ont un rival qui leur est toujours préféré; c'est le public.

Les hommes premiers sujets de la danse, les coryphées et le corps de ballet ont aussi leur entrée dans ce foyer avant que le rideau soit levé; rien de plus plaisant que de voir les plus jeunes élèves et jusqu'aux plus petits enfants singer devant les glaces les poses, les ronds de jambe, les pirouettes et les entrechats des premiers artistes; c'est surtout les jours de ballet que les abonnés qui ont le privilége d'entrer dans le sérail, et qui en connaissent les détours, viennent en foule rendre hommage à la beauté et à la chorégraphie. Pendant ma direction, on rencontrait sur le théâtre et au foyer de la danse des ambassadeurs, des députés, des pairs de France, des ministres et la meilleure compagnie. Mon ami Romieu y amenait quelquefois le maréchal Bugeaud durant ses courts séjours à Paris.

C'est dans le foyer de la danse qu'ont lieu les études de pantomime pour les premiers sujets; mais les répétitions du corps de ballet, hommes et femmes, ne peuvent se faire

que sur le théâtre. Ces études et ces répétitions des ballets ne ressemblent guère aux répétitions du foyer du chant ; ce n'est que bruit, babil, tapage, éclats de rire ; aussi le maître de ballet qui commande à tout ce personnel tient-il constamment à la main un énorme bâton, dont les coups redoublés sur le plancher du théâtre parviennent avec peine à rétablir le silence. C'est un tableau des plus comiques et digne du pinceau d'un peintre habile et spirituel. Luxe et misère ! A côté de pauvres filles à peine vêtues, mal chaussées, s'épanouissent les toilettes les plus élégantes et les plus riches ; à côté des verroteries et des bijoux faux scintillent le diamant et les pierres précieuses : le rubis, le saphir, l'émeraude. Pendant les répétitions, toutes les danseuses accrochent leurs chapeaux soit aux portants, soit aux décors placés sur le théâtre ; près de chapeaux fatigués, aux couleurs éteintes, aux rubans salis, brillent comme contraste les chapeaux les plus coquets, aux frais rubans, garnis de fleurs, de dentelles ou de plumes. Pour peu qu'une figurante ait des prétentions à un avenir de danseuse, et qu'elle soit dans une brillante position, elle a même, comme le premier sujet, un costume de danse, caleçon en perkale, tombant au-dessous du genou, bas de soie blancs, chaussons blancs ou couleur de chair, petite veste d'une coupe élégante en piqué blanc. Les unes sont venues en voiture, les autres en socques ; mais un esprit de fraternité règne dans ce petit monde : celle qui n'a pas le sou ne se montre pas humble, celle que le luxe environne

n'est point insolente. Ici, une figurante sage et modeste brode, dans les moments de repos, de la tapisserie sous l'œil de sa mère; là deux jeunes amies se racontent leurs joies ou leurs peines de cœur, et bâtissent des châteaux en Espagne.

> Quel esprit ne bat la campagne ?
> Qui ne fait châteaux en Espagne ?
> Picrochole, Pyrrhus, *la danseuse*, enfin tous,
> Autant les sages que les fous.

Dans tous les coins, on grignote, on mange des bonbons et des gâteaux; quelques-unes lisent un roman de Paul de Kock ou d'Eugène Sue; de jeunes enfants parodient entre eux la scène de pantomime qui vient d'être répétée. Ne troublez pas cette jolie personne si préoccupée qui fuit les regards : elle dévore des yeux avec émotion une lettre que vient de lui remettre la concierge du théâtre. Il s'agit de choses sérieuses et d'affaires; c'est une lettre d'amour. Celles-ci courent, celles-là se reposent couchées sur le plancher; rien de plus varié, de plus gai, de plus pittoresque que ce bivouac de danseurs et de danseuses. Dans ce temple païen, on n'offre de sacrifices qu'à Vénus, à l'Amour, à la Fortune et à Terpsichore.

Les premières répétitions de ballet ne se font qu'avec un bien triste orchestre : un premier et un second violon; le soir ou dans le jour, à la lueur de deux ou trois quinquets pour éclairer tout le théâtre et la salle. Le maître de ballet et le compositeur de la musique indiquent avec grand soin les

divers mouvements pour la danse et pour la pantomime. Les répétitions durent quelquefois deux ou trois heures, ce qui n'empêche ni artiste, ni figurante de prendre exactement sa leçon de danse, et souvent même de se tenir le soir sur les jambes pendant toute une représentation.

C'est le matin de très bonne heure que se prennent les leçons de danse; il est dans l'hygiène des danseuses d'être matinales; elles ne déjeunent qu'après leurs leçons. Sous mon administration, une école de danse, dirigée par M. Petit, et située dans les dépendances de l'Hôtel du mobilier de la couronne, était ouverte aux jeunes enfants admis par les maîtres de ballet et par moi. Le professeur Petit était rétribué par l'Opéra; les élèves, et surtout leurs mères, appelaient cela être admises dans *la classe du gouvernement.* Tous les trois ou quatre mois, j'étais convié à présider les examens. Un fauteuil m'était réservé; près de moi s'asseyaient les maîtres de ballet. C'était comme une solennité théâtrale. Je riais souvent en moi-même de me voir exercer ce pouvoir de dictateur et de chorégraphe. Cependant mes études médicales me faisaient distinguer, plus sûrement peut-être que les autres juges, celles que leur santé, leur tempérament, les proportions de leur corps, la finesse des attaches des pieds et des mains, rendaient les plus propres à étudier l'art de la danse. Il m'arrivait souvent de faire cesser les leçons à de jeunes enfants malingres, cacochymes, ressemblant à de petits vieillards, et que cet exercice

affaiblissait au lieu de les fortifier. Les mères et les maîtres de ballet, leurs protecteurs, combattaient respectueusement mes décisions ; mais un sentiment d'humanité me rendait inflexible. Ces examens d'enfants me rappelaient un peu les matinées de mes années de jeunesse, passées au milieu des nouveau-nés, des enfants malades et des nourrices. Aussi, lorsque je présidais cette école, j'agissais avec la double autorité d'un *Guersent*, d'un *Blache*, d'un *Gardel*, ou d'un *Mazillier*.

Plusieurs professeurs donnaient encore, soit dans le foyer de l'Opéra, soit chez eux, des leçons de danse particulière. MM. Vestris et Coralli réunissaient leurs élèves à des heures différentes dans le foyer de l'Opéra. Vestris, dès huit heures du matin, M. Coralli un peu plus tard. M. Taglioni père avait une salle de danse chez lui. Il ne comptait que deux élèves : sa fille, mademoiselle Marie Taglioni, et mademoiselle Louise Fitz-James ; Vestris citait comme la gloire de sa classe mademoiselle Pauline Duvernay et mademoiselle Pauline Leroux.

Fidèle aux traditions du vieil Opéra, lorsque Vestris me supposait du goût pour une de ses élèves, il accourait tout ému, les cheveux au vent, les pieds toujours en dehors, sa pochette à la main, me dire obligeamment : « Elle est là sans sa mère. » J'honorais de quelques gratifications désintéressées la vieillesse de ce Nestor de la danse ; il donnait tous ses soins à ces deux élèves de prédilection, à ces

deux femmes jeunes et charmantes : à la folle et spirituelle Pauline Leroux et à la mélancolique Pauline Duvernay ; rien de plus coquet que leur costume de leçons. Elles n'avaient pendant ces heures de classe d'autre tuteur de leur vertu que Vestris, auquel on les confiait comme à un père : c'était des filles bien gardées. Mademoiselle Leroux riait toujours. Mademoiselle Duvernay pleurait souvent ; Vestris s'affligeait de sa tristesse, et, pour me toucher le cœur, me montrait sur le plancher des gouttes d'eau qu'avait projetées un petit arrosoir. « Tenez, me disait-il, voyez ses larmes ! » Dans les coulisses, même dès le matin et sans costumes, tout le monde joue la comédie.

La classe de M. Taglioni père ne s'occupait que de danse. Mademoiselle Taglioni ne manquait pas d'esprit ; elle aimait à railler. Sûre de s'enrichir par son talent, son cœur ne recherchait guère chez ceux qu'elle aimait que l'élégance, la distinction, une jolie figure et des titres de noblesse ; elle n'a même jamais eu de véritable passion que pour des hommes peu protégés par la fortune : c'était une bonne et honnête personne. Il n'y a jamais eu entre elle et ma direction que de légers et fugitifs nuages. Lorsque je quittai l'Opéra, elle avait encore une dernière année d'engagement à faire avec M. Duponchel. Presque immédiatement après ma retraite, mademoiselle Taglioni déclara un mal de genou ; on convoqua tous les médecins et chirurgiens ordinaires et extraordinaires de l'Opéra : mes amis de Guise, Roux, MM. Mar-

jolin et Magendie; la consultation fut longue et sérieuse; il n'y avait au genou ni gonflement, ni rougeur; mais au moindre toucher, la physionomie de la danseuse exprimait la douleur la plus vive. Pendant que les chirurgiens discutaient avec chaleur sur les névroses, sur les gaînes des tendons, M. Magendie et moi nous ne pouvions nous empêcher de rire dans notre barbe. Mademoiselle Taglioni resta plusieurs mois sans danser. Trois ou quatre ans après, mon ami Adam fut appelé comme compositeur à Saint-Pétersbourg. En entrant dans l'appartement de mademoiselle Taglioni, qui était alors première danseuse au théâtre impérial, il vit accourir dans ses jambes une charmante enfant. « A qui donc cette jolie petite fille? » Mademoiselle Taglioni lui répondit en riant : « C'est mon mal de genou. »

M. Taglioni père se montrait, comme professeur de danse, aussi exigeant, aussi inflexible pour ses élèves que M. Duprez, comme professeur de chant; aussi ont-ils créé tous deux dans leurs filles, l'un une grande danseuse, l'autre une grande cantatrice. Mademoiselle Taglioni travaillait trois ou quatre heures par jour. Des sueurs abondantes, d'accablantes fatigues, des larmes, rien n'attendrissait le cœur de ce père, rêvant la gloire pour un talent qui portait son nom. Je ne connais personne d'aussi courageux qu'une grande danseuse; aucun travail, aucun danger, aucun voyage ne l'effraie.

Les brillants succès de mademoiselle Taglioni étaient mé-

rités. Comme les artistes des grandes époques de peinture, M. Taglioni père fonda pour la danse une école nouvelle, bien différente par le style et par la pensée philosophique de l'école des Gardel et des Vestris. Ces deux écoles offraient même un piquant contraste : Vestris enseignait la grâce, la séduction ; c'était un sensualiste ; il exigeait des sourires provoquants, des poses, des attitudes presque sans décence et sans pudeur. Je l'ai souvent entendu dire à ses élèves dans un langage cynique : « Mes bonnes amies, soyez charmantes, coquettes ; montrez dans tous vos mouvements la plus entraînante liberté ; il faut que, pendant et après votre pas, vous inspiriez de l'amour, et que le parterre et l'orchestre aient envie de coucher avec vous. » L'école, le style et le langage de M. Taglioni père disaient tout le contraire : il exigeait une gracieuse facilité de mouvements, de la légèreté, de l'élévation surtout, *du ballon;* mais il ne permettait pas à sa fille un geste, une attitude qui manquât de décence et de pudeur. Il lui disait : « Il faut que les femmes et les jeunes filles puissent te voir danser sans rougir; que ta danse soit pleine d'austérité, de délicatesse et de goût. »

Vestris voulait qu'on dansât comme à Athènes, en bacchantes et en courtisanes ; M. Taglioni exigeait dans la danse une naïveté presque mystique et religieuse. L'un enseignait la danse païenne ; on pourrait dire que l'autre professait la danse en catholique. Mademoiselle Taglioni dansait mieux et autrement qu'on ne dansait avant elle, deux conditions

indispensables pour des succès éclatants et durables : elle avait pour admirateurs et pour enthousiastes toutes les femmes du monde et toute la bonne compagnie. Sa jambe rappelait celle de Diane, sa poitrine était courte et étroite, ses bras très longs. M. Taglioni père, qui fit représenter un grand nombre de ballets à l'étranger, avait en partant confié sa fille, encore très jeune, à M. Coulon. Ce professeur de danse jouissait alors d'une grande célébrité. La pauvre Marie Taglioni devint l'objet des moqueries de toutes ses compagnes : « Est-ce que cette petite bossue, disait-on, saura jamais danser? » Elle était d'ailleurs conduite aux leçons par sa mère, qui, si elle n'avait pas l'honneur d'être bossue, était du moins contrefaite.

Le nom de mademoiselle Taglioni représente donc toute une école de danse, et vivra dans les annales d'un art connu des anciens, et qui se modifie selon les lois, les mœurs et la religion. Platon songea à établir entre l'homme et la femme une égalité légitime. Pour y arriver, il ne vit rien de mieux que de les rendre égaux en force : c'était pour lui une question de gymnastique. A ses yeux, la danseuse s'élèverait, au moins, jusqu'à la supériorité de l'homme. M. Andrieux qui, dans ma jeunesse, faisait un cours de littérature au collége de France, et qui parlait si bas qu'il se faisait entendre de l'auditoire le plus nombreux, exprimait sérieusement le vœu qu'on créât à l'Institut, dans la classe des Beaux-Arts, une section de danse et de pantomime. Cette

nouvelle section eût certainement compté dans ses rangs comme académiciennes, Bigottini, Taglioni, Fanny Elssler, Carlotta Grisi, la Cerrito, la Rosati.

Les grands maîtres de danse, les maîtres de ballet et la danse s'en vont ; j'ai pu voir de près quelques maîtres de ballet de l'ancien régime, c'étaient en général des hommes aux belles manières, aux grandes façons, se parant de beaucoup de bijoux qu'ils montraient comme autant de présents de rois, de reines, de princes et de princesses. Il n'y avait pas de cour souveraine pour laquelle ils n'eussent réglé une gavotte ou un quadrille. Au commencement de ce siècle, plus d'un ont montré un grand talent dans les ballets qu'ils ont composés et mis en scène. Je citerai Gardel, Milon, Aumer ; je citerai M. Albert, dont la passion pour les arts a su composer à grands frais un cabinet de curiosités rares et précieuses, et trouver plusieurs *Decamps* peu connus et de la plus belle qualité.

Les mœurs plus que légères des demoiselles de la danse, et surtout du corps de ballet, donnent à tout ce qui touche à l'opéra un caractère de frivolité. L'Académie impériale de musique est cependant une institution sérieuse par plus d'un côté ; là seulement se rencontrent toutes les ressources, tous les moyens pour une grande et belle exécution des œuvres de génie. Le gouvernement peut seul protéger, encourager et subventionner la grande musique à l'Opéra, comme il protége, encourage et subventionne la grande peinture, la

grande sculpture, en entretenant à grands frais une école à Paris et une école à Rome, en commandant à nos premiers peintres d'immenses tableaux d'histoire, à nos premiers statuaires de grandes œuvres pour nos places publiques, pour nos promenades et pour nos monuments.

L'Opéra est de plus le grand centre de ce commerce considérable de musique qui fait vivre et enrichit des populations très diverses. Plusieurs départements fournissent les bois nécessaires à la confection des instruments à cordes. La fabrication des pianos et de tous les instruments de musique se fait aujourd'hui sur la plus grande échelle. La copie et la gravure de musique occupent un personnel nombreux. Tous les musiciens de talent, tous les artistes hors ligne, trouvent un asile, de la célébrité et souvent une fortune à l'Opéra. Dans presque toutes nos villes de province s'organisent des conservatoires et des écoles de chant, dont les études reçoivent une puissante impulsion des partitions nouvelles exécutées à l'Académie impériale de musique. Toutes les grandes capitales de l'Europe ont un Opéra qui ne vit guère que des chefs-d'œuvre applaudis à Paris. L'Académie impériale de musique est donc à l'intérieur un puissant encouragement pour plus d'une industrie, comme elle est une des gloires de la France à l'étranger.

Un directeur de l'Opéra doit être l'homme d'affaires intelligent, prodigue, ardent et passionné de toutes les œuvres

qu'il est appelé à faire représenter. Le corps de ballet, lui-même, objet de tant railleries, a sa part dans l'exécution des ballets et même des grands opéras, comme le rapin qui garnit de couleurs la palette du maître et qui prépare des fonds de tableaux, a sa part dans les chefs-d'œuvre de la peinture, comme le praticien, qui fait voler le marbre en poussière, a sa part dans les chefs-d'œuvre de la statuaire.

L'administration de l' Opéra a encore un côté sérieux, puisqu'elle règle les prétentions et les intérêts d'un personnel nombreux et qu'elle dispose sagement ou imprudemment des sommes considérables fournies par l'État. En élevant beaucoup le chiffre des recettes de l'Opéra, j'ai peut-être porté préjudice à cet établissement et à mes successeurs, tous gens d'esprit, très intelligents et très capables. On a conclu de la petite fortune que j'y avais faite qu'on devait réduire le chiffre de la subvention; qu'on devait peu donner à un théâtre que le public subventionnait largement. Voulez-vous savoir pourquoi je n'ai pas perdu d'argent à l'Opéra, c'est surtout parce que je n'y suis pas resté longtemps, c'est parce que j'ai prudemment quitté la place au moment où la subvention diminuait. Il en est des recettes de l'Opéra comme des récoltes de nos vignobles et de nos champs : une mauvaise année succède toujours à une bonne ; une année de pertes à une année de bénéfices. Il résulte de là que si la subvention, même établie d'après des recettes modestes, ne fait que couvrir les dépenses ; si recettes et sub-

vention ne peuvent permettre que de nouer les deux bouts, le directeur de l'Opéra est sûr de voir arriver dans les mauvais jours l'heure fatale des déficits.

Réduire la subvention de l'Opéra, ce n'est donc pas faire une sage économie ; c'est d'abord compromettre la splendeur de l'institution ; c'est restreindre les ressources si nécessaires pour lutter contre la concurrence de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Russie ; et, malgré tout cela, c'est encore rendre indispensable, au bout d'un certain temps, la concession de crédits extraordinaires. Puis, enfin, quand les déficits se sont transmis comme héritages de direction à direction , la liquidation suprême donne nécessairement un passif considérable que le gouvernement et le budget de l'État finissent toujours par payer.

CHAPITRE VII.

LES CLAQUEURS ET LES MARCHANDS DE BILLETS.

Les industries parasites qui vivent de l'Opéra. — Un bal masqué et M. Thiers. — AUGUSTE, chef des claqueurs; — ses pensions, ses revenus. — Le service des billets de faveur. — Auguste et ses lieutenants. — Les *claqueurs* et les *rieurs*. — Néron et Tibère. — M. Loëve-Weimar et le Théâtre-Italien. — Les marchands de billets. — Commencement et développement de ce commerce. — Une grande dame et *Robert-le-Diable*. — Le public marchand de billets. — Une stalle à l'année pour rien. — Une rixe entre le directeur de l'Opéra et un marchand de billets. — L'Italie et l'Angleterre.

Autour de l'Opéra se groupent un grand nombre d'industries parasites. Les industries qui s'exercent dans l'intérieur de la salle paient, pour la plupart, une redevance. C'est ainsi que la société de *l'Entr'acte* achète le privilége de vendre seule ce journal de théâtre et les journaux du

soir, pendant les représentations. La vente ou la location des lorgnettes, le vestiaire, la vente des pièces de théâtre, la vente des rafraîchissements, sont aussi affermés.

Les représentations de l'Opéra font encore la fortune de bien d'autres industries, de toutes celles qui touchent à la toilette des femmes, du commerce des fleurs surtout; on en jette tant aujourd'hui sur la scène aux pieds de nos célébrités; les voitures de louage ou les voitures de place, les cafés et les restaurants voisins du théâtre sont intéressés à la prospérité de l'Opéra. Je ne parle pas des ouvreuses qui gagnent au moins par an mille à douze cents francs, lorsque le théâtre est à la mode. Les commissionnaires qui ouvrent les portières des voitures sous le péristyle, et qui sont autorisés à acheter et à revendre des contremarques, désirent aussi, bien entendu, de grands succès. Ce personnel de commissionnaires est choisi et nommé par le préfet de police. A un des bals masqués de l'Opéra, M. Thiers, qui cherchait toutes les occasions de me désobliger, vit un scandale dans cette annonce faite par l'entrepreneur de ces bals : *Une Jeune fille en loterie;* il s'agissait seulement, comme gros lot, d'une tête de Greuze. Je me rendis près du ministre. C'est moi, lui dis-je, que vous voulez punir, et vous frappez toutes les industries voisines de l'Opéra; vous ruinez les cafés, les restaurateurs qui ont fait leurs provisions, les magasins de costumes, les cochers de fiacres, les commission-

naires, les ouvreuses de loges. Le premier moment de colère passé, M. Thiers entendait raison, il passait même très vite de l'irritation à l'obligeance; sur mes observations, le bal annoncé fut autorisé.

Une corporation dont le rôle est plus important et plus sérieux, celle des claqueurs, vit surtout du théâtre. Le chef des claqueurs, le seul avec qui j'eusse affaire, s'appelait Auguste; c'était un hercule. Il avait l'étrange manie de ne porter que des vêtements d'une couleur qui attirait l'œil : une redingote d'un vert clair ou d'un brun tirant sur le rouge; on eût dit que, comme un général, sinon par la richesse, du moins par la singularité de son costume, il tenait à être toujours aperçu par ses troupes, à être toujours vu par elles au milieu du danger.

Auguste régnait et gouvernait comme claqueur en chef à l'Opéra avant ma direction. Il ne me fut point imposé par mon cahier des charges, mais je le maintins dans l'exercice de ses fonctions. Je n'exigeai de lui, bien entendu, aucune redevance; il n'eût pu me convenir de lui reconnaître des droits et de ne pas trouver en lui la plus aveugle docilité. Auguste fit à l'Opéra une fortune. Plus d'une danseuse bien établie lui payait une pension. Les débuts de chaque artiste lui valaient, de la famille ou des protecteurs, des gratifications dont le chiffre se réglait sur les prétentions du débutant ou de la débutante. Pour enlever d'assaut le cœur

d'une jeune danseuse à ses débuts, il était assez d'usage de mettre pour ainsi dire dans la corbeille, outre des fleurs, des diamants et des dentelles, de riches gratifications pour Auguste. Vers la fin des engagements et au moment de les renouveler, plus d'un artiste, pour tromper tout à la fois le public et le directeur, demandaient d'Auguste, à prix d'argent, un surcroît de succès momentané, qui pût sinon accroître au moins faire maintenir le chiffre de ses appointements. Ces succès factices sont des piéges tendus au directeur, et dans lesquels on parvient souvent à le faire tomber. Un artiste médiocre soigne sa voix ou travaille ses pas pendant quelques représentations ; il reçoit d'Auguste une protection inaccoutumée ; quelques amis placés à l'orchestre s'affichent par leur admiration pour ce talent en progrès. La camarilla du directeur, car tout directeur à une camarilla, avec plus ou moins de bonne foi ou plus ou moins séduite, insiste sur l'avenir de cet artiste. « Prenez vos précautions, ajoute-t-on, ne le laissez pas échapper ; l'Angleterre lui fait un pont d'or et la Russie lui offre de gros appointements avec une pension. » Redoutant toujours les folies et les triomphes des rivalités jalouses, le directeur se décide à des sacrifices ; et lorsqu'un brillant engagement est signé, s'évanouissent ce grand talent et cette célébrité d'un jour qui avaient causé tant de bruit : le tour est joué.

Toutes les premières représentations rapportaient surtout à ce directeur de succès de riches tributs d'un plus ou

moins grand nombre d'artistes, chantant ou dansant dans le nouvel ouvrage. Les auteurs eux-mêmes déposaient quelques offrandes sur cet autel de la gloire. Enfin, le chef de la claque levait un impôt régulier de billets sur l'administration de l'Opéra. Voici comment se faisait ce service : si un ouvrage déjà représenté plusieurs fois avait besoin d'être *soutenu*, on accordait à Auguste quarante ou cinquante billets de parterre; on ne lui en accordait que vingt ou même dix lorsqu'il s'agissait d'une œuvre applaudie par le public et qui attirait la foule. A toutes les premières représentations, Auguste réclamait et recevait au moins cent billets de parterre. L'armée des claqueurs était savamment organisée. Le général s'adjoignait des lieutenants intelligents, décidés et intrépides, chargés au besoin de tenir tête à des cabales ennemies et de veiller sur la personne de leur chef. Les jours de première représentation, les lieutenants, au nombre de dix, commandaient chacun une décurie; outre leurs billets d'entrée, ils recevaient même d'Auguste des honoraires en argent et quelques places qu'ils pouvaient donner à des hommes sûrs; le reste de l'armée n'avait que son droit d'entrée; enfin, Auguste comptait dans sa troupe des sous-claqueurs : c'étaient des personnes bien vêtues auxquelles il vendait des billets de parterre à moitié prix, et qui s'incorporaient dans une décurie, si elles ne préféraient le rôle de claqueurs isolés. . . . .

Cette répartition et ce placement de billets de faveur se faisaient dans un lieu connu, le plus souvent, disons-le, chez un marchand de vin du quartier.

Les jours de première représentation, Auguste tenait à ce que son armée fût introduite avant le public dans les murs de Troie; il voulait pouvoir mettre à exécution en toute liberté ses plans stratégiques : disposer son avant-garde, assurer la position de sa réserve et défendre les flancs et les derrières de son armée par des troupes aguerries. Le parterre de l'Opéra est grand; par ses dispositions savantes, le public se trouvait pour ainsi dire emprisonné au milieu de groupes multipliés de claqueurs. Auguste tenait à sortir victorieux de toutes ses entreprises; et lorsqu'un ouvrage avait réussi, il s'enorgueillissait du triomphe et s'en attribuait la gloire : « Quel beau succès j'ai obtenu hier! disait-il. »

Auguste n'était ni lettré ni musicien; mais aussi exact que le lustre lui-même à toutes les représentations de l'Opéra, il savait son public; de nombreuses campagnes en avaient fait le plus habile tacticien. J'exigeais qu'il assistât à toutes les répétitions générales des ouvrages nouveaux, et, la veille de chaque première représentation, une conférence très sérieuse avait lieu entre lui et moi dans mon cabinet. Nous passions en revue tout l'ouvrage, depuis la première jusqu'à la dernière scène; je ne lui imposais point mes opinions; j'écoutais les siennes : il appréciait, il jugeait tout, danse et

chant, suivant ses impressions personnelles. Je me surprenais quelquefois à rire de la justesse de ses critiques et du programme qu'il se traçait à l'avance pour la répartition savante et graduée des applaudissements. Son système était qu'à l'Opéra, devant un public choisi et exigeant, il ne fallait pas trop *chauffer* le premier acte ; qu'on devait, au contraire, réserver son courage et ses forces pour *enlever* le dernier acte et le dénoûment. « A un dernier acte, me disait-il, je n'hésite pas à couronner de trois salves un morceau de chant ou un chœur qui n'en obtiendrait qu'une s'il était placé au premier acte. Vers le milieu d'un ouvrage, il faut caresser le succès et non le violenter. » Il y avait du flatteur et du courtisan chez Auguste, et il ne ménageait jamais les éloges pour tout ce qui touchait personnellement à l'administration, pour les décors, pour les costumes. « M. le directeur, les décors et les costumes sont si beaux que, dans notre admiration, tout mon monde et moi nous ne craindrons pas de *crier*. » C'était un juge sévère en musique ; pour la danse, il se montrait gêné dans ses appréciations, tant la danse corrompait souvent la sincérité et la probité de ses critiques par des bienfaits.

Son orgueil traitait assez dédaigneusement ses collègues des autres théâtres. Selon lui, rien de plus facile que d'enlever des succès d'opéra-comique ou de vaudeville : « On en vient à bout, ajoutait-il, plus encore par des rires que par des applaudissements; il faut, dans ces théâtres de

second ordre, plus de rieurs que de claqueurs ; le public ne se fâche jamais contre un homme qui rit, tandis qu'il menace celui qui applaudit et dont il blâme les applaudissements. On n'a jamais crié *à la porte les rieurs*, tandis qu'on crie souvent *à la porte les claqueurs.* Les rieurs, même les plus exercés et les plus habiles, n'ont rien à faire à l'Opéra ; il n'y a presque jamais le plus petit mot pour rire ni dans un opéra ni dans un ballet. Le public de l'Opéra est distingué, mais susceptible et irritable ; je ne peux donc m'entourer que de gens qui sachent vivre et entraînent le parterre et l'orchestre à l'indulgence, plutôt par des incitations douces et polies que par des violences et des gros mots ; à la moindre scène, à la moindre bataille, M. le directeur me chasserait ; mais qu'il soit tranquille, je m'efforcerai toujours de me rendre digne de sa confiance : seulement, nous avons souvent bien du mal avec tous ces gredins de billets payants. » Ces considérations morales, ces réserves, ces prudences du chef des claqueurs recevaient mon approbation ; et j'exigeais de lui le plus grand respect pour le public.

Après avoir accordé une large part d'applaudissements au poëme et à la musique, il s'agissait d'établir le compte des artistes ; tous les premiers rôles devaient être fêtés, rappelés, redemandés, c'était de droit ; mais, lorsque nous arrivions aux artistes de second ordre, il me répugnait de traduire nettement et en termes précis ce qu'on devait faire

pour chacun ; je craignais d'afficher des préférences personnelles ; j'avais donc adopté, pour m'entendre à ce sujet avec Auguste, une gamme chromatique dont les notes élevées étaient une excitation aux applaudissements, dont les notes basses prescrivaient, au contraire, de les modérer. Mon interlocuteur saisissait jusqu'aux nuances les plus fines de ce langage musical, et je constatais le soir que toutes mes instructions avaient été comprises et fidèlement traduites. Le chef des claqueurs ne me questionnait même pas sur celles qu'il croyait mes préférées : sa haute protection leur était acquise.

> Détestables flatteurs, présent le plus funeste,
> Que puisse faire aux rois la colère céleste !

Néron récitant des vers ou jouant de la flûte sur un théâtre, Tibère se posant en grand orateur devant le sénat, avaient aussi leurs claqueurs ; seulement ils imposaient l'admiration, moins par des bienfaits que par la terreur. Toutes les fois qu'il faut agir sur des hommes réunis, des intérêts d'amour-propre, des passions ardentes, inventent d'habiles tactiques. Dans nos dernières assemblées parlementaires, des orateurs en renom ne recevaient-ils pas des applaudissements de claqueurs, donnés par l'amitié ou par l'esprit de parti. Lorsque, pendant ma direction du *Constitutionnel*, certains hommes politiques venaient le soir corriger l'épreuve de leurs discours, ils ne manquaient jamais de les enjoliver d'un assez grand

nombre d'interruptions laudatives, d'une foule de mots admiratifs : *bien*, *très bien*, *profonde sensation*, *applaudissements*, *bravos*, attirant l'œil par des parenthèses. Ces applaudissements factices, ces ruses de comédiens, de danseuses ou d'orateurs, ne dupent jamais personne ; ils ne trompent, en les rendant heureux, que ceux qui y ont recours.

On a plus d'une fois tenté de supprimer dans nos parterres l'intervention des claqueurs à gages, je me faisais leur défenseur officieux et convaincu. Si les applaudissements des claqueurs excitent parfois de la part du public du mécontentement et des plaintes, plus souvent encore leur intervention prévient ou intimide des cabales que des rivalités haineuses ne manqueraient pas de susciter contre des artistes de plus ou moins de talent. Je n'ai jamais pensé que les claqueurs dussent causer du bruit, des rixes et du scandale; j'ai toujours cru, au contraire, qu'ils étaient là pour apaiser, pour rendre impossible le scandale, les rixes et le bruit. Je m'efforçais de relever même le chef des claqueurs à ses propres yeux : « Vous avez, lui disais-je, un beau rôle à jouer : mettez fin aux querelles; venez au secours du plus faible, défendez-le contre le plus fort; cessez d'applaudir quand le public l'ordonne; donnez l'exemple de la politesse et de la bonne conduite; arrêtez, par toutes les voies de conciliation, des oppositions injustes, des coalitions ennemies contre les artistes en scène, ou contre les ouvrages représentés. »

Toutes les pièces d'un théâtre ne sont pas des chefs-

d'œuvre qui excitent l'enthousiasme du public ; tous les artistes ne peuvent pas, à force de talent, vaincre sa froideur et son indifférence, et, cependant, l'exécution perdrait beaucoup si des applaudissements même convenus ne venaient rassurer la timidité des uns, encourager, échauffer le talent des autres. On prétend, bien à tort, que le vrai public applaudirait si les claqueurs n'applaudissaient pas ; et on citait surtout à cette occasion les murmures approbateurs et les ovations bruyantes du parterre et des loges du Théâtre-Italien. Mon ami Loëwe-Weimar disait avec raison : « Le Théâtre-Italien n'a pas de claque, mais il a une clique. » Sans nier ici le talent reconnu de quelques grands artistes, on ne peut cependant, en style d'atelier, nier toutes les *ficelles* de la musique et du chant italiens.

La mission des claqueurs, comme je l'entendais, n'avait rien d'exorbitant ni de dangereux ; tous ceux qui s'exposent à être jugés par le public ont besoin, pour exciter leur courage, de cette fièvre de joie que leur causent les applaudissements ; et j'ai souvent remarqué que, lorsqu'on redemandait au milieu des bravos un pas à une danseuse, un air à un chanteur, le pas était encore mieux dansé, l'air mieux chanté la seconde fois que la première.

Le chef des claqueurs de l'Opéra vivait d'ailleurs en bon père de famille, d'une vie régulière et honnête ; il s'est plu à faire des trente ou quarante mille francs qu'il gagnait par an à l'Opéra une riche dot pour l'établissement de ses enfants.

J'arrive maintenant à expliquer une autre industrie contre laquelle s'élevèrent d'abord des préventions ; je veux parler de l'industrie des marchands de billets. Ce commerce prit surtout de grands développements à l'occasion de *Robert-le-Diable*. Le public avait été si étonné, si ému de la première représentation, que le lendemain matin la foule stationnait aux abords du bureau de location ; quelques jeunes gens sans profession et sans travail, ayant réuni une petite somme d'argent, imaginèrent de passer une partie de la nuit à la porte de l'Opéra, afin d'être les premiers à obtenir du préposé des stalles ou des loges ; ils ne manquaient jamais, aux représentations de *Robert-le-Diable*, de revendre dans la journée ou le soir avec de gros bénéfices tout ce qu'ils avaient pu acheter le matin. Ils prirent goût à ce fatigant, mais lucratif métier ; ils s'ingénièrent à se procurer le plus grand nombre possible de loges et de stalles ; les bénéfices étaient certains. Le public ne tarda pas à venir se plaindre que, tandis qu'on lui refusait des billets au bureau, des marchands stationnant aux abords du théâtre en avaient les mains pleines. On ne saurait croire à tous les expédients, à toutes les ruses qu'ils imaginèrent alors pour tromper l'administration qui les connaissait, et leur répondait le plus souvent par des refus ; c'étaient des domestiques de grandes maisons qui se présentaient avec la carte de leur maître, et demandaient en son nom, l'argent à la main, une des loges les plus grandes, les meilleures et les plus chères ; c'étaient des

valets de pied portant des livrées, voire même la livrée du Roi, qui se faisaient ainsi, je ne sais à quel prix, les commis des marchands de billets; c'étaient quelquefois des femmes en grande toilette, descendant avec fracas d'une voiture de louage, qui venaient solliciter du préposé à la location un grand nombre de stalles : il s'agissait d'amener à l'Opéra une famille tout entière. Le public lui-même ne tarda pas à se faire le complice actif de ce commerce de contrebande dont il se plaignait. Voici les marchés auxquels les gens les plus honorables se prêtaient : un monsieur voulait des stalles et jetait les hauts cris de n'en plus trouver au bureau de location ; le marchand de billets calmait bientôt cette grande colère. « Je vais vous donner, monsieur, disait-il, des stalles au prix du bureau, mais à la condition que vous allez entrer me demander une loge de six places, aux premières, aux secondes ou aux troisièmes de face ou de côté; on vous la donnera à vous, tandis qu'à moi on me la refuse. » Traité conclu; ce monsieur recevait l'argent pour payer la loge; lorsqu'il en rapportait les coupons, on lui remettait sans prime les stalles promises. De pareils arrangements entre le public et ce commerce de contrebande se faisaient tous les jours sur la voie publique, ce qui n'empêchait pas beaucoup de gens d'accuser l'administration d'indélicatesse et de refuser au prix du tarif des billets qu'elle faisait vendre avec surenchère; de tels soupçons m'indignaient à ce point que j'écrivis à M. le préfet de police plusieurs lettres

dont les copies sont encore dans les archives de l'Opéra ; j'établissais qu'un directeur de spectacle jouissait seul du droit de vendre les billets de son théâtre ; que tous ces trafics, qui se commettaient sur la voie publique, étaient un scandale, et je priais l'autorité de vouloir bien y mettre fin. Plus d'une fois les ordonnances de police menacèrent d'arrestation et de poursuites l'association des marchands de billets ; ils louaient alors une boutique dans le voisinage de l'Opéra, et ils continuaient tranquillement leur commerce.

J'interrogeais souvent le préposé à la location sur ce que disait, sur ce que voulait le public, sur les ouvrages les plus demandés ; il m'indiquait les spectacles à donner, dont il garantissait la recette. Par un beau jour d'été, je me trouvais à son bureau, un marchand de billets se présenta et sembla presqu'exiger des stalles ou une loge. J'ordonnai qu'on ne lui donnât rien, et, comme il me répondit un peu haut qu'avec son argent il avait des droits tout comme un autre, je ne pus contenir ma colère, et le prenant par le collet je le repoussai violemment jusque dans la rue ; il alla tomber dans le ruisseau. Je rentrai à l'Opéra assez fier et assez triomphant d'un pareil exploit. Revenant chez moi vers cinq heures, je fus accosté par un homme qui ne m'était point inconnu. « Monsieur Véron, vous devez être content de nous? — Que voulez-vous dire? — Vous vous rappelez ce qui s'est passé ce matin. Celui que monsieur le directeur a jeté dans le ruisseau est le plus fort de nous tous ;

il lutte très souvent sans avoir jamais été vaincu ; il a vu que ça plaisait à monsieur de le maltraiter, et par respect il s'est laissé faire ; nous sommes même convenus entre nous, monsieur le directeur, que toutes les fois que vous jugerez à propos de nous infliger vous-même quelques corrections, nous nous laisserons battre et terrasser sans mot dire ; cet imbécile de public verra bien que vous faites tout au monde pour empêcher notre commerce de billets. » Je rompis, assez confus, cet entretien, et je fus ainsi averti de ne pas trop me fier à ma force d'athlète, de ne plus me croire un hercule. Je renonçai pour toujours au pugilat.

Malgré tous mes efforts, l'industrie des marchands de billets prit bientôt la plus grande extension ; cette spéculation leur donnait le plus souvent de gros bénéfices ; mais à certains jours une émeute, un orage à l'heure du spectacle, arrêtaient la vente, et leur causaient des pertes en les forçant de donner des stalles et des loges au rabais ; pour parler leur langage, ils ont quelquefois bu par soirée des *bouillons* de douze à quinze cents francs.

Le commerce de billets reçut plus tard un nouveau développement ; une société se forma, des capitaux considérables, près de deux cent mille francs, s'engagèrent dans cette affaire. Les marchands de billets en sont arrivés à louer à l'Opéra des loges et des stalles à l'année, environ pour une somme de cent soixante mille francs ; tantôt ils vendent au public, avec bénéfice, des loges louées par eux à l'avance ;

tantôt aussi ils achètent du public, de locataires à l'année, des loges ou des stalles pour certaines représentations. Pendant le grand succès de *Robert-le-Diable*, une dame du beau monde venait dans sa voiture aux abords de l'Opéra, entre cinq et six heures du soir, mettre presqu'aux enchères sa loge de six places aux premières de face. Je tiens pour certain que, plus d'une fois, des marchands de billets lui achetèrent cette loge deux cents francs, et même jusqu'à trois cents francs; c'était plus que le triple de ce qu'elle coûtait au bureau. Beaucoup de gens soit pour le Théâtre-Italien, soit pour l'Opéra, entretiennent des relations d'affaires avec les marchands de billets; les jours de première représentation, de solennités, de spectacles courus, ils leur vendent leur stalle à un prix tellement élevé, qu'à la fin de l'année, à part ces grandes représentations, ils ont joui d'une stalle pour rien. Le locataire qui part pour la campagne ou pour un voyage s'estime heureux de céder sa loge avec plus ou moins de bénéfice. L'un des membres de cette société, le plus intelligent, se charge pour ainsi dire de *faire la ville;* comme les courtiers de commerce, comme les agents de change, il ne court chez ses clients qu'en cabriolet; il a ses entrées du matin dans les plus grandes maisons; il sait les habitudes, les goûts, les mœurs, les intrigues de cœur de chacun. Ces études discrètes lui apprennent chez qui il placera avantageusement une stalle ou une loge, lorsqu'il est sûr que madame *** garde la sienne.

De nos jours, l'esprit de spéculation exploite tout, se fait jour partout ; et les plus grosses fortunes ne sont pas les moins empressées à courir après de petits bénéfices.

La boutique des marchands de billets, située dans le voisinage de l'Opéra, est une vraie succursale du bureau de location. On y trouve un plan de la salle, colorié, avec stalles et loges numérotées ; on y tient des livres de commerce et une comptabilité fort en règle.

Pour être juste, il faut constater que ces courtiers de loges et de stalles apportent dans toutes leurs transactions la plus grande probité ; ils ne souffrent jamais que l'un d'eux abuse de la crédulité et de la confiance du public : j'en ai eu plus d'une preuve pendant ma direction.

Le commerce des marchands de billets est aujourd'hui bien établi, reconnu et presque protégé ; ils finiront par payer patente. Ils se sont rendus utiles et même nécessaires aux intérêts des administrations théâtrales et du public ; quand ils font de bonnes affaires, c'est que le directeur s'enrichit.

L'étranger qui, au milieu du jour, arrive à Paris par un chemin de fer, trouve, moyennant un sacrifice d'argent, une loge ou des stalles commodes pour la représentation du soir au théâtre de son choix, et peut ainsi, pendant une courte résidence dans la capitale, se mettre au courant de toutes les pièces à succès. Chaque théâtre est exploité par une société particulière de marchands de billets. Pertes et

bénéfices compensés, ils ne tirent guère par année de leur mise de fonds que quinze à vingt pour cent. Ils sont par leur présence aux portes des théâtres l'indice et l'escorte de tous les grands succès. Sans poser comme lettrés ni comme musiciens, ils prédisent l'avenir, apprécient à l'avance les recettes des ouvrages nouveaux, et ils ne se trompent jamais. Le temps n'a point affaibli leur tendresse pour *Robert-le-Diable ;* ils témoignent la plus grande admiration pour MM. Scribe et Meyerbeer, et par un reconnaissant souvenir, ils me montrent même encore la plus respectueuse déférence.

Ce commerce, passé en usage dans nos mœurs, fleurit d'ailleurs en Italie et en Angleterre ; à Milan, où l'on est propriétaire d'une loge à la Scala comme on est propriétaire d'une maison, on vous vend dans les environs du théâtre, à des prix variables, des loges avec salon dont on vous remet la clef, portant un numéro. A Londres, c'est chez les libraires que s'exploite le commerce le plus actif des loges louées soit par représentation, soit à l'année. Les directeurs des théâtres vendent à l'avance et avant de commencer la saison plus des deux tiers de leur salle. Il s'est fait ainsi à Londres des fortunes considérables, bien que les grands seigneurs prennent la plupart du temps leurs loges à crédit, et ne règlent leur compte qu'au bout de trois ou quatre ans.

CHAPITRE VIII.

ES COULISSES DE L'OPÉRA.

Des révolutions politiques à propos de portes ouvertes ou fermées. — La scène de l'Opéra pendant un entr'acte, — les dangers qu'on y court. — Les habitués des coulisses de l'Opéra. — La Sainte-Catherine dans les loges. — Les amendes. — Les médecins de l'Opéra. — Une maladie du corps de ballet. — Les trucs. — L'éclairage de la scène, le gaz. — La pyrotechnie. — M. Duponchel. — Les décorations. — Déceptions de coulisses. — Les beautés du jour et les beautés du soir. — Les costumes. — Les discours au public. — Une rentrée de madame Damoreau. — Conclusion.

Qui n'a rêvé, même au collége, des coulisses de l'Opéra? Je pus être introduit dès ma jeunesse par Georges Ney, mon maître de violon, dans les coulisses de l'Opéra-Comique ; dès ma jeunesse aussi, Porte, longtemps chef du bureau des passeports à la préfecture de police, et violoncelle à l'O-

péra, me conduisit dans les coulisses de l'Académie royale de musique; que j'enviais l'heureux sort de ceux que je voyais causer librement, familièrement avec ces dames de théâtre! Je ne me doutais guère alors que je réglerais un jour, en souverain, les destinées de l'un de ces grands empires.

Sous ma direction, une porte du théâtre s'ouvrait dans la salle, du côté gauche des spectateurs, quelques marches au-dessous du corridor de l'orchestre; aujourd'hui, c'est du côté droit que s'ouvre cette porte qui mène aux coulisses.

Bien des révolutions politiques n'ont eu à peu près pour résultat que de faire s'ouvrir à gauche des portes qui s'ouvraient à droite. Le coup d'État du 2 décembre produit du moins déjà de plus grands et de plus sérieux effets pour les intérêts du pays : le salut et le repos de la société, une politique extérieure prudente, mais résolue, droite et nationale; l'alliance anglaise la plus fortement nouée; la sollicitude la plus persévérante et la plus ingénieuse pour les classes pauvres et les classes ouvrières; la politique au grand jour, le suffrage universel; enfin, Paris reconstruit, assaini, embelli. Quand on a fait plus d'un métier, quand on a vécu dans les mondes les plus divers, quand on a vu de près le bas et le haut de la société, on se laisse aller malgré soi, à des comparaisons spontanées, à des rapprochements presque involontaires, et on trouve alors plus de similitude qu'on

ne s'y attendait entre les petites et les grandes choses. On me pardonnera donc, à propos de portes ouvertes ou fermées, cette courte digression politique. Je reviens aux coulisses de l'Opéra.

Un préposé, cerbère poli et aux bonnes façons, est assis devant cette porte, et ne l'ouvre qu'à bon escient ; sur une petite feuille avec en-tête imprimé, portant la date de chaque représentation, s'inscrivent les noms de toutes les personnes qui ont droit d'entrée sur le théâtre.

Figurez-vous que vous mettez le pied sur un bâtiment de guerre : des cordages, des poulies, des hommes montés jusqu'au sommet des *portants ;* des manœuvres incessantes, des rideaux qui viennent des frises, des *fermes* qui montent du dessous, des trappes qui s'ouvrent ou se ferment, des châssis qu'on recule ou qu'on avance, des contre-poids qui descendent du cintre, des *praticables* qu'on change de place, et que parfois on amoncelle les uns sur les autres; des accessoires qu'on dispose, des lampes qu'on allume, des *portants* de gaz, des rampes de gaz, qui font explosion de lumière; des mots de commandement, prononcés à haute et intelligible voix, par le brigadier des machinistes, par le machiniste en chef : tout cela sous la surveillance la plus active des pompiers, de leurs sous-officiers, de leur lieutenant ou de leur capitaine; un homme de service qui, au milieu de tout ce mouvement, arrose et balaie les premiers plans du théâtre ; deux inspecteurs

de la scène qui crient et s'agitent pour faire faire place au théâtre, et pour avertir des dangers les acteurs et les curieux; çà et là des artistes du chant et de la danse en costumes, des chanteurs qui préludent et vocalisent, des danseuses qui bondissent sur la scène; au milieu de tout ce tohu-bohu, le directeur à la physionomie gaie, si la salle est pleine, de fâcheuse humeur, si la salle est vide. Tel est le tableau animé, pittoresque, du théâtre de l'Opéra pendant un entr'acte, jusqu'au moment où les inspecteurs de la scène, d'une voix de Stentor, s'écrient : « Place, messieurs, place au théâtre, le rideau va se lever. » Pendant ce temps, les avertisseurs courent les loges, et viennent dire au maître de ballet ou au maître de chant : « Tout notre monde est prêt. » Le chef et les artistes de l'orchestre regagnent leur pupitre, le souffleur remonte dans son trou, une sonnette est tirée pour avertir le foyer du public; le machiniste en chef donne le signal pour le rideau d'avant-scène; enfin la toile se lève.

Il faut presque avoir *le pied marin* pour ne pas faire de faux pas sur ce vaisseau agité, non par les flots de la mer, mais par d'incessantes manœuvres. J'ai visité tous les dessous du théâtre, même celui où passe le gros tuyau du gaz, dont le robinet ouvert ou fermé peut faire le jour ou la nuit sur le théâtre ou dans la salle; j'ai surtout visité les cintres, et j'en ai parcouru tous *les ponts;* les rampes de bois sur lesquelles glissent les cordages, que j'inspectais souvent,

sont presque usées et brûlées par le frottement. Que de curieux ne mettraient pas le pied sur la scène, s'ils savaient tous les dangers qu'ils y courent ; dans tous les cintres sont suspendus des contre-poids pesant soixante-quinze ou cent kilos ; une corde qui soutenait un de ces contre-poids se rompit un jour ; cette masse de plomb fit une ouverture au plancher d'un pont, et tomba sur la scène : il n'y avait heureusement personne sur le théâtre à ce moment. Si cet accident se fût produit pendant une représentation, il y aurait eu certainement des tués et des blessés. Défiez-vous des trappes qui s'ouvrent, il en sort souvent des *fermes* sur la silhouette desquelles, par imprévoyance, vous pourriez vous trouver à cheval, et enlevé à une plus ou moins grande hauteur ; défiez-vous des portants, des rampes de gaz et des rideaux ; prenez garde qu'il ne vous tombe sur la tête des hommes, des cordages ou toute espèce de choses ; prenez garde, enfin, que le bout du pied d'une danseuse, qui fait des battements, ne vienne retrousser le bout de votre nez, ou même en vous frappant plus bas, ne vous cause de plus dangereuses blessures.

Pour les habitués des coulisses de l'Opéra, je dirai ici que les premiers plans du théâtre et les plus rapprochés du rideau sont l'endroit le plus sûr pendant les entr'actes ; mais là se pressent tous les artistes, et surtout le corps de ballet, pour regarder à travers les trous de la toile ce qui se passe dans la salle.

Ne vous approchez pas trop près des danseuses, ni même des chanteuses; elles couvriraient peut-être de blanc votre habit, et trahiraient ainsi vos conversations trop intimes avec elles.

On observe des mœurs bien diverses chez les habitués des coulisses de l'Opéra.

Les uns sont les amis de toutes ces dames, les embrassent toutes en père de famille ou en frère; de là des groupes assez pittoresques et assez osés; là un monsieur tient par la taille deux figurantes, une sous chaque bras; plus loin, un autre en a une sur chaque genou. *Honni soit qui mal y pense.* Ces *bons papas* du corps de ballet le comblent de petits présents et de bonbons, et paient souvent les leçons particulières. L'un d'eux me dit un jour : « Croiriez-vous que je ne me tire jamais des étrennes de ces dames à moins de quinze ou vingt mille francs ; c'est pour moi une occupation de quinze jours, que de leur chercher des cadeaux variés, et qui, cependant, par leur prix, ne fassent pas de jalouses. » La tendresse banale de ces assidus des coulisses invente souvent des sobriquets pour chacune; par leur générosité, leur galanterie, et par leurs soins de tous les jours, ce sont des amis de la maison. D'autres habitués ont des mœurs toutes différentes : à toutes les représentations, vous les trouvez causant avec la même figurante, et le plus souvent à la même place, loin du bruit, des regards et des lumières; il s'improvise

ainsi de petits boudoirs dont on respecte le mystère et dont on ne trouble pas les doux propos.

Pendant les représentations, il se célèbre souvent de petites fêtes intimes dans les loges des chœurs ou du corps de ballet ; un de ces *amis de la maison* fait les frais du gai festin ; tantôt ce sont des marrons et du cidre, plus souvent des glaces, du punch et des gâteaux ; c'est ainsi que les demoiselles d'Opéra ne manquent jamais de célébrer dans plusieurs loges la Sainte-Catherine, bien qu'un grand nombre n'aient plus le droit de se placer sous ce patronage exclusivement réservé à la virginité.

Il est même des habitués privilégiés qui, pendant la représentation et après le lever du rideau, prolongent toute la soirée leur séjour sur le théâtre. Certains ouvrages, dont la mise en scène n'est pas trop compliquée, beaucoup d'autres, dont le rideau de fond ou les fermes ne dépassent pas le cinquième ou sixième plan, laissent par derrière, sur le théâtre, un vaste espace, plus ou moins encombré, où les tendres causeries s'animent et se passionnent au bruit de l'orchestre et des chants.

Les chefs de service, pendant toute la représentation, rendent la justice en cadi. Les figurantes qui manquent leur entrée, qui causent ou qui rient trop fort sur la scène, entendent prononcer contre elles de sévères amendes ; toutes ces amendes sont prélevées sur les appointements, à la fin du mois, par le caissier. Lorsqu'une figurante

ne se rend pas au théâtre, lors même qu'elle écrit ou fait prévenir qu'elle est malade, la visite du médecin est précédée de celle d'un avertisseur, qui va s'assurer si la malade est au moins restée chez elle. Les indispositions du corps de ballet sont assez souvent des dîners à la Maison-Dorée et aux Frères-Provençaux. Ces pauvres malades soignent quelquefois encore leurs souffrances et leur malaise, dans la plus éblouissante toilette, à quelque avant-scène de nos petits théâtres ; un pareil oubli de tout devoir expose aux punitions les plus sévères, et même à être rayée des contrôles de l'Opéra.

Quelques-unes sont, en effet, sérieusement indisposées; tous les matins le médecin de service apporte à l'administration un rapport sur ses visites de la veille, et reçoit une nouvelle liste de visites à faire pour le jour et pour le lendemain. Le service des médecins de l'Opéra n'est point une sinécure. Sans compter les indigestions qui se produisent dans la salle et les blessures graves que peuvent recevoir les machinistes dans leur service sur la scène, les indispositions du corps de ballet, ses douleurs de pieds, ses imprudences, et même ses grossesses, forment une clientèle qui cause assez de dérangement et prend assez de temps à la Faculté. Sous ma direction, mes amis de Guise et Piron, l'un chirurgien, l'autre médecin, jouissaient surtout de la confiance de ces dames. Il y a même, dans les coulisses de l'Opéra, une petite pharmacie inspectée souvent, et où se

trouvent des bandes, des compresses et des appareils pour les fractures.

On rencontre dans le corps de ballet, et chez les danseuses, une maladie qui leur est pour ainsi dire spéciale; ce sont des *ozènes* simples, c'est-à-dire un rhume de cerveau chronique, grave pour elles, en ce sens qu'elles sont obligées de ne respirer que par la bouche ; cette infirmité les gêne beaucoup dans leurs exercices fatigants ; forcées d'ouvrir une bouche large, pour respirer au milieu de leurs pas, il leur est presqu'interdit de sourire. Ces inflammations chroniques de la membrane muqueuse des fosses nasales sont très persistantes ; j'ai souvent essayé, par un bon régime, par des amers et par des poudres sternutatoires, de diminuer le gonflement et de faciliter le libre passage de l'air à travers les fosses nasales et l'arrière-gorge, je n'ai jamais obtenu un succès complet, et je me suis quelquefois demandé si l'introduction, prudente et facile, d'une petite sonde de gomme élastique, ou tout autre moyen de compression, ne pourrait pas faire cesser cette espèce de rétrécissement des deux cavités nasales. Qu'on me pardonne ici cette seconde digression ; cette fois, ce n'est plus l'homme politique, c'est le médecin qui reparaît au milieu des coulisses de l'Opéra.

L'art de la mise en scène consiste à tromper l'œil du spectateur et à simuler les objets réels avec adresse, et même avec talent. On assiste, dans les coulisses, à tous ces secrets, à tous ces *trucs*. Le bruit du canon est simulé par des coups

frappés sur une grosse caisse, suspendue pour qu'elle soit plus sonore. La flamme subite, rapide, fugitive, produite par la poudre de licopode en combustion, simule les éclairs. On imite les éclats de foudre par de larges plaques de tôle qui se choquent en tombant les unes sur les autres. Les maîtres de chant ont souvent mission, dans les coulisses, de sonner les cloches, d'agiter des chaînes en mesure, et de frapper les coups de tam-tam notés sur la partition. La fusillade des *Huguenots* est produite par la mise en mouvement d'une sorte de grande *crecelle.*

L'éclairage de la scène constitue un service des plus importants. C'est sous ma direction que le gaz a été employé pour la première fois dans les coulisses de l'Opéra français, soit dans des boîtes fermées placées dans les cintres pour produire l'effet du *clair de lune* dans la décoration du cloître de *Robert-le-Diable*, soit sur des portants, soit dans des rampes cachées sous les frises. Pendant ma direction, la peinture, la plantation et l'éclairage des décorations ont fait d'immenses progrès, sous la surveillance spéciale de M. Duponchel. Dans *Robert-le-Diable*, *Gustave*, *la Juive*, *la Tentation*, *la Révolte au Sérail*, *la Tempête*, le pinceau habile de messieurs Séchan, Feuchères, Diéterle, Despléchin, ont créé plus d'un chef-d'œuvre.

La pyrotechnie a aussi dans les coulisses de l'Opéra son chef de service. Les lampes qui s'allument par enchantement dans le cloître de *Robert-le-Diable*, les effets de soleil

ou d'incendie, toutes les surprises où une vive et prompte lumière est indispensable, se rattachent à ce service, qui exige tout à la fois une certaine instruction, beaucoup d'adresse et de prudence.

Je me fais un devoir de dire ici que M. Duponchel a rendu à l'Opéra d'importants services pour la mise en scène; il a même amené l'eau sur le théâtre, pour la faire se jouer dans des jets et dans des cascades, mais l'eau a un malheur : c'est qu'au théâtre elle ne s'éclaire pas.

Celui qui hante les coulisses s'expose à plus d'un désappointement, à plus d'une déception; telle artiste, dont la beauté éblouit au théâtre, est quelquefois laide à la ville. Telle autre, charmante à la ville, est loin de plaire au théâtre. Les traits fins et délicats, vus de loin, perdent leur grâce et leur charme; les traits fortement accentués prennent au contraire sur la scène d'heureuses proportions : de grands yeux, un grand nez, une grande bouche ne donnent à la physionomie que plus d'expression et de caractère. Il y a des beautés de jour et des beautés du soir; une peau brune, jaune ou noire, devient blanche à l'éclat de la lumière; les cheveux noirs réussissent mieux aussi au théâtre que les cheveux blonds. L'encre de Chine, le fard, le blanc, le carmin, des préparations chimiques de toute nature sont employés pour braver le feu de la rampe, par tous les artistes, et surtout par les danseuses, pour se faire des sourcils, des cils noirs, pour s'agrandir les yeux en prolongeant

vers les tempes la ligne noire des cils ; pour se colorer les joues, pour se blanchir le front, le nez, et pour relever l'éclat des dents en donnant aux lèvres la couleur factice du corail. L'art de se grimer accomplit aussi des prodiges ; j'ai fait faire un bien grand nombre d'étranges perruques. L'artiste chargé de les *composer* se montrait fort habile et ne manquait pas d'un certain orgueil ; mon titre de gloire dans la postérité, disait-il, ce sera la perruque de M. Talma, dans le rôle de Sylla.

La variété, la richesse des costumes, n'avaient jamais été poussées si loin que sous ma direction. En entrant dans les coulisses de l'Opéra, on était frappé de la fraîcheur, de la beauté des étoffes, et de mille détails de rubans ou de bijoux employés même pour les figurantes. Le costume des premiers sujets brillait souvent des plus riches broderies en soie et même en or fin. On étudiait toujours les étoffes à la lumière : les diverses couleurs s'éclairent plus ou moins et conservent plus ou moins d'éclat au feu de la rampe.

J'ai encore à révéler ici quelques secrets de coulisses qui ne peuvent me créer, je l'espère, aucune inimitié parmi les artistes de l'Opéra. Lorsque les chœurs chantent dans la coulisse, les maîtres de chant battent la mesure ; quelquefois même un violon accompagne les coryphées qui ont à dire un solo, afin qu'ils restent dans le ton.

Des chanteuses avant d'entrer en scène ou en en sortant, boivent, soit du bouillon froid, soit de l'eau sucrée, soit de

l'eau mêlée de vin de Madère. Nourrit prenait quelquefois du café avant le cinquième acte de *Robert-le-Diable*. Les danseuses surtout ont toujours dans la coulisse une mère ou une femme de chambre, qui tient pour elles un mouchoir, une pelisse et un verre rempli soit d'eau pure, soit d'eau sucrée, soit surtout de bouillon froid. La danseuse qui vient de sourire le plus gracieusement du monde aux loges et au parterre, s'écrie souvent en rentrant dans la coulisse : « Ah! maman, que je souffre! » ce qui ne l'empêche pas de recommencer à sourire de l'air le plus gai en reparaissant sur la scène. La chanteuse, la danseuse, ne regagnent guère leurs loges qu'enveloppées d'une pelisse ou d'un manteau. Quand le rideau est baissé après la fin d'un ouvrage, quelques premiers sujets s'empressent de quitter le théâtre; d'autres, au contraire, avertis à l'avance qu'ils seront rappelés, restent sans façon dans les coulisses à attendre que le rideau se lève pour cette ovation préméditée.

Aux premières représentations, les compositeurs eux-mêmes, presque poussés, malgré eux, par les artistes sur le théâtre, sont venus plus d'une fois recevoir du public des applaudissements mérités.

Un artiste est spécialement chargé à l'Opéra des annonces au public ; ces annonces se font, soit en costume, soit en habit bourgeois, et en gants blancs. Plus d'une improvisation de ces orateurs toujours prêts ont souvent réussi à désarmer le public en le faisant rire. Un commissaire de police,

pour faire cesser les clameurs causées par la suppression d'une partie du dialogue dans le *Mariage de Figaro*, dit au public : « Que ceux qui veulent que la pièce continue crient le plus fort. » Cette excitation à redoubler de cris pour faire cesser le tumulte eut un grand succès de gaîté; on se tut et la pièce continua.

J'éprouvai un jour un bien grand embarras dans les coulisses de l'Opéra. J'avais vivement pressé madame Damoreau, à une de ses *rentrées*, de chanter, *pour cette fois seulement*, dans deux ouvrages le même soir; elle chanta, je crois, dans le *Comte Ory* et dans le *second* acte de *Guillaume Tell;* j'avais presque assuré à madame Damoreau une salle brillante et remplie par la foule pour cette solennité. Quels furent mon désappointement et mon embarras, lorsque je trouvai la salle vide. Le hasard me fit rencontrer dans les coulisses madame Damoreau; je n'avais guère de belles paroles à lui dire. Afin de sortir de cette situation difficile pour tous deux, je ne trouvai rien de mieux que de l'embrasser respectueusement sur le front, tout à la fois pour la remercier de son zèle et de son dévoûment, et pour lui témoigner ainsi tacitement mes vifs regrets.

L'Opéra ne compte que treize ou quatorze représentations par mois; il faut donc que le directeur apporte le plus grand soin à composer chaque spectacle et surveille l'exécution de chaque représentation, comme s'il s'agissait d'un ouvrage nouveau. Habeneck avait été directeur de l'Opéra sous

M. de Lauriston. Je lui demandais quelquefois de me composer un spectacle qui fît *florès.* Il préférait de beaucoup l'ancien répertoire au nouveau. Le soir de ces épreuves, nous gémissions presque toujours tous deux en nous rencontrant, lui, du goût dégénéré du public, et moi, de la recette manquée.

Les stalles, les loges, et même les petites places sont d'un prix élevé à l'Opéra. Quiconque regarde l'affiche de l'Académie impériale de musique, fait, pour ainsi dire, une addition, et donne une valeur en chiffre à tout ce qu'elle annonce; il veut pour telle somme de musique, pour telle somme de danse, pour telle somme de décorations et de costumes; il cote le talent de chaque artiste, il additionne; et lorsque tous ces chiffres groupés donnent un total qui n'atteint pas le prix du billet qu'il veut prendre, il remet son argent dans sa poche, et ce soir-là l'Opéra compte un grand nombre de places vides. On a le droit d'être exigeant envers l'Opéra.

En écrivant, dans ces Mémoires, un récit rapide de ma direction de l'Opéra, en y ajoutant quelques tableaux de mœurs, j'ai évité à dessein de dire mon mot sur l'art musical en France. La plume savante et spirituelle de MM. Fétis, Castil-Blaze, Henry Blaze de Bury, Fiorentino, d'Ortigues, Scudo, Berlioz, de mes amis Halévy et Adam, écrit pour ainsi dire, jour par jour, l'histoire de la musique en France.

Toutefois, je n'ai point assisté aux répétitions et à un grand nombre de représentations de tous nos chefs-d'œuvre ; je n'ai point confessé tous les compositeurs de ce temps-ci, sans avoir des idées bien arrêtées et des passions secrètes pour ou contre le style, le génie et les tendances de chaque grande école. Il m'arrive de souffrir, mais en contraignant mes lèvres au plus profond silence, des déviations plus ou moins passagères que subit l'art musical ; on comprend qu'avec mes antécédents je sois tenu à la plus scrupuleuse réserve. Pendant le peu d'années que j'ai passées à l'Opéra, j'ai tout fait du moins pour qu'on y exécutât avec le plus de soin possible la grande musique, celle qui mérite la protection du gouvernement et les encouragements du public.

Le public français, depuis le commencement du siècle, a fait de grands progrès en musique. Après avoir admiré et applaudi le génie de Rossini, il a pu étudier, admirer et applaudir le génie de Meyerbeer. Laquelle de ces deux grandes écoles régnera le plus longtemps ? Je n'ai heureusement ni mission, ni autorité, pour décider une pareille question ; nous sommes trop préoccupés d'affaires, pour que la guerre des Gluckistes et des Piccinistes recommence parmi nous ; ce que je constaterai, c'est que le public, aujourd'hui, n'a de goût et ne se passionne que pour les grandes compositions musicales, que pour les œuvres savantes et très dramatiques. Ce n'est point dans un pareil moment que le

gouvernement si éclairé de Napoléon III abandonnera au hasard les destinées futures de l'Académie impériale de musique, et lui refusera les secours que sa situation présente peut réclamer.

On a pu, après tant de révolutions, médire des gens de lettres, de la littérature, de nos théâtres, de nos romans, et leur attribuer avec plus ou moins d'exagération et d'injustice tous les malheurs publics dont la société a souffert; mais, en vérité, les moralistes les plus sévères ne sauraient trouver le plus petit reproche à faire à la musique et aux musiciens. La musique semble même donner à la société des leçons et des exemples de soumission et d'obéissance. Un orchestre manœuvre au moins avec autant de discipline et de précision qu'un régiment. La musique chante et célèbre surtout l'amour et la gloire, deux choses sans lesquelles le genre humain s'ennuierait beaucoup dans ce monde.

Malgré toutes les tribulations que j'eus à subir comme directeur de théâtre, lorsqu'il m'arrive quelque infortune, lorsque j'ai à subir de grands ennuis, je me prêche toujours la plus silencieuse résignation, et je trouve en moi un grand fonds de philosophie. On n'a pas, me dis-je à moi-même, le droit de se plaindre des misères de ce monde, lorsqu'en quatre années on a pu faire une espèce de petite fortune à l'Opéra, et vivre gaîment en famille au milieu de tant de gens d'un excellent cœur, de l'esprit le plus aimable et d'un talent justement admiré.

Après la révolution de 1830, fuyant la politique, n'ayant même rendu aucun service au gouvernement nouveau, je reçus de lui le plus beau joyau qu'il pût donner. Après la révolution de 1848, le hasard m'a au contraire jeté dans la mêlée des partis ; mais je dois encore cette fois bénir mon sort si, de concert avec tous les écrivains du *Constitutionnel*, et grâce à leur talent, j'ai pu rendre quelques services à la société menacée.

Dans le quatrième volume de ces Mémoires, je rassemblerai mes souvenirs politiques sur le gouvernement de Louis-Philippe et sur les hommes d'État qui y ont joué un rôle important. J'ai pu suivre de très près les grands et les petits événements de la monarchie de Juillet, en connaître les causes secrètes et les conséquences ignorées. Beaucoup de documents authentiques et inédits sont entre mes mains. J'aurai à étudier toutes les grandes illustrations qui se sont produites sous le règne de Louis-Philippe : dans les arts, Decamps et mademoiselle Rachel ; dans l'art de la guerre, le maréchal Bugeaud ; dans les lettres, MM. Ponsard, Augier, J. Sandeau, etc., etc. On peut parler de ses contemporains et des choses d'hier, lorsqu'on ne se laisse guider que par l'impartialité la plus scrupuleuse et par l'amour de la vérité.

RÉCLAMATIONS.

M. La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, me fait l'honneur de m'adresser la lettre suivante. Je m'empresse, selon son désir, de la publier.

Tout en exposant les faits sous un nouveau jour, M. La Rochefoucauld déclare qu'il avait acquis la propriété de plusieurs journaux et qu'il se proposait d'en modifier la rédaction.

Dans le premier volume de mes Mémoires, j'ai reconnu les services qu'a rendus M. La Rochefaucauld à l'Opéra, comme directeur général des beaux-arts. Il a bien voulu m'en remercier par écrit.

Je suis encore heureux aujourd'hui de lui fournir l'occasion de publier, sur son intervention dans l'achat des journaux, des explications que le public appréciera.

« Paris, le 4 janvier 1853.

« Le premier devoir de l'écrivain consciencieux est d'être véridique, et je pense que monsieur Véron me saura gré de lui signaler à quel point sont inexacts les détails qu'il

donne à l'occasion de l'achat des journaux (1), et aussi au rôle qu'il me fait jouer.

« Mon intention ne fut jamais d'asservir la presse, tout au contraire ; et puisque l'auteur a jugé à propos de raconter sans examen des faits entièrement controuvés, il me permettra d'en appeler à son honneur comme à sa justice pour les rectifier.

« Loin d'asservir la presse, je le repète, je voulais la préserver du régime de la censure, régime auquel devaient la conduire ses écarts ; je voulais la sauver de ses propres excès ; et ce fut même par des journaux légitimistes que je commençai une opération à laquelle me poussait l'amour que je porte à mon pays, ainsi que mon éloignement pour les exagérations de tout genre.

« Pour bien me comprendre, il faudrait se reporter à cette époque, en connaître tous les dangers, toutes les circonstances, toutes les difficultés, et peut-être alors ne blâmerait-on pas si légèrement celui qui poussa le désintéressement et le dévoûment jusqu'à solder de sa poche environ quatre cent cinquante mille francs, et qui s'engagea pour pareille somme. Ma famille m'adressait des reproches sévères et justes, sans pouvoir ébranler mes résolutions.

« Et d'abord, c'est sous le règne de Louis XVIII que tout cela se passait, et non celui de Charles X.

« M. de Villèle n'y fut pour quoi que ce fût, et c'est alors même qu'il voulut obtenir de moi de remettre entre les mains du ministre ces armes puissantes, que commença notre brouille. « Je puis tout sacrifier, lui répondis-je, aux

(1) Tome II, chapitre II, page 56.

« intérêts de mon pays, liés à ceux de la monarchie ; mais « je ne serai jamais l'agent d'un ministère, et d'ailleurs ce « ministère peut changer, et celui qui lui succéderait pour- « rait abuser des armes que je lui mettrais entre les « mains. »

« J'ignore complétement l'anecdote racontée au sujet de M. Delatouche, qui m'estimait et m'aimait, malgré nos opinions différentes.

« J'appréciais trop son caractère indépendant, pour avoir pu lui faire jamais des offres de ce genre.

« Monsieur Véron estime donc bien peu les écrivains pour supposer que jamais personne ait pu avoir la pensée de les corrompre ? On verra tout à l'heure quel était mon projet, et, Dieu merci ! je n'ai rien à dissimuler.

« En assurant la liberté de la presse, mais non pas une licence aussi dangereuse pour cette liberté que pour l'esprit public qu'elle égare, j'espérais sauvegarder tous les intérêts ; si une telle pensée n'était qu'une illusion, j'oserai dire, du moins, que c'était une noble illusion.

« Il est tout aussi peu exact d'affirmer que M. Michaud repoussa mes offres, et ce fut par l'intermédiaire d'un homme que par une réserve qui sera appréciée, je l'espère, je ne veux pas nommer, que ce marché fut conclu à la satisfaction de chacun, et d'un parfait accord.

« Puisque les journaux passaient de mains en mains, libre alors était à moi d'en acquérir la propriété ; mais M. de Villèle ne put me pardonner mon refus, il crut à mon ambition plus qu'à mon dévoûment ; et envoyant chercher celui qui avait présidé à la vente de *la Quotidienne*, ce fut grâce à ses nouveaux efforts que M. Michaud réclama tardivement contre un traité conclu. Soutenu par le ministre, un procès s'en-

gagea. Je voulais aller me défendre moi-même, et certes je n'eusse eu rien à redouter des explications qu'il était facile de donner.

« Aide-de-camp de *Monsieur*, on me supplia de rester et de garder le silence.

« C'est peut-être le sacrifice le plus grand que j'aie fait; je m'y résignai cependant, et je fus bien injustement condamné. Je remercie aujourd'hui monsieur Véron de m'avoir forcé à ces explications.

« Maintenant, voici quel était mon plan :

« Diminuer le nombre des feuilles publiques ;

« Réunir tous les journaux royalistes, dont quelques-uns faisaient un tort affreux à la monarchie, en un seul, ou en deux, afin de leur imprimer une seule direction, aussi sage que modérée ;

« Mettre un frein à une opposition exagérée, qui dénaturait tous les faits, et allait jusqu'à supposer des intentions coupables, en calomniant la pensée, et en rendant impossible tout gouvernement, dont elle paralysait l'action.

« Une fois maître des journaux, j'aurais dit à quelques écrivains de l'opposition dont le caractère m'eût inspiré une juste confiance : « Une opposition sage est utile au gouver-
« nement qu'elle retient ou éclaire : voici un ou deux jour-
« naux. Ils ne vous coûteront rien, et pourront faire votre
« fortune, mais à la condition que votre polémique sera tou-
« jours consciencieuse. Tant qu'il en sera ainsi, ce journal
« sera votre propriété. »

« On se rappellera qu'à cette époque, nul ne pouvait créer un nouveau journal sans l'approbation du gouvernement.

« J'espère bien que monsieur Véron regrettera de m'avoir

si peu connu, si mal jugé dans ce second volume, et que dans la suite de cet ouvrage, et dans une seconde édition dudit volume, il voudra bien insérer ma lettre.

« Nommé par lui, calomnié bien involontairement sans doute, il me suffira d'avoir recours à son obligeance; au besoin, j'aurais le droit de l'exiger.

« Si la pensée que j'eus alors pouvait aujourd'hui paraître un rêve, c'est du moins, on en conviendra, celui d'un homme d'honneur et d'un cœur dévoué.

« Nous sommes déjà si loin de cette époque qu'elle est presque entièrement effacée de la mémoire.

« J'ai l'honneur d'offrir à monsieur Véron l'expression de mes sentiments empressés.

« LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE DOUDEAUVILLE. »

« Cette seconde remarque porte sur une simple omission :

« Monsieur Véron, en racontant l'affreux attentat qui coûta la vie au cœur le plus noble et le plus généreux, a semblé vouloir nommer tout le monde.

« Il a oublié celui qui sut conserver sa présence d'esprit, dans ce moment terrible où il était permis de croire à une conspiration générale.

« Ce fut lui qui, après la mort du duc de Berri, fit avancer une voiture de la cour, et monta dedans pour y recevoir la malheureuse princesse portée par deux gardes-du-corps; lui qui, après avoir laissé monter madame la duchesse d'Angoulême, la vicomtesse d'Agoult et la duchesse de Gontaut, redescendit ensuite, ferma la portière, sauta sur son cheval, se plaça bien armé à la portière de droite, en ordonnant à son fidèle Paul qui l'accompagnait de se mettre à la portière

de gauche, formant ainsi à la princesse la seule escorte qui la suivit jusqu'à l'Élysée.

« Là, il reçut dans ses bras Son Altesse Royale qui ne pouvait plus se soutenir, et il la monta au premier étage.

« Tout le monde, dans cette nuit fatale, était occupé du Roi et de Monsieur, et il serait difficile de peindre le trouble qui régnait dans ce séjour de plaisirs devenu le théâtre de l'attentat. Le désordre était tel, qu'on avait oublié un moment une grossesse qui devenait l'espoir de la France.

« Je renouvelle à monsieur Véron l'expression de mes sentiments empressés.

« La Rochefoucauld, duc de Doudeauville. »

Nous recevons de M. Roger de Chalabre la lettre suivante, qui explique et rectifie des faits tout personnels; nous nous empressons de la publier.

« *A monsieur le docteur* Véron.

« Monsieur,

« Le nom de mon père et celui de mon aïeul sont mentionnés dans le premier volume des *Mémoires* que vous venez de publier, en des termes qui ont excité en moi un vif sentiment de peine et une naturelle susceptibilité. Ayant toutes raisons de penser que cette mention a été faite par vous sans aucune intention personnelle, je crois pouvoir espérer que vous voudrez bien accueillir ma protestation et y faire droit.

« Mon père avait reçu et m'a transmis un nom honorable; c'était m'imposer le devoir de lui conserver le même carac-

tère. C'est à ce sentiment que j'obéis en vous adressant ma réclamation.

« En ce qui concerne la citation que vous faites du nom de mon aïeul, mon observation ne porterait pas sur ce que vous énoncez : « qu'il ne faisait pas partie d'une noble et ancienne famille portant le même nom que lui. » Cela est de peu d'importance en soi-même, et particulièrement pour moi, et j'y en attache d'autant moins, qu'il y a eu, dit-on, un gentilhomme gascon de ce même nom, attaché à Henri III et qui fut de ceux qu'il chargea de tuer le duc de Guise : antécédent de famille que je puis au moins écarter en me rattachant à une origine moins ancienne ; elle porte seulement sur la forme que vous employez pour le désigner et qui n'est pas celle dont on se servait envers lui, et qu'il eût acceptée.

« Fils d'un officier qui avait très honorablement servi et qui termina sa carrière avec le grade de maréchal-de-camp, officier lui-même, il a joui pendant toute sa vie de la considération méritée par son caractère. Vous écrivez, monsieur, qu'il aurait été fait colonel par Louis XVI pour pouvoir être admis chez la reine; je ne crois pas que les règlements militaires de cette époque permissent ce mode de promotion ; mais je puis vous affirmer que mon aïeul appartenant à une famille militaire, et entré de bonne heure au service, était capitaine de cavalerie à la date du 20 juin 1761, qu'il a fait plusieurs campagnes avec ce grade, et fut nommé lieutenant-colonel dans la même arme par ordonnance de Louis XV, du 24 avril 1774, grade motivé par des services qui lui méritèrent d'obtenir également la croix de Saint-Louis.

« Je dois penser, monsieur, que c'était un honneur que

d'être reçu chez la reine, et crois n'avoir, par cette raison même, aucune recherche à faire sur les circonstances qui touchent à son admission dans le cercle des personnes qu'elle honorait de cette faveur.

« En ce qui touche le nom de mon père, je suis fondé également à regretter la mention que vous en avez faite, mon père n'ayant pas occupé la position que vous lui attribuez ; et à réclamer, dans le sentiment de respect que nous portons à sa mémoire, contre la forme que vous employez, même dans une intention bienveillante, pour exprimer en le désignant une impression personnelle.

« Je vous serai reconnaissant, monsieur, de vouloir bien prendre en considération les observations que j'ai l'honneur de vous adresser dans une forme tout officieuse, en m'accordant la suppression de deux ou trois lignes qui sont sans importance pour votre ouvrage, et qui touchent pour moi à de grands intérêts, ceux de la dignité de mon nom et du respect de la mémoire de mon père.

« Je vous prie, monsieur, de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments de haute considération.

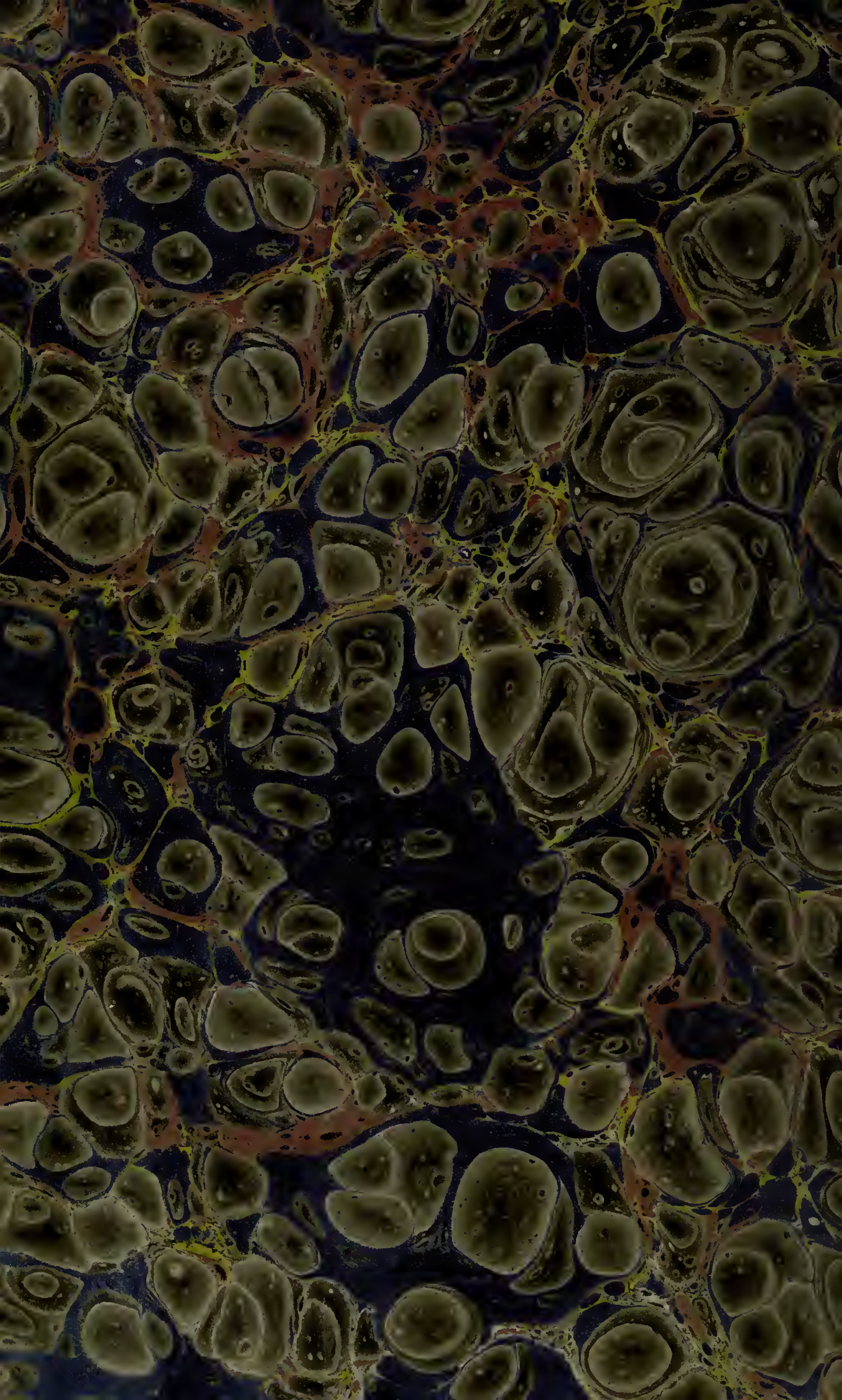
« A. Roger de Chalabre, avocat.

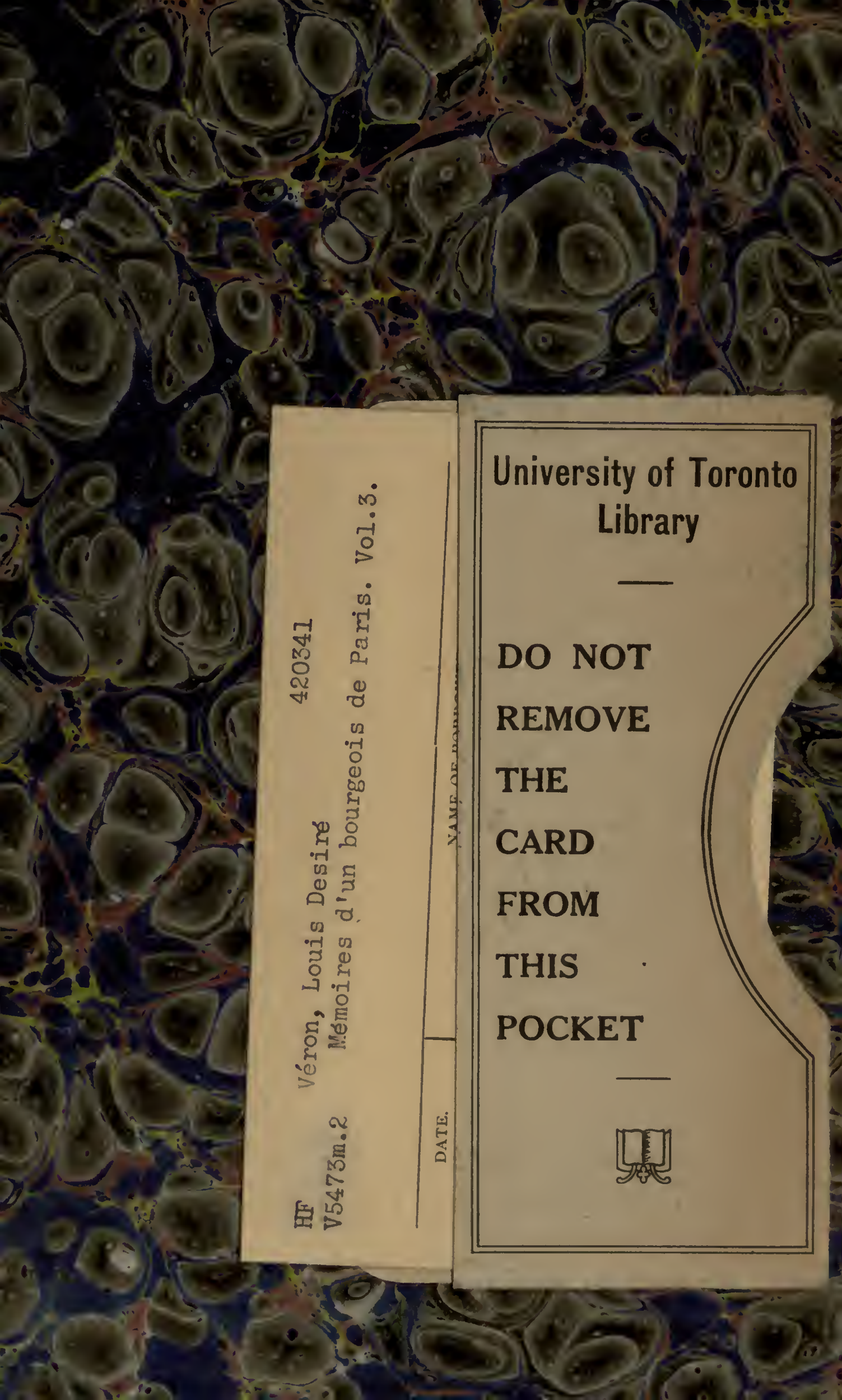
« 8 février 1854. »

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — Impr. LACOUR ET Cᵉ, rue Soufflot, 16.




University of Toronto Library
DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET
HF V5473m.2
Véron, Louis Desiré
Mémoires d'un bourgeois de Paris. Vol.3.
420341
DATE.

